

- IKER 16
La España Metafísica. Prudencio García. Euskaltzaindia, Bilbo, 2004.
- IKER 17
Nerekin yaio nun: Txillardegiri omenaldia. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 2005.
- IKER 18
Neologismos en la obra de Sabino Arana Goiri. Inés Pagola Hernández. Euskaltzaindia, Bilbo, 2005.
- IKER 19
Euskaltzaindiaren Nazioarteko XV. Biltzarra: Euskalgintza XXI. mendeari buruz. Azkue eta Urkixoren omenez. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 2008.
- IKER 20
Piarres Lafitteren ekintzabideak (1920-1944) Kultura jasoko euskaltzaleen sarearen baitan. Amelia Hernández Matak paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 2007.
- IKER 21
Jean Haritschelhar-i omenaldia / Homenaje a Jean Haritschelhar / Hommage à Jean Haritschelhar. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 2008.
- IKER 22
Intelektuala Nazioa eraikitzen: R. M. Azkueren pentsaera eta obra. Jurgi Kintana Goiri-nak paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 2008.
- IKER 23
Juan Mari Lekuona-ri omenaldia / Homenaje a Juan Mari Lekuona / Hommage à Juan Mari Lekuona. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 2009.
- IKER 24
Agirre Asteasuakoaren Eracusaldia. Sermoia ikuspegi sozio-diskurtsiboaren argitan. Arantza Ozaeta Elorza. Euskaltzaindia, Bilbo, 2010.
- IKER 25
Elgoibarko Ahozko Euskara. Jesus Mari Makazaga Eizagirre. Euskaltzaindia, Bilbo, 2010.
- IKER 26
Pirinioetako hizkuntzak: lehena eta oraina. A. Sagarna; J. Lakarra eta P. Salaberri. Euskaltzaindia, Bilbo, 2011.
- IKER 27
Onomastique du Nord du Pays Basque (X^e-XV^e siècles). Eugène Goyheneche. Euskaltzaindia, Bilbo, 2012.
- IKER 28
Itzulpenari buruzko gogoeta eta itzulpen-praktika Joseba Sarrionandiaren lanetan. Aiora Jaka Irizar. Euskaltzaindia, Bilbo, 2012.
- IKER 29
Koldo Mitxelena-ren zinema- eta liburu-kritiketako diskurtso-estrategiak: emunziatu parentetikoak. Agurtzane Azpeitia Eizagirre. Euskaltzaindia, Bilbo, 2012.
- IKER 30
Lehen Mundu Gerra «Eskualduna» astekarian. Eneko Bidegain. Euskaltzaindia, Bilbo, 2013.
- IKER 31
Approche Textologique et Comparative du Conte Traditionnel Basque Dans les Versions Bilingues de 1873 à 1942. Natalia Mikhaïlovna Zaïka. Euskaltzaindia, Bilbo, 2014.
- IKER 32
Gorbeia Inguruko Etno-Ipuin eta Esaundak II. Juan Manuel Etxebarria Ayesta. Euskaltzaindia – Universidad de Deusto, Bilbo, 2016.
- IKER 33
Piarres Larzabalen antzerkigintza: 1950-1982. Isabelle Echeverria. Euskaltzaindia, Bilbo, 2016.
- IKER 34
La politique linguistique de la Révolution française et la langue basque. Egoitz Urrutikoetxea. Euskaltzaindia, Bilbo, 2018.

ISBN 978-84-948489-1-9



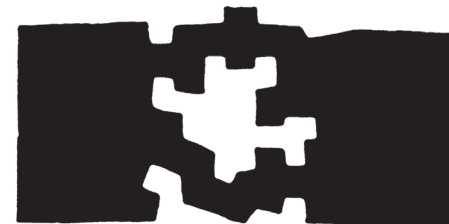
9 788494 1848919

iker
34

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LA LANGUE BASQUE

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET LA LANGUE BASQUE

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET LA LANGUE BASQUE



LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET LA LANGUE BASQUE

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET LA LANGUE BASQUE

iker - 34

IKER Bilduma / Colección IKER

- IKER 1
Euskalarien nazioarteko jardunaldiak / Baskologist international meetings / Encuentros internacionales de vascólogos / Recontres internationales de bascologues. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 1981.
- IKER 2
Piarres Lafitte-ri omenaldia / Homenaje a Pierre Lafitte / Hommage à Pierre Lafitte. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 1983.
- IKER 3
Erizkizundi irukoitza / Triple cuestionario / Triple questionnaire (euskara 1925). Ana M^a Echaide Itartek paratua, 2 t. Euskaltzaindia, Bilbo, 1984.
- IKER 4
Resurrección Maria de Azkue eta Pierre Broussain-en arteko elkarridazketa / Correspondencia entre R.M. de Azkue y P. Broussain / Correspondance entre R.M. de Azkue et P. Broussain, (1897-1920). Piarres Charrittonek paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 1986.
- IKER 5
Euskararen batasuna / La unificación de la lengua vasca / L'unification de la langue basque. Koldo Zuazok paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 1988.
- IKER 6
Luis Villasanteri omenaldia / Homenaje a Luis Villasante / Hommage à Luis Villasante. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 1992.
- IKER 7
Nazioarteko Dialektologia Biltzarra. Agiriak / Actas del Congreso Internacional de Dialectología / Actes du Congrès International de Dialectologie / Proceedings of International Congress on Dialectology. G. Aurrekoetxea eta X. Videgainek prestatua. Euskaltzaindia, Bilbo, 1992.
- IKER 8
Oihenarten laugarren mendeurrena / Cuarto centenario de Oihenart / Quatrième centenaire d'Oyhénart. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 1994.
- IKER 9
Euskararen tratamenduak: erabilera / Uso de los tratamientos alocutivos en euskara / Empleo des traitements allocutives en basque. Jabier Alberdi Larizgoitiak prestatua. Euskaltzaindia, Bilbo, 1996.
- IKER 10
Federiko Krutwig-i omenaldia / Homenaje a Federico Krutwig / Hommage à Federico Krutwig. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 1997.
- IKER 11
Vasconiana. Jean Haritschelhar Duhalde eta Piarres Charritton-ek paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 1999.
- IKER 12
Jose Ignacio Arana: Egunaria. Patxi Altunak paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 2000.
- IKER 13
Euskalkia eta Hezkuntza. Dakigunetik ez dakigunera Euskal Diglosia Irazian / Dialecto y educación. De lo conocido a lo desconocido dentro del entramado diglósico del euskara / Dialecte et éducation. Du connu vers l'inconnu dans le tramage dysglosique de l'euskara (langue basque) / Dialect and education. From the know to the unknown inside the diglossia interwoven connections of euskara (basque language). Juan Luis Goikoetxea Arrietak paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 2003.
- IKER 14
Euskal gramatika eta literaturari buruzko ikerketak XXI. mendearen atarian. Batzuk. Euskaltzaindia, Bilbo, 2003.
- IKER 15
Euskal atsotitzak eta neurtitzak. Arnaud Oihenart, Patxi Altuna eta J.A. Mujikak paratua. Euskaltzaindia, Bilbo, 2003.

Argitalpen honen fitxa katalogafikoa eskuragarri duzu Euskaltzaindiaren Azkue Bibliotekako katalogoan:
www.euskaltzaindia.eus/azkue

La ficha catalográfica correspondiente a esta publicación está disponible en el catálogo de la biblioteca de la Real Academia de la Lengua Vasca:
www.euskaltzaindia.eus/azkue

Les données bibliographiques correspondant à cette publication sont disponibles sur le site de la Bibliothèque Azkue de l'Académie de la langue basque:
www.euskaltzaindia.eus/azkue

A catalog record for this publication is available from the Azkue Biblioteka, Royal Academy of the Basque Language:
www.euskaltzaindia.eus/azkue



EUSKALTZAINDIA
REAL ACADEMIA DE LA LENGUA VASCA
ACADÉMIE DE LA LANGUE BASQUE



© Egoitz Urrutikoetxea

© EUSKALTZAINDIA / R.A.L.V. / A.L.B.

Eskubide guztiak jabedunak dira. Ez da zilegi liburuki hau osorik edo zatika kopiazea, ez sistema infomatikoekin beronen edukia biltzea, ez inongo sistema elektroniko edo mekanikoz, fotokimikoz, magnetikoz, elektrooptikoz, fotokopiaz, erregistratuz edo beste bitartekoz berau transmititzea, aipamenetarako izan ezik, argitaratzailearen edo *copyright*aren jabearen alde aurreko eta idatzizko baimenik gabe.

Inprimategia: Leitzaran Grafikak S.L.

ISBN: 978-84-948489-1-9

Lege-gordailua: BI-550-2018

EGOITZ URRUTIKOETXEA

**LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET LA LANGUE BASQUE**

IKER-34

**EUSKALTZAINDIA
2018**

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, la maison d'éditions Elkar et Euskaltzaindia, Académie de la langue basque. En tant que responsables de ces trois institutions, nous nous réjouissons de cette réalisation commune.

Ce travail de qualité mené par Egoitz Urrutikoetxea, sous la direction du Professeur Fabien Simon de l'Université Paris 7 Denis Diderot, s'attaque au problème épineux de la politique linguistique de la Révolution française et la langue basque. Il s'agit d'un ouvrage très bien construit qui montre le poids encore essentiel de cette période historique quant au sort des langues en France et sur les conceptions qui sous-tendent les diverses politiques linguistiques, y compris celles glottophages. De manière fort équilibrée et dans une langue claire, E. Urrutikoetxea met en lumière comment cette politique de la Révolution n'a pas été aussi simple que l'on pourrait le croire aujourd'hui. On songe en particulier à toute cette période pendant laquelle les textes de lois sont systématiquement traduits en basque et sur lesquels il fournit des informations de première main et de grande importance pour l'histoire sociale de la langue basque.

En ayant le sentiment d'apporter notre pierre dans la construction d'une recherche scientifique solide qui touche à la société basque aujourd'hui, nous pensons que notre collaboration commence par un ouvrage important, qui vient à point nommé comme prémisse d'une collaboration que nous souhaitons fructueuse et durable.

Pau, Bayonne, Bilbao, mars 2018

Patrice Cassagnard, Presse Universitaire de Pau et des Pays de l'Adour

Peio D'Uhalt, Elkar

Andres Urrutia, Euskaltzaindia, Académie de la langue basque

Pabe eta Aturri aldeko Unibertsitateak, Elkar argitaraletxeak eta Euskalzaindiak elkarrekin hasten duten lankidetzaren fruitua irakurlegoari eskaintzen diogun liburu hau. Hiru egitura hoiien arduradun garen aldetik, zinez pozten gara ideki berri dugun ildo honetan ikusten dugun lehen emaitzaz.

Egoitz Urrutikoetxea jauna ez zaio nolana hiko gai bati lotu obra honekin: Paris 7 Denis Diderot unibertsitateko Fabien Simon erakaslearen gidaripean idatzitako memorio honetan, Frantses Iraultzaren hizkuntza politika dauka ikergai eta Iraultzak euskararekilako izan duen joera. Edo hobeki errateko, joerak. Alde batetik, liburua ongi antolatua da parte batetik bestera. Bestaldetik, egilea molde orekatu batez eta luma dotorea erabiliz aitzina ari da bere lanean. Frantses Iraultzatik landako hizkuntza politika guztietan nolako ideei eta kontzeptu indartsuak atxikarazi dituen erakusten du Urrutikoetxeak. Joerak, genion gorago, ezen Frantses Iraultzak ez du izan uste bezain bakun eta sinple den hizkuntza politika. Eztabaida frankoren ondotik sortu dira praxis desberdinak. Hain zuzen eta bereziki bere hastapenean, euskararen alde nolazpait zabal jokatu zuen, ateratzen ziren lege eta dekretu anitz euskarara itzuluraziz. Gero ziren gauzak murriztu eta mindu euskararentzat. Hortaz eta beste gertakari anitzez, lehen eskuko informazioa ezin hobeki ematen digu E. Urrutikoetxeak.

Iduritzen zaigu euskal gizarteak hain beharrezko duen ikerketa zientifikoaren alorrean zedarri ona eskaintzen dugula liburu honekin. Ekarpen hau hasikina baizik ez ahal da izanen, eta abian ezarri dugun elkarrekilako langintza honek nahi genuke izan lezan jarraipen emankor eta joria.

Pabe, Baiona, Bilbo, 2018ko martxoan

Patrice Cassagnard, Pabe eta Aturri aldeko Unibertsitatea

Peio D'Uhalt, Elkar

Andres Urrutia, Euskaltzainburua.

*« Lür güzia da gizonaren egongia,
ta honki dagoan lekhia haren ama herria »*

(« La terre est le lieu où vit l'homme,
mais c'est dans son pays natal qu'il se trouve le mieux »)

(EGUIATEGUY, Jusef, *Filosofo Hüskaldunaren Ekheia (II)*, 1785,
présenté par PEILLEN, Txomin, Bilbao, Euskaltzaindia, 2011, p. 105)

INTRODUCTION

S'il est bien un domaine dans lequel la Révolution de 1789 a laissé un lourd héritage, c'est celui de la langue. Il s'agit d'un moment majeur dans l'histoire des langues parlées en France, dont les conséquences se mesurent dans un registre diamétralement opposé selon que l'on se situe du côté de la langue française ou du côté des langues usitées en province.

Cependant, nous devons nous garder de considérer l'intervention des révolutionnaires sur la question linguistique comme un événement isolé et fortuit, pour souligner plutôt l'importance de la situer dans un temps plus long. Le débat qui s'instaure sur la question de la langue parmi les révolutionnaires dès 1789 s'inscrit dans la continuité du processus de construction des vernaculaires, qui est à son tour intimement lié à l'histoire de la monarchie absolue.

Retracer ce processus nous permet de mieux cerner en quoi la Révolution de 1789 représente une rupture dans le domaine de la politique linguistique. Avec la Révolution de 1789, ce n'est pas la conception politique de la langue qui varie, mais bel et bien la nature du pouvoir. Le changement réside dans la fonction et le rôle que les révolutionnaires assignent à la langue française. À ce stade, nous devons signaler le rapport étroit établi entre la langue et la Nation, et bien évidemment le rôle attribué à la langue française dans la construction de l'identité nationale. La Révolution participe à la construction de la Nation, en tant que sujet politique. Et puisqu'il s'agit d'une construction, il a fallu en établir les modalités particulières.

Les réflexions des révolutionnaires sur le rôle attribué à la langue dans la mise en place d'un nouvel ordre social et économique garantissant l'accession au progrès et au bonheur trouvent leurs champs d'expérimentations dans le moment révolutionnaire. Ainsi, pour révolutionner l'ordre social établi, ils entreprennent une révolution de la langue elle-même ; le but étant de constituer une langue – la langue de la raison –, suffisamment logique et uniforme, capable de véhiculer les valeurs de la Révolution. La collusion qui s'opère entre la question de la langue et la volonté de

mise en place d'un nouvel ordre social nous ramène à une problématique majeure, celle du rôle de la langue dans les rapports sociaux et de pouvoirs.

Dès 1789, les révolutionnaires ont dû surmonter un écueil majeur entravant la propagation de leurs idéaux et la réalisation de leurs desseins, celui de la réalité linguistique plurielle de la France. Car, force est de constater que la « langue de la raison » partage son territoire – celui de la France de 1789 – avec plusieurs autres langues. Plus encore, il se trouve qu'à la veille de la Révolution les locuteurs en langue française ne représentent qu'une minorité.

Face à cette réalité linguistique abrupte, les révolutionnaires siégeant à Paris se posent la question des moyens à mettre en œuvre pour franchir cet obstacle. Au centre de ces interrogations, nous retrouvons les problématiques majeures des rapports entre le centre (Paris) et la périphérie (les provinces), entre l'unité (le français national, la Nation) et la diversité (les langues des provinces, les peuples). Cette dichotomie, insoluble aux yeux des révolutionnaires parisiens, pousse les dépositaires de la souveraineté nationale à légiférer sur la question linguistique. Il est à noter qu'il y a bien eu un véritable débat linguistique parmi les révolutionnaires. À partir du moment où l'État révolutionnaire se dote des moyens infléchir la situation linguistique, nous pouvons parler d'une politique linguistique de la Révolution¹.

Dans le *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, l'abbé Henri Grégoire évoque la punition de la tour de Babel avec laquelle il compare la situation « chaotique » de la France². La proposition de l'abbé Grégoire pour surmonter le chaos du multilinguisme se trouve dans l'intitulé de son rapport : il prêche l'universalisation du français pour retrouver le bonheur monolingue perdu à Babel.

Cependant, la politique linguistique de la Révolution n'a pas été linéaire³. Qui plus est, plusieurs politiques linguistiques ont été envisagées pendant la période révolutionnaire. Après une première phase que l'on peut qualifier de libérale, marquée par une politique de traduction impulsée par les législateurs, succède une phase

¹ CALVET, Louis-Jean, *La guerre de langues et les pratiques linguistiques*, Paris, Payot, 1974. p. 155.

² GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975, p. 302.

³ SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Mardaga, 1996.

plus agressive envers les langues majoritairement parlées en dehors de Paris, sous l'influence de plus en plus grandissante de certains révolutionnaires. Parmi ces derniers, l'abbé Henri Grégoire cristallise la radicalisation de la pensée linguistique révolutionnaire. Nous devons donc élucider pourquoi et comment l'interprétation de la politique linguistique révolutionnaire a progressivement été réduite à une phase précise du processus révolutionnaire, celle qui préconise l'uniformisation de la langue française et l'anéantissement des « patois » ; mais aussi, comment il se fait que l'approche conciliant la diversité linguistique avec le projet révolutionnaire ait été passée sous silence.

Sans faire abstraction de tous ces enjeux, nous allons restreindre l'étude de la politique linguistique de la Révolution française à l'espace dans lequel la langue basque était à cette période la langue majeure de lien social (de communication) ; aux provinces de Soule, de Basse-Navarre et du Labourd.

Cet espace est bouleversé par le processus révolutionnaire qui débute en 1789. Certes, à la veille de la Révolution, le Pays Basque en tant que tel n'existe pas. Si les trois provinces basques représentent un espace social homogène – notamment par la culture et la langue –, elles ne disposent pas pour autant d'une projection administrative commune. Les provinces de Soule et du Labourd furent dotées d'un cadre institutionnel et juridique particulier au XV^e siècle, alors qu'elles faisaient partie de la couronne d'Angleterre. Tandis que les États Généraux de Navarre furent créés en 1523 à la suite de la perte de la Haute-Navarre. En revanche, les trois provinces basques disposaient d'un statut juridique et politique spécifique leurs garantissant un certain degré d'autonomie⁴. Il s'agissait d'un système politique et social organisé autour de la maison et des assemblées de paroisse ou de pays⁵. Issue de privilèges, d'exemptions et de droits, les fors et les coutumes constituaient de véritables lois semblables à une constitution, et régissaient les rapports sociaux et économiques des provinces basques.

Ainsi, en plus d'abolir les privilèges de la Noblesse et du Clergé, la nuit du 4 août 1789 marque la fin du statut particulier des provinces basques. Cette transformation radicale de l'organisation politique de l'espace basque s'accompagne d'une nouvelle

⁴ GOYHENETCHE, Manex, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, Bayonne, Elkar, 1993, p. 14-21.

⁵ GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789, Tome IV*, Bayonne, Elkar, 2002, p. 21-23.

configuration des rapports avec le pouvoir central, au centre de laquelle nous retrouvons la question de la langue.

Mais c'est aussi pendant la Révolution de 1789 que survient un événement d'une importance majeure dans l'histoire sociale de la langue basque : le basque est introduit pour la première fois dans le domaine politique au-delà du domaine municipal. Certes, cette variation du statut de la langue est due, du moins en partie, à la politique de traduction souhaitée par les révolutionnaires siégeant à Paris. Néanmoins, ne devons-nous pas voir dans cette variation une aspiration légitime des Basques à jouir des droits qui ont été établis dans la première phase du processus révolutionnaire – celle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ? Et par ailleurs, l'importance accordée à la langue dans le débat sur le découpage départemental et l'organisation administrative du Labourd, de la Soule et de la Basse-Navarre ne reflète-elle pas une prise de conscience de l'identité linguistique et culturelle de l'espace basque en réaction aux vellétés d'uniformisation des instances révolutionnaires parisiennes ?

Au préalable un constat s'impose : il y a bien eu participation au processus révolutionnaire dans les provinces basques. De surcroît, il apparaît nettement que les questions de la langue et de l'organisation administrative s'inscrivent naturellement dans le processus révolutionnaire. Les premiers instants de la Révolution ont été vécus comme l'occasion de recouvrer ce que la centralisation de la monarchie absolue avait progressivement réduit à néant. En ce sens, la variation du statut de la langue basque représente un point de rupture majeur avec la fonction sociale accordée à la langue basque pendant l'Ancien Régime, celle de langue de communication du peuple, des catégories sociales dominées. Néanmoins, la rupture n'est que passagère, et la volonté d'imposer le français national sans pour autant disposer des moyens de franciser le territoire national vient renforcer la différenciation sociale par la langue instaurée par la monarchie.

Pour éviter le double écueil posé, d'une part, par une historiographie révolutionnaire en général trop centrée sur les événements parisiens, et d'autre part par une historiographie basque foncièrement antirévolutionnaire, il est indispensable de se remettre aux sources documentaires de cette période. Il s'agit avant tout de « déparisieniser » le récit du processus révolutionnaire, décentrer en quelque sorte le regard.

Dans un premier temps, nous allons présenter la manière dont la question de la langue est perçue et vécue à la veille de la Révolution de 1789. Il s'agit avant tout

d'éclairer le contexte dans lequel se déploient les réflexions sur l'intervention du pouvoir politique en matière linguistique.

Cette première partie nous permet de cerner ensuite les différentes approches de la question linguistique pendant la période révolutionnaire. C'est dans un va et vient entre les débats parisiens et ceux ayant lieu dans l'espace basque que nous allons traiter la question des politiques linguistiques envisagées et mises en pratique pendant la Révolution.

Enfin, nous nous intéresserons à la formulation, à la même période, d'une conception linguistique de la diversité, occultée par l'historiographie. À ce titre, nous évoquerons Wilhelm Humboldt, anthropologue et linguiste allemand, qui s'inspire de la découverte de la Nation et de la langue basques pour théoriser le rôle de la langue dans la caractérisation de chaque Nation.

PREMIÈRE PARTIE :

**La manière dont on pense la langue
à la veille de la Révolution de 1789**

La Révolution française de 1789 se caractérise avant tout par un changement brusque d'ordre économique, moral, et culturel de la société. La rupture avec l'Ancien Régime se consomme plus particulièrement dans les domaines politique et institutionnel. Désormais, c'est la Nation, constituée en corps politique, qui devient dépositaire du pouvoir au détriment de la monarchie.

Le bouleversement politique révolutionnaire ouvre de nouvelles perspectives en ce qui concerne l'intervention du pouvoir politique dans le domaine de la langue. Cette intervention est conçue comme un moyen de transformer l'ordre social hérité de l'Ancien Régime. Dans le discours révolutionnaire élaboré sur la question de la langue, le multilinguisme auquel est confrontée la Révolution serait le résultat de l'intervention de la monarchie dans le domaine de la langue. La monarchie aurait sciemment maintenu la dispersion administrative, juridique et linguistique du royaume héritée de la féodalité, pour faciliter l'assujettissement de la population. C'est ainsi que s'exprimait Bertrand Barère en 1794 dans son « Rapport sur les idiomes » :

« (...) dans la monarchie même chaque maison, chaque commune, chaque province, était en quelque sorte un **empire séparé de mœurs, d'usages, de lois, de coutumes et de langage**. Le despote avait besoin d'isoler les peuples, de séparer les pays, de diviser les intérêts, d'empêcher les communications, d'arrêter la simultanéité des pensées et l'identité des mouvements. Le despotisme maintenait la variété des idiomes : une monarchie doit ressembler à la tour de Babel (...) »⁶ .

⁶ BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, « Rapport du comité de salut public sur les idiomes, Le 8 pluviôse An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975, p. 296.

Les révolutionnaires reprennent à leur compte le lieu commun de Babel pour penser la question de la langue. La dispersion linguistique du royaume est apparentée à la confusion « babélique » qui maintient la population dans l'ignorance du français. De ce fait, le français est perçu comme la langue qui établit la distinction sociale, puisque il s'agit de la langue du pouvoir et des élites qui le côtoient.

Cependant, ne s'agit-il pas là d'une interprétation intéressée, de la part des révolutionnaires, du multilinguisme hérité de l'Ancien Régime, de sa prétendue fonction sociale clivante, et de l'ingérence du pouvoir politique – c'est à dire celle de la monarchie – dans le domaine de la langue ? Une interprétation qui aurait pour fonction de justifier l'intervention du pouvoir politique révolutionnaire dans ce dernier ? Ne devons-nous pas chercher ailleurs les véritables raisons de l'application progressive d'une politique linguistique uniformisatrice qui, disons-le au passage, semble déjà théorisée bien avant les événements de 1789 ? À ce propos, les considérations de l'abbé Henri Grégoire sur la question linguistique dans l'Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs présenté au concours organisé par l'Académie de Metz en 1788 sont éloquentes :

« En Europe, & nulle part que je sache sur le globe, aucune langue nationale n'est universellement usitée par la nation. La France a dans son sein peut-être huit millions de sujets, dont les uns peuvent à peine balbutier quelques mots estropiés ou quelques phrases disloquées de notre idiome ; les autres l'ignorent complètement. On sait qu'en basse Bretagne, & par delà la Loire, en beaucoup de lieux, le Clergé est encore obligé de prêcher en patois local, sous peine de n'être pas compris s'il parlait français. Les gouvernemens ignorent ou ne sentent pas assez combien l'anéantissement des patois importe à l'expansion des lumieres, à la connoissance epurée de la religion, à l'exécution des loix, au bonheur national, & à la tranquillité politique »⁷.

En établissant un lien de causalité entre l'intervention de la monarchie dans le domaine de la langue et le maintien de l'ordre social inégalitaire de l'Ancien Régime, le nouveau corps souverain issu de la Révolution se doit de mettre en place une politique linguistique appropriée afin d'établir et garantir un nouvel ordre social. Sous couvert de l'évocation des problèmes de communication posés par le multilinguisme, c'est la fonction politique de la langue qui est ainsi formalisée. La

⁷ GREGOIRE, Henri, *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, Paris, 1789, p. 160-161.

question de l'établissement d'une langue pour toute la Nation se pose alors. Cette langue aurait pour fonction de garantir l'accès à l'égalité de droit de l'ensemble de la population. Cependant, l'Abbé Grégoire ne se contente pas d'établir une langue commune afin de faciliter la communication et les échanges dans toute la France, il formule en même temps la nécessité d'anéantir « les idiomes » et « les patois » employés dans les provinces. Pour lui, le seul moyen de recouvrer le bonheur monolingue perdu à Babel consiste à universaliser la langue française, mais dans une perspective novatrice, qui établit une imbrication totale entre la Nation politique et la langue nationale.

Pour que l'on puisse élucider avec discernement le processus d'élaboration du discours révolutionnaire sur le fait langagier, il convient donc que l'on revienne sur la manière dont on pense et l'on vit la langue à la veille du bouleversement révolutionnaire.

Puisque l'objet de cet ouvrage concerne la politique linguistique de la Révolution française et son rapport à la langue basque, dans cette première partie nous allons procéder à la présentation du tableau de la question linguistique au XVIII^e siècle, puis nous allons brosser les grands traits qui caractérisent l'histoire sociale de la langue basque, et plus particulièrement la situation de cette dernière à la veille des événements révolutionnaires.

CHAPITRE I :

Tableau de la question linguistique au XVIII^e siècle

Pour mieux circonscrire les différents facteurs qui ont contribué à la permanence d'une société essentiellement multilingue, nous devons analyser la situation sociolinguistique du royaume de France à la veille de la période révolutionnaire. Il s'agit de mettre en lumière le contexte sociolinguistique dans lequel les révolutionnaires ont évolué.

Par ailleurs, les éléments de langage employés par les révolutionnaires pour justifier leur intervention dans le domaine de la langue semblent être puisés dans les différents discours élaborés pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. L'usage récurrent du lieu commun de Babel pour penser la langue reflète cette pratique.

Deux processus qui s'entremêlent et qui se suivent nous renvoient à la source du discours élaboré par les révolutionnaires sur la question de la langue : d'une part le processus de construction des langues vernaculaires, et d'autre part, le processus de création de l'identité nationale. Ces deux processus participent du bouleversement de la hiérarchie linguistique. Les vernaculaires qui sont promues au rang de langues de Cour se retrouvent en lice afin d'établir laquelle d'entre elles occupera la place anciennement échue au latin. Et en même temps, à l'intérieur de chaque royaume, le rang des langues vernaculaires évolue au gré de la réorganisation des royaumes. Les érudits de l'époque moderne attirés par la question linguistique participent à cette hiérarchisation qui, tout en légitimant certaines langues vernaculaires, en stigmatisent d'autres. La manière dont les langues sont nommées reflète cette dynamique.

L'imaginaire linguistique et politique occupe une place de choix dans ces deux processus. Nous verrons comment les liens établis par l'imaginaire linguistique des humanistes des XVI^e et XVII^e siècles entre le fait langagier et le pouvoir politique contribuent à l'élaboration de la conception politique de la langue. Conception qui facilite à son tour l'intervention des révolutionnaires dans ce domaine, par la mise en place d'une politique linguistique.

Enfin, dans l'argumentaire mobilisé par les révolutionnaires, deux concepts doivent attirer notre attention : en premier lieu, celui de l'universalité ; et bien sûr, celui de l'unicité. Il s'agit avant tout d'analyser comment ces deux concepts sont mobilisés dans la période précédant la Révolution de 1789, et comment ils évoluent.

1- Un royaume multilingue

À la fin du XVIII^e siècle, la France reste un royaume multilingue, au sein duquel plusieurs langues coexistent. L'information la plus précise dont nous disposons au sujet de la réalité sociolinguistique de cette période nous est transmise par l'abbé Henri Grégoire dans son rapport intitulé « Sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française »⁸. Certes, le but de ce rapport n'est pas de présenter une société multilingue, mais plutôt de dénoncer la faible portée de la langue française au sein même de la France. D'ailleurs, il débute son rapport en établissant un parallèle entre le prestige du français en dehors des frontières de la France, et le faible niveau de connaissance de la langue en France :

« La langue Française a conquis l'estime de l'Europe, & depuis un siècle elle y est classique : (...) Mais cet idiôme, admis dans les transactions politiques, usité dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, dans une partie du pays de Liège, du Luxembourg, de la Suisse, même dans le Canada & sur les bords du Mississipi, par quelle fatalité est-il encore ignoré d'une très grande partie des Français? »⁹

En citant le Canada et les bords du Mississipi Grégoire fait sans doute référence au premier Empire colonial qui a permis au français de se répandre outre Atlantique, même s'il est vrai qu'il s'agit d'une période à laquelle cet Empire est en déclin.

Ensuite, l'abbé Henri Grégoire énumère la liste des « patois », et regrette implicitement que l'unité territoriale et la disparition des provinces n'aient pas contribué à l'uniformisation linguistique :

⁸ GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975, p. 300-317.

⁹ *Ibid.*, p. 300-301.

« Nous n'avons plus de provinces, & nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.

Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération: Le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le picard, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat & le gascon ; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tout sens.

Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, & l'allemand des Haut & Bas-Rhin, parce que ces deux idiômes y sont très dégénérés »¹⁰.

Et un peu plus loin il se propose de chiffrer le niveau de connaissance de la langue française :

« On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale; qu'un nombre égal est à-peu-près incapable de soutenir une conversation suivie; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions; & probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre »¹¹.

Il ne s'agit pas, dans l'immédiat, d'analyser les desseins de l'Abbé Grégoire pour remédier à cette situation, mais plutôt d'élucider la manière dont l'unité du royaume était conçue malgré les disparités administratives et linguistiques. Au bout du compte, l'image que nous renvoie l'Abbé Grégoire de la France du XVIII^e siècle est celle d'un royaume où se juxtaposent plusieurs provinces, dotées chacune d'une langue distincte. La pluralité linguistique est donc le reflet du morcellement administratif de la France, puisque chaque aire linguistique dispose de sa propre institution. Les chiffres qui nous sont présentés par Grégoire – d'une fiabilité toute relative –, nous indiquent que la plus grande partie de la population du royaume ne parle pas le français. Plus encore, le témoignage de l'Abbé Grégoire sur l'étendue de l'influence et de l'usage de la langue française en dehors du royaume de France, parmi les élites éclairées et les cours européennes, indique que le français est l'apanage d'une minorité privilégiée d'un point de vue social et intellectuel. Certainement, il en est de même pour la population du royaume de France : les élites locales sont francisées,

¹⁰ *Ibid.*, p. 301-302.

¹¹ *Ibid.*, p. 302.

puisque le français est la langue du pouvoir et du savoir, tandis que les populations locales s'expriment dans leurs langues locales respectives, leurs langues populaires. Dans ce cas de figure, nous pouvons considérer que le français est en quelque sorte la langue transversale et « trans-ethnique » qui permet la communication entre les différents peuples composant le royaume – précisons que cette communication s'établit par le médium des élites locales qui sont bilingues. La différenciation linguistique est socialement organisée par les détenteurs du pouvoir¹². Ainsi, à une époque où « L'Europe parlait français » – comme l'indique le titre de l'ouvrage de l'historien Marc Fumaroli¹³ –, nous pouvons établir un parallèle entre le multilinguisme du royaume de France et le multilinguisme européen du XVIII^e siècle.

Force est de constater que la réalité multilingue du royaume français à la veille de la Révolution vient remettre en question l'existence d'une quelconque tentative d'unification linguistique à l'époque moderne. À cette époque, c'est la perception d'une humanité essentiellement multilingue qui prévaut. L'œuvre de l'érudit agenais Joseph Juste Scaliger témoigne de la fascination qu'éprouvaient les humanistes pour toutes les langues – langues savantes et anciennes, mais aussi les langues vernaculaires – à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. Le multilinguisme est célébré chez Joseph Juste Scaliger, qui considère qu'il est tout à fait normal que dans un corps social, différents parlars puissent coexister. En ce sens, la géographie linguistique de la France constitue pour lui le reflet du multilinguisme :

« Bref, nulle part ailleurs en Europe, on ne trouverait une aussi grande différenciation dialectale sur un territoire aussi restreint »¹⁴.

Dans cet environnement multilingue assumé et vénéré, qu'en-est-il vraiment de l'intervention du pouvoir politique – de la monarchie – dans le domaine de la langue ? Le royaume de France construit au fil du temps s'apparente à une mosaïque territoriale, juridique et linguistique, mosaïque dans laquelle la dynastie régnante

¹² La question de l'organisation sociale des différences culturelles a été traitée dans un ouvrage collectif dirigé par l'anthropologue norvégien Fréderik Barth : BARTH, Frederik (dir.), *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Bergen, Oslo, Universitetsforlaget, 1969.

¹³ FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Édition de Fallois, 2001.

¹⁴ SCALIGER, Joseph, *Diatriba de hoiernis francorum linguis*, 1610, cité dans, COHEN, Paul, « Il entend toutes les langues de Cestuy Univers » : Joseph Scaliger, l'humanisme et le pluralisme linguistique à l'époque moderne », COUROU, Jean-François (éd.), *Les voix de la nymphe aquitaine écritures, langues et pouvoirs, 1550 - 1610 ; actes du colloque tenu à Agen et Nérac les 3, 4 et 5 octobre 2003*, Agen, 2005, p. 23.

puise sa légitimité. La puissance et la richesse de la France résident dans le « butin » territorial et linguistique accumulé au fil des siècles – des conquêtes et des mariages princiers¹⁵. De ce fait, la France est décrite par les contemporains comme un royaume polyglotte. C'est ainsi que s'exprime en 1533 le philosophe Charles de Bovelles :

« Nous savons par expérience qu'il existe en ce temps en France autant de coutumes et langues humaines que de peuples, régions et villes »¹⁶.

Les érudits de l'époque moderne considèrent qu'il est tout à fait naturel que les sujets du royaume de France parlent différentes langues. La règle dans toute unité politique est alors le multilinguisme. C'est la monarchie, et plus particulièrement le roi, qui incarne l'unité politique. Pour Michel de l'Hospital, chancelier de France sous Charles IX, l'usage de la langue n'établit ni le caractère ni la délimitation géographique d'un royaume, ce sont les origines confessionnelles, dynastiques et juridiques qui caractérisent l'identité de la France :

« La division des langues ne fait la séparation des royaumes, mais celle de la religion et des lois, qui d'un royaume en fait deux. De là sort le vieil proverbe, une foi, une loi, un roi »¹⁷.

Ce constat revient à remettre en question l'interprétation qui fait de l'ordonnance de Villers-Cotterêts le moment où pour la première fois le pouvoir politique aurait imposé le français dans tout le royaume. C'est l'historien Ferdinand Brunot qui semble avoir consacré cette lecture de l'Ordonnance de François I^{er} avec son *Histoire de la langue française*. Prenant acte du fait que le cent onzième article de l'Ordonnance stipulait que les procédures judiciaires devaient désormais se faire « en langage maternel français et non autrement », Ferdinand Brunot affirme que François I^{er} entendait de la sorte ordonner l'abandon de l'usage des idiomes locaux. Pour lui, l'Ordonnance aurait été animée par la volonté politique du roi d'unifier la langue pour « faciliter l'unification de la justice, de l'administration et du royaume »¹⁸.

¹⁵ COHEN, Paul, « Penser un empire de Babel », dans VIDAL, Cécile (dir.), *Français, La nation en débat entre colonies et métropole XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Editions EHESS, 2014, p. 43.

¹⁶ BOVELLES, Charles, *La différence des langues vulgaires et la variété de la langue française*, Présentation et traduction commentée par Colette Dumont-Demazière, Dijon, Édition Klincksieck, 1970, p. 5-6.

¹⁷ Harangue de Michel de l'Hospital aux Etats généraux d'Orléans (1560), cité dans : PEYRE, Henri, *La royauté et les langues provinciales*, Paris, Les Presses Modernes, 1933, p. 8.

¹⁸ BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T.II, Paris, Librairie Armand Colin, 1967, p. 31.

Face à cette tradition historique, plusieurs travaux nous invitent à nuancer cette interprétation. À ce propos, l'historienne Danielle Trudeau a voulu mettre en lumière ce que représentait pour les contemporains de l'Ordonnance le terme de « langaige maternel françois »¹⁹. Cette relecture l'amène à détricoter l'idée généralisée avec l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Ainsi selon Danielle Trudeau l'Ordonnance avait plutôt pour vocation d'affirmer la langue vulgaire du Roi face au latin.

Dans un contexte où le latin restait très présent dans l'administration, l'ordonnance de Villers-Cotterêts – tout comme l'ensemble des décrets du XVI^e siècle – cherche à renforcer la langue du roi face au latin, à affirmer le français en tant que langue administrative représentant le pouvoir absolu de la monarchie. Pour rendre plus efficace l'administration des affaires publiques, il faut que le roi se fasse entendre dans tout le royaume. L'Ordonnance de Villers-Cotterêts institue la langue française comme langue officielle de l'État. Le français devient la langue officielle des cours de justice, la « langue dominante de l'administration et de la communication politique »²⁰. Elle intervient dans le domaine des actes juridiques, et non pas dans celui de la communication quotidienne des sujets du royaume. Ainsi, l'Ordonnance de 1539 vient surtout renforcer le pouvoir séculier et « laïciser » la justice, ce qui établit un lien durable entre la langue et le pouvoir politique. De ce fait, l'ordonnance contribue à la centralisation et à l'affirmation de l'absolutisme de la monarchie. Le pouvoir absolu définit par son intervention « l'aire linguistique et politique française »²¹. Cependant une nuance s'impose : ce n'est pas la langue qui incarne l'unité de la Nation, c'est le roi en personne qui l'incarne. Et c'est le roi, de par son autorité et sa légitimité, qui peut intervenir dans le domaine de la langue.

Dans son ouvrage *La langue est-elle fasciste ?*, l'historienne Hélène Merlin-Kajman précise que l'Ordonnance de Villers-Cotterêts vise en effet à délimiter la souveraineté française par « une aire linguistico-politique française face une aire linguistico-politique latine »²². Selon elle, l'expression de « langage maternel français » ne désigne pas la langue du roi, mais bel et bien toutes les langues de ses sujets, comme

¹⁹ TRUDEAU, Danielle, « L'Ordonnance de Villers-Cotterêts et la langue française : histoire ou interprétation ? », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t.XLV, n°3, p. 461-472.

²⁰ GREVIN, Benoît, *Le parchemin des cieux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Editions du Seuil, 2012, p. 42..

²¹ MERLIN-KAJMAN, Hélène, *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 2003, p. 80.

²² *Ibid.*

l'attestent les documents administratifs rédigés après la promulgation de l'Ordonnance en langues provinciales. En effet, considérer qu'au XVI^e siècle le langage français constituait la langue maternelle des pays composant le royaume français revient à déconsidérer la réalité polyglossique du royaume.

Une troisième interprétation reste possible. Au début du XVI^e siècle trois langues prédominent dans l'espace linguistique écrit du royaume : le latin, le français et l'occitan. L'ordonnance de Villers-Cotterêts reflète la volonté de la monarchie d'imposer le français, mais l'imposer contre qui ? les langues périphériques et plus particulièrement l'occitan, ou seulement le latin ? S'agissant d'une période où les langues nationales cristallisent la transformation des monarchies, la volonté de supplanter le latin est évidente. Dans l'article 111 de l'Ordonnance, seul le latin est ciblé. Cependant, nous devons noter que dans les ordonnances précédant celle de 1539 il était spécifié que l'on pouvait également utiliser le français ou la « langue vulgaire du pays ». Il en est ainsi dans l'Ordonnance de Montils-lès-Tours en 1454 sous Charles VII. La disparition du terme « langue vulgaire du pays » dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts semble indiquer qu'une fonction particulière est assignée à la langue française dans le processus d'harmonisation du cadre juridique du royaume. Un processus qui s'inscrit dans le passage de la monarchie féodale à une monarchie de type nouveau. Pour l'historien occitan Philippe Martel, Villers-Cotterêts « vise à poser les jalons d'une emprise accrue du pouvoir central sur la vie du pays et s'inscrit donc dans la longue durée de la construction de l'État absolutiste »²³. Cependant, ce qui compte pour la monarchie, c'est avant tout de se faire comprendre par ses sujets. À ce titre, la volonté d'imposer l'unité de la langue répond davantage à un ressort pratique qu'idéologique. Il s'agit avant tout de faciliter la gestion des affaires courantes du royaume, et accessoirement de développer une « conscience d'appartenance »²⁴. Ce qui attire l'attention de Philippe Martel c'est l'absence d'une « dimension répressive » dans l'Ordonnance²⁵. De la même manière qu'il y a une prise de conscience au sommet de l'État du rôle de la langue dans le processus d'affermissement du pouvoir central, les sujets du roi adoptent la langue du roi dans une démarche utilitariste, pensant ainsi mieux faire entendre leurs doléances, ou alors pouvoir accéder aux

²³ MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction de l'Etat en France », dans, LACORNE, Denis, JUDT, Tony (dir.), *La politique de Babel. Du monolinguisme d'Etat au plurilinguisme des peuples*, Karthala, Paris, 2002, p. 104.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*, p. 113.

postes et aux offices à pourvoir dans l'administration de la monarchie. Le français devient la langue de l'administration, mais nous ne trouvons aucun indice d'une volonté affirmée du pouvoir central de franciser les masses. Le pouvoir a plutôt tendance à s'accommoder du multilinguisme, tout en instituant un usage linguistique différencié à l'image de l'organisation sociale du royaume.

À partir de 1620, plusieurs textes viennent imposer l'usage du français dans la rédaction des actes juridiques : le 11 octobre 1620 pour le Béarn, en juillet 1661 pour la Lorraine, le 26 mai 1663 puis en décembre 1684 en Alsace, et en Catalogne en février 1700²⁶. Ces textes renforcent la francisation du droit et participent du processus de centralisation de la monarchie. Le pouvoir cherche à « assurer l'unité politique, administrative et judiciaire du royaume »²⁷.

Puisque le royaume de France est multilingue, le roi règne sur toutes les langues qui sont parlées par ses sujets, et il les représente toutes. La diversité linguistique fait partie des signes de l'autorité du roi, et de ce fait, le multilinguisme de la communauté politique française est célébré. Derrière l'apparente confusion se dessine une certaine harmonie linguistique représentée par le roi, qui maîtrise à la fois la langue référentielle (le latin), la langue du pouvoir (le français) et les langues de ses sujets²⁸. Dans cette même optique, vanter sa propre langue locale équivalait à honorer le roi de France. D'ailleurs, les langues locales sont couramment employées dans les festivités organisées en province lors des déplacements du roi. La mise en scène d'un texte du poète occitan Guillaume du Bartas lors de l'accueil à Nérac en 1578 de Marguerite de France, épouse d'Henri III de Navarre – puis roi de France et de Navarre à partir de 1589 –, en est le reflet²⁹. Le poème trilingue de Du Bartas met en scène le combat de trois nymphes – l'une représentant le latin, l'autre le français, et la dernière le gascon. C'est la nymphe gasconne qui sort victorieuse du combat, parce qu'elle représente aux yeux de Du Bartas une langue naturelle et non viciée, dotée d'une maturité que le français aurait perdu par excès d'artifices :

²⁶ SOLEIL, Sylvain, « L'ordonnance de Villers-Cotterêts, cadre juridique de la politique linguistique des rois de France », dans LE POURHIET, Anne-Marie (dir.), *Langue(s) et constitution(s)*, Economica, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, p. 26.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ GREVIN, Benoît, *op.cit.*, p. 105-108.

²⁹ DU BARTAS, Guillaume de Sallustre, « Le poème trilingue de Du Bartas », édité par Henry Guy et Alfred Jeanroy, *Annales du Midi*, n°14, 1902, p. 363-373

« *La Gasconne* :

Toute votre beauté n'est à présent que peinture, que minauderies et affiquets, que colifichets et que fard. Ma beauté, à moi, es fille de la seule nature : la nature est toujours plus belle que l'art.

La Latine :

Le droit de saluer la reine, il faut donc ne le pouvant retenir le céder, Nymphes française, aux Nymphes de la Gascogne : batailleuse est leur race, trop ferme en ses résolutions, et nous ne sommes pas, nous, équipées pour une lutte »³⁰.

Du poème de Du Bartas nous retiendrons la conception d'un royaume composé de plusieurs peuples, cultures et langues, ce qui revient à considérer le royaume de France comme un empire. La langue de cet empire est le français, mais elle ne s'impose pas sur les autres langues locales, avec lesquelles elle constitue l'empire linguistique de Babel.

Comme nous indique l'historien Paul Cohen, « la diversité linguistique n'est pas seulement reconnue comme une caractéristique du royaume de France, mais elle participe aux signes de l'autorité du roi, elle est une preuve de son pouvoir royal et de ses ambitions impériales »³¹. À la base du rapport qui s'établit entre le monarque et les langues locales apparaît une « idéologie politique de la langue qui accorde à toutes les langues pratiquées dans le royaume une place dans sa vie publique »³². Nonobstant, chaque langue a son rôle à tenir. Nous nous trouvons face à une situation polyglossique, où les langues sont classées selon leurs utilisations. En fait, cette réalité multilingue représente avant tout l'ordre social de la monarchie qui s'articule sur une « différenciation sociolinguistique »³³. Les hiérarchies linguistique et sociale vont de pair : chaque langue à sa propre fonction, son propre rôle, et ses locuteurs. La monarchie s'appuie sur cette stratification linguistique. Il s'agit là pour Paul Cohen de la « réaffirmation de la fonction sociale de la langue »³⁴. Donc, s'il y a bien eu promotion et propagation du français à l'époque moderne parmi les élites sociales et culturelles du royaume, la Couronne n'a jamais formalisé une politique d'unification linguistique.

³⁰ *Ibid.*, p. 372 ; il s'agit de la traduction du poème de Du Bartas, effectuée par les auteurs de l'article. La retranscription du poème trilingue se trouve p. 365-369.

³¹ COHEN, Paul, *op.cit.*, p. 40.

³² *Ibid.*, p. 42.

³³ *Ibid.*, p. 52.

³⁴ *Ibid.*, p. 51.

Cependant, l'effort des hommes de lettres pour illustrer la langue française contribue à faire du français l'objet d'une conceptualisation historique. De medium et de support de communication, le français devient l'objet d'étude pour lui-même, une fin en soi. De cette réflexivité qui accompagne le processus de construction des langues vernaculaires découlent les éléments qui cherchent à fonder la légitimité historique de la Nation française en gestation.

Dans cet empire de Babel, la promotion de la langue française consiste à revendiquer la place que le latin occupe. Si nous reprenons la thèse présentée par Michel de l'Hospital, qui « relativise l'importance de la langue française en tant que composante de l'identité culturelle française au XVI^e siècle »³⁵, nous pouvons déduire qu'à l'époque moderne l'excellence et la supériorité de la langue française résident dans le fait qu'il s'agit d'une langue « déterritorialisée ».

La définition d'une langue déterritorialisée et l'idéologie de l'abondance linguistique qui l'accompagne se situent à rebours de la pensée linguistique de l'abbé Henri Grégoire. Loin d'être un obstacle pour la compréhension mutuelle, le multilinguisme assumé de l'époque moderne se propose de faciliter la circulation des savoirs et des idées par la promotion d'une langue déterritorialisée – la langue française qui vient remplacer le rôle occupé par le latin –, tout en respectant la diversité culturelle et linguistique.

2- Babel, lieu commun pour penser la langue

Dans les réflexions autour de la question linguistique à l'époque moderne le recours au lieu commun de Babel est récurrent. Il est mobilisé tant par les projets linguistiques voulant instaurer la situation originelle en établissant une seule langue pour toute l'humanité, que par ceux souhaitant surpasser la malédiction de Babel en s'adaptant à la diversité linguistique, et qui se proposent d'instaurer une langue – une langue déterritorialisée – pour traduire toutes les autres.

Jusqu'au XVI^e siècle c'est la conception théologique du langage qui domine. Selon cette conception, la parole et la langue sont un don de Dieu. Quant à l'origine de la diversité des langues, c'est pour punir l'orgueil des hommes que Dieu aurait

³⁵ COHEN, Paul, « L'imaginaire d'une langue nationale : l'État, les langues et l'invention du mythe de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts à l'époque moderne en France », *Histoire Épistémologie Langage* t.XXXV, fascicule 1, 2003, p. 41

organisé leur dispersion (cf. Genèse). Les langues vulgaires seraient le résultat de la dispersion de l'humanité, le symbole même de la confusion linguistique de Babel. Le latin, seule langue universelle, c'est Dieu en personne qui l'aurait créé, pour permettre à l'être humain de renouer avec la société originelle et se rapprocher ainsi du bonheur monolingue perdu à Babel.

Cependant, au cours de la Renaissance le continent européen voit l'harmonie linguistique instaurée par l'Église réduite à néant à travers plusieurs événements et processus concomitants. D'abord, c'est la confiance dans l'Église qui est ébranlée suite à la division traumatique de la chrétienté entre Église catholique et Églises protestantes, aux persécutions religieuses et aux guerres de religion. Ensuite, c'est l'universalité du latin qui se désagrège progressivement, à la suite de l'accès des langues vernaculaires choisies par les monarchies au statut de langue de pouvoir, dignes d'être parlées et écrites. Enfin, l'intérêt pour les langues vernaculaires s'accroît avec la découverte des multiples langues parlées de par le monde, au fil de la découverte puis des voyages en Amérique et aux Indes.

Dans ce contexte particulier de foisonnement des discours sur les langues, il se produit une réévaluation du mythe de Babel par l'assomption de la diversité linguistique. Cette assomption contribue à ne plus voir dans la multiplicité des langues un châtimement divin, à écarter l'interprétation d'une malédiction divine.

Le savant agenais Joseph Juste Scaliger fait partie de ces humanistes qui considèrent la pluralité linguistique comme une richesse de l'humanité qu'il faut appréhender, et qui de ce fait mobilisent les langues dans la construction des savoirs. Puisqu'il existe plusieurs langues, il faut les connaître et de préférence les apprendre, pour accéder à la compréhension de l'humanité et éviter les conflits qui la tiraillent.

L'intérêt pour les langues et plus particulièrement pour leur apprentissage contribue également à la transformation du statut des vernaculaires – transformation qui se traduit dans la codification et la grammatisation des langues vernaculaires³⁶. De nombreux ouvrages bilingues – voire multilingues – destinés à l'enseignement des langues sont publiés. Il s'agit, dans la plupart des cas, des comparaisons entre la grammaire qui est connue et celle qui est inconnue, objet de l'apprentissage. Tous

³⁶ Sylvain Auroux dans le deuxième tome de l'*Histoire de idées linguistiques* met en relief le processus de grammatisation à partir du modèle gréco-latin et ce dès l'Antiquité, un processus AUROUX, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques, Tome 2 : Le développement de la grammaire occidentale*, Mardaga, Liège, 1992.

ces ouvrages empruntent les références gréco-latines pour ensuite décrypter les langues étudiées. Ainsi, pour Sylvain Auroux, « de même que la lunette astronomique a permis à Galilée d'observer les montagnes de la lune, la grammaire latine (intériorisée dès l'enfance) permettra aux premiers grammairiens des vernaculaires de voir les phénomènes de leur propre langue, à ceci près que, contrairement à l'observatoire que forme la grammaire latine, rien de la lentille de la lunette ne peut se confondre avec les propriétés de l'objet qu'elle permet d'observer »³⁷. Cet exercice de transfert/correspondance de la langue latine aux vernaculaires européens – puis à ceux du nouveau monde – a contribué à la définition d'une « Grammaire Latine Etendue », terme employé par Sylvain Auroux³⁸. Dans ces ouvrages didactiques à vocation pédagogique, les langues maternelles sont mobilisées – les langues des provinces par exemple. Ainsi, les langues dotées d'un moindre prestige profitent de cet élan. À titre d'exemple, nous pouvons citer la grammaire rédigée en 1741 par M. Harriet notaire de Larressore³⁹, un ouvrage publié en langue basque dans la province du Labourd mais destiné à l'apprentissage de la langue française, comme l'indique le titre de l'ouvrage⁴⁰. Certes, dans ce cas particulier, nous ne pouvons faire abstraction de la situation linguistique polyglossique du Pays Basque de France et plus particulièrement de la progression de la langue française. C'est plus la nécessité qui habite cet ouvrage – apprendre une langue permettant l'accès aux savoirs et au pouvoir – que l'intérêt ou la curiosité que pouvaient éprouver les érudits de la Renaissance pour les langues.

Par ailleurs, le mythe de Babel ne concerne pas seulement la confusion linguistique, c'est-à-dire le brouillage de la communication à l'échelle de l'humanité, elle explique aussi la dispersion géographique, et plus précisément la création d'unités politiques. Ainsi, une autre interprétation de la dispersion babélique consiste à établir un lien de cause à effet entre la multiplication des langues et la création des unités politiques : à chaque unité politique correspond une langue. Cette interprétation

³⁷ AUROUX Sylvain, *La révolution technologique de la grammatisation*, Pierre Mardaga Éditeur, 1994, p. 123.

³⁸ *Ibid.*, p. 84.

³⁹ Commune de la province du Labourd où se trouvait un Collège, qui fut aux XVIII^e et XIX^e siècles un foyer de culture éminent du Pays Basque.

⁴⁰ HARRIET, Martin, 1741, *Gramatica escuaraz eta francesez, composatua Frances hitzcuntça ikhasi nahi dutenen faboretan*, (Grammaire en basque et en français, au bénéfice de ceux qui veulent apprendre la langue française), Bayonne, Fauvet, 1741.

du mythe de Babel nous permet d'éclairer le multilinguisme du royaume de France à l'époque moderne. Puisque le royaume est une agrégation d'unités politiques, il est tout à fait naturel que chacune d'entre-elles disposent d'une langue. La langue française, langue du roi et du pouvoir, est la langue commune qui permet la communication – des idées, des savoirs... – et la bonne entente à l'intérieur du royaume.

À la veille de la Révolution de 1789, le mythe de Babel est mobilisé pour développer une conception linguistique aux antipodes. En ce sens les réflexions de Condillac sont fort éclairantes : elles établissent un chemin téléologique qui part de l'état pré-babélique du monolinguisme, en passant par la diversité chaotique du multilinguisme, pour arriver au but ultime de la « langue parfaite » représentée par le français⁴¹. C'est d'ailleurs ce que théorise l'abbé Henri Grégoire. Par un transfert savamment réalisé de la réflexion sur la « confusion babélique » au cadre géographique délimité de la Nation française en gestation, l'abbé Henri Grégoire propose de recouvrer le bonheur monolingue perdu à Babel, en imposant le « français universel ». Il s'agit là d'une approche de la question linguistique bien précise qui est loin de faire l'unanimité pendant la période révolutionnaire. La politique linguistique, loin d'être linéaire, a oscillé entre la politique de traduction et la politique de « francisation », en lien avec deux conceptions de la langue qui se construisent en totale opposition pendant la période précédant la période révolutionnaire.

3- L'affirmation et la transformation des langues vernaculaires

Le foisonnement des discours sur les langues dans l'Europe de la Renaissance participe de l'affirmation des langues vernaculaires. Mais c'est surtout le contexte général qui favorise leur émergence.

En premier lieu, la réforme catholique et la réorganisation de l'Église romaine laissent place à plusieurs Églises rivales dont la sphère d'influence coïncide avec celle des vernaculaires promues au rang de langue du pouvoir monarchique⁴². Cette période est marquée par une remise en question du rôle du latin dans son rapport

⁴¹ KABATEK, Johannes, « La pensée linguistique française du XVIII^e siècle et les langues en Amérique latine », BERG, Walter Bruno, BLOCK de BEHAR, Lisa (dir.), *France-Amérique Latine, croisements des lettres et de voies*, (Colloque international à l'université de Fribourg, 27 et 28 mai 2004), Paris, L'Harmattan, 2007, p. 195.

⁴² GIARD, Luce, « L'entrée en lice des vernaculaires », AUROUX, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Liège, Mardaga, 1992, p. 206-225.

au pouvoir. Nous assistons à la fin d'une situation de diglossie où le latin d'une part incarnait la langue de la religion, du savoir et du pouvoir, et d'autre part une diversité de vernaculaires servaient de langues de communication orale⁴³. Désormais, une situation de concurrence s'installe entre les vernaculaires qui ont été choisies par les Cours royales. La recherche de légitimité des langues vernaculaires face au latin contribue à une réécriture de l'histoire, et à un retour à l'origine des langues pour trouver la filiation justifiant l'hégémonie de l'une d'entre elles. Nous devons remarquer que l'établissement de filiation linguistique participe à la prise de conscience d'une identité culturelle nationale⁴⁴. En France, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts marque la volonté du royaume de France de rompre définitivement avec la prééminence du latin, langue qui cristallise l'assujettissement du royaume à l'Empire et à l'Église de Rome⁴⁵.

Benedict Anderson nous rappelle que le choix d'une langue a été un phénomène progressif, pragmatique et aléatoire. La fragmentation politique de l'Europe occidentale a contribué à l'épanouissement des langues dites vulgaires. Néanmoins, les entités politiques et les découpages institutionnels qui résultent des hasards dynastiques n'épousent pas les frontières linguistiques. Les langues vulgaires choisies sont avant tout des langues administratives, « des langues employées par et pour les bureaucraties à leur convenance »⁴⁶. Il n'existe aucune volonté politique d'imposer la langue du pouvoir aux sujets du royaume. Aucun propos pour organiser la promotion d'une langue nationale. Pas encore en tout cas.

D'autre part, c'est à partir du XVI^e siècle que les prémices du capitalisme bouleversent l'Europe. Nous assistons au développement d'une économie marchande et à l'affirmation d'une bourgeoisie urbaine qui trouve dans l'essor de l'imprimerie l'outil de son ambition. Pour Benedict Anderson, c'est la transformation de l'imprimé en bien de consommation courante qui est la véritable cause de la « révo-

⁴³ BRIU, Jean-Jacques, « Origine des langues, origine des peuples », *Sens public, Revue électronique internationale*, article publié en ligne : 2007/02, p. 4.

⁴⁴ COHEN, Paul, « La Tour de Babel, le sac de Troie et la recherche des origines des langues : Philologie, histoire et illustration des langues vernaculaires en France et en Angleterre aux 16^e-17^e siècles », *Études Epistémè*, n° 7, 2005, p. 33.

⁴⁵ MERLIN-KAJMAN, Hélène, *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 2003, p. 77-79.

⁴⁶ ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 53.

lution des vernaculaires »⁴⁷. Associé à la Réforme protestante qui trouve dans les langues vernaculaires le moyen de répandre sa doctrine à grande échelle, le capitalisme aiguillonné par l'imprimerie contribue au déclin du latin, déjà fragilisé par l'action des monarques faisant usage des vernaculaires pour asseoir leur domination. L'imprimerie en tant que technique de communication contribue à l'émergence et la diffusion à grande échelle de langues d'imprimerie que les monarques transforment en langues du pouvoir⁴⁸.

Enfin, nous assistons à l'affermissement du pouvoir séculier de la monarchie. Pour rendre plus efficace l'administration des affaires publiques, il faut que le roi se fasse entendre dans tout le royaume. Ainsi, dans un contexte où le latin restait très présent dans l'administration, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts – tout comme l'ensemble des décrets du XVI^e siècle – cherche à renforcer la langue du roi face au latin, à affirmer le français en tant que langue administrative représentant le pouvoir absolu de la monarchie. L'Ordonnance de Villers-Cotterêts institue la langue française comme langue officielle de l'État. Le français devient la langue officielle des cours de justice, la « langue dominante de l'administration et de la communication politique »⁴⁹. Elle intervient dans le domaine des actes juridiques, et non pas dans celui de la communication quotidienne des sujets du royaume. Ainsi, l'Ordonnance de 1539 vient surtout renforcer le pouvoir séculier et « laïciser » la justice, ce qui établit un lien durable entre la langue et le pouvoir politique. De ce fait, l'Ordonnance contribue à la centralisation et à l'affirmation de l'absolutisme. Le pouvoir absolu définit par son intervention « l'aire linguistique et politique française »⁵⁰. Cependant une nuance s'impose : ce n'est pas la langue qui incarne l'unité de la Nation, c'est le roi en personne qui l'incarne. Et c'est le roi, de par son autorité et sa légitimité, qui peut intervenir dans le domaine de la langue.

Désormais, la langue n'est plus seulement un moyen de communication, mais aussi un outil de légitimation. Elle est une institution à part entière puisque elle dépend d'une autorité, celle du roi⁵¹. Ainsi, le pouvoir royal dispose de la légitimi-

⁴⁷ *Ibid.*, p. 51.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 54.

⁴⁹ GREVIN, Benoît, *op.cit.*, p. 42.

⁵⁰ MERLIN-KAJMAN, Hélène, *op.cit.*, p. 80.

⁵¹ AUROUX Sylvain, « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », BUSSE, Winfried, TRABANT, Jürgen (dir.), *Les idéologues. Sémiotique, Philosophie du langage et linguistique*, Amsterdam, Benjamins, 1986, p. 259-276.

mité pour normaliser la langue par une politique linguistique. Cette intervention se concrétise avec la création de l'Académie française par Richelieu en 1635, qui a pour vocation de codifier et unifier l'usage de la langue. Il s'agit de se doter des moyens de régulation et de contrôle linguistique nécessaires au renforcement du français en tant que langue de l'État. Dorénavant, la marche vers la monarchie absolue est accompagnée de la mise en règle et de l'expansion du français. Ce lien devient indissoluble, autant que l'idée de l'unité du royaume et de la langue. Nous devons signaler qu'au XVIII^e siècle dans le royaume de France, la langue française reste encore une langue essentiellement écrite, dont la diffusion et la pénétration dans les populations est directement le produit des principales fonctions régaliennes de l'État. Langue du pouvoir, la langue française devient le véhicule qui permet d'accéder aux emplois de l'administration, ce qui contribue à la francisation progressive des élites provinciales.

Progressivement il s'opère une évolution considérable dans l'approche de la langue : l'affirmation de la langue vernaculaire française se développe avec une relative autonomie vis-à-vis du pouvoir en place. Cette autonomie émane de la remise en question de la conception théologique de la langue. La langue n'est plus perçue comme un don de Dieu, mais comme le résultat d'une convention établie entre les hommes⁵². Pour les défenseurs de la langue française c'est l'usage qu'en font les hommes qui façonne la langue. De ce fait, considérer l'usage comme fondateur de la langue revient à établir que la langue est un corps autonome. Selon Jacques Guilhaumou, c'est ainsi que « se formule l'avènement du sujet politique de la langue comme une puissance refondatrice autonome »⁵³.

Si au départ c'est la langue du roi qui constitue la langue commune du royaume, progressivement c'est « le bon usage » de la langue qui s'impose. Selon l'encyclopédiste et grammairien Nicolas Beauzée la Nation – c'est-à-dire les habitants d'un territoire sous l'autorité d'un même pouvoir – est le sujet de la langue⁵⁴. Cependant, la langue de la « nation n'est pas nécessairement ce que parlent tous les membres de cette nation »⁵⁵. Seule la partie autorisée à représenter cette Nation peut prétendre

⁵² MERLIN-KAJMAN, Hélène, « Langue et souveraineté en France au XVII^e siècle. La production autonome d'un corps de langage », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49e année, n° 2, 1994, p. 375.

⁵³ GUILHAUMOU, Jacques, « Langue politique et opinion publique en France au XVIII^e siècle », *Synergies Italie*, n°3, 2007, p. 87.

⁵⁴ BEAUZEE, Nicolas, art. « Langue », *Encyclopédie Méthodique*, T.3, 1786, cité dans, AUROUX, Sylvain, « Langue, Etat, Nation : le modèle politique », *Cahier de l'ILSL*, n°8, Lausanne, 1996, p. 2.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 4.

être le sujet de la langue. Jacques Guilhaumou déduit que le « bon usage » défini par Beauzée n'est autre que la « langue de la sphère bourgeoise répandue peu à peu dans le public »⁵⁶. Ces réflexions montrent bien que la langue n'est pas l'affaire de tous, mais celle de la « meilleure partie » de la société.

Par conséquent, la langue française à l'époque moderne s'insère dans un espace relativement autonome du pouvoir. S'il est vrai que l'affermissement de la monarchie a contribué à celle de la langue française, elle a surtout accompagné les efforts et les initiatives des élites éclairées et des érudits. Ces derniers représentent selon Hélène Merlin-Kajman la « société des particuliers à laquelle on ne réserve pas encore le nom de société civile, mais que la langue et la littérature contribueront à former comme *société civile* de façon décisive »⁵⁷. Même si la langue continue à représenter la langue du roi, elle cristallise surtout l'évolution de la société, parce qu'elle est liée à l'usage qu'en fait la Nation.

Que la souveraineté en matière linguistique repose sur la monarchie ou sur l'usage qu'en fait la Nation, la conception politique de la langue est établie. Force est de constater que dans les réflexions et les débats linguistiques qui suivent, cette conception politique de la langue n'est jamais remise en question. Dorénavant les oppositions et les points de fracture se situent dans la politique linguistique à mettre en place, et concernent la nature du pouvoir qui en aura la charge⁵⁸. Cependant, une nuance subsiste sur le degré d'autonomie du « corps de langage » vis-à-vis du pouvoir politique⁵⁹. Ajoutons qu'il s'agit là d'une nuance qui disparaît lorsqu'il y a collusion entre la part autorisée de la Nation – celle qui établit le « bon usage » de la langue – et le pouvoir politique. Ce qui adviendra à la Révolution de 1789. Avec l'accès au pouvoir de la bourgeoisie, la question de la langue devient l'épine dorsale de la Nation politique en construction. Autant le roi représente la Nation à lui tout seul, autant l'ordre nouveau établi par la Révolution doit se reposer sur un nouveau symbole pour maintenir l'unité de la Nation. C'est la langue qui devient cet instrument majeur.

⁵⁶ GUILHAUMOU, Jacques, *op.cit.*, p. 88.

⁵⁷ MERLIN-KAJMAN, Hélène, *op.cit.*, p. 378.

⁵⁸ AUROUX, Sylvain, *op.cit.*, p. 5.

⁵⁹ MERLIN-KAJMAN, Hélène, *op.cit.*, p. 394.

4- La manière dont on nomme les langues

Nommer une langue n'est pas un acte anodin. Au moyen d'un qualificatif, on lui assigne une place dans le concert des langues présentes dans un pays et on l'inscrit dans une hiérarchie chargée de sens qui renvoie à l'organisation de la société.

Benoît Grevin revient sur cette hiérarchisation des langues dans son ouvrage *Les parchemins des Cieux*. La dispersion babélique voulu par Dieu revient à instaurer une harmonie linguistique où chaque langue tient un rôle et une place particuliers. Cette harmonie linguistique reflète à son tour une harmonie sociale. Les « lois mystérieuses qui régissaient l'univers et en établissaient l'harmonie » avaient un reflet inégal sur les langues, selon qu'il s'agissait « des langues qui véhiculaient la parole divine – le latin, l'arabe, l'hébreu... – », des langues prestigieuses choisies par les cours royales ou alors des langues locales⁶⁰. Le rang de chaque langue était intrinsèquement lié « avec son rapport à la Révélation, et à travers elle à l'écrit »⁶¹. Les parlers locaux qui servaient à la communication étaient « les plus méprisés » et n'accédaient « jamais à l'écrit ». Entre les langues divines et les parlers locaux, se trouvaient les langues choisies par les élites « nobiliaires ou marchandes », usitées dans la communication écrite mais sous l'emprise des langues divines. Benoît Grevin soutient que cette hiérarchisation a conditionné « la pensée et la pratique du langage médiéval »⁶². Pour sa part, il qualifie les langues soutenues par un corpus de textes écrits de « référentielles », les langages promus par les élites de « courtois », et les langages plus locaux et non écrits de « bas ». Et ce n'est qu'à partir de l'interaction de ces trois registres linguistiques que l'on peut appréhender « la communication médiévale ». À l'époque moderne cette distinction reste valable, même si les langues courtoises deviennent progressivement référentielles, suite à la promotion de certaines langues vernaculaires choisies par les cours.

L'intérêt grandissant pour les langues au XVI^e siècle contribue donc au classement de celles-ci selon leurs origines, leurs usages et leurs degrés d'importance. La manière dont on nomme les langues reflète cette démarche qui contribue à mettre en avant les langues vernaculaires promues à un avenir radieux et à dévaloriser les langues vernaculaires discréditées. C'est dans ce contexte que nous devons situer le

⁶⁰ GREVIN, Benoît, *op.cit.*, 2012, p. 14.

⁶¹ *Ibid.*, p. 15.

⁶² *Ibid.*, p. 18.

dessein de Joseph Scaliger de classer sur des critères philologiques l'ensemble des langues connues. C'est à lui aussi que nous devons l'invention du cadre des études linguistiques : la classification des familles linguistiques, des langues et des dialectes. Nous pouvons également citer l'ouvrage de Claude Duret *Thresor de l'histoire des langues de cest univers*, ouvrage qui reflète la diversité linguistique et se propose de collectionner les langues⁶³. Il énumère les différentes langues – cinquante-cinq au total –, et présente la langue comme un phénomène naturel sujet au cycle de la vie biologique : les langues naissent, se développent et se dégradent. Ces projets s'insèrent dans une tradition qui s'installe à l'époque de la Renaissance et qui reflète une approche ouverte du multilinguisme ; tradition qui consiste à cataloguer toutes les langues, des plus prestigieuses aux plus mystérieuses.

La description que fait Joseph Scaliger de la géographie linguistique de la France, et plus particulièrement les détails qu'il nous transmet sur le contexte sociolinguistique, éclairent cette démarche intellectuelle. Il s'intéresse à la signification sociale des pratiques linguistiques. En établissant la fonction sociale différenciée de chaque langue, Joseph Scaliger établit une hiérarchie des langues, même si à ses yeux toutes les langues ont le même intérêt philologique. Au sommet de cette hiérarchie sociale se trouve le latin, langue dans laquelle Joseph Scaliger diffuse son savoir. Pour les humanistes de l'époque moderne, le latin représente toujours la langue commune qui facilite la communication et la concorde entre les peuples. Il s'agit, en quelque sorte, d'une langue déracinée grâce à son prestige. Une langue qui est destinée non à remplacer mais à accompagner les autres langues. Pour l'historien Paul Cohen, le rôle assigné au latin témoigne « de cette sociabilité latine qui a uni l'Europe des lettres pendant toute l'époque moderne »⁶⁴.

Dans cette quête de classification des langues, un véritable réseau d'échanges se met en place parmi les érudits européens ; réseau qui ne profite pas seulement aux langues vernaculaires promues au rang de langue du pouvoir par leurs cours respectives. C'est en voulant grouper les diverses langues du continent européen que le linguiste Leibniz découvre la langue basque et s'y intéresse de très près⁶⁵. Ne pouvant

⁶³ DURET, Claude, *Thresor de l'histoire des langues de cest univers*, Yverdon, De l'Imprimerie de la Société Helvétique Caldoresque, 1613.

⁶⁴ COHEN, Paul, « Il entend toutes les langues de Cestuy Univers » : Joseph Scaliger, l'humanisme et le pluralisme linguistique à l'époque moderne », *op.cit.*, p. 13.

⁶⁵ ZULAIKA, Josu, DELGADO, Francisco, « Les recherches de Leibniz au sujet de la langue basque », BREGER, Herbert, HERBST, Jürgen, ERDNER, Sven, *Les recherches de Leibniz au sujet de la langue*

classifier la langue basque dans aucun des groupes, il entame un travail de recherche. Leibniz met à contribution ces réseaux par une correspondance frénétique. Dans ces correspondances, il sollicite des informations sur la langue basque, mais nous voyons que sa démarche va au-delà ; il veut mettre en lumière « l’harmonie des langues » et l’origine des peuples. Car pour Leibniz, le peuple – ou la Nation, car il utilise les deux termes indistinctement – se confond avec l’ensemble des locuteurs d’une langue et n’a pas d’autre statut que linguistique. C’est dans la relation qui le liait à l’érudit et écrivain anglais John Chamberlayn que Leibniz obtient satisfaction. Suite aux requêtes de Leibniz, John Chamberlayn sollicite Pierre d’Urte, un religieux d’origine basque exilé en Grande-Bretagne. Il lui passe commande d’un dictionnaire basque-latin et de la traduction de la Bible⁶⁶. Pierre d’Urte élabore également une grammaire de la langue basque⁶⁷. La genèse de ces travaux se trouve dans la correspondance maintenue par Leibniz avec John Chamberlayne⁶⁸. Nous voyons là comment l’intérêt de Leibniz pour les langues contribue à la codification de la langue basque, langue dépourvue d’une tradition écrite avérée.

Cependant, la réalité de l’époque moderne contraste quelque peu avec les démarches des érudits qui s’intéressent aux langues, qui valorisent la différence, la multiplicité. L’acceptation du multilinguisme ne revient pas à considérer que toutes les langues ont la même valeur. D’où l’importance d’exposer les représentations que les locuteurs se font de leurs langues et de la façon dont les langues sont nommées, ou ne le sont pas, car le pouvoir linguistique s’exerce d’abord en ne nommant pas les langues concurrentes. La volonté d’établir la supériorité d’une langue vernaculaire et la convoitise d’occuper la place du latin favorisent cette hiérarchisation.

Au début de l’époque moderne, ce clivage existe déjà, mais surtout il est complexifié par un ensemble de notions et de distinctions qui occupent une réflexion foisonnante, en vue de théoriser à la fois la nature des langues, faire leur histoire, assurer leur promotion, et penser en même temps la juste relation du pouvoir politique aux langues parlées par leurs sujets. Notions qui vont par couples : langues

basque, (compte rendu d’un congrès), Hanovre 2011, p. 1217-1228.

⁶⁶ URTE, Pierre, *Dictionarium Latino Cantabricum*, 1715, manuscrit publié par URKIZU, Patxi : *Pierre d’Urteren Hiztegia*, Donostia, 1989.

⁶⁷ URTE, Pierre, *Grammaire Cantabrique Basque*, 1714, manuscrit publié par WEBSTER, W, *Grammaire Cantabrique Basque faite par Pierre D’Urte*, Bagnères de Bigorre, 1900.

⁶⁸ ZULAIKA, Josu, « Nuevos datos sobre las obras vascas de Pierre d’Urte », *Estudios de Lingüística Universidad de Alicante*, n° 23, 2009, p. 323-333.

naturelles / artificielles ; langues vulgaires / nobles ; langues maternelles / langues qui ne le sont pas ; langues du pays, locales / langue du roi, de la cour. La raison majeure de cette compilation étant que certaines langues vulgaires promues par une forte volonté politique prétendent à l'anoblissement.

Cette classification s'apparente à un jugement de valeur qui contribue à dévaloriser certaines langues et à les cataloguer parmi les « jargons » – terme à connotation négative remplacé par celui de « patois » pendant la période révolutionnaire. Le *Dictionnaire de Trévoux*, publié par les jésuites de l'Académie de Trévoux entre 1704 et 1771, définit en 1732 le mot « Jargon » de la sorte : « langage vicieux et corrompu du peuple ou des paysans, qu'on a de la peine à entendre. Par toute les Provinces le peuple parle un jargon différent de la langue des honnêtes-gens. C'est aussi une langue factice, dont les gens d'une même cabale conviennent, afin qu'on ne les entende pas, tandis qu'ils s'entendent bien entre eux (...). Il se dit aussi d'une certaine affectation dans le langage, d'une certaine singularité dans les manières de parler. (...) Jargon, se dit aussi abusivement, et par extension, en parlant des langues mortes, ou étrangères, que nous n'entendons pas »⁶⁹. La définition du mot « patois » dans l'édition de 1762 du même *Dictionnaire de Trévoux* diffère très peu de celle du mot « jargon » : « Langage corrompu et grossier, tel que celui du menu peuple, des paysans et des enfants, qui ne savent pas encore bien prononcer (...) On le dit aussi des étrangers dont on n'entend point la langue »⁷⁰.

Cette dévalorisation se déploie sur deux niveaux : l'un géographique, car il s'agit de langues locales avec une étendue limitée, incompréhensible dans le reste du royaume ; l'autre sociale, puisqu'il est question de langues couramment parlées par des catégories sociales essentiellement rurales – des agriculteurs –, considérées comme des arriérés, des incultes. Sous couvert d'une différenciation fonctionnelle et géographique de la langue, se dessine un processus de dévalorisation des langues de pays. Le processus de construction des langues vernaculaires accentue ce clivage, en opposant les cultures orales aux cultures écrites, car seules ces dernières seraient susceptible d'un degré de civilisation avancé.

L'un des qualificatifs les plus employés pendant la période moderne pour nommer les langues des peuples qui n'auraient pas eu accès à la civilisation est celui de « barbare ». Ainsi la langue que l'on veut dévaloriser, car incompréhensible et impré-

⁶⁹ *Dictionnaire de Trévoux*, t. 3, Paris, 1732, p. 795-796.

⁷⁰ *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1762, p. 188.

gnée de localisme, devient une langue barbare aux yeux des érudits. C'est à la Grèce antique que nous devons le terme de « barbare ». Les Grecs avaient divisé le monde par des critères linguistiques, et tous ceux qui ne parlaient pas grec étaient catalogués de *barbaroi*. Étymologiquement le barbare est celui qui ne parle pas, qui ne produit que des sons incompréhensibles. Les Grecs considéraient la langue de l'autre comme une « non-langue ». Louis-Jean Calvet estime que la notion de barbare traduit « le racisme linguistique grec »⁷¹, une idéologie de la supériorité, puisque la différence établit un lien de subordination. L'autre est par nature inférieur.

5- La place de l'imaginaire linguistique et politique

La démarche intellectuelle consistant à mobiliser l'imaginaire est une constante dans le discours humaniste au sujet de la langue et de son rapport au pouvoir. C'est à partir des textes qui reflètent l'imaginaire linguistique et politique des savants du XVI^e siècle que se constitue un siècle plus tard l'imaginaire du français comme langue nationale.

À ce titre, il est intéressant de revenir à la place accordée à l'Ordonnance de Villers-Cotterêts dans l'histoire de la langue française. Le mythe qui se construit autour de cette Ordonnance représente certainement plus l'imaginaire linguistique humaniste qu'il ne repose sur ses véritables effets dans l'évolution des pratiques linguistiques du royaume. Villers-Cotterêts ne fait que ratifier l'évolution des pratiques linguistiques dans les tribunaux, puisque la plupart des juridictions du royaume de France avaient entériné au XVI^e siècle l'usage du français écrit au détriment du latin et des langues provinciales. En prenant l'exemple du Midi, Paul Cohen signale qu'à l'époque moderne les élites provinciales avaient progressivement abandonné l'usage de l'occitan dans les démarches administratives sans aucune injonction royale⁷². Les causes principales de ce processus ne se trouvent pas dans l'imposition politique et légale de la monarchie, mais dans la sujétion culturelle volontaire des élites locales, et plus précisément dans leurs adhésion consentie à la langue du roi.

D'où l'intérêt d'analyser comment cette fiction c'est greffée à l'histoire de Villers-Cotterêts et pourquoi cette fausse interprétation s'est prolongée jusqu'à nos jours. Car, même si l'Ordonnance n'a pas contribué à la mise en place d'une poli-

⁷¹ CALVET, Louis-Jean, *La guerre des langues, et les politiques linguistiques*, Payot, Paris, 1987, p. 64.

⁷² COHEN, Paul, « L'imaginaire d'une langue nationale », *op.cit.* p. 46.

tique linguistique faisant du français la langue nationale, l'imaginaire qui se construit autour d'elle a en revanche participé à alimenter les arguments idéologiques « des premières politiques d'imposition linguistique nationale »⁷³. Cette mythographie qui ne se limite pas à l'Ordonnance de Villers-Cotterêts est d'autant plus intéressante qu'elle constitue une des sources les plus importantes du discours sur le français à l'époque moderne. Il s'agit avant tout de construire un passé mythique en puisant dans des événements historiques. Elle participe de l'élaboration d'une filiation linguistique justifiant la supériorité du vernaculaire français et la glorification de la monarchie. En ce sens, elle nous renvoie une image idyllique du monarque et de ce fait, dénature une réalité beaucoup plus complexe. Les pouvoirs que les récits attribuent au monarque contrastent avec les difficultés que traverse la monarchie dès l'époque moderne pour lever les impôts et pacifier le royaume. Pour ce faire, la monarchie a dû accorder des privilèges, et composer avec la Noblesse provinciale.

L'imaginaire qui se construit autour de la langue contribue à la création d'une littérature en langue vernaculaire et à la construction d'une tradition culturelle. Cet imaginaire trouve un moyen d'expression et de diffusion dans l'essor de l'imprimerie. Selon Philippe Desan, cet imaginaire participe à la formulation d'un monde idéal qui a vocation à bouleverser les structures sociales et économiques existantes, et reflète le « désir inconscient de la société »⁷⁴. Les penseurs humanistes partagent une conception matérielle et économique de la société, qui les amènent à concevoir la langue comme une marchandise⁷⁵. Ainsi, si jusqu'alors la langue servait juste à transmettre un savoir, dorénavant elle devient le centre d'intérêt lui-même. La forme devient plus importante que le fond, puisqu'elle a de la valeur et qu'il faut la faire fructifier. Cette mise en valeur de la langue, au sens strict, équivaut à considérer que « la richesse d'une Nation et d'une civilisation se mesure à la prospérité de sa langue »⁷⁶. C'est dans cette perspective que les humanistes tissent le lien entre la langue et le destin de la Nation française.

Cet imaginaire sert également les desseins de la bourgeoisie, qui réclame une reconnaissance et une place au cœur du pouvoir face à la Noblesse. La langue devient

⁷³ *Ibid.*, p. 61.

⁷⁴ DESAN, Philippe, *L'imaginaire économique de la Renaissance*, Mont-de-Marsan, Éditions inter-universitaires, 1993, p. 15.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 187.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 188.

l'enjeu de ce rapport de force⁷⁷. Les valeurs véhiculées par la bourgeoisie marchande sont présentes dans l'imaginaire de la Renaissance mais aussi dans la pratique linguistique qu'elle revendique. Ainsi, il est intéressant de noter que la participation de la bourgeoisie à l'édification d'une littérature en langue vernaculaire et à la construction d'une tradition culturelle est accompagnée de la diffusion de ses propres valeurs teintées de libéralisme⁷⁸.

La recherche de filiation justifiant la prééminence du français face au latin et aux autres langues vernaculaires s'accompagne d'une volonté de la part de la bourgeoisie d'établir la légitimité de ses revendications. Theodor Zeldin nous fait part de la thèse soutenue par Henri de Boulanvilliers dans son *Essai sur la Noblesse de France* (1732), théorie selon laquelle l'origine des nobles de France remonte aux Francs et celle du Tiers-état aux Gaulois⁷⁹. Selon Henri de Boulanvilliers, la légitimité de la Noblesse est issue de la conquête territoriale et non du bon vouloir du monarque. Il s'agit de relativiser le pouvoir du monarque. Mais en même temps, cette théorie permet à la bourgeoisie de revendiquer son origine gauloise, et par la même occasion de réclamer l'héritage de leurs privilèges et de leurs libertés⁸⁰. Il s'agit également de remettre en question l'intervention du monarque en matière linguistique, sans pour autant remettre en question la conception politique de la langue.

Toutes ces théories justifiant la prééminence de la langue française face au latin mais aussi face aux autres langues vernaculaires contribuent à définir puis à affirmer l'historicité de la langue française. Progressivement, les contours d'une identité spécifique se dessinent par l'écriture de l'histoire et la construction d'une tradition culturelle. Il s'agit bien des contours de l'identité nationale.

6- La langue et la Nation : la création de l'identité nationale

Dans la conscience collective, la croyance fondamentale est que l'identité nationale est enracinée dans la nuit des temps et qu'elle est le fruit d'une très longue histoire. Or, Benedict Anderson vient nous rappeler qu'il n'en est rien. Il s'agit là d'une construction idéologique issue du processus d'historisation de la Nation. La Nation

⁷⁷ *Ibid.*, p. 218.

⁷⁸ THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 64

⁷⁹ ZELDIN, Theodor, *Histoire des passions française*, T.2, Paris, Éditions Recherches, 1978.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 12.

est une invention qui résulte d'un postulat⁸¹. Benedict Anderson oppose « la modernité objective des nations aux yeux de l'historien par rapport à leur ancienneté subjective aux yeux des nationalistes »⁸². Aussi *l'auteur précise-t-il* que la Nation dans le sens moderne du terme est « une communauté politique imaginaire et imaginée »⁸³.

Selon Benedict Anderson, la Nation en tant que communauté politique a pu être imaginée grâce à l'interaction entre « un système de production et de rapports de production (le capitalisme), une technique de communication (l'imprimé) et la fatalité de la diversité linguistique »⁸⁴. L'auteur insiste sur la simultanéité et la coïncidence entre d'une part le développement de l'imprimerie, et d'autre part la Réforme, qui impulse la publication de livres en langue vernaculaire, dont la Bible de Luther⁸⁵. Le rôle de l'industrie du livre, considérée par Benedict Anderson comme l'embryon du capitalisme, lui permet d'établir la « primauté du capitalisme » dans la création de cette nouvelle communauté politique⁸⁶.

Dans ce processus complexe, la langue tient un rôle prépondérant. Selon Anne-Marie Thiesse, c'est l'émergence « d'une langue vernaculaire standardisée par l'imprimé » qui a participé à l'éveil du sentiment national⁸⁷. Cette langue standardisée a permis la formation des espaces de communication et d'échange unifiés « au-dessous du latin mais au-dessus des langues vernaculaires parlées »⁸⁸. L'établissement des liens parmi les lecteurs-locuteurs de ces langues standardisées a progressivement conduit à une prise de conscience de leur appartenance à une communauté identifiée par un espace linguistique délimité. C'est cette nouvelle forme de communauté imaginée qui a « créé les conditions de la Nation moderne »⁸⁹.

Benedict Anderson établit un lien de cause à effet entre l'essor du capitalisme et la constitution de la communauté imaginaire, ce qui l'amène à déduire que cette

⁸¹ THIESSE, Anne-Marie, *op.cit.*, p. 12.

⁸² ANDERSON, Benedict, *op.cit.*, p. 18.

⁸³ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 54.

⁸⁵ À titre d'exemple, la Bible fut publiée en allemand en 1534, en français en 1535, en castillan en 1569, et en basque en 1571 (traduction de Leizarraga).

⁸⁶ ANDERSON, Benedict, *op.cit.*, p. 49.

⁸⁷ THIESSE, Anne-Marie, *op.cit.*, p. 11, p. 69.

⁸⁸ ANDERSON, Benedict, *op.cit.*, p. 55.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 57.

communauté répond aux aspirations de la bourgeoisie. Une bourgeoisie commerciale dont l'essor est lié « au capitalisme de l'imprimé vernaculaire »⁹⁰. Si l'assise des classes dirigeantes pré-bourgeoises était fondée avant tout sur la filiation ou les « allégeances personnelles », celle de la bourgeoisie répond désormais à « des bases fondamentalement imaginées »⁹¹. Et c'est de cette communauté imaginée par le langage que résulte la Nation⁹².

Il convient de rappeler qu'au XVIII^e l'organisation sociale de l'Ancien-Régime se trouve à bout de souffle, et son équilibre est fragilisé par l'évolution de l'économie et des rapports sociaux⁹³. La bourgeoisie qui se trouve exclue du pouvoir contribue à la remise en question de la société d'ordres, et définit progressivement le sujet politique porteur d'un nouvel ordre social libéral. Le sujet politique qui se construit en opposition à la monarchie n'est autre que la Nation.

Avec la Révolution française, la Nation devient un corps politique. Même si la dimension politique de la Nation est présentée comme universelle, nous devons constater qu'elle prend corps dans un espace géographique délimité. Ce qui suppose le recours à des critères culturels particularisants pour homogénéiser la Nation, parmi lesquels se trouve en premier lieu la langue. Cette homogénéisation relève d'une des caractéristiques de la communauté nationale, celle de l'horizontalité. L'identité nationale devient le lien qui efface toutes les différences, et qui établit un socle commun : « imaginée comme une communauté parce que, indépendamment des inégalités et de l'exploitation qui peuvent y régner, la Nation est toujours conçue comme une camaraderie, profonde, horizontale »⁹⁴. Nous ne pouvons nous empêcher d'établir un lien avec la conception de la langue, car comme nous l'indique Benedict Anderson, elle occupe une place à part dans le processus de construction de la Nation politique.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 85.

⁹¹ *Ibid.*, p. 86.

⁹² *Ibid.*, p. 149.

⁹³ REMOND, René, *Introduction à l'histoire de notre temps. I. L'Ancien Régime et la Révolution (1750-1815)*, Paris, Éditions du Seuil, 1974, p. 67-74.

⁹⁴ ANDERSON, Benedict, *op.cit.*, p. 20.

7- La question de l'universalité de la langue française

L'idée d'universalité en matière politique et linguistique apparaît à partir de la Renaissance et se consolide au XVIII^e siècle. Les érudits de la Renaissance contribuent à cette émergence en voulant établir un parallèle entre l'Empire romain et la monarchie. Il s'agit d'un contexte particulier, dans lequel nous assistons à une remise en question du rôle du latin, et à une concurrence effrénée entre les vernaculaires pour établir laquelle d'entre elles est la plus légitime pour occuper la place du latin. Derrière la question de la langue apparaît l'idée de *translatio imperii*, du transfert de la légitimité de l'Empire romain aux monarchies modernes, parmi lesquelles existe une rude concurrence.

En ce qui concerne le rôle de la France, progressivement l'idée s'installe d'une langue française très répandue, choisie par les élites européenne car « naturellement » supérieure aux autres langues vernaculaires. Selon Gilles Siouffi, cette vision s'appuie « sur toute une série de textes apologétiques, et sur l'idée, assez manipulée, d'une langue française devenue langue des traités »⁹⁵. En témoigne l'article sur la langue rédigé par Nicolas Beauzée dans l'Encyclopédie de 1751 :

« Si quelqu'autre langue que la latine devient jamais l'idiome commun des savans de l'Europe, la langue françoise doit avoir l'honneur de cette préférence : elle a déjà les suffrages de toutes les cours où on la parle presque comme à Versailles : et il ne faut pas douter que ce goût universel ne soit dû autant aux richesses de notre littérature qu'à l'influence de notre gouvernement sur la politique générale de l'Europe »⁹⁶.

Il est avéré que la place qu'occupait le latin dans les traités est progressivement remise en question au XVII^e siècle, mais ce n'est pas la langue française qui devient la langue véhiculaire. Selon Gilles Siouffi, « l'espace des traités de paix au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle est un espace plurilingue »⁹⁷. Ainsi, la présence du français dans les traités du XVII^e s'explique par une présence accrue des langues vernaculaires promues au rang de langue du pouvoir. Chaque royaume souhaite que sa langue soit présente dans les traités les concernant.

⁹⁵ SIOUFFI, Gilles, « De l'universalité » européenne du français au XVIII^e siècle : retour sur les représentations et les réalités. », *Langues Française*, n°167, p. 13-29.

⁹⁶ Article de l'Encyclopédie de 1751 cité par, SIOUFFI, Gilles, *ibid.*, p. 15.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 18.

On cite souvent comme exemple de l'emploi du français pour la rédaction des traités de paix celui de Rastadt en 1714, rédigé en français. Mais on le doit à un concours de circonstances, et on ne peut faire l'impasse sur l'article séparé du traité qui explicite que la rédaction en langue française est une exception et ne doit pas constituer un précédent :

« Le présent traité, par les raisons mentionnées dans l'Article 33. ayant été commencé, poursuivi et achevé sans les solennités et formalités requises et usitées à l'égard de l'Empire, et composé et rédigé en Langue Française, contre l'usage ordinairement observé dans les Traités entre Sa Majesté Impériale, l'Empire, et Sa Majesté Très-Chrétienne, cette différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence ou porter préjudice en aucune manière, à qui que ce soit, et l'on se conformera à l'avenir à tout ce qui a été observé jusqu'à présent dans de semblables occasions, tant à l'égard de la Langue Latine que pour les autres formalités et nommément dans le Congrès et Traité général et solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne : le présent Traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu, que si toutes les susdites formalités y avoient été observées, et, comme s'il étoit en Langue Latine »⁹⁸

D'ailleurs, dans tous les traités où le latin n'est pas employé est ajouté en note qu'il s'agit d'une exception. Selon Gilles Siouffi, l'espace des traités reflète plutôt le multilinguisme européen, et fait apparaître une sorte de « guerre linguistique » entre les États modernes pour établir quelle langue vernaculaire va supplanter le latin dans sa fonction de langue véhiculaire. Faute de devenir la langue universelle au XVIII^e siècle, le français a participé à « une dynamique nouvelle, radicalement différente de ce qui s'observait jusqu'alors, une dynamique de multiculturalité, dans laquelle il joue sa partie »⁹⁹.

Néanmoins, les milieux érudits restent sous l'emprise de l'idéalisation du rôle du latin pendant la période de la Renaissance, une langue considérée comme commune mais supérieure à toutes les autres. Cette vision influence la considération de certains érudits sur la place du français parmi les langues européennes. Voltaire, dans son ouvrage sur la Guerre de succession d'Autriche, est partie prenante de ce mouvement en mettant en exergue la supériorité du français :

⁹⁸ *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, Tome V, Utrecht, 1715, p. 393.

⁹⁹ SIOUFFI, Gilles, *op.cit.*, p. 18.

« De douze langues qu'on parle en Europe, il faut bien qu'on en choisisse une qui soit commune. Les nations ont insensiblement choisi le français comme la langue qui porte avec le plus de clarté, celle qui a fourni le plus de livres d'usage, la seule avec laquelle on ait recueilli tous les derniers traités, et enfin celle d'un pays situé entre l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie »¹⁰⁰.

La réputation de la langue française comme langue internationale-universelle est donc plutôt assurée par les hommes de lettres. Ces savants et écrivains constituent un véritable réseau d'échanges et de correspondances qui dépasse les entités territoriales, la République des Lettres¹⁰¹. Ils se rassemblent dans les cercles tels que les sociétés savantes, et participent aux Concours organisés par ces dernières. Ainsi, au XVIII^e siècle la langue française est devenue la langue des érudits européens¹⁰², et cette suprématie s'affiche dans ces Concours puisque ces derniers se déroulent en français¹⁰³. Le sujet proposé par l'Académie de Berlin en 1783 est à ce propos suffisamment explicite : « Qu'est-ce qui a rendu la langue Française universelle ? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? Est-il à présumer qu'elle la conserve ? »¹⁰⁴.

C'est le mémoire d'Antoine Rivarol sur *L'universalité de la langue française* qui est retenu. Ce document illustre les éléments d'une pensée universelle partagée par les cercles d'érudits européens, et qui s'impose pendant la Révolution française. Nous retiendrons plusieurs éléments. D'abord l'affirmation d'Antoine Rivarol selon laquelle c'est la « République de la langue française » qui succède à l'Empire romain. Il ajoute qu'il s'agit d'un empire des lettres, puisque « la France règne par l'opinion »¹⁰⁵. Il fait sans doute référence aux réseaux de savants et de lettrés constituant la République des Lettres et dont les échanges participent à l'émulation d'idées dont la sphère d'influence ne cesse de s'élargir. Ensuite, il établit le lien entre la pensée et

¹⁰⁰ VOLTAIRE, *Histoire de la Guerre de 1741*, extrait cité dans BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris Autrement, 2007, p. 101.

¹⁰¹ Sur la République des Lettres, voir l'ouvrage de GOLDGAR, Anne, *Impolite learning: Conduct and community in the Republic of Letters, 1680-1750*, New Haven, Yale University Press, 1995.

¹⁰² FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Édition de Fallois, 2001.

¹⁰³ BAGGIONI, Daniel, « Préhistoire de la glottopolitique dans la linguistique européenne », *Langages*, n°83, 1986, p. 35-51.

¹⁰⁴ RIVAROL, Antoine, *Pensées diverses, Discours sur l'universalité de la langue française*, (1885), réédition, Mayenne, Les Éditions des Jonquères, 1998, p. 103.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 115.

le langage, et sous-entend que la langue qui est en mesure de mieux véhiculer cette pensée est le français : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français »¹⁰⁶. Enfin, il évoque la corrélation entre la langue et la Nation : « On voit le caractère des peuples et le génie de leur langue marcher d'un pas égal, et l'un est toujours garant de l'autre. Admirable propriété de la parole, de montrer ainsi l'homme tout entier ! »¹⁰⁷. Le panégyrique de la langue française d'Antoine Rivarol fait partie d'une des références incontestables de l'imaginaire linguistique qui fait de la langue française la digne héritière du latin. Pour expliquer pourquoi le français a conquis le statut de langue universelle, Rivarol dénigre les autres langues qui auraient pu postuler à ce rang (allemand, espagnol, italien, anglais). Rivarol veut démontrer que toutes les langues ne se valent pas et partant, il recourt au rationalisme pour justifier la supériorité du français et fait en même temps l'éloge de la culture française.

Face à cette prétention universelle de la civilisation française exprimée par Antoine Rivarol, une autre conception de l'identité nationale se développe en Allemagne à travers la voix de Herder. Dans le *Traité sur l'origine des langues* qu'il présente à l'Académie de Berlin en 1772¹⁰⁸, Herder fait l'apologie de la diversité linguistique et culturelle et présente l'esquisse d'une « nation culturelle » antérieure à la « nation politique »¹⁰⁹. Face à la conception française où la volonté politique définit la Nation, nous trouvons dans les pays de langue allemande une tradition différente qui identifie la Nation à une communauté linguistique. L'existence de la langue précède celle de la Nation¹¹⁰. La définition de la Nation dans le dictionnaire d'Adelung (1776) explicite la tradition allemande :

« Nation, les habitants natifs d'un pays, dans la mesure où ils partagent une origine commune, parlent une même langue et se différencient par une façon particulière de penser et d'agir ou par un esprit national d'autres peuples, qu'ils forment un seul État ou qu'ils vivent dans plusieurs »¹¹¹

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 129.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 112.

¹⁰⁸ HERDER, Johann Gootfried, *Traité sur l'origine des langues*, Traduit par DUVOY, Lionel, Paris, Allia, 2010.

¹⁰⁹ BAGGIONI, Daniel, *op. cit.*, p. 38.

¹¹⁰ THIESSE, Anne-Marie, *op. cit.*, p. 70.

¹¹¹ KREMnitz, Georg, *op. cit.*, p. 24.

Ainsi, nous pouvons constater que face à la théorie linguistique en vogue en France, à la même période se développe en Allemagne une approche distincte de la question linguistique. Cette conception linguistique relayée par le romantisme allemand pose la problématique du rapport de l'universel au particulier, et la tension permanente qui s'établit entre ces deux échelles. Pour le romantisme allemand, l'être humain est tiraillé entre d'une part le besoin de l'universalité et d'autre part la nécessité de trouver le particulier. Cette tension met en relief le rapport à la diversité linguistique et culturelle¹¹². D'où les réflexions de Herder, qui réfute toute classification pyramidale des langues et des cultures, car selon lui toutes se valent. Elles méritent donc le respect et la reconnaissance¹¹³. Par la suite, c'est Wilhelm Humboldt qui reprend cette conception linguistique pour l'opposer à la politique linguistique des révolutionnaires au nom de la dignité que l'on doit accorder à toutes les langues du monde¹¹⁴.

Ces considérations nous ramènent à notre point de départ constitué par le *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* de l'abbé Henri Grégoire. Pour Henri Grégoire, il est incompréhensible que la langue universelle européenne par excellence, c'est-à-dire le français, soit si peu étendue en France¹¹⁵. Sans remettre en question le prestige de la langue française parmi les élites européenne, Henri Grégoire surdimensionne et dénature la réalité linguistique européenne, pour l'adapter à son projet linguistique en gestation. Il occulte le multilinguisme européen et s'inspire de l'imaginaire linguistique pour appuyer sa thèse. L'abbé Henri Grégoire s'inscrit dans le processus d'historisation de la Nation en puisant dans l'imaginaire linguistique. De la sorte, il œuvre à la construction d'un passé imaginaire radieux qui glorifie les racines de l'identité nationale, et par la même occasion il vient justifier la légitimité de la politique d'imposition et d'uniformisation du français national. En effet, ce processus de rejet du multilinguisme intervient en premier lieu sur les langues vernaculaires usitées dans les provinces faisant parties du royaume de France, parmi lesquelles se trouve la langue basque.

¹¹² KABATEK, Johannes, *op.cit.*, p. 207.

¹¹³ THIESSE, Anne-Marie, *op.cit.*, p. 41.

¹¹⁴ Nous y reviendrons sur la vision du monde et de la diversité des langues de Wilhelm Humboldt dans le troisième chapitre de notre travail.

¹¹⁵ GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », *op.cit.*, p. 300-301.

CHAPITRE II :

Tableau de l'histoire sociale de la langue basque

Puisque l'aire géographique de notre sujet est déterminée par l'appartenance linguistique à la langue basque, il nous faut observer l'évolution de celle-ci dans la période historique de la construction des langues vernaculaires. Au préalable une question s'impose : quel Pays Basque allons-nous traiter ? Sans vouloir être trop restrictif, le cadre de notre travail se limite au Pays Basque de France. Un territoire qui n'a aucune unité institutionnelle et qui se trouve morcelé en plusieurs entités : la province de Soule, la province du Labourd, le royaume de (basse)-Navarre, la ville de Bayonne et la principauté féodale de Gramont. Il faudra attendre la période révolutionnaire pour que les trois provinces basques – Soule, Labourd et Basse-Navarre – retrouvent les limites historiques dans le cadre du département des Basses-Pyrénées.

À défaut d'une existence administrative commune, c'est l'appartenance linguistique qui détermine l'identité de ce territoire. Cependant, quelle était la perception des habitants de ce territoire de leur identité ? Nous devons regretter, comme nous le rappelle l'historien Manex Goyhenetche, l'absence d'étude menée en « Pays Basque sur l'espace perçu, l'espace vécu, et leur place dans les représentations mentale »¹¹⁶.

Le peuple basque a longtemps été considéré comme un peuple sans histoire, car ses caractéristiques ne cadraient pas avec les schémas des penseurs et des élites de la Renaissance. Le tableau dressé par Pierre de Lancre en mission dans la province du Labourd au nom de la commission ardente reflète cette incompréhension¹¹⁷. « Les Basques auraient perdu au cours des siècles la mémoire qui établit un rapport du présent avec le passé »¹¹⁸, observe Manex Goyhenetche. Le seul fil qui les relie au

¹¹⁶ GOYHENETCHE, Manex, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, Elkar, Baiona, 1993, p. 16.

¹¹⁷ DE LANCRE, Pierre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie, introduction critique et notes par Nicole Jacques-Chaquin, Aubier, Paris, 1982.

¹¹⁸ *Ibid.* p. 12

passé serait la langue, dont la singularité permettait aux érudits d'enraciner l'identité du peuple basque dans un passé immémorial. Cette vision d'un peuple sans histoire est certainement due à l'absence durable de lieu de production historiographique dans l'espace basque. L'inexistence d'une unité institutionnelle et administrative stable dans l'espace basque permet en effet d'expliquer cette absence¹¹⁹.

Les observateurs extérieurs mettent l'accent sur l'altérité du peuple basque, la singularité de sa langue, l'étrangeté de ses mœurs et la pérennité de ses traditions. Une étrangeté qui suscite autant d'étonnement et de méfiance qu'elle attire l'attention des humanistes de la Renaissance. Pour le philologue agenais Joseph Scaliger, « c'est un langage étrange que le Basque »¹²⁰. Par ailleurs, ce n'est pas un hasard si la philologie tente dès le XVII^e siècle d'élucider le mystère des origines du peuple basque à partir de sa langue.

C'est donc à l'histoire sociale de la langue basque et à sa situation à la veille de la Révolution de 1789 que nous allons nous intéresser ici. Plusieurs éléments doivent attirer notre attention. En premier lieu, le Pays Basque n'ayant pas constitué un isolat, le basque est partie intégrante de l'empire linguistique de Babel. Qui plus est, la réalité sociolinguistique de l'espace basque est un reflet du multilinguisme du XVI^e siècle : le gascon, le castillan, le français et le basque coexistent sur le même territoire, chacune de ces langues ayant une fonction sociale particulière même si la langue de communication majeure de la population reste le basque. Cet empire multilingue est représenté par le roi en personne, qui symbolise l'unité tout en respectant la diversité. La loyauté de la population au pouvoir royal est solide, tant que les rois garantissent les libertés et les coutumes locales.

Malgré l'absence d'un lieu de production scripturale stable, la langue basque a indiscutablement participé au processus d'affirmation des vernaculaires. Il y a bien eu une production écrite en langue basque dès le XVI^e siècle, production qui vient contredire le statut de langue non scripturale. Cette production écrite a été accompagnée d'une tentative de codification de la langue, qui se réalise malgré l'absence d'un cadre institutionnel stable regroupant les provinces basques. Néanmoins, nous devons mettre en relief la participation de l'Église, et plus particulièrement le rôle de certains hommes d'Église. Cette codification est d'autant plus importante que

¹¹⁹ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 50.

¹²⁰ SCALIGER, Joseph Juste, *Scaligerana*, Covens & Mortier, Amsterdam, MDCCXL, Tome second, p. 219.

plusieurs dialectes se partagent l'espace basque. Cependant, ce n'est qu'au début du XVII^e siècle qu'une variété de langue écrite plus ou moins unifiée est établie.

La religion a eu un rôle prépondérant dans la production écrite en langue basque. Il n'est pas anodin que l'un des premiers ouvrages publiés en langue basque ait été une traduction du Nouveau Testament. L'impulsion calviniste a contribué à mettre en avant les langues vulgaires, dans un souci de se rapprocher des populations. Et c'est cette même impulsion qui a permis à la langue basque d'obtenir un statut de langue écrite. Il est fort probable que l'effort des protestants ait motivé la décision prise par l'Église pendant la Contre-Réforme catholique de faire usage de la langue basque pour évangéliser les populations bascophones. Ce même effort de l'Église contribue au développement de l'instruction dans les paroisses. Celle-ci se déroule en langue basque et permet une alphabétisation des populations les plus modestes. Une réalité qui contraste avec le niveau d'alphabétisation des populations limitrophes, dont on ne trouve pas d'équivalent dans les cités urbaines, pourtant foyer de l'érudition¹²¹.

La langue basque a également eu une place de choix parmi les érudits et les philologues du XVII^e siècle. Les recherches de filiation des langues vernaculaires, permettant d'établir leur légitimité, et les démarches en vue d'élaborer une théorie de l'harmonie linguistique produisent toutes sortes de classifications des langues parmi lesquelles nous retrouvons le basque. Les correspondances entretenues par les savants nous permettent de visualiser l'interaction de leurs réflexions et de leurs recherches avec les travaux lexicographiques et les efforts de codification de la langue basque. Là où la culture des élites françaises ne voit que corruption et dégradation, des érudits étrangers tels Leibniz et Chamberlayne s'intéressent de près à la culture populaire et à la langue basques. C'est d'ailleurs ce regard porté de l'étranger qui permet d'insérer le parler basque dans le réseau des connaissances linguistiques.

Par ailleurs, la situation sociolinguistique de l'espace basque et son évolution nous permettent de déceler une réalité bien plus complexe que les considérations caractérisées par l'étrangeté linguistique et la coloration folklorique. Si la transformation de la monarchie et plus précisément le rôle assigné au français dans le processus d'affermissement du pouvoir incarné par le roi bouleversent l'équilibre linguistique de l'espace basque, c'est surtout le gascon, « langue de chancellerie, de

¹²¹ OYHARÇABAL, Beñat, « Statut et évolution des lettres basques durant les XVII^e et XVIII^e siècles », *Lapurdum*, n°6, 2001, p. 6-9.

l'administration, une *scriptura administrativa* » dans l'espace basque¹²², qui subit les conséquences de la francisation du droit et de l'administration. Dans un territoire à la fois largement alphabétisé mais monolingue, la langue française devient l'instrument qui assoit la discrimination sociale, puisqu'elle devient incontournable pour accéder aux emplois dans les charges publiques. Cette évolution est illustrée par des querelles sur la question de la traduction dans le tribunal du Bailliage du Labourd, les juges francophones n'acceptant pas que les justiciables puissent avoir accès à l'interprétariat¹²³. Néanmoins, dans l'immédiat, la place du basque n'est pas contestée. C'est plutôt l'équilibre entre les langues de l'érudition et des charges publiques qui est remis en question, avec un recul progressif du latin et du gascon et un progrès fulgurant du français.

Dans les efforts – pour la plupart vains – consentis pour octroyer à la langue basque une reconnaissance et un statut honorable transparaissent les signes d'une conscience culturelle basque. Ces démarches apologétiques se nourrissent des processus de mise en valeur des langues vernaculaires et reproduisent dans la plupart des cas les mêmes schémas. À une nuance près, car la langue basque ne dispose d'aucun soutien institutionnel ou académique. À la veille de la Révolution française, il apparaît que la réalité linguistique de l'espace basque contredit largement les arguments qui sont déployés par les révolutionnaires de 1789 pour justifier une politique linguistique uniformisatrice. Nous verrons que les auteurs apologétiques basques de la fin du XVIII^e siècle sont également porteurs d'idées progressistes, même si l'attachement au roi reste de vigueur.

1- L'espace basque, reflet du multilinguisme hérité de Babel

Au cours de la Renaissance, plusieurs événements concomitants aboutissent à une prise de conscience de la diversité linguistique. Cette diversité n'est plus vécue comme une malédiction divine et elle contribue à une réorganisation de l'univers linguistique.

¹²² GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 15.

¹²³ OYHARÇABAL, Beñat, *op. cit.*, p. 22 (cf. DUVIGNEAU-LEGASSE, Le bailliage du Labourd, ces jugements civils et criminels de 1680 à 1790, Thèse d'études basques, Université de Bordeaux 3, 1993, p. 91).

Loin d'être une langue isolée, la langue basque a fait partie du vaste empire linguistique de Babel. Souvent dénigrée, elle n'en a pas moins été un outil de communication à l'intérieur de l'espace basque, mais aussi bien au-delà. Nous avons vu que la pluralité linguistique est vécue différemment selon le pays où l'on se situe, mais aussi selon la religion que l'on a épousée. Dans cet univers multilingue, la place accordée à la langue basque est caractérisée par sa singularité. Un fort a priori existe pour les langues et les peuples qui n'intègrent pas l'univers mental des élites de la Renaissance, particulièrement en France. Le discours élaboré par Pierre de Lancre (1553–1631), de son vrai nom Pierre de Rosteguy de Lancre, juge bordelais d'origine basque nommé en 1609 commissaire du roi de la Chambre ardente chargé de « purger » la sorcellerie dans la province du Labourd, reflète cette ambivalence : d'une part une méfiance et un rejet de tout ce qui est différent, donc incompréhensible ; et d'autre part, la représentation d'une réalité linguistique ouverte où l'interaction entre les langues prévaut, en tant que moyen de communication :

« Ils ont un langage fort particulier : et bien que le pays seul parmi nous qui sommes Français, se nomme le pays des Basques, si est-ce que la langue Basque s'étend beaucoup plus avant. Car tout le pays de Labourd, la basse et haute Navarre et une partie d'Espagne parlent Basque, et pour malaisé que soit le langage, si est-ce qu'outre les Basques la plupart des Bayonnais, haut et bas Navarrais, et Espagnols circonvoisins pour le moins ceux des lisières le savent. Et m'a-t-on assuré qu'en l'an 1609, les sieur de Mons disputant au privé conseil du Roi contre quelques gens e Saint-Jean-de-Luz, certains dommages et intérêts qu'ils disaient avoir faits et soufferts pour avoir envoyé quelques navires en Canada, il lui fut maintenu que de tout temps et avant qu'il en eut connaissance les Basques y trafiquaient : si bien que les Canadiens ne traitent parmi les Français en autre langue qu'en celle des Basques »¹²⁴.

Le témoignage de Pierre de Lancre met l'accent sur le caractère « fort particulier » et « malaisé » de la langue basque. L'étrangeté de la langue est d'autant plus mise en évidence qu'elle permettait de s'entendre avec les peuples du continent américain récemment découvert. N'oublions pas que le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* de Pierre de Lancre, publié en 1611, a pour but de justifier les procès en sorcellerie – véritable chasse aux sorcier(e)s – organisés dans la province du Labourd. Elle ne retrace pas moins la bigarrure linguistique et administrative de

¹²⁴ DE LANCRE, Pierre, *op.cit.*, p. 72.

l'espace basque, trait caractéristique qui faisait de la province du Labourd l'endroit idéal pour les sorciers aux yeux de l'inquisiteur :

« Et pour montrer particulièrement que la situation du lieu est en partie cause qu'il y a tant de Sorciers, il faut savoir que c'est un pays de montagne, la lisière de trois royaumes, France, Navarre, Espagne. Le mélange de trois langues Français, Basque et Espagnol, l'enclavure de deux Evêchés, car le Diocèse de Dax va bien avant dans la Navarre. Or toutes ces diversités donnent à Satan de merveilleuses commodités de faire en ce lieu des assemblées et Sabbats »¹²⁵.

Le juge bordelais nous renseigne ainsi sur la réalité sociolinguistique du Labourd au début du XVII^e siècle. Il nous rend compte des difficultés rencontrées pour trouver des prêtres maîtrisant suffisamment le français et pouvant de la sorte traduire déclarations des suspects interrogés¹²⁶. Le juge nous indique également qu'en dehors « des gentilhommes fréquentant la Cour (...), élevés à la française »¹²⁷, des gens d'armes ou des prêtres ayant quitté le Pays Basque, la plupart des habitants ignorent le français.

Dans l'introduction critique de l'ouvrage, Nicole Jacques-Chaquin se demande si l'inconstance de la province basque relevée par Pierre de Lancre « ne sert aussi de masque idéologique à des critiques plus proprement politique »¹²⁸. En effet, représentant du roi dans un territoire pourvu d'un statut particulier, Pierre de Lancre « mettra l'accent sur les désordres occasionnés par un gout de la liberté nuisible au bon fonctionnement du pouvoir central »¹²⁹. Il est à noter qu'au-delà de la représentation d'un territoire et d'une langue caractérisée par l'étrangeté, Pierre de Lancre ne fait aucune allusion au besoin de recourir à l'imposition d'une langue originelle ou supérieure, telle que le latin ou le français, pour réduire ces contrées. Preuve s'il en fallait que la monarchie n'avait aucune velléité d'uniformisation linguistique, et qu'elle se contentait du multilinguisme du royaume.

Qui plus est, pour les habitants de l'espace basque, le roi et la monarchie étaient les garants du multilinguisme. C'est dans ces termes que s'exprimait Joanes Etche-

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*, p. 278.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 78.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 26.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 23.

berri de Ciboure, docteur en théologie, dans la dédicace de son ouvrage religieux *Manual Devotionezcoa*, livre de dévotion :

« Le roi doit défendre ses sujets, aussi bien ceux qui parlent une langue que les autres »

« *Erregeak behar ditu defendatu jendeak, Hizkuntza batekoak hain nola bertzeakoak* »¹³⁰

L'espace basque reflète en quelque sorte ce multilinguisme que l'on peut qualifier d'harmonieux. Les *Scaligerana*, ou bons mots de l'illustre humaniste protestant Joseph-Juste Scaliger, témoignent de la cohabitation de quatre langues au Pays Basque de France :

« BASQUE : Ce langage tient sept journées. Il y en a cis & ultra montes, une demye lieue de Bayonne commence le langage. Il y a Basque en France, Navarre, & Espagne. Il faut que les Basques parlent quatre langues, François, parce qu'ils plaident François au présidiak de Bayonne, & de là à la Senechaussée d'Aqs ; Gascon, pour les pays ; Basque & Espagnol. C'est un langage estrange que le Basque, c'est le vieil Espagnol, comme le Breton btretonnant est le vieux Anglois. On dit qu'ils s'entendent, je n'en crois rien, ils nomment pain & vin de mesme, mais le reste est bien different : J'ay leur Bible »¹³¹.

Scaliger suggère que les Basques devaient parler quatre langues. Le basque était la langue courante de communication ; tandis que le français, le gascon, et le castillan se partageaient les domaines du droit, de la justice et de l'administration. Le gascon fut une langue d'administration et de chancellerie dans l'espace basque. Plusieurs documents normatifs attestent cette réalité : les Fors de Basse-Navarre (1611) et les Coutumes du Labourd (1513) et celles de Soule (1520) sont rédigés en gascon¹³². L'auteur de la *Scaligerana* ne cite pas le latin, langue de l'érudition, dont l'usage va de soi pour un érudit polyglotte tel que lui. Nous remarquerons qu'au XVII^e siècle, le latin occupait encore une place importante dans le domaine de l'érudition. C'est en latin que le souletin Arnaud Oihenart publia en 1638 son ouvrage *Notitia utriusque Vasconia*, étude historique sur les pays basques. Manex Goyehenetche observe que c'est avec cet ouvrage d'Oihenart « que le Pays basque dans son ensemble devient,

¹³⁰ ETCHEBERRI, Joanes, *Manual Devotionezcoa*, Bordeaux, Guillen Millages, 1627.

¹³¹ SCALIGER, Joseph Juste, *op.cit.*, p. 219.

¹³² OYHARÇABAL, Beñat, *op.cit.*, p. 6.

pour la première fois, objet de l'écriture de l'histoire, autour de l'identité historique des Vascons »¹³³. L'usage du latin n'est pas anodin et reflète la préoccupation des auteurs de la Renaissance de donner à leurs œuvres un écho international. Il s'agit d'une période où le latin reste encore la langue transversale de l'érudition¹³⁴. Au début du XVIII^e siècle, malgré la progression du français comme langue de l'écrit, le latin reste prestigieux dans l'espace basque, comme l'atteste l'une des premières grammaires basques, écrite en 1712. L'ouvrage rédigé par Joannes d'Etcheberri de Sare mais qui ne fut jamais publié, est un manuel de latin pour les locuteurs basques. Le titre de l'ouvrage est explicite : *Euscal Herriari eta euscaldun guztiei escuarazco hatsapenac latin ikhasteco* – (Rudiments en langue basque pour apprendre le latin, destinés au Pays Basque et à tous les Basques)¹³⁵.

2- Participation au processus des vernaculaires

Les informations transmises par l'historien Manex Goyhenetche sur le corpus des ouvrages publiés du XVI^e au XVIII^e siècle dans le Pays Basque de France attestent l'existence d'une quantité non négligeable d'ouvrages¹³⁶. Nous pouvons noter que sur 172 ouvrages publiés dans les trois provinces basques de France¹³⁷, 91 le sont en langue basque. Mais si nous regardons de plus près, nous nous rendons compte qu'il y a peu de production en littérature, en histoire et en sciences en langue basque ; et que la plupart des ouvrages en basque concernent la religion.

On connaît le rôle de l'écriture dans le processus de constitution des langues vernaculaires. Plus largement, c'est la création d'une littérature en langue vernaculaire qui apparaît comme un enjeu réel, dans tous les pays considérés. On sait aussi que l'un des arguments avancé par les Encyclopédistes puis par les révolutionnaires pour discréditer la langue basque fut l'absence d'une tradition écrite. C'est pour cela qu'il est important de souligner que ces ouvrages prouvent bien que la langue

¹³³ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 89.

¹³⁴ WAQUET, Françoise, *Le latin, ou L'empire d'un signe (XVIe-XXe siècle)*, Paris, A. Michel, 1998.

¹³⁵ ETCHEBERRI, Joanes, *Euscal Herriari eta euscaldun guztiei escuarazco hatsapenac latin ikhasteco*, 1712, dans, URQUIJO IBARRA, Julio de, *Obras Vascongadas del doctor labortano Joanes d'Etcheberri 1712*, Paris, Paul Geuthner, 1907.

¹³⁶ *Ibid.* p. 45, p. 68,

¹³⁷ De par la pluralité de la réalité administrative de l'espace basque à cette époque, nous allons choisir le terme de Pays Basque de France, même si rappelons-le, la Navarre n'est définitivement annexée par le royaume de France qu'en 1620.

basque, loin d'être un îlot, a aussi participé à « l'émancipation linguistique » du XVI^e siècle.

Il convient de s'arrêter un instant sur ce processus d'« émancipation linguistique », qui reflète l'importance qu'acquiert le fait linguistique chez les humanistes de la Renaissance¹³⁸, cette prise de conscience qui s'accompagne d'une abondante production d'écrits en langue vernaculaire. Dans une période bouleversée par les turbulences et la fracture sociale liées aux Guerres de religion, la langue devient une sorte de catalyseur qui constitue un espace de civilité relativement autonome de la monarchie¹³⁹. Ainsi, même si la langue basque n'a peut-être pas directement participé à ce mouvement, nous pouvons affirmer qu'elle a profité de son élan. Cependant, la question se pose sur l'éventuelle émergence d'une conscience linguistique dans l'espace basque à cette période. Que le basque soit la langue de lien social dans l'espace basque, c'est un fait. Par contre, qu'il y ait une conscience claire de la fonction politique de la langue n'est pas certain. Du moins, l'analyse des écrits en langue basque ne nous permet pas de l'affirmer¹⁴⁰.

Le processus des langues vernaculaires se développe dans un contexte de désagrégation de l'empire linguistique du latin. L'équilibre linguistique est chamboulé, et la promotion des langues vulgaires alimente le foisonnement des discours sur les langues. Tantôt nous assistons à une dynamique d'appropriation et de codification de la langue par la monarchie, tantôt se développe parallèlement un processus littéraire relativement autonome du pouvoir politique. Cependant, il existe une forte interaction entre ces deux processus.

La particularité de l'espace basque, nous l'avons vu, est la non-existence d'institution politique qui le représente. Cependant, nous assistons dès le XVI^e siècle à un embryon de littérature écrite en basque. Comme dans le cas d'autres littératures européennes, le premier livre imprimé en langue basque date de la Renaissance, plus précisément du milieu du XVI^e siècle. Il s'agit de celui de Bernat Dechepare, *Lingua vasconum primitiæ*, édité par Francois Morpain à Bordeaux en 1545. Le seul exemplaire de l'ouvrage de Bernat Detchepare est conservé à la BNF (n°Y-6194 réserve). Sa dédicace nous éclaire sur les préoccupations et les intentions de l'auteur :

¹³⁸ OYHARÇABAL, Beñat, *op.cit.*, p. 46.

¹³⁹ MERLIN-KAJMAN, Hélène, *op.cit.*

¹⁴⁰ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*

« Etant donné que les Basques sont adroits, courageux, nobles, qu'il y a eu et qu'il y a parmi eux de grands connaisseurs dans toutes les sciences, je m'étonne, Monsieur, que personne n'ait essayé d'écrire quelques ouvrages en basque en hommage à sa propre langue pour qu'il soit manifeste devant tout le monde que c'est une langue aussi bonne que les autres pour l'écriture. C'est pour cette raison qu'elle est rabaisée, n'a aucune renommée et toutes les autres nations croient qu'il n'est pas possible d'écrire dans cette langue, alors qu'elles écrivent chacune dans sa langue ».

« Ceren bascoac baitira abil, animos et gentil eta hetan ičan baita sciencia gucietan letratu haundiric, miraz nago jauna nola batere ezten assayatu bere lengoage propriaren favoretan heuscaraz cerbait obra eguitera eta scributan imeitera, ceren ladin publica mundu gucietara berce lengoagiac beçala hayn scribatzeco hon dela. Eta causa honegatic guelditzen da abataturic eceyn reputacione vague eta berce nacione oroc uste dute ecin deusere scriba dayteyela lengoage hartan nola berce oroc baitute scribatzen beryan »¹⁴¹

L'auteur fait l'amer constat de l'absence d'une tradition écrite en langue basque, raison pour laquelle la celle-ci est déconsidérée, et on ne lui concède pas la reconnaissance accordée aux autres langues. Detchepare est conscient de l'attraction des centres universitaires et des académies pour les Basques, puisque il y a selon lui parmi les Basques de nombreux érudits qui n'écrivent pas dans leur langue. En publiant le premier ouvrage en langue basque, l'auteur veut contribuer à la renommée de la langue basque. Une renommée qui passe par l'octroi du statut de langue scripturale. Nous apercevons en filigrane les enjeux du processus de « vernacularisation », qui formalise le passage des langues à tradition orale à la modernité de l'écrit et de l'imprimerie. Or, ce passage se fait sous l'impulsion d'un pouvoir politique qui voit dans la langue vulgaire un moyen de se rendre intelligible de tous ses sujets et un levier pour affermir son assise. Pour l'historien Manex Goyhenetche, la dédicace de l'ouvrage nous indique que le manque d'écrits basques n'est pas dû « à une absence des capacités d'expression, de conceptualisation, de création à partir de leur langue, de leur culture ou de leur propre histoire, mais essentiellement à des raisons d'ordre sociologique, par suite de l'inexistence en Pays Basque, à l'aube des Temps modernes, d'institutions ou de structures permettant l'éclosion et l'épanouissement de foyers culturels tels que les cours princières »¹⁴².

¹⁴¹ DETCHEPARE, Bernat, *Lingua vasconum primitiae*, Edition critique Patxi Altuna, Bilbao, Mensajero, 1980, p. 4-8.

¹⁴² GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 50.

L'intervention du pouvoir politique semble établi dans le deuxième ouvrage publié en langue basque, celui de Joannes Leizarraga en 1571, *Jesus Christ Gure Jauren Testamentu Berria*, traduction du Nouveau Testament et de l'instruction chrétienne calviniste. Joannes Leizarraga, prêtre qui choisit la voie de la Réforme, traduit le Nouveau Testament à la demande de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle lui commanda la traduction du Nouveau Testament, des oraisons et du catéchisme lors du synode de Pau le 14 mars 1564. Nous avons vu que, profitant de l'essor de l'imprimerie, la Réforme a contribué à mettre en avant les langues vulgaires. C'est donc l'impulsion des calvinistes qui accorde en partie un statut de langue écrite à la langue basque. Dans la dédicace destinée à la reine, Leizarraga s'exprime sur les raisons qui l'ont poussé à traduire le Nouveau Testament. Il reconnaît ne pas être un expert en la matière, et qu'aucun ouvrage d'une telle ampleur n'a été traduit en langue basque. Il revient sur la place du basque dans le concert des Nations :

« En effet, soyons sûrs que nous Basques nous ne sommes pas si sauvage au milieu des autres nations »

« *Alabaina segur izanez ezen Heuskaldunak bertze nazione guzien artean ezgarela hain basa* »¹⁴³

Si nous reprenons le fil de l'argumentation de Detchepare, c'est l'inexistence d'une production écrite en basque qui pourrait faire du basque une Nation sauvage aux yeux de ses voisins. Nous pouvons donc percevoir en filigrane un appel de Leizarraga pour qu'une tradition scripturale se développe dans l'espace basque. La suite des réflexions présentées dans la dédicace particulière destinée aux lecteurs basques – *Heuskalduney* –, Leizarraga s'oriente nettement dans cette direction. Il s'exprime sur l'existence d'une différence notoire dans la manière de parler le basque :

« Tout un chacun sait quelle différence et quelle diversité il existe dans la manière de parler même d'une maison à l'autre »

« *Batbederak daki Heuskal Herrian kasi etxe batetik bertze ere mintzatzeko manera zer diferentzia eta diversitatea da* »¹⁴⁴

Par conséquent, il se propose d'écrire dans une langue :

¹⁴³ LEIZARRAGA, Joanes, *Jesus krist gure iauren testamentu berria*, Roxelan, Pierre Hautin, 1571, réédition Klasikoen Gordailua, p. 9.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 10

« comprise par le plus grand nombre, au lieu de choisir un dialecte précis »
« *ahalic guehienic guciety eraciteari iarrequi içan gaitzaitza, eta ez choil edocein leu iaquineco lenhoage bereciri* »¹⁴⁵.

Il se donne comme objectif de poser les premiers jalons de l'unification du basque. Pour se rendre intelligible, il propose à la fin du Nouveau Testament un petit lexique destiné aux Souletins :

« La traduction des mots qui ne sont pas usités dans le pays de Soule »
« *Çuberoaco berrian usançatan eztiraden hitz bakoitz batzu hango ançora itzuliac* »¹⁴⁶.

Il est conscient que l'unification du basque permettrait de faciliter l'alphabétisation des lecteurs bascophones :

« Pour que les Basques aussi, à l'image de toutes les autres nations, apprennent à lire, chacun dans sa langue »
« *Bertze nazione guziek, zeinek bere lençoagean bezala, Heuskaldunak ere berean direntzat, zertan irakurtzen ikas ahal dezan* »¹⁴⁷

La traduction de Leizarraga aurait pu servir de référence à l'unification de la langue basque, comme cela avait été le cas de celle du Nouveau Testament d'Olivet en langue française en 1535¹⁴⁸, ou de celle de Luther en allemand en 1522. Il convient de rappeler l'influence de la traduction de Luther, qui a été capitale dans l'établissement des fondements de l'allemand. Il n'a pas pu en être ainsi pour le basque. La déroute puis la persécution des protestants contribua à la totale disparition des traductions de Leizarraga en circulation.

Même si plus tard, au début du XVII^e siècle, une variété de langue écrite en basque est plus ou moins établie (le labourdin classique), il est à noter qu'il y a eu très peu de variations de la langue depuis la parution de ces deux premiers ouvrages en basque, comme le souligne le linguiste Jacques Allières : « Dès les premières œuvres littéraires, comme le *Linguae Vasconum Primitiae* de Bernat Detchepare (1545), c'est à une forme de langue proche de l'idiome actuel qu'on a affaire »¹⁴⁹.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 701-705.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴⁸ OLIVETAN, Pierre Robert (trad.), *LA BIBLE*, Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1535.

¹⁴⁹ ALLIÈRES, Jacques, *Les Basques*, Que-sais-je, p. 68.

Dans la partie précédente, nous avons vu que l'un des axes du développement des vernaculaires a été constitué par les études grammaticales et lexicographiques qui ont permis la codification des langues vulgaires. La langue basque n'est pas restée à l'écart de ce processus, même si elle a fait « l'objet d'une description grammaticale (...) de façon relativement tardive »¹⁵⁰. Les traces de plusieurs tentatives d'écriture d'une grammaire basque existent, mais n'ayant pas été imprimées par manque de financement, la plupart d'entre elles ont disparu. Le seul manuscrit qui a survécu avant la première grammaire basque imprimée en 1729, celle de Larramendi¹⁵¹, est celui du prêtre protestant Pierre d'Urte, exilé en Angleterre, manuscrit qui date de 1712, conservé à Londres et publié en 1896¹⁵². Le manuscrit de Pierre d'Urte doit être situé dans une « démarche grammaticale pragmatique », observe Oyharçabal, et peut être catalogué comme une « méthode d'apprentissage de la langue basque ». Plusieurs ouvrages du XVIII^e siècles ont une « visée pédagogique » et peuvent être considérés comme des « méthodes d'apprentissage de la langue basque »¹⁵³. L'un d'entre eux est l'*Interpret ou traduction du françois, espagnol et basque*, de Voltaire, publié en 1620 et réédité plusieurs fois. L'auteur est gascon, professeur de langues, d'arithmétique et d'écriture, selon Gustave Brunet¹⁵⁴. Le seul exemplaire conservé de son livre se trouve à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux (n°13189)¹⁵⁵. Il s'agit du premier dictionnaire et guide de conversation trilingue français, espagnol et basque. Cet ouvrage reflète la réalité linguistique plurilingue du Pays Basque, réalité qui explique sans doute cette activité lexicographique. Néanmoins, Xarles Videgain nous rappelle qu'aucun de ces ouvrages n'a été imprimé au Pays Basque¹⁵⁶, pour la plupart ils sont imprimés à Bordeaux. Voltaire vient justifier l'usage de la langue basque dans la préface rédigée en français. À ses yeux, les trois langues ont la même valeur,

¹⁵⁰ OYHARÇABAL, Beñat, Les travaux de grammaire basque avant Larramendi (1729), ASJU, XXII-1, 1989, p. 59.

¹⁵¹ LARRAMENDI, Manuel, *El Imposible vencido. Arte de la lengua vascongada*, Salamanca, 1729.

¹⁵² WEBSTER, Wentworth (ed.), *Grammaire Cantabrique basque fait par Pierre d'Urte, 1712*, Manuscrit de la Bibliothèque du comte de Macclesfield, Bulletin de la Société Ramond, Bagnères de Bigorre, 1896-1900.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 61

¹⁵⁴ BRUNET, Gustave, « Un écrivain Gascon peu connu, Voltaire », *Revue d'Aquitaine* X, 1866, p. 127-129.

¹⁵⁵ Xarles Videgain, professeur à l'Université de Bayonne a publié un fac-similé avec une présentation : VIDEGAIN, Xarles (ed.), *Voltaire. Interpret ou Traduction du Français, Espagnol & Basque*, Pau, icn, 2000.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 1.

puisqu'elles possèdent un vocabulaire nourri pour désigner la même chose. Ne pouvant pas retranscrire toutes les variantes de la langue basque, qui sont multiples selon l'auteur, il nous indique avoir choisi le basque usité à Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. Rappelons qu'il s'agit d'un port de pêche et de commerce. Ce choix peut être mis en lien avec le contenu des dialogues présentés par Voltoire. Ils ont tous un rapport avec les activités marchandes ou commerciales. Il s'agit là sans doute d'une exception dans la tradition culturelle basque, puisque les conversations reflètent un monde où les prêtres et les paysans sont totalement absents. Selon Gustave Brunet cet ouvrage s'inscrit dans la tradition européenne en vogue à l'époque des guides de voyages, dans lesquels se trouvent des lexiques pour faciliter les conversations¹⁵⁷.

3- Le rôle de la religion dans la production écrite et l'instruction en langue basque

Le travail de recensement des ouvrages publiés en basque réalisé par Manex Goyhenetche relève l'importance considérable des ouvrages à caractère religieux¹⁵⁸. Plusieurs raisons viennent étayer une telle réalité. En premier lieu, il ne faut pas perdre de vue que c'est l'impulsion des calvinistes qui accorde, en partie, un statut de langue écrite à la langue basque. La traduction du Nouveau Testament par Leizarraga répond à un contexte socio-culturel bien précis en Basse-Navarre, où l'humanisme et les réformes coïncident avec une Noblesse – officiers royaux et des cours... – basquise. Goyhenetche remarque que pour les calvinistes basques « le texte écrit commence à revêtir une grande importance »¹⁵⁹.

Face à la menace du protestantisme, l'Église décide de développer l'instruction catholique. La généralisation de l'instruction se fait sous l'impulsion du Concile de Trente, lequel en plus de s'opposer à la Réforme devient le moment fondateur du catholicisme moderne¹⁶⁰. Dans l'espace basque, la quête d'évangélisation incite l'Église catholique à adopter l'usage de la langue basque pour se rapprocher des paroisses basques, tant la menace d'un enracinement du protestantisme est importante. Ce choix en matière linguistique des évêchés couvrant le territoire du Pays

¹⁵⁷ BRUNET, Gustave, *op.cit.*, p. 128.

¹⁵⁸ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 68.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 49.

¹⁶⁰ TALLON, Alain, *Le Concile de Trente*, Paris, Éditions du Cerf, 2000.

Basque de France (les évêchés de Bayonne, Dax et Oloron) influence considérablement la production écrite en langue basque. Nous trouvons là en partie l'explication au constat de Manex Goyhenetche sur l'omniprésence de la religion dans le corpus des ouvrages publiés en basque¹⁶¹.

Dans cette démarche d'adaptation à la réalité linguistique de l'espace basque, l'évêque de Bayonne Bertrand d'Etchaz (1556-1641) commande un ouvrage au prêtre franciscain Étienne Materre, originaire de Paris et ayant appris le basque¹⁶². Il s'agit vraisemblablement de la première publication catholique originale rédigée en langue basque. Dans son avertissement adressé aux Basques – « *Euskaldunei* » –, Materre revient sur le fait qu'il n'est pas originaire du Pays Basque et qu'il s'agit d'un « nouveau bascophone ». Il fait part également de son choix d'écrire en langue basque :

« Je ferai preuve de manque de reconnaissance, si je n'aurai pas mis au service du Pays Basque ce dont j'ai appris au Pays Basque ».
« (...) *ezagutza gutitako eta esker gabe izanen ninzela, baldin Euskal-herrian ikasia Euskal-herriko probetxutan enplegatu ez-panu* »¹⁶³.

Étienne Materre nous informe également de la présence de plusieurs dialectes dans l'espace basque. Constat, s'il en fallait, que les efforts de Leizarraga pour unifier la langue écrite ont été vains :

« Je sais qu'il y a une grande variété de langues au Pays basque, et que chacune d'elles est perçue comme la meilleure et la plus belle. De ce fait il se pourrait que ma manière d'écrire déplaît à certains ».
« *Gainéracoan badaquit Euscal herrian aihitz moldez mintzatzen direla, eta nori bere herrico Euscara çaicala hoberenic eta ederrenic. Eta handic gogoac emaiten deraut ene esquiribatceco molde haur etçayela guztiei ongui idurituco* »¹⁶⁴.

¹⁶¹ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 45, p. 258.

¹⁶² MATERRE, Étienne, *Dotrina chistiana. Bigarren inpresionearen debocinozco othoitz eta oracino batçuez berreturic* (Doctrine chrétienne. Augmentée de plusieurs oraisons et prières de la deuxième impression), 2e édition augmentée, (1ère édition 1617), Bordeaux, J. Millanges, 1623.

¹⁶³ MATERRE, Étienne, *Dotrina chistiana. Bigarren inpresionearen debocinozco othoitz eta oracino batçuez berreturic*, J. Millanges, Bordeaux, 1623, réédition Klasikoen Gordailua, p. 7.

¹⁶⁴ *Ibid.*

Dans une deuxième note d'introduction destinée aux lecteurs, Étienne Materre nous donne des renseignements précieux sur la situation sociolinguistique du XVII^e siècle :

« Aux lecteurs

Puisque les lecteurs sont nombreux au Pays basque, mais ne comprennent que la langue basque, j'ai pour cette raison rédigé un livre d'oraisons en langue basque... ».

« *Iracurtçaileraï,*

Anhitz baita Euscal herrian iracurtcen daquienic, baina es Euscara baicen bertce hitzcuntçaric aditcen, hala tan eguin ditut halacoençat Euscaraz deboçinozco othoitz... »¹⁶⁵.

Si comme nous l'indique Materre « les lecteurs sont nombreux au Pays Basque », c'est qu'ils ont été alphabétisés, donc scolarisés. Materre ajoute que ce lectorat ne sait lire qu'en basque, et c'est pour cette raison qu'il s'adresse à eux dans cette même langue. Ce constat éclaire l'étendue des efforts de l'Église pour développer l'instruction dans l'espace basque. L'ouvrage d'Étienne Materre est sans doute destiné à cet effet. Peut-on conclure que le lectorat auquel est adressé cet ouvrage est lettré ? Certes, il n'est pas constitué d'ignorants, mais c'est sans doute à un lectorat basque de « petits lettrés » que l'on a affaire¹⁶⁶.

Par ailleurs, la démarche de Materre dépasse le seul cadre de l'instruction, et semble vouloir épouser la mission que s'étaient donnée tant Detchepare que Leizaraga, de contribuer à la création d'une tradition scripturale en langue basque :

« Il ne me semble pas qu'il soit suffisant de prêcher depuis une chaire, mais je pense qu'il faut essayer et travailler par écrit ».

« *Eta etzait iduri asko dela Kadiratik predikatuç probetxu egitea baiña are uste dut eskiribuz ere behar dela entseiatu eta travaillatu* ».

Pour que la langue basque acquière une tradition scripturale, Materre est conscient qu'il faut d'une part unifier la langue, et d'autre part alphabétiser le lectorat potentiel. Son ouvrage a donc vocation à devenir une référence :

« (...) que l'on voit comment il faut écrire et lire en basque »

« (...) *ikus dadin halaber nola behar den Euskara iskiribatu eta irakurtu* »¹⁶⁷.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 9.

¹⁶⁶ OYHARÇABAL, Beñat, *op.cit.*, p. 10.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 7.

Puisqu'il n'y a pas d'institution prenant en charge la codification de la langue basque, les auteurs d'ouvrages religieux s'investissent de cette mission après l'échec de la tentative de Leizarraga. Étienne Materre se propose de créer un standard en langue basque pour faciliter la lecture et l'écriture. Non seulement l'Église, par la généralisation de l'instruction chrétienne en langue basque, contribue à la première alphabétisation dans l'espace basque, mais en plus elle participe à la mise en règle de la langue. Nous devons signaler que ce sont les catégories sociales les plus défavorisées qui profitent de cette instruction, et que le lectorat en langue basque issue de cette alphabétisation est essentiellement monolingue¹⁶⁸.

Les travaux de Sylvain Pouvreau, prêtre originaire de Bourges ayant lui aussi appris le basque durant son séjour au Pays Basque – prêtre dans la commune labourdine de Bidart de 1640 à 1644 –, ont dû être également commandés par l'évêché de Bayonne. Il est l'auteur de quelques traductions de textes religieux en langue basque. Cependant c'est sa contribution à la grammaire et à la lexicographie basque qui doivent attirer notre attention. De la grammaire basque de Pouvreau seuls quelques fragments de manuscrits ont été préservés, grâce à la publication Julien Vinson en 1881. Les manuscrits du dictionnaire basque-français-espagnol-latin – inédit à ce jour – ont, eux, été conservés à la Bibliothèque Nationale de France¹⁶⁹. C'est d'ailleurs Humboldt qui découvrit l'existence de ce manuscrit de 1665, et en fit usage dans ses travaux de recherches sur la langue basque¹⁷⁰.

Cette tentative de fournir à la langue basque des ouvrages de grammaire et de lexicographie est le produit d'un courant « bascologue » qui se développe dans le sillage des efforts produit par l'Église post tridentine. L'un des auteurs les plus connus de ce courant « basquiste » est Pedro Axular – Pedro Aguerre Azpilikueta de son vrai nom –, ordonné prêtre à Tarbes en 1596, l'évêque de Bayonne Bertrand d'Etchaz le nommant ensuite recteur de Sare en 1600. C'est d'ailleurs dans l'ombre de l'évêque de Bayonne que le courant « basquiste » de l'école de Sare prend de l'ampleur, courant qui établit les premiers jalons du processus d'unification de la langue basque, en faisant du dialecte navarro-labourdin une référence de l'écriture basque. Les ouvrages de Pedro Axular et Joannes Etcheberri, chefs de file de « l'école de Sare », contribuent également à la formulation d'une certaine idée du

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 6-9.

¹⁶⁹ Fonds Basque-Celte, cote : MS 7-8.

¹⁷⁰ HUMBOLDT, Guillaume, *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne, à l'aide de la langue basque*, traduit par MARRAST, M.A., Paris, Librairie A. Franck, 1866.

Pays basque. Ainsi pour Axular, le Pays Basque – « *Euscal Herria* » – est composé de sept provinces : la haute Navarre, la basse Navarre, la Soule, le Labourd, la Biscaye, le Guipuscoa, et l'Alava – « *Naffarroa garayan, Naffarroa behelean, Çuberoan, Lapurdin, Bizcayan, Guipuzcoan, Alaban* »¹⁷¹. Cependant, Axular ajoute dans sa dédicace aux lecteurs – « *Irakurtzalleari* » – qu'il n'y a pas une seule manière de parler le basque, car les Basques ont des modes de vie et des lois qui diffèrent, puisqu'ils dépendent de différents royaumes¹⁷². Tandis que pour Joannes Etcheberri de Sare, le Pays Basque forme une Nation :

« Car je m'aperçois que je suis né basque / Que notre nation aime la versification »

« *Ikhusiric nola bainaz jaietcen escalduna / Gure natioa dela copla maite duena* »¹⁷³.

Le fait de définir la Nation basque ne remet pas en question leur fidélité à la Couronne, loin s'en faut. L'horizon mental des auteurs de « l'école de Sare » affiche un « loyalisme sans faille à l'égard de la couronne de France » et de la hiérarchie catholique représentée par Bertrand d'Echaz¹⁷⁴, évêque de Bayonne, considéré par Axular comme « Chef des Basques » – « *Euskaldunen buruçagui* »¹⁷⁵. Qui plus est, Manex Goyhenetche observe que les dédicaces des deux ouvrages à Bertrand d'Echaz inscrivent le courant basquiste « dans le droit fil de la politique d'union entamée par Henri IV et poursuivie par Louis XIII »¹⁷⁶.

En ce qui concerne le rôle de l'Église dans l'instruction, il est à noter que jusqu'au début du XVIII^e siècle, les jeunes doivent quitter la province du Labourd et se diriger vers Toulouse ou Bordeaux pour avoir accès à des « études sérieuses »¹⁷⁷. D'où la remarque de Pierre de Lancre :

¹⁷¹ AXULAR Pedro, *Guero*, Bordeaux, G. Millanges, 1643, réédité par JAKIN, Arantzau Oñati, 1976, p. 32.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ ETCHEBERRI, Joanes, *Manual devocionezcoa*, p. 43

¹⁷⁴ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 69-70.

¹⁷⁵ AXULAR Pedro, *op.cit.*, p. 30.

¹⁷⁶ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 69.

¹⁷⁷ OYHARÇABAL, Beñat, *op.cit.*, p. 23.

« Cette Forte petite contrée du Labourd, laquelle pour le défaut et difficulté de la langue ne peut être fournie de bon prédicateurs, comme tout le reste de la France »¹⁷⁸.

Pour être bon prédicateur il faut donc maîtriser le français, ce qui ne peut être le cas que pour les prêtres formés en dehors du Pays Basque. Ce n'est qu'en 1733 qu'est créé le séminaire de Larressore aux frais de la communauté. Pour financer le projet, l'abbé Jean Daguerre, fondateur du séminaire, a dû s'adresser à l'évêque de Bayonne, qui à son tour l'a introduit auprès du duc d'Orléans. C'est grâce à la dimension sociale du projet et à l'argument de la langue que le séminaire de Larressore obtint de ce dernier le financement nécessaire pour la fin des travaux. Voici les arguments employés par l'abbé Jean Daguerre, fondateur du séminaire :

« L'utilité singulière qu'il y d'y former pour l'état ecclésiastique de pauvres écoliers basques, qui de là sont distribués dans les pays basques de ce diocèse et y enseignent les vérités et les maximes de notre sainte religion pour la facilité qu'ils ont d'entendre et parler le langage »¹⁷⁹.

Les élèves affluèrent de l'ensemble du Pays Basque, des deux versants des Pyrénées. Le collège de Larressore se développa très vite et en 1739 l'établissement s'ouvrit aux élèves en philosophie et en théologie. L'influence du collège fut grande aussi bien sur les prêtres que sur les habitants du Pays Basque.

4- Intérêt pour la langue basque parmi les érudits et les philologues

L'intérêt pour les langues et leurs origines durant la Renaissance a contribué à des démarches comparatives et de classification des langues. Nous pouvons constater que la langue basque attire particulièrement l'attention par son originalité. Ce fut le cas de Gottfried Wilhelm Leibniz, philosophe et philologue allemand qui découvrit la langue basque dans le cadre de ses recherches. Leibniz consacra une trentaine d'années à ces recherches linguistiques, lui permettant d'établir la théorie de l'harmonie des langues dans le cadre de sa conception philosophique de « l'harmonie préétablie de l'univers ». Pendant cette période, Leibniz parla ou échangea au sujet de la langue

¹⁷⁸ DE LANCRE, Pierre, *op.cit.*, p. 284.

¹⁷⁹ DU BARAT, Vincent, *Le Missel de Bayonne de 1543*, Pau, 1901, p. 396

basque avec plus d'une vingtaine de correspondants. Ce qui devient intéressant, c'est la manière dont ces réseaux de correspondances entre érudits reflètent un travail scientifique qui aura contribué à donner des lettres de Noblesse à la langue basque. Un élément, qui est loin d'être un simple détail, doit attirer notre attention : la plupart de ces érudits s'intéressant à la langue basque et ayant la curiosité scientifique de l'étudier sont soit protestants, soit d'origine anglaise ou prussienne – allemande.

Dans le cadre de ses recherches sur l'intérêt de Leibniz pour la langue basque, le philologue Josu Zulaika a mis en lumière plusieurs de ces correspondances. Voici un extrait de la lettre envoyée par Leibniz en 1692 à La Loubère, poète et diplomate toulousain :

« J'ay peu ou plus tost point de connoissance des langues au de là de ce qui m'est necessaire, mais j'ay seulement fait quelques reflexions sur leur harmonie pour raisonner sur l'origine des peuples. C'est pour cela que je souhaiterois bien d'oraisons Dominicales pour pouvoir faire quelque comparaison [...] La connoissance d'un pays ou d'une nation est tres imperfecte sans la connoissance de sa langue. C'est pourquoy je souhaiterois aussi que quelque Biscain voulut donner un dictionnaire bien ample et bien exact de la langue Cantabrique. Mémes les Sçavans du Pays qui connoissent ces langues doivent enrichir le public de leur reflexions etymologiques et autres remarques »¹⁸⁰.

Quelques mois plus tard, le 22 août 1692, La Loubère répondit à Leibniz, lui remerciant de sa demande et de sa confiance :

« pour ce qui est des langues Bretonne, et Basque je vous remercie de la vuë que vous me donnez pour en faire des dictionnaires, car je suis en occasion d'y faire travailler, mieux que je ne le pourray faire de ma vie »¹⁸¹

La correspondance de Leibniz avec le huguenot Daniel Larroque le 26 janvier 1694 reflète la place que le basque occupe dans la réalisation de sa théorie sur l'harmonie des langues¹⁸² :

¹⁸⁰ ZULAIKA, Josu, « Leibniz y la lengua vasca », *Fontes Linguae Vasconum, Institucion Prncipe de Viana*, Gobierno de Navarra, 2010, p. 116.

¹⁸¹ ZULAIKA, Josu, DELGADO, Francisco, « Les recherches de Leibniz au sujet de la langue basque », BREGER, Herbert, HERBST, Jurgen, ERDNER, Sven, *Les recherches de Leibniz au sujet de la langue basque*, (compte rendu d'un congrès), Hanovre, 2011, p. 1123 .

¹⁸² Dans son opuscule intitulé *Nouvelles ouvertures* rédigé en 1686, Leibniz se propose d'étudier l'harmonie de l'univers à partir des langues qui peuvent selon lui mettre en lumière les origines des peuples

« Nous avons des langues en Europe qui sont assez singulieres [...] J'ay toujours admiré celle des Basques ou Cantabres, car excepté quelques mots latins, qui y sont entrés, elle paroist tres éloignée de toutes les autres »¹⁸³.

Leibniz semble avoir des informations assez précises sur l'étendue de l'aire linguistique basque. Le linguiste croit savoir que la langue basque occupait une grande partie du territoire espagnol et français. Dans une lettre envoyée à La Loubère le 9 novembre 1695, il signale que « la langue Cantabrique (...) est commune aux Biscayens d'Espagne et à vos Basques »¹⁸⁴. Impatient ou mécontent du manque d'implication de La Loubère dans son entreprise, Leibniz ne se résigne pas et continue les sondages auprès de ses correspondants habituels. Finalement c'est le linguiste anglais John Chamberlayne qui répond aux sollicitations de Leibniz. John Chamberlayne lui fait part de sa collaboration, pour ses travaux linguistiques, avec un prêtre originaire du Pays Basque et exilé en Angleterre. Par la même occasion, il informe Leibniz qu'il a commandé à ce dernier la réalisation d'une grammaire basque. Il s'agit de Pierre d'Urte, natif Saint-Jean-de-Luz, franciscain converti au protestantisme qui a dû s'exiler en Angleterre après la révocation de l'Édit de Nantes¹⁸⁵.

John Chamberlayne aurait connu Pierre d'Urte grâce à ses activités dans la *Society for the Propagation of Christian Knowledge* qui s'occupait d'accueillir et d'aider financièrement les exilés ayant fui leur pays pour des motifs religieux. Chamberlayne était très intéressé par les questions linguistiques et trouva chez le protestant labourdin exilé à Londres la personne appropriée pour essayer de mettre en lumière la langue basque.

En réponse à la lettre que Leibniz lui adresse en janvier 1714 et dans laquelle il lui fait part des difficultés qu'il a à obtenir des ouvrages en langue basque lui permettant de mieux cerner cette langue si mystérieuse, Chamberlayne informe Leibniz de sa collaboration avec Pierre d'Urte. Qui plus est, Chamberlayne lui propose de commander à Pierre d'Urte l'élaboration d'un dictionnaire basque. Dans

et leur migration. Pour ce faire il entame un vaste chantier d'inventaire linguistique, à partir duquel il pense établir « l'harmonie linguistique ». C'est dans le cadre de ces recherches qu'il découvre la langue basque.

¹⁸³ ZULAIKA, Josu, DELGADO, Francisco, *op.cit.*, p. 1124–1125.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 1127

¹⁸⁵ URQUIZU Patricio, *Pierre d'Urteren hiztegia (1715)*, vol.I, Donostia, Deustuko Unibertsitatea, 1989, p. 29, p. 48.

une lettre datée du 22 avril 1714, Leibniz remercie chaleureusement l'initiative de Chamberlayne :

« Vous rendez, Monsieur, un service considérable au Public, en faisant travailler à un Dictionnaire de la Langue Biscayenne, qui est si ancienne, & dont la connoissance serviroit à éclaircir les noms propres de beaucoup de Lieux, non seulement en Espagne, mais encore dans la France voisine; car je vois qu'il y a des noms des Rivières, de Montagnes, & de Villes ou de Villages, communs à l'Espagne & à la France Méridionale, où je soupçonne que la Langue des Aquitains du temps de César, distinguée par luy-même de celle de la Gaule Celtique, a eu quelque chose d'approchant de la Biscayenne. Et il sera aussi fort important d'examiner, s'il n'y a pas dans l'Hibernois quelque chose du Biscayen. La Langue Biscayenne mériteroit bien aussi que la Bible, c'est à dire, le Vieux Testament fût traduit; puisque vous m'apprenez que le Nouveau s'y trouve déjà »¹⁸⁶.

Chamberlayne ne se contente pas de commander à Pierre d'Urte le dictionnaire basque¹⁸⁷, il lui demande aussi de traduire la Bible – Ancien Testament. Cette réponse nous informe également sur le fait que Chamberlayne connaissait l'existence de la traduction du Nouveau Testament de Leizarraga, chose que Leibniz méconnaissait, lui. Nous avons là une trace tangible du rôle que le mécénat d'érudits d'envergure internationale a pu jouer dans l'élaboration d'ouvrages descriptifs de la langue basque, en se substituant aux institutions ou académies, au demeurant absentes dans l'espace basque. Pierre d'Urte recevait une aide financière relativement modeste de par sa qualité de prêtre exilé à Londres, un montant qui s'élevait selon les informations recueillies par Vinson à 15 livres en 1706¹⁸⁸. Même si nous ne disposons d'aucun document attestant une aide financière quelconque de Chamberlayne, il se pourrait bien que Pierre d'Urte ait reçu une rétribution pour les ouvrages que le linguiste anglais lui avait commandés. L'importance de ce mécénat prend une dimension particulière si l'on tient compte du fait que la grammaire basque de

¹⁸⁶ ZULAIKA, Josu, « Nuevos datos sobre las obras vascas de Pierre d'Urte », *Estudios de Lingüística Universidad de Alicante*, 2009, p. 330.

¹⁸⁷ URTE, Pierre, *Dictionarium Latino Cantabricum*, 1715, manuscrit publié par URKIZU, Patxi : *Pierre d'Urteren Hiztegia*, Donostia, 1989.

¹⁸⁸ VINSON, Julien, « Vocabulaire basque de Pierre d'Urte », *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, Tome XXVI, 1893, p.312. Vinson tient cette information, de la France protestante des frères Haag, Seconde édition, dirigée par M. Genri Bordier, t.V, col.1063.

Pierre d'Urte est la seule à être conservée parmi toutes les tentatives des XVII^e et XVIII^e siècles dont nous avons eu connaissance¹⁸⁹.

5- Évolution sociolinguistique du Pays Basque de France

Au début du XVII^e siècle la langue basque est toujours la langue de communication courante du Pays Basque de France ; le latin est la principale langue du savoir ; et le gascon la langue du droit. Mais sous l'impulsion de la Couronne et avec l'application progressive de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts la langue française grignote progressivement la place du gascon et du latin, puisqu'elle devient la langue du pouvoir, du droit et de l'accès à la connaissance. Il y a une accélération du processus de francisation par le haut, car pour accéder à des postes ou pour gravir l'échelle sociale, le français devient la langue incontournable.

Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles nous assistons à un double processus d'évolution sociolinguistique au Pays Basque de France : d'une part, le renforcement du français comme langue d'accès à la connaissance et à la culture pour les couches intermédiaires est évident ; et d'autre part, sous l'impulsion de l'Église (la Contre-Réforme au Pays Basque) se réalise une progression du basque dans les couches sociales moins favorisées. Dans ce dernier cas, nous devons souligner que le choix d'enseigner les valeurs de la religion chrétienne en langue basque répond à une stratégie utilitariste, le but recherché étant celui de se rendre intelligible par le plus grand nombre de paroissiens. Le rôle de l'évêque de Bayonne Bertrand d'Echaz fut considérable, lui qui, maîtrisant le français, l'espagnol, le basque et le gascon, était « bien en mesure d'apprécier pleinement, à la fois, l'importance et la difficulté de l'entreprise d'adaptation linguistique à réaliser »¹⁹⁰. Qui plus est, Vincent Dubarat rapporte qu'à partir de 1666 les statuts de l'évêché du Labourd « ordonnent qu'il y ait dans chaque paroisse un régent ou instituteur pour instruire les garçons et leur apprendre le catéchisme ; les filles seront confiées aux sœurs appelées vulgairement benoïstes »¹⁹¹, un enseignement qui se produit en langue basque.

¹⁸⁹ URTE, Pierre, *Grammaire Cantabrique Basque*, 1714, manuscrit publié par WEBSTER, W, *Grammaire Cantabrique Basque faite par Pierre D'Urte*, Bagnères de Bigorre, 1900.

¹⁹⁰ OYHARÇABAL, Beñat, *op.cit.*, p. 8.

¹⁹¹ DU BARAT, Vincent, *op.cit.*, p. 347.

De l'analyse du corpus des ouvrages publiés en Pays Basque de France Manex Goyhenetche tire quelques conclusions qui attestent de la crédibilité du témoignage de Joseph Scaliger. Il souligne la présence du gascon dans les textes normatifs et juridiques. Mais il est surpris qu'il n'y ait aucune production concernant la religion en gascon. Si l'on ajoute à ce constat la place de la langue basque dans les textes dédiés à la religion, nous avons là la preuve qu'il s'agissait de la langue courante de communication du Pays Basque de France. De plus, le nombre important d'ouvrages rédigés en langue basque est le signe de « l'apparition progressive d'une conscience culturelle basque au XVII^e siècle et de son affirmation tout au long du XVIII^e siècle »¹⁹². Par ailleurs, l'apprentissage du basque dans un délai très court par les prêtres non-natifs tels Étienne Materre et Sylvain Pouvreau lors de leur séjour dans la province du Labourd – Materre fut prêtre dans la commune d'Ahetze et Pouvreau dans celle de Bidart de 1640 à 1644 –, appuie l'idée qu'au milieu du XVII^e siècle le basque reste la langue majeure de la population et conserve un certain prestige. Il est significatif que ces deux prêtres ouverts « à l'altérité linguistique » deviennent des promoteurs de la langue basque¹⁹³. Cet engagement est sans doute à mettre en lien avec un environnement social favorable à la langue basque.

À la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, le prestige du latin reste important dans le milieu de l'érudition basque. L'attestent les démarches entreprises en 1675 par le prêtre Dominique Bidegaray auprès des États de Basse-Navarre pour obtenir un financement de son projet de dictionnaire trilingue basque-latin-français et de grammaire basque¹⁹⁴. Dans les registres des délibérations des États de Navarre, publiés par Victor Dubarat dans la revue *RIEV*, apparaît la requête de Bidegaray. Le projet de dictionnaire de Bidegaray a pour but de « faciliter à la jeunesse de la Basse-Navarre les voyes et les moyens d'apprendre la langue latine qui est la porte par laquelle on parvient aux grandes sciences », « sans sortir du pays »¹⁹⁵. Quelques décennies plus tard, une demande similaire fut adressée à l'Assemblée du Labourd. Joannes Etcheberri, médecin de Sare, sollicite une aide financière lui permettant de publier ses ouvrages, parmi lesquels se trouvait sa grammaire latine écrite en langue

¹⁹² GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 46.

¹⁹³ OYHARÇABAL, Beñat, *op.cit.*, p. 28.

¹⁹⁴ Délibération des Etats de Navarre (Archives des Basses-Pyrénées, C 1533), reproduit dans, DUBARAT, Victor Pierre, « Le dictionnaire basque et les rudiments du P. Dominique Bidegaray, franciscain du couvent de Pau (1675-1679) », *RIEV*, 8-1, 1914, p. 9-16.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 9.

basque en 1718¹⁹⁶. Cependant l'érudit laïque et humaniste de Sare reçut une réponse négative du Biltzar au bout de dix ans. Il fut également auteur d'un dictionnaire basque-latin-espagnol-français, consulté par Larramendi et Urquijo, mais dont le manuscrit a disparu depuis.

Nous pouvons situer dans une démarche similaire la grammaire rédigée en 1741 par M. Harriet notaire de Larressore¹⁹⁷, sauf que cette fois-ci l'ouvrage publié en langue basque est destiné à l'apprentissage du français¹⁹⁸. C'est le français qui est dans ce cas la langue permettant l'accès aux savoirs et au pouvoir. Le changement est-il amorcé ?

Cette variation pourrait indiquer le passage progressif d'une situation où le latin prévaut à une situation de diglossie entre le français et la langue basque. Il n'y a pas d'imposition par la force. Mais face à la langue du peuple, le français s'affirme comme langue de l'administration, de la royauté, et du savoir. Il s'agit là d'un revirement de situation, car il semble que le français en plus de déloger le latin devient incontournable pour quiconque veut acquérir le savoir, mais aussi gravir l'échelle sociale. Le français devient la langue de la culture pour un public aisé, majoritairement bourgeois, avide de reconnaissance et de pouvoir. Le bilinguisme français-basque s'installe progressivement et durablement dans les catégories sociales les plus aisées du Pays Basque de France. De ce fait, la pénétration du français par le haut renforce la discrimination sociale par la langue. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la justice. Cette situation de diglossie devient source d'abus et de conflits. Le rappel à l'ordre par le Parlement de Bordeaux au tribunal du bailliage de la province du Labourd témoigne de cette situation (arrêt de 1695) :

« La Cour a enjoint audit Baillif de Labourd de se servir d'interprete dans les procédures criminelles qu'il fera faire à l'avenir lorsque les accusés n'entendront pas la langue française »¹⁹⁹.

¹⁹⁶ D'ETCHEBERRI, Joanes, Lau-urdiri gomendiozco carta, edo guthuna, Bayonne, Mateo Roquemareu, 1742, réédité dans : *RIEV*, 2-1, 1908.

¹⁹⁷ Commune de la province du Labourd où se trouvait un Collège, qui fut aux XVIII^e et XIX^e siècles un foyer de culture éminent du Pays Basque.

¹⁹⁸ HARRIET, Martin, 1741, *Gramatica escuanaz eta francesez, composatua Frances hitzcuntça ikhasi nahi dutenen faboretan*, (Grammaire en basque et en français, au bénéfice de ceux qui veulent apprendre la langue française), Bayonne, Fauvet, 1741.

¹⁹⁹ OYHARÇABAL, Beñat, *op. cit.*, p. 22 (cf. DUVIGNEAU-LEGASSE, Le bailliage du Labourd, ces jugements civils et criminels de 1680 à 1790, Thèse d'études basques, Université de Bordeaux 3, 1993,

Il s'avère que des gens de robes rendant la justice profitent de l'ignorance du français de la plupart des justiciables dans les provinces basques. Le tribunal du bailliage siégeant à Ustaritz est admonesté pour ne pas avoir respecté la mise à disposition d'interprètes aux justiciables.

Cette différenciation sociale par la langue transparaît également dans la lettre datée de 1734 du curé Clément Duhalde, en mission à Saint-Jean-de-Luz :

« Le plan que nous suivons... étoit de donner un sermon en basque à six heures du matin en faveur des artisans et des domestiques, une méditation en basque à huit heures pour préparer à la confession successivement les filles, les femmes, les garçons et les hommes, un second sermon en françois à dix heures, une conférence alternativement en basque et en françois à deux heures de relevée, et un troisième sermon en françois vers les trois heures et demi »²⁰⁰.

Le père Clément Duhalde présente l'organisation de sa journée à l'église de Saint-Jean-de-Luz, et l'on peut y voir que les messes en basque sont données tôt le matin, pour les catégories sociales les moins favorisées (domestiques et artisans) ; tandis que plus tard dans la matinée, à une heure plus appropriée au public plus aisé (un public bourgeois très présent à Saint-Jean-de-Luz), les messes sont dites en français. Nous devons noter que Saint-Jean-de-Luz, port de pêche, voit se développer très tôt une bourgeoisie grâce au commerce maritime²⁰¹. Ces deux témoignages en disent long sur la situation sociolinguistique du Pays Basque de France à la veille de la Révolution, mais aussi sur la question de la discrimination sociale par la langue.

Plusieurs mémoires ayant trait à des questions fiscales et auxquels nous avons pu avoir accès aux Archives Nationales nous renseignent également sur l'espace basque. Le premier mémoire est un rapport de 1682 rédigé par l'intendant de la généralité de Bordeaux²⁰². Les deux autres mémoires ont été rédigés par les syndics généraux

p. 91).

²⁰⁰ *Ibid*, p.24. (cf. DARROBERS, J.N, « Saint-Jean-de-Luz au XVIII^e siècle », *Saint Jean de Luz*, II, Ekaina, Saint-Jean-de-Luz, 1994, p. 125).

²⁰¹ GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789*, Tome IV, Bayonne, Elkar, 2002, p. 41-51.

²⁰² Faucon de Rys (intendant de Bordeaux), *Mémoires des pays de Soule et de Marsan (1682)* : G/7/132.

du Labourd, respectivement en 1771²⁰³ et en 1783²⁰⁴. Les informations contenues sur la langue dans ces rapports, qui restent certes limitées, nous permettent d'avoir un aperçu de la réalité sociolinguistique de l'espace basque.

Le mémoire de Charles Faucon de Ris, qui porte la date du 17 août 1682, concerne plus précisément la province de Soule, même si la province du Labourd et la Navarre sont également citées. Le but du mémoire est de rendre un avis sur la modification du statut des provinces de pays d'États en pays d'élections. Faucon de Ris relève que les souletins « ne parlent que le basque et n'obéissent qu'aux officiers de justice ». Plus loin il signale qu'« ils ne tiennent pas d'États, ils n'ont aucun contact avec le Béarn dont ils ne parlent pas la langue ». Puis Faucon de Ris ajoute que « ce pays, étant complètement enclavé, ne pourra être assujéti à la taille que lorsque le Labourd, le Béarn et la Navarre le seront, sinon les habitants émigreraient en Espagne ; on a besoin de leur fidélité en temps de guerre ». À en croire le rédacteur du mémoire, les souletins ne maîtrisent ni le gascon ni le français, puisqu'ils ne peuvent s'entendre avec leurs voisins. Mais en même temps, leur fidélité à la couronne semble de mise.

Le deuxième mémoire est celui de Pierre Damestoy, Syndic Général du pays du Labourd de 1770 à 1771. Il s'agit d'un mémoire rédigé en réponse à la demande de lever de nouveaux prélèvements. Une fois de plus la pauvreté de la province est relevée. Le syndic signale que les terres de la province ne sont pas suffisamment fertiles pour garantir la subsistance de ses habitants, ce qui l'amène à penser qu'il ne serait pas opportun de prélever davantage la province du Labourd.

« le laboureur ne trouvant plus sa subsistance dans sa province serait contraint de s'expatrier pour se la procurer ailleurs ; et l'impossibilité de se faire entendre dans les provinces intérieures l'obligerait malgré lui de a prendre en haute Navarre ou sa langue est familière, et ou il trouverait avec des terres plus fertiles que les siennes, les secours nécessaires pour les mettre en valeur »²⁰⁵.

²⁰³ Mémoire de Pierre Damestoy (1771), Syndic Général du Labourd, Archives Nationales, dossier comportant le titre : « Affaires du pays de Labour », cote : H 1172.

²⁰⁴ Le mémoire d'Haramboure 1783, syndic général du Labourd, Archives Nationales, dossier comportant le titre : « Affaires du pays de Labour », cote : H 1172. Un folio avec le titre du mémoire, porte le n°61. La lettre adressée par Haramboure porte le n°62. Le mémoire porte le n°63.

²⁰⁵ Mémoire de Pierre Damestoy (1771), *op.cit.*

36. *BB* Mémoire pour M. Pierre Damestoy
 Syndic Général du Pays de Labourt.

Le Pays de Labourt ne fut jamais recommandable que par
 sa situation, un terrain sablonneux, ou herissé de Rochers
 forme toute sa Richesse, la culture du tabac étoit la seule
 qui courut de ce Sol aride, elle y avoit de tout le temps été
 permise, ou du moins tolérée; par ce moyen le cultivateur
 pourvoyoit à sa subsistance et à celle de sa famille; cette
 renouée fut enterrée au Pays en l'année 1719. et quoique cela
 soit que par un arrêt provisoire, quoique ce tabac fut
 généralement versé dans l'Espagne, il ne jamais pu rentrer dans
 son droit à cet égard.

Cependant, encore alors les impositions Royales étoient médiocres
 relativement à l'étendue du Pays, on avoit toujours été touché de
 sa sterilité, et de l'obligation où il est de entretenir mille hommes
 pour la garde de la frontière, et dans les besoins de l'exer-
 ces plus pressants, on ne retiroit du Pays de Labourt que des
 matériaux qui se formoient à la Roche de la Balue et à
 celle de la morue.

La première ne s'élève plus, la seconde est elle même réduite
 dans les bornes les plus étroites. La culture des terres en Grain
 ne jamais produire la quantité suffisante pour la consommation

Mémoire de Pierre Damestoy (1771), Syndic Général du Labour. Archives BNF, dossier comportant le titre : « Affaires du pays de Labour », cote : H 1172.

À un siècle d'intervalle, le même argument est utilisé en Soule et en Labourd vis-à-vis de l'impossibilité de s'entendre avec les voisins – non bascophones, c'est-à-dire les Gascons et les Béarnais. Il apparaît que les espaces linguistiques se superposent à celles des institutions provinciales.

Enfin, le dernier mémoire auquel nous avons eu accès aux Archives Nationales date de 1783 et fut rédigé par M. de Haramboure, Syndic Général des États du Labourd, lors du projet formé par l'Intendant de réunir le bailliage d'Ustaritz au tribunal de sénéchaussée de Bayonne, afin de diminuer le nombre des degrés de juridiction. Le mémoire est accompagné d'une lettre adressée vraisemblablement au Roi dans laquelle Haramboure présente son rapport. Dans le mémoire intitulé *Sommaire des moyens d'une opposition provisoire au projet de réunion du Bailliage d'Ustaritz au Sénéchal de Bayonne*, nous lisons :

“(...) Le pays de Labourd forme une espèce de petite Province particulière, sur les confins de la Biscaye espagnole, isolée et entièrement séparée de toutes les autres parties du royaume par une constitution et par un idiome particulier. Dans toute l'enceinte du pays de Labourd on parle Basque et l'homme du peuple dans le Labourd n'a et ne peut avoir aucune communication avec l'homme du peuple des paroisses limitrophes de l'intérieur du royaume : ils ne peuvent se parler, parce qu'ils ne peuvent s'entendre ; arrivé à Bayonne qui est situé à l'une des extrémités de son païs, le Basque qui ny a pas une habitude d'affaires qui ly aye conduit dès son enfance, y est aussi étranger que s'il étoit transplanté dans les désert d'un nouveau monde, il n'y connait rien de ce qu'il y voit, n'entend rien de ce qui se dit autour de lui.

(...)

Sa constitution et son langage ont sans doute procuré à ce païs dans son arrondissement un siège particulier. Il y étoit tellement nécessaire qu'il y a lieu de craindre que sa destruction ou sa réunion au Senechal de Bayonne entraineroit avec la ruine des habitans la destruction du pays »²⁰⁶.

Le Syndic du Labourd affiche une position très ferme contre la fusion administrative du Labourd et de Bayonne. Nous devons rappeler que la dichotomie institutionnelle de Bayonne et du Labourd date de l'époque de la présence anglaise au lendemain de la Guerre de Cent Ans. Depuis, les notables de l'Assemblée du Labourd – Biltzar – s'étaient toujours radicalement opposés à toute réforme allant

²⁰⁶ Le mémoire d'Haramboure 1783, syndic général du Labourd, *op.cit.*, folio n°63.

dans le sens d'une fusion administrative, par peur que Bayonne supplante Ustaritz, lieu d'assemblée du Biltzar et siège du tribunal du Bailliage²⁰⁷. Le syndic, nommé par l'Assemblée provinciale, avait pour fonction de défendre les intérêts du Labourd. De ce fait, dans le mémoire présenté au roi, Haramboure s'aligne sur la position des notables labourdins, dont il fait lui-même partie. Par ailleurs, Haramboure reprend le même argument que celui des mémoires précédents que nous avons cités, à savoir que la population du Labourd est monoglotte et ne peut s'entendre avec les voisins « de l'intérieur du royaume ». Bayonne semble échapper à cette réalité, puisque selon le syndic, le labourdin s'y sentirait étranger tant par les mœurs que par la langue. Que Bayonne, port commercial et lieu de pouvoir soit, à la fin du XVIII^e siècle polyglossique (place où plusieurs langues cohabitent) est certain. De là à affirmer que le labourdin s'y sentait « aussi étranger que s'il étoit transplanté dans les désert d'un nouveau monde » paraît être une exagération du syndic, qui a tout intérêt à forcer le trait pour rejeter les plans de l'Intendant Général de fusionner Bayonne et le Labourd. Le lien établi par Haramboure entre la langue et le statut particulier du Labourd est à relever. Ces mêmes arguments seront déployés par le Tiers-état labourdin pour réclamer aux États-Généraux que la réalité institutionnelle basque soit prise en compte dans la refonte des frontières administratives de la France. Nous retrouvons là les éléments révélateurs d'une identité collective des Basques qui commençait à émerger à la fin du XVIII^e siècle, où appartenances linguistique et géographique allait de pair²⁰⁸.

6- Les signes d'une conscience culturelle basque

À partir du début du XVII^e siècle plusieurs documents viennent attester la présence de signes d'une conscience culturelle basque. Cette prise de conscience peut être mise sur le compte de l'effet de miroir que les processus des vernaculaires et de création de l'identité nationale ont pu provoquer dans les milieux érudits de l'espace basque.

Le registre des délibérations des États de Navarre rendu public par Victor Dubarat traduit sans doute l'enracinement du courant apologétique basquisant de « l'école de Sare », qui prend racine dans le triangle composé par les communes de Sare, Ciboure

²⁰⁷ GOYHENETCHE, Manex, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, op.cit., p. 15-17.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 141.

et Saint-Jean-de-Luz. Le chef de file de ce courant littéraire majeur du XVII^e siècle, dont la plupart sont des ecclésiastiques, fut Pedro Aguerre dit Axular²⁰⁹.

Les registres publiés mettent en lumière les travaux du prêtre franciscain Dominique Bidegaray, manuscrits qui ont tous disparu. La requête présentée par Bidegaray auprès des États de Navarre pour que ses travaux lexicographiques et grammaticaux soient subventionnés fut dans un premier temps refusée, et ce n'est que grâce à l'insistance du franciscain qu'une deuxième requête fut, elle, acceptée. La modification de l'argumentaire de la requête doit attirer notre attention. Dans la première requête d'août 1675, les ouvrages sont présentés comme étant destinés à faciliter l'instruction des jeunes et leur accès à l'érudition, qui passe selon toute vraisemblance par l'apprentissage du latin et du français²¹⁰. Suite au rejet de cette première requête, Bidegaray n'en démord pas et revient avec une nouvelle demande le 14 juillet 1676. Cette fois-ci, le caractère didactique et pédagogique de sa démarche est supplanté par une approche apologétique. Bidegaray accorde une place particulière dans son projet à la langue basque :

« Que c'est un ouvrage qui met au jour une langue mère, qui a demeuré dans les ténèbres depuis plusieurs siècles, à cause des anciennes révolutions et des différentes dominations qui ont gouverné les contrées où elle estoit en usage; et, quelque excellente qu'elle soit, personne ne s'est avisée jusques icy d'en connoistre et, beaucoup moins, d'en donner les règles ; elle est demeurée comme incognue et presque inutile ; qu'elle a été particulièrement bannie de la pratique des sciences pour lesquelles elle est fort propre de sa nature, et pour lesquelles principalement les langues sont destinées; »²¹¹

Le basque, une langue longtemps déconsidérée selon l'auteur, est présentée ici comme une « langue mère ». Non seulement son passé a un grand intérêt, mais le basque est au même titre que les autres langues une langue des sciences. Bidegaray poursuit son argumentaire avec un discours apologétique de la langue basque dans lequel il regrette le désintéressement des bascophones pour leur propre langue, et

²⁰⁹ URQUIZU, Patricio (dir.), *Historia de la literatura vasca*, Madril, Uned, 2000, p. 194-203.

²¹⁰ Délibération des États de Navarre (Archives des Basses-Pyrénées, C 1533), reproduit dans, DUBARAT, Victor Pierre, « Le dictionnaire basque et les rudiments du P. Dominique Bidégaray, franciscain du couvent de Pau (1675-1679) », *RIEV*, 8-1, 1914, p.9-10.

²¹¹ *Ibid.*, p.11.

souligne l'importance d'une tradition scripturale de la langue pour faire partie du concert des Nations et obtenir la reconnaissance :

« Que ceux mesme à qui elle est naturelle, en ignorant la beauté et la noble origine, luy ont reffusé leur estime. Cependant, que c'est la seule de toutes les langues connues, dont les règles ont un rapport singulier à celles de la langue hébraïque, et que cette première mère de toutes les langues n'a point de fille si légitime et qui luy soit si semblable; »

(...)

« et qu'ainsy cet ouvrage sera aussy utile que glorieux à nostre nation et nous fera reconnoistre pour successeurs du premier peuple du monde, et nous ramenant à nostre source, nous remettra dans le commerce et dans la liaison avecq les nations les plus polies et les plus sçavantes; mais que pour acquérir cette gloire et cette utilité à nostre langue et à nostre patrie, comme le suppliant faict une profession qui le prive des moyens de pourvoir de luy mesme aux frais d'une impression, il a creu qu'il ne pouvoit former de pensée plus légitime que celle de recourir pour cela aux secours des Estats qui dirigent la partie la plus illustre des habitations où la langue basque règne et où seulement elle est couronnée »²¹².

Bidegaray établit une filiation avec la langue hébraïque, considérée par les contemporains comme la langue mère, en se basant sur l'existence d'une équivalence de règles entre les deux langues. Néanmoins, Bidegaray ne précise pas en quoi réside cette similitude.

Les États de Navarre acceptèrent cette nouvelle requête et nommèrent des commissaires pour étudier le dictionnaire et les rudiments de grammaire basque présentés par Bidegaray. La délibération des États du 21 juin 1677 faisant suite à la présentation du rapport des commissaires met en évidence que le discours apologétique de Bidegaray sut convaincre les représentants des États de Navarre, puisque ses arguments sont repris :

« qu'ils en auront conceu quelque estime pour ce travail, et qu'ils auront jugé qu'il estoit difficile d'en faire un de cette espèce, plus estendu, plus moderne et plus fidelle, à l'esgard de chaque langue qui y est traictée; Qu'ils fairont enfin rapport sans doute des Rudimens basques qu'ils ont pareillement examinez, où il réduit cette langue en règles et que de la manière curieuse et surprenante de décliner et conjuguer qui y est observée, l'on tirera cette juste conséquence qu'il est dommage qu'une langue si rare

²¹² *Ibid.*, p. 11-12.

ayt esté si longtemps dans le mespris auquel l'ignorance l'a assujettie et banie de l'usage des sciences et de l'éloquence, pour lesquelles elle est infiniment plus propre que toutes celles qui sont en vogue, à la réserve de la langue hébraïque, aux règles de laquelle elle seule a un rapport naturel et singulier en toutes choses;

D'où et de divers anciens auteurs il est évident que la langue basque est une langue mère et une langue excellente qui mérite d'être mise en lumière pour la gloire et pour l'utilité de la patrie; »²¹³

La délibération des États de Navarre met en relief l'existence d'un attachement marqué à la langue, ainsi qu'une prise de conscience du retard pris par le basque sur les autres langues vulgaires. D'où l'intérêt de financer les rudiments de grammaire basque et du dictionnaire présentés par Bidegaray, afin de permettre au basque d'accéder au statut de langue de savoir et de culture.

Nous retrouvons les mêmes arguments déployés par Bidegaray dans la demande de subvention de Joannes d'Etcheberri de Sare, un demi-siècle plus tard, à l'Assemblée du Labourd, pour que son travail soit financé. L'humaniste de Sare inscrit ses travaux lexicographiques dans un souci d'ouvrir les portes du savoir aux jeunes labourdins, en leur facilitant l'apprentissage des langues, mais aussi, dans une démarche ayant pour vocation de permettre au basque d'accéder à un rang honorable comparable aux autres langues vulgaires.

À la fin du XVIII^e siècle, les écrits de Juseff Eguiateguy, qui se présente lui-même comme « régent » mais qui pourrait être professeur de collège selon toute vraisemblance, représentent la position idéologique d'une élite locale basquiste consciente d'une destinée collective, sans pour autant remettre en question l'attachement à la couronne. Les manuscrits de Juseff Eguiateguy ont été découverts à la Bibliothèque Nationale de France, dans le Fonds Celtique et Basque. Les trois manuscrits, vraisemblablement écrits avant 1780, ont été recopiés par des professionnels, ce qui porte à croire que l'auteur avait des mécènes susceptible de financer l'impression des ouvrages. Qui plus est, le projet d'impression de ces trois manuscrits révèle qu'il existait dans l'espace basque un lectorat suffisamment important pour inciter des auteurs à écrire en basque. Le premier manuscrit porte le titre « le philosophe basque » – « *Filosofa Hüskaldunaren Ekheia* »²¹⁴ ; le second manuscrit se présente sous le titre

²¹³ *Ibid.*, p. 13.

²¹⁴ BNF, Fond Celtique et Basque, manuscrit n°155. Dans la page de présentation il est indiqué qu'il s'agit du premier livre. Txomin Peillen avait remarqué lors de retranscription du manuscrit qu'il man-

« Sentences et proverbes du Sieur d'Oihenart »²¹⁵ ; et le troisième est un manuscrit traitant de l'économie domestique – « *Aberatstarzün güzien giltz bakhoitza* »²¹⁶. Dans le premier manuscrit en bas de la première page apparaissent l'adresse d'un imprimeur et une date : « Francffort-en Beñat Edelman-en Moldiskidiatic MVC-CLXXXV » – « À Francfort, de l'imprimerie de Bernard Edelman, 1785 ». S'agissant d'un manuscrit rédigé en langue basque, l'existence d'un projet d'impression à Francfort attire notre attention. S'agit-il d'une tentative avortée ou existait-il des relations suffisamment importantes qui auraient permis l'impression de ces manuscrits outre Rhin ? Qui étaient les mécènes susceptibles de financer ces ouvrages en langue basque ? Aucune impression du manuscrit *Filosofo Hüskaldunaren Ekheia* n'ayant été attestés, il nous est difficile d'y répondre.

Les réflexions de Juseff Eguiateguy portent sur la vertu, la pauvreté, l'éducation et la religion dans une perspective très moralisante. Dans la préface de l'ouvrage *Filosofo Hüskaldunaren Ekheia*, Eguiateguy reprend les arguments des apologistes en faisant l'éloge de la langue basque :

« Les érudits savent que le basque est une des langues matrices » « *Jakintzük dakie hüskara ama mintzoetarik dela bata* »²¹⁷.

Cependant Eguiateguy est conscient du manque de prestige de la langue basque :

« Nous avons souvent entendu, que le basque ne peut servir à grand-chose ; il se pourrait que cette croyance soit le résultat de mauvais livres de prières ».

« *Ehünetan entzünik gaude, hüskaratik lankei honik sort ez daitekeala ; badaite oititze libürü txar zonbaitek düela sineste hori sortü ta gogortü ;* »²¹⁸

quait plusieurs feuilles. C'est le linguiste Patricio Urquizu qui, 10 ans plus tard, en cherchant des vers en langue basque, trouva dans le Fond Celtique et Basque sous la cote n°156 portant le titre « Recueil de chants Guipuzcoan », le deuxième livre de l'ouvrage. À partir des informations qui apparaissent dans le second livret, il apparaît qu'Eguiateguy retravailla le manuscrit vers 1796-1797, même si la date indiqué en première page est celle de 1785.

²¹⁵ BNF, Fond Celtique et Basque, manuscrit n°153

²¹⁶ Manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque du Seminario Julio de Urquijo, à Saint-Sébastien.

²¹⁷ EGUIATEGUY, Jusef, *Filosofo Hüskaldunaren Ekheia I* (Opinion d'un philosophe basque), présenté par Txomin Peillen, Bilbao, Euskaltzaindia, 1983, p. 25.

²¹⁸ *Ibid.*

La cause du manque du prestige du basque pourrait aussi être imputée aux Basques eux-mêmes :

« Je ne peux concevoir dire du mal de l'insouciance des Basques, cependant celui qui méprise sa langue renie sa patrie ».

« *Egündaino ez zait bürüan sartü, ez eta ere sartüko, gaiarki mintzatzea hüskaldüinen axolgabeaz, eta ere nola gogati ez düen bere ama-mintzoa düeno mezprezatzzen, herria düela arnegatzzen* »²¹⁹.

La conscience de l'existence de la Nation basque, très forte chez Eguiateguy, est caractérisée à travers la langue. L'auteur souletin affirme que toute Nation s'identifie à une langue particulière :

« La dispersion linguistique participe à la particularisation de la nation, et chacune d'entre elles se caractérise par la langue. Le Basque ne fait guère attention à sa langue, il est en train de mener sa langue à la perte ».

« *Mintzoen banaiteak düti dierri güziak bederakatzzen, hartan daude bederak tieso. Hüskalduna aldiz haietarik lehena dena bere mintzoa eskeletürrik zinez, haren hilerazitera dabila* »²²⁰.

Eguiateguy fait l'éloge de la diversité linguistique :

« Je ne peux concevoir qu'il y ait de gens attaché à leur langue, et qui ne s'intéresse à celles des autres (langues) ».

« *Ene gogoan ez dago, jendea bere ama-mintzoari arrimatiürrik, bertzerenaz ez düan axolik* »²²¹.

Dans le second manuscrit qui porte le titre « Sentences et proverbes du Sieur d'Oihenart », l'auteur souletin fait l'éloge des lois et des privilèges, et de l'institution qui régissent la Soule :

« La patrie a toujours inspiré à ses citoyens un amour qui a opéré des prodiges dans le monde et principalement dans les républiques où chaque particulier a droit au gouvernement »

« *Herriak dereio herritarrari senthagaillia handirik eragin dierriondetanustez, bederak diradiala bürüzagi hetan* »²²²

²¹⁹ *Ibid.* p. 26

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ *Ibid.*

²²² Deuxième livre, citation n°1069. reproduit dans : PEILLEN, Txomin, « Un historien de langue basque au XVIII^e siècle, Juseff Eguiateguy », *Bulletin du Musée Basque*, n°104, 1984, p. 69.

Eguiateguy semble vouloir revendiquer la reconnaissance de la langue basque dans le droit et la religion :

« Les lois et la religion dans une langue étrangère ne font point honneur à nos ancêtres, car les unes et les autres pour ceux qui n'entendent point cette langue sont comme les couleurs à l'aveugle »

« *Legiak ta erljoinia mintzo arrotzian, ohore gütik gure aitzinekoer dereio egiten, ezi mintzoa eztakianari bata ta berzia dirade koloriak ütisiari* »²²³

Manex Goyhenetche observe que dans les ouvrages de Juseff Eguiateguy « on peut (...) y déceler les éléments constitutifs d'une conscience identitaire basque essentiellement linguistique vécue dans le seul cadre conçu et possible dans les mentalités de l'époque, celui de la monarchie du royaume de France »²²⁴. Certes, la conscience d'appartenir à une Nation caractérisée par la langue est très forte chez Juseff Eguiateguy, mais elle ne se concrétise pas dans la revendication d'un projet national, et se limite à une défense provincialiste. Pour Juseff Eguiateguy, il n'est pas contradictoire de louer la Nation basque, revendiquer la reconnaissance de la langue basque et être loyal envers le monarque. Selon Txomin Peillen « la raison en est qu'en 1780 il est encore possible, sous la royauté, d'être citoyen français, sujet du Roi de France, mais de nationalité basque »²²⁵.

²²³ Deuxième livre, citation n°1271, reproduit dans : PEILLEN, Txomin, *op.cit.*, p. 71.

²²⁴ GOYHENETCHE, Manex, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités, op.cit.*, p. 139.

²²⁵ PEILLEN, Txomin, *op.cit.*, p. 70-71.

DEUXIÈME PARTIE :

**La question linguistique pendant la Révolution
française : de l'enquête de l'abbé Henri Grégoire
à l'enquête de Coquebert de Montbret**

Dans l'article sur « L'imaginaire d'une langue nationale », l'historien Paul Cohen revient sur la manière dont le mythe de l'Édit de Villers-Cotterêts a été intégré dans l'historiographie de l'État-nation²²⁶. Plus précisément, il se demande comment une Ordonnance qui n'a pas eu les effets escomptés a pu devenir un monument de l'historiographie contemporaine, représentant une politique linguistique faisant du français la langue nationale. Selon l'auteur, le processus d'historisation de la Nation aurait contribué à l'élaboration de ces nouveaux mythes nationaux. Puisque les États-nations ne peuvent se prévaloir d'un passé trop lointain, il a fallu fabriquer la mémoire collective de la Nation, en puisant dans le passé des faits qui la valorisent, et en effaçant les éléments incompatibles avec les valeurs de l'identité nationale.

S'agissant de la Révolution française – moment fondateur de l'État-nation s'il en est –, il est d'autant plus pertinent de se demander si l'interprétation de la politique linguistique révolutionnaire n'a pas été altérée par ce même procédé. La désignation tendancieuse de « politique linguistique jacobine » couramment employée est significative de cette démarche intellectuelle qui consiste à lier la pensée et la politique linguistiques révolutionnaires à un événement ou un moment précis. En effet, l'interprétation de cette politique linguistique a progressivement été réduite à une phase du processus révolutionnaire, et plus précisément, au Rapport de l'abbé Henri Grégoire préconisant l'uniformisation de la langue française et l'anéantissement des « patois ». Qui plus est, elle est d'autant plus réductrice qu'elle considère que tous les Jacobins disposaient d'une vision uniforme et immuable sur la question linguistique.

D'emblée, nous devons constater qu'en réduisant son champ d'étude à la langue française, l'historiographie révolutionnaire a d'une certaine manière minimisé la

²²⁶ COHEN, Paul, « L'imaginaire d'une langue nationale : l'État, les langues et l'invention du mythe de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts à l'époque moderne en France », *op.cit.*, p. 19-69.

complexité du mouvement linguistique pendant la Révolution française. Que la question linguistique ait été envisagée comme faisant partie d'un processus révolutionnaire global qui entérine l'établissement d'un nouvel ordre social, ou qu'elle ait été rattachée à l'émancipation de la bourgeoisie²²⁷, ou encore liée au changement de statut de la langue française²²⁸, l'historiographie révolutionnaire participe à l'écriture de l'histoire de la langue française.

Ferdinand Brunot, auteur de l'*Histoire de la langue française*, présente le mouvement linguistique de la période révolutionnaire comme une suite d'événements justifiant *a posteriori*, ce qui paraît être, la politique linguistique des révolutionnaires²²⁹. Il n'y a dans son histoire qu'une place symbolique pour les langues « périphériques ». Ces langues n'existent que comme de simples éléments faisant partie du processus historique de l'élaboration de la langue française. Il ne s'agit pas d'une histoire des langues de France. Nous nous retrouvons là face à l'écueil majeur qui influence l'historiographie de la question de la langue pendant la Révolution française, celui de l'impossibilité de concevoir une pensée de la diversité.

Pour Sylvain Auroux, cette écriture de l'histoire de la langue française découle de la conception politique de la langue, « une constante théorique dans la tradition française depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution ». Une conception politique déterminée par « le centralisme, et la prise en charge par l'État d'une fonction planificatrice (de Richelieu à la Convention) » dans le domaine de la langue²³⁰.

Jacques Guilhaumou abonde en ce sens lorsqu'il affirme qu'il n'y a pas de rupture en ce qui concerne la conception politique de la langue entre l'Ancien Régime et la période révolutionnaire. Avec la Révolution c'est la nature du pouvoir qui change, mais pas la conception politique de la langue. Désormais, c'est l'Assemblée nationale, dépositaire de la légitimité et du pouvoir, qui dispose de l'autorité pour légiférer en matière de langue. La Révolution, qui se veut en rupture avec l'Ancien Régime, s'inspire du lien établi – théorisé – pendant la période précédente entre la

²²⁷ BALIBAR, René, LAPORTE, Dominique, *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette, 1974.

²²⁸ GUILHAUMOU, Jacques, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.

²²⁹ BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T.IX, I-ère partie, Paris, Librairie Armand Colin, 1967.

²³⁰ AUROUX Sylvain, « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », BUSSE, Winfried, TRABANT, Jürgen (dir.), *Les idéologues. Sémiotique, Philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française*, Amsterdam, Benjamins, 1986, p. 272.

langue et le pouvoir constitué pour intervenir dans le domaine de la langue. D'une part la Révolution française entérine l'établissement d'un nouvel ordre social en institutionnalisant la Nation ; d'autre part, la Nation instituée se voit autorisée à intervenir dans le domaine de la langue.

Toutefois, nous devons nous garder de croire que la politique linguistique de la Révolution ait été linéaire. Le discours qui se construit au sujet de la langue pendant la période révolutionnaire n'est pas dénué de contradictions. Différentes positions s'affrontent sur le fait langagier, même si la conception uniformisatrice de la langue paraît s'imposer. Ces différences de positions reflètent la complexité de la question linguistique et de la situation sociolinguistique de la France pendant la période révolutionnaire.

Brigitte Schlieben-Lange nous fait part, dans ses travaux, du cheminement des révolutionnaires qui les mènent d'une réalité linguistique perçue comme chaotique à l'identification du projet politique à l'unité linguistique²³¹. Elle nous présente trois phases dans ce cheminement : une première relevant du diagnostic de la situation linguistique et de la confrontation entre des projets opposés sur la question linguistique, phase qui correspond à la période où les révolutionnaires engagent une politique de traduction ; une deuxième phase à partir de l'An II qu'elle définit comme « formation concentrée », et qui coïncide avec la période où l'uniformisation linguistique devient un impératif du processus révolutionnaire ; et une troisième qui coïncide avec la fin de la Terreur, et qu'elle présente comme la phase de stabilisation et de théorisation sous l'influence des Idéologues²³². De ce découpage, il apparaît nettement que pendant la période révolutionnaire il y a eu un véritable débat sur la question linguistique. Certains disposaient même d'une position affirmée bien avant la période révolutionnaire, parmi lesquels se trouve l'abbé Henri Grégoire. À ce propos, l'ouvrage *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire* de Michel Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel, révèle l'engagement de l'abbé Grégoire sur la question linguistique et permet de constater l'impact de ce dernier dans l'intervention des révolutionnaires²³³.

Cependant, la relecture des textes de la période révolutionnaire qui ont trait à la question de la langue et la vérification exhaustive de la chronologie des mesures

²³¹ SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Mardaga, 1996.

²³² *Ibid.*, p. 24.

²³³ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975.

prises à cette période nous permettent de nuancer la conception dominante de la politique linguistique, celle de l'imposition du « français national » et de « l'anéantissement des patois ». Non seulement différentes politiques linguistiques ont été envisagées, mais elles ont également été mises en pratique. En effet, parmi ses différentes options de traitement des langues, une prise en compte de la diversité linguistique de la France est envisagée. La diversité ne semble pas être vécue par tous les révolutionnaires comme un obstacle infranchissable. De plus, vu des provinces, la diffusion de la langue de la Révolution s'accompagne d'une prise de conscience du fait linguistique, qui se traduit par la mise en pratique d'une sorte de bilinguisme. Démarche qui revient à accorder un statut à des langues qui avaient été reléguées par le processus d'affermissement de la monarchie.

Dans ce deuxième chapitre, nous allons baliser l'étude de l'évolution de la question linguistique par deux enquêtes réalisées dans deux périodes distinctes du processus révolutionnaire : d'une part, l'enquête de l'abbé Henri Grégoire, qui débute en 1790 et précède le rapport qui cristallise la conception dominante de la politique linguistique révolutionnaire ; puis celle de Coquebert de Montbret, de 1806, dans laquelle transparaît une approche diamétralement opposée à celle de l'abbé Henri Grégoire.

Notre champ d'étude ainsi délimité, nous allons tenter de mettre en relief les différentes conceptions de la question linguistique et leurs applications. Il s'agit avant tout de comprendre le mécanisme qui se trouve à la source de l'évolution de ces approches. Pour ce faire, il nous faut l'observer depuis deux angles distincts : d'abord, celui de la Révolution en tant que telle, avec toutes ses vicissitudes, en éclairant les textes et les décisions qui concernent la langue à partir du processus révolutionnaire ; puis, celui des langues et des cultures périphériques, qui voient dans le chamboulement que représente la Révolution, l'occasion de recouvrer ce dont la centralisation de la monarchie les avait privé, l'accès au statut de langue écrite. Sur ce deuxième point, nous allons nous intéresser à la langue basque, et plus précisément à la manière dont le débat sur la question linguistique prend corps dans l'espace basque.

CHAPITRE III :

L'intervention des révolutionnaires dans le domaine de la langue

Avec la Révolution de 1789, il est question d'instaurer un nouvel ordre social, qui se traduit par l'affirmation politique de la Nation. Il s'agit de renverser l'ordre inégalitaire hérité de l'Ancien Régime. Qui dit Révolution, dit bouleversement radical. La nuit du 4 août, l'Assemblée constituante « détruit le régime féodal ». L'abolition des droits féodaux et des privilèges est perçue comme la « condition nécessaire à l'établissement de la liberté »²³⁴.

Le multilinguisme fait également partie de l'héritage de l'Ancien Régime. À défaut de pouvoir le faire disparaître, le processus d'affermissement de la monarchie en a savamment fait usage. Cette diversité linguistique est à l'image de l'ordre social inégalitaire de la monarchie : toutes les langues ne se valent pas. Elles n'ont pas toutes le même prestige et la même fonction sociale. De ce fait, il est possible d'identifier le rang social d'un individu en fonction de sa capacité langagière, le français étant réservé à une minorité de lettrés. En 1789, cet héritage ne laisse personne indifférent. Il faut intervenir, et vite, pour propager les nouvelles idées et conforter le processus révolutionnaire. Dans les premiers moments du processus révolutionnaire, la question de la langue n'est pas nommément citée, mais elle n'est pas moins présente.

Il faut attendre le 14 janvier 1790 pour qu'ait lieu le premier débat parlementaire sur la question de la langue. Le décret qui suit ce premier débat établit la traduction des lois « en idiomes ». Que la première décision de l'Assemblée nationale prenne en considération la diversité linguistique n'est pas un fait anodin. S'agit-il juste d'une décision utilitariste, qui consiste à prendre acte du multilinguisme et de la nécessité d'utiliser les idiomes pour diffuser les idées révolutionnaires, ou alors d'un acte qui reflète les inquiétudes dans les provinces, qui tout en participant au processus révolutionnaire revendiquent une prise en compte de leur réalité linguis-

²³⁴ GUILHAUMOU, Jacques, *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Paris, Presse Universitaires du Septentrion, 1998, p. 60.

tique ? En tout cas, cette première intervention du nouveau pouvoir politique se situe à rebours de ce que l'on retient de la politique linguistique de la Révolution, et par la même occasion, nous permet de remettre en question l'existence d'une seule politique linguistique pendant la période révolutionnaire.

1- Une politique de la langue ?

Si la politique de traduction n'a pas été occultée par l'historiographie révolutionnaire, elle n'a pas pour autant été mise en exergue. C'est à Ferdinand Brunot que nous devons la première étude des textes qui ont trait à la politique de traduction²³⁵. Pourtant, dans le découpage des différentes phases de la politique linguistique de la Révolution qu'il réalise, Ferdinand Brunot précise qu'entre la réunion des États Généraux et la Convention, il n'y a eu « aucune loi spéciale »²³⁶. De cette affirmation devons-nous conclure que le décret du 14 janvier n'a guère d'importance, ou du moins qu'il ne représente pas un événement majeur dans l'élaboration de la politique linguistique ? Quelles que soient les circonstances, il semblerait que la politique de traduction ne cadre pas avec la conception politique de la langue de l'auteur. Et pour cause, poser la question linguistique revient selon Brunot à « songer à faire du français la langue nationale ». Aux yeux de Ferdinand Brunot, l'abbé Henri Grégoire cristallise le mieux cette volonté : « Grégoire n'a pas inventé l'idée, il l'a du moins personnifiée. Il est un de ceux auxquels on doit ce qui n'a jamais plus été perdu complètement de vue : une politique de la langue »²³⁷.

L'ouvrage de M. Certeau, D. Julia et J. Revel reprend les prémices de l'existence d'une seule politique linguistique pendant la période révolutionnaire et du rôle de l'abbé Henri Grégoire dans sa conception²³⁸. Les auteurs font reposer leur analyse sur deux rapports et deux décrets : d'une part le « Rapport du comité de Salut Public sur le idiomes » de Barère²³⁹, et le décret qui suivra le 8 pluviôse An II ordonnant la nomination d'un instituteur pour l'apprentissage du français dans chaque commune

²³⁵ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 21-39.

²³⁶ *Ibid.*, p. 3.

²³⁷ *Ibid.*, p. 12.

²³⁸ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975.

²³⁹ BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, « Rapport du comité de salut public sur les idiomes, Le 8 pluviôse An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 291-300.

des régions à « idiomes » ; et d'autre part, le « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française » de l'abbé Henri Grégoire, et le décret du 16 prairial An II qui appelle à la réalisation d'« une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française, (...) langue de la liberté »²⁴⁰.

Si l'Enquête diligentée par Grégoire sur les patois occupe une grande partie de l'ouvrage, la politique de traduction est traitée en quelques lignes. De ce décalage dans le traitement de la question linguistique, nous pourrions conclure que Grégoire a été totalement étranger à la politique de traduction. Or, il n'en est rien, puisqu'il a non seulement participé aux débats en soutenant les initiatives ayant trait aux traductions, mais il sera également nommé par la Convention commissaire pour surveiller les traductions. La place accordée par l'ouvrage de M. Certeau, D. Julia et J. Revel aux « patois » est intrinsèquement liée au projet de Grégoire et aux arguments qu'il mobilise. Ils analysent le mécanisme et le cheminement idéologique déployés par Grégoire, et n'étudient les langues que du point de vue des correspondants de Grégoire. L'ouvrage participe à l'écriture de l'histoire de la langue française et néglige d'analyser la question linguistique du point de vue des autres langues usitées en France. En ce sens, l'influence de la conception politique de la langue de Ferdinand Brunot est évidente. Elle apparaît dès le titre de l'ouvrage, puisque les auteurs reprennent l'intitulé d'un chapitre de son ouvrage : *Une politique de la langue*²⁴¹.

Pour notre part, il nous semble plus proche de la réalité de substituer à la formulation au singulier d'« une politique de la langue » celle plurielle « des politiques des langues ». Nous partageons la thèse de Renée Balibar qui, en se référant à la politique de traduction, pense pouvoir affirmer que « toute la politique de la langue pendant la Révolution française est une politique des langues »²⁴². Certes, nous l'avons dit, c'est la vue préconisant une guerre contre les idiomes qui semble prendre le dessus en l'An II. Cependant, nous voudrions insister sur ce qui apparaît en fait comme la coexistence pendant toute la période révolutionnaire de conceptions politiques de la langue diamétralement opposées.

²⁴⁰ GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 300-317.

²⁴¹ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 12.

²⁴² BALIBAR, Renée, « La Révolution et la politique de la langue », dans, *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume XVI, Editions de l'Université de Bruxelles, 1989, p. 18.

2- L'enquête de Grégoire

Avant d'énoncer ces deux formulations opposées, il convient que l'on reprenne l'enquête élaborée par l'abbé Henri Grégoire dès 1790, alors qu'aucune politique de la langue n'est encore envisagée, du moins énoncée. Dès le 13 août, le curé d'Emmermesnil (Lorraine) et député de l'Assemblée nationale constituante à Paris diffuse un questionnaire en 43 questions « relatives aux patois et aux mœurs des gens de la campagne »²⁴³. Vraisemblablement il s'agit d'une initiative personnelle car aucun document n'atteste l'existence d'un débat quelconque au sujet de cette enquête à l'Assemblée nationale.

Mais au préalable, pour mieux cerner la démarche de l'abbé Grégoire, il nous faut décrypter sa pensée linguistique dans la période précédant le moment révolutionnaire. Nous nous apercevons qu'en 1788 déjà, dans l'*Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, présenté au concours de la Société royale des Sciences et des Arts de Metz, l'abbé Henri Grégoire pose le problème de la langue. Il en résulte, que bien avant l'enquête, il revendiquait l'impératif de l'anéantissement des « patois »²⁴⁴.

Nous avons là un bon condensé de la politique linguistique voulu par l'abbé Henri Grégoire. Il parle déjà de la nécessité « d'anéantir » les patois, et explicite quelques idées clefs de son rapport présenté en 1794 :

- Un chiffrage approximatif du nombre de locuteurs en français. Il faut souligner la variation des chiffres entre l'*Essai* et son rapport. Les chiffres ont apparemment très peu d'importance pour Grégoire.
- La représentation d'une réalité linguistique plurielle de la France.
- Le fait que le Clergé ait besoin de s'adapter à la réalité linguistique non-francophone. Le lien entre les « patois » et l'Église est plus ou moins explicité. C'est d'ailleurs en exerçant sa mission en tant que curé que l'abbé Henri Grégoire a dû se confronter à la diversité linguistique.
- Le peu d'intérêt du pouvoir de l'Ancien Régime de mettre un terme à cette réalité plurielle.

²⁴³ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 12.

²⁴⁴ GREGOIRE, Henri, *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, Paris, 1789, p. 160-161.

- Le lien entre l'unité de la langue et la diffusion des nouvelles idées, de la science, des valeurs morales et surtout, du bonheur. Il ne peut y avoir de bonheur de la population qu'avec une unité de la langue. L'uniformisation linguistique est la garantie du bonheur et de la stabilité politique du pays.

Pour Henri Grégoire, les résistances à l'établissement d'un nouvel ordre social et politique plus égalitaire ne peuvent venir que de l'« ignorance » et des « préjugés »²⁴⁵, qui seraient liés aux patois et à la ruralité. Le lien établi sciemment par Grégoire entre la définition de la ruralité et la représentation du patois répond au clivage fondé sur l'opposition ville campagne. En ce sens, ce sont les « gens de la campagne », et plus particulièrement ceux qui ne parlent pas le français, qui sont à la fois les destinataires et l'objet du questionnaire.

L'obtention du prix au concours organisé par l'Académie de Metz a dû permettre à l'abbé Henri Grégoire d'obtenir une certaine notoriété, qui lui a été fort utile par la suite, pour réaliser son enquête et constituer un réseau de correspondants dans toute la France. Il est important de relever qu'il s'agit de la première enquête politique et nationale qui concerne la question linguistique.

Le questionnaire est largement distribué par l'intermédiaire d'un réseau composé d'amis personnels, des membres de l'Assemblée constituante ou des groupes de diffusion tel que les Sociétés des Amis de la Constitution. M. Certeau, D. Julia et J. Revel relèvent qu'il s'agit de membres actifs de sociétés révolutionnaires, et que « l'ensemble de la trame tissée par les correspondants de Grégoire recoupe le réseau de communication des Lumières dont on sait la vigueur à la fin du XVIII^e siècle ». Et précisent : « On est en présence de cette bourgeoisie éclairée dont la sociabilité s'exprime à travers les réunions académiques ou l'échange épistolaire, dont la curiosité encyclopédique manie aussi bien l'érudition linguistique que l'agronomie ou la médecine »²⁴⁶.

Le choix des correspondants participant à l'enquête n'a pas été effectué au hasard, cela fait partie du plan concocté par Grégoire. La vocation première de l'enquête n'est pas celle de sonder un réseau de correspondants dans les provinces, mais plutôt de préparer le terrain à la formulation d'une politique linguistique en maturation chez Henri Grégoire. Il recherche une justification à une politique d'uniformisa-

²⁴⁵ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 12.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 33.

tion élaborée au cœur même de la Révolution (à Paris), par un réseau d'amis et de proches disséminés dans toute la France (ou presque).

Dans les questions n°29 et n°30, Grégoire précise nettement l'objectif de sa démarche, la nécessité et les moyens d'anéantir les patois : « Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois ? ; Quels en seraient les moyens ? ». Les correspondants savent d'emblée ce que Grégoire attend d'eux. Le questionnaire de Grégoire peut être divisé en deux parties. La première concerne la langue (questions n°1 à n°28), à travers laquelle il espère obtenir des informations sur la société : origine du « patois », affinités avec d'autres langues, utilité des « patois », le rapport entre l'oral et l'écriture, les transferts entre le français et les « patois », proposition de muséifier les écrits en « patois », liens entre les « patois » et les mœurs, ou encore l'érosion des « patois » et des dialectes par « l'idiome français ». Treize des questions demandent explicitement un jugement moral sur les patois et les locuteurs. Le deuxième champ a pour objet l'enseignement et le combat contre les préjugés (questions n°31 à n°40). Derrière ces questions nous apercevons une énumération précise et une analyse des moyens d'actions et des obstacles dans la mise en place du dessein ultime de Grégoire, celui de l'anéantissement des « patois ». M. Certeau, D. Julia et J. Revel sont catégoriques : « Le questionnaire de Grégoire combinait une enquête scientifique à une analyse d'opinion. (...) Sa première partie visait la description des patois ; la seconde, leur destruction, mais en n'avouant qu'à demi son objectif »²⁴⁷. Cependant, dans la réalisation de son projet il lui faut un assentiment. Et pour ce faire il doit mesurer la crédibilité du projet qu'il soutient (question n°41).

Le choix des termes pour nommer les langues est également délibéré, pour ne pas dire idéologique. La différenciation est établie entre l'idiome « national » ou « français », toujours au singulier, et les « patois » ou les « dialectes ». L'utilisation de « patois » pour nommer les langues en dehors du français est à mettre en lien avec la définition proposée par le *Dictionnaire de l'Académie* (éditions de 1762 et de l'An X) : « langage rustique, grossier comme est celui d'un paysan ou du bas peuple »²⁴⁸. La ligne de démarcation établie par Grégoire répond à un critère social qui oppose les citadins – bourgeois –, et les gens de campagne – le bas peuple. Cette différenciation n'est pas anodine et procède d'une volonté farouche de délégitimation de cer-

²⁴⁷ *Ibid.*, p.50.

²⁴⁸ *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, Paris, Vve B. Brunet, 1762, p. 324.

taines langues. Nous constatons que le choix des termes employés par Grégoire est à rebours de la plupart des dictionnaires et traités du XVIII^e siècle. Par exemple, dans le *Dictionnaire étymologique* d'Antoine Court de Gébelin (1778), des langues nommés par Grégoire « patois » font partie des « idiomes français » ; et parmi les « langues » sont classés le bas breton, le basque, le vieux français ou le languedocien²⁴⁹. Par ailleurs, dans la plupart des décrets et des rapports qui ont trait à la question linguistique, la plupart pour ne pas dire tous utilisent le terme d'« idiome ».

Dans les réponses des correspondants, les termes sont employés indistinctement, mais nous remarquons une aversion à employer le qualificatif de « patois » dans celles qui parviennent de Flandre, d'Alsace ou de Bretagne, pour ne citer que quelques cas. Pour la plupart des correspondants l'idiome est le parler d'un peuple, une unité « quasi-ethnique »²⁵⁰. Tandis que pour Grégoire, le peuple représente une unité politique, celle de la Nation, « dont l'idiome va devenir l'instrument »²⁵¹.

L'opération de Grégoire est d'une habileté remarquable. Il valorise les « patois », leur assignant une place particulière dans la quête des origines de la langue française. Du point de vue linguistique Grégoire s'inspire des théories dominantes à son époque, qui établissent une hiérarchie et une filiation entre les langues – classification entre langue primitive, langue mère, langue nationale, dialecte et patois. Elles deviennent ainsi un objet d'étude, qu'il faut se dépêcher de répertorier, pour garder une trace écrite dans le projet de « Bibliothèque du trésor national » qu'il propose de créer. Le « patois » parlé devient ainsi « l'objet mort d'une curiosité préservatrice »²⁵². Par cet habile glissement, les « patois » sont pris dans un processus de « folklorisation ». Cette opération de classement s'inscrit dans une logique de délégitimation des langues usitées en France hormis le français.

À partir de la fin 1790 et au début de 1791, Grégoire reçoit une cinquantaine de réponses à son questionnaire, publiées partiellement par Augustin Gazier²⁵³. Les réponses au questionnaire traduisent ce qui se passe dans les municipalités, et nous

²⁴⁹ COURT DE GEBELIN, Antoine, *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne, Dictionnaire étymologique de la langue française*, 1778, p. civ, cité dans, CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 58.

²⁵⁰ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 59.

²⁵¹ *Ibid.*

²⁵² *Ibid.*, p. 15.

²⁵³ GAZIER, Augustin, *Lettres à Grégoire sur les patois de la France (1790-1794)*, Paris, réimpression, Genève, 1967.

renvoient une manière d'observer les « patois » et de penser la « ruralité ». Les correspondants sont pour la plupart écartelés entre un enracinement local (à la langue, au mode de vie, etc.) et un idéal de progrès teinté des valeurs des Lumières – et plus particulièrement de la raison –, qui les poussent à faire table rase du passé. Ils sont conscients de leur rôle car, comme le signalent M. Certeau, D. Julia et J. Revel, « l'opération qu'organise le questionnaire oblige les notables provinciaux à être dans leur propre lieu les témoins de la capitale, à venir mentalement d'ailleurs pour juger ce qui se passe chez eux »²⁵⁴. En fin de compte, les correspondants produisent un savoir sur les « patois » qui doit servir à la mise en place d'une politique visant leur éradication. L'observation doit cautionner une intervention. Les correspondants se doivent de répondre que l'existence du « patois » est néfaste car il entretient le morcellement du pays et « s'oppose à l'unification de la Nation au sein des Lumières »²⁵⁵.

Cependant, les réponses aux questions 29 et 30 sur « l'importance religieuse et politique de détruire entièrement » les patois et les moyens à mettre en place ne paraissent pas être celles souhaitées par Grégoire. La plupart des correspondants ne veulent pas que leur langue disparaisse.

Le correspondant de Lyon répond ainsi :

« je ne crois pas qu'il soit important pour la Religion ni pour la politique de détruire le patois dans les villages »²⁵⁶.

Celui de Bergue :

« ... il n'y a guère chez nous des personnes aussi enthousiastées pour donner la préférence au flamand : cependant je crois sincèrement que la destruction de la langue flamande soit impossible : chacun, comme je vous l'ai dit, s'empresse d'apprendre autant de langues, que faire se peut. (...) En un mot je suis persuadé que la suppression des instructions flamandes ne nuirait pas seulement à la chose publique, mais qui plus est, qu'elle en empêcherait entièrement le bonheur »²⁵⁷.

Pierre Bernadau, le correspondant de Bordeaux :

²⁵⁴ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p.49-50.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 151.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 223.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 239.

« Il n’y aurait, je pense, aucune importance à détruire le gascon dans nos cantons ; mais les moyens m’en paraissent introuvables et, d’ailleurs, peu utiles ». ²⁵⁸

Pour notre part, nous croyons déceler dans ces réponses une opposition sensible à la formulation d’une politique linguistique de l’uniformisation. Malgré les efforts de Grégoire pour inciter les correspondants à apposer des réponses confortant sa thèse, des nuances apparaissent, et non les moindres. Pour de nombreux correspondants, sauvegarder les langues maternelles et participer au processus révolutionnaire n’est pas contradictoire. Qui plus est, il semble qu’à cette même époque les patriotes dans les provinces tentent de formuler une approche différente, respectueuse de la diversité linguistique. En ce sens, le document intitulé *Réflexion sur le genre d’instruction publique qui conviendrait à nos campagnes* publié dans l’ouvrage de M. Certeau, D. Julia et J. Revel, doit attirer notre attention. Il s’agit d’une pétition envoyée par un cultivateur de Montauban, Gautier-Sauzin, à l’abbé Henri Grégoire ²⁵⁹. Certes, le document n’est pas directement lié à l’enquête, mais il a été envoyé à Grégoire le 18 décembre 1791, période correspondant à la fin de celle-ci. Elle n’est d’ailleurs pas citée dans la pétition, mais on y décèle en filigrane une réaction évidente au processus amorcé par l’abbé Henri Grégoire. À n’en pas douter, le viticulteur a eu connaissance de l’enquête menée par Grégoire.

Le correspondant de Montauban établit un plan pour introduire l’occitan dans l’enseignement scolaire. Il s’inscrit dans le cadre des combats de la Révolution et dit vouloir proposer des moyens convenables pour instruire les habitants des campagnes :

« Après avoir démontré l’absolue impossibilité de parvenir dans aucun temps à familiariser avec la langue française nos paysans gascons, languedociens, provençaux, etc., je crois que le seul moyen qui nous reste est de les instruire exclusivement dans leur langue maternelle.

Oh ! Qu’on ne croie pas que ces divers idiomes méridionaux ne sont que des jargons : se sont des vraies langues, tout aussi anciennes que la plupart de nos langues modernes ; tout aussi riches, tout aussi abondantes en expressions nobles et hardies, en tropes, en métaphores, qu’aucune des langues de l’Europe » ²⁶⁰

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 190.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 259-263. Par ailleurs, la lettre du correspondant de Montauban est analysée dans l’article qui suit : DAMAGGIO, Jean-Paul, « La question linguistique à Montauban », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985, p. 145-155.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 261-262.

Dans la pétition du correspondant de Montauban on trouve des questions pertinentes, comme une sorte d'écho aux réflexions portées par Grégoire. En premier lieu, celle de la langue et de son statut : qu'est-ce qu'une « vraie langue » ? Puis celle du lien entre la langue et la Révolution : quelle langue pour la Révolution ? Pour Gauthier, ce qui importe c'est de transmettre les valeurs de la Révolution, et d'éclairer ainsi les campagnes. Il loue « le plan d'éducation nationale », comme moyen pour la « régénération des mœurs publiques d'où naît l'amour universel du beau, du grand, du juste, cet amour de l'ordre »²⁶¹. Mais pour combattre l'ignorance des campagnes efficacement, il faut développer l'enseignement dans les langues des campagnes, « les idiomes méridionaux ».

Ce document a une portée particulière à partir du moment où il propose un changement de paradigme : le processus révolutionnaire ayant une portée universelle, peu importe la langue dans laquelle il se déploie. Ce qui importe c'est d'éclairer les populations par l'instruction, car « la tranquillité universelle (*sic.* de la Nation) tient immédiatement au repos particulier de chacune de ses parties : repos que les lumières généralement répandues peuvent seules amener et assurer »²⁶². Si pour Grégoire le destin du processus révolutionnaire ne peut être garanti que par l'unité et l'uniformité de la Nation, Gauthier lui, propose d'établir l'unité politique dans la diversité, ou à partir de la prise en compte de cette même diversité.

La manière dont cette formulation d'une prise en compte de la diversité a été écartée ou du moins minimisée attire notre attention. L'évolution du processus révolutionnaire et le fait que la conception défendue par Grégoire l'ait emporté auraient-ils à ce point conditionné le regard porté par les historiens ? Cette conception de la diversité ne remet-elle pas en question l'affirmation que seule « une politique de la langue » aurait été envisagée ?

Il nous est d'autant plus étonnant d'observer la manière dont le document de Gauthier a été répertorié par M. Certeau, D. Julia et J. Revel dans leur ouvrage : « Le point de vue fédéraliste »²⁶³. En quoi le fait de proposer l'enseignement bilingue permet aux auteurs de le cataloguer parmi les « fédéralistes » ? Ferdinand Brunot voit dans la pétition du correspondant de Montauban « ni plus ni moins qu'un projet hardi de fédéralisme linguistique ». Brunot précise que « l'auteur propose sans ver-

²⁶¹ *Ibid.*, p. 259-260.

²⁶² *Ibid.*, p.262.

²⁶³ *Ibid.*, p.259.

gogne de retourner au-delà de 1539 », avant d'ajouter qu'« il ne pouvait être donné aucune suite à des propositions qui, même dans le Midi, malgré le souvenir des contraintes imposées par François I^{er}, heurtaient l'esprit qui venait de se répandre, et devaient paraître non seulement archaïques, mais absurdes et presque impies, car elles attentaient à la Révolution elle-même, sous couleur de la servir »²⁶⁴. Brunot ne cache pas ses préférences idéologiques sur la question linguistique.

Autant le projet de Grégoire semble établi dans l'énoncé et la présentation du questionnaire, autant les réponses des correspondants viennent conforter l'idée que différentes approches de la politique linguistique sont encore envisagées en 1791. La pétition du correspondant de Montauban est explicite, et nous verrons qu'elle est loin d'être isolée. Certes, cette conception n'a pas été retenue, mais elle est constamment présente pendant toute la durée du processus révolutionnaire. Elle contribue à la politique de traduction, et à une politique scolaire que l'on peut qualifier de bilingue.

Pour notre part, nous pensons pouvoir distinguer deux politiques des langues qui sont différentes dans leur formulation, leur méthode et dans leur finalité. Ces conceptions ont évolué aux grés des événements. Et si une ligne de partage apparaît assez nettement en l'An II, avec le rapport de Grégoire et les mesures préconisées par Merlin le Douai – interdiction de l'usage des langues autres que le français sous peine de sanction – instaurant « la terreur linguistique »²⁶⁵, elles se sont succédé dans les mesures législatives. La première vient rompre avec la politique linguistique de la monarchie visant à faire de la langue française la seule langue administrative du royaume, puisqu'elle accorde aux autres langues une existence légale et administrative. En ce sens, la politique linguistique préconisant la disparition des « idiomes » – ou des « patois » –, s'inscrit davantage dans la continuité de celle élaborée par la monarchie absolutiste visant à établir la prééminence et l'universalité du français ; avec en bonus une radicalisation du discours et des méthodes à mettre en lien avec le contexte de guerre révolutionnaire. Quant à la deuxième, qui se traduit par des lois instaurant une politique de traduction, elle semble vouloir s'adapter à la réalité linguistique plurielle.

²⁶⁴ BRUNOT, Ferdinand, *op. cit.*, p. 29.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 188.

3- La politique de traduction : simple moyen pour propager les idées révolutionnaires, ou amorce d'une politique linguistique bilingue ?

L'observation de la chronologie des mesures linguistiques conforte l'hypothèse de l'existence de plusieurs politiques des langues pendant la Révolution française. Nous l'avons déjà indiqué, les premières décisions concernent la politique de traduction des textes révolutionnaires, et ce dès 1790. Et pour cause, si la Révolution prend corps à Paris, capitale du pouvoir instituée par la monarchie, pour s'étendre dans les provinces, elle doit surmonter la barrière linguistique. Les chiffres exacts n'existent pas, mais selon toute vraisemblance moins d'un français sur dix seulement est francophone, et ceux qui lisent et écrivent en français sont infiniment moins nombreux.

Si le 4 août 1789 l'Assemblée constituante abolit les privilèges et les droits féodaux, le virage entrepris le 14 janvier 1790 avec le décret sur les traductions vient rompre avec la politique linguistique de la monarchie. Les révolutionnaires prennent conscience, comme jamais encore auparavant, de la diversité linguistique de la France. Et les décrets se font écho de cette pluralité. Cela signifie-t-il néanmoins que pour les révolutionnaires il n'existe pas à ce stade de lien de cause à effet entre le projet révolutionnaire et la langue qui le véhicule ? Il nous est impossible de l'affirmer, mais le choix de légiférer sur la politique de traduction semble l'indiquer. Désormais les révolutionnaires doivent trouver une éventuelle unité dans cette diversité et tenter d'établir une coexistence entre les différentes langues.

Il y a un ressort utilitariste évident dans la politique de traduction, car il faut à tout prix assurer la diffusion des idées révolutionnaires. Cette diffusion par le biais des traductions s'accompagne également de la mise en place d'une politique d'enseignement ayant pour vocation la propagation du français. Le choix du français ne répond pas à des critères esthétiques ou politiques, mais à une raison pratique : il faut une langue commune, une langue « transversale » qui facilite l'intercompréhension, et la langue française semble être la mieux placée. Néanmoins il n'y a là trace d'aucune attitude d'hostilité envers les autres langues. De l'avis de Ferdinand Brunot, « les premières Assemblées n'ont pas fait la guerre aux idiomes, elles ont au contraire tenté de s'allier avec eux pour faire connaître et comprendre la Révolution »²⁶⁶. De la sorte, la politique de propagation des idées révolutionnaires a pour effet d'instaurer un bilinguisme de fait.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 39.

Pour Brigitte Schlieben-Lange, il ne s'agit pas, à proprement parler, « d'une politique linguistique basée sur des concepts théoriques ou des décisions politiques comme le fut, plus tard, le concept de «langue de la liberté» ». Et elle précise, que « ce n'était pas une politique explicite de tolérance, de fédéralisme linguistique ou de pluralité dans l'unité », c'était juste une démarche « purement pratique qui visait la diffusion des idées politiques, idées pour lesquelles les différentes langues n'étaient que véhicule et obstacle en même temps »²⁶⁷. Cette affirmation s'avère plausible si l'on cantonne la Révolution à Paris et on néglige les prises de position dans les provinces. Nous devons constater un fait : la plupart des décrets concernant la politique de traduction émanent des députés représentant des territoires dits « à idiomes ». Et il apparaît, avec toute évidence, que leur proposition s'intègre dans une conception politique de la langue alternative à celle élaborée à Paris.

Le 14 janvier 1790 est adopté le texte concernant « la traduction des décrets dans les différents idiomes » :

« Le pouvoir exécutif sera chargé de faire traduire les décrets de l'Assemblée dans les différents idiomes, et de les y faire parvenir dans les différentes provinces du royaume »²⁶⁸.

Dans une lettre du 16 janvier 1790, François-Joseph Bouchette, député à la Constituante d'origine flamande et rapporteur du décret du 14 janvier 1790, nous informe sur le déroulé du premier débat sur la politique de traduction :

« Je vous apprendrai de mon côté, que ma traduction de l'instruction est faite, que j'ai proposé à l'Assemblée nationale d'en approuver l'impression, qu'alors plusieurs voix se sont élevées pour demander la même chose pour les Français, Allemands, Bretons, etc., que la proposition a été remise au Comité des rapports et qu'enfin il en est résulté un décret qui dit que le pouvoir exécutif sera supplié de faire publier les décrets de l'Assemblée dans tous les idiomes qu'on parle dans les différentes parties de la France »²⁶⁹.

²⁶⁷ SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, « La politique des traductions », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985, p. 99.

²⁶⁸ *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787 à 1788)*, Tome XI, Paris, Paul Dupont, 1898, p. 182.

²⁶⁹ Lettre de François-Joseph BOUCHETTE du 16 janvier 1790, dans, *Comité flamand de France. Annales du Comité flamand de France*. 1908-1909, Tome XXIX, Lille, p. 323-324.

Il apparaît clairement, que le besoin de traduction n'émane pas du centre, de Paris, mais bien des régions concernées. Nous voyons également que les traducteurs se présentent spontanément, et réalisent des traductions bien avant qu'on ne légifère en la matière. Cette spontanéité n'est pas dénuée d'une réflexion sur la question de la langue. Bouchette n'affirme-t-il pas dans cette même lettre que désormais, grâce au décret « tout le monde va être le maître de lire et écrire dans la langue qu'il aimera mieux et les loix françaises seront familières pour tout le monde »²⁷⁰ ? La politique de traduction permet aux yeux de Bouchette d'établir l'égalité entre toutes les langues. Cette réflexion est à rapprocher de la pétition du correspondant de Montauban qui propose d'instaurer le bilinguisme dans l'enseignement²⁷¹.

Dans un article publié sur la question de la langue en Alsace pendant la période révolutionnaire, l'historienne Claire Lüsebrink nous signale qu'autant pour le pouvoir central « la traduction ne saurait être qu'une étape incontournable mais très provisoire dans la voie de la « francisation » », autant « pour la bourgeoisie alsacienne détentrice de facto de l'essentiel du pouvoir de traduction, cette politique de la traduction doit constituer une étape vers l'instauration d'un bilinguisme durable en Alsace, correspondant à une identité régionale »²⁷². Dès 1789, la bourgeoisie alsacienne fait preuve de sa loyauté politique à la France révolutionnaire. Et pour cause, pour la majorité des Alsaciens la Révolution représente la fin de l'obligation « d'usage de la langue française dans tous les actes publics » instaurée par l'ordonnance royale de 1685²⁷³. En juillet 1791, dans l'« Adresse des Alsaciens au Roi », « 400 000 Alsaciens au moins, de toutes classes, états et conditions, et même de toutes les religions » revendiquent leur langue²⁷⁴. Et dans l'« Adresse de l'université protestante de Strasbourg au Comité d'instruction Publique de l'Assemblée nationale » de 1792, les bienfaits d'une politique linguistique bilingue sont mis en lumière :

« Nous parlons allemand. Il est nécessaire que nous sachions le français, parce que c'est pour nous une bien douce obligation d'entendre nos frères, que nous aimons, et les lois, que nous avons fait vœu de respecter.

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 259-263.

²⁷² LÜSEBRINK, Claire, « Un défi à la politique de la langue nationale : La lutte autour de la langue allemande en Alsace sous la Révolution française », dans : « Langue et Révolution », *Linx*, n°15, 1986, p. 150.

²⁷³ *Ibid.*, p. 153.

²⁷⁴ « Adresse des Alsaciens au Roi », Juillet 1791 dans : HEITZ, F.C., *La Contre-Révolution en Alsace, de 1789 à 1793, pièces et documents*, Strasbourg, 1865, cité dans : LÜSEBRINK, Claire, *op.cit.*, p. 154-155.

Il n'est pas moins nécessaire que nous conservions l'usage de la langue allemande, pour conserver tous les liens commerciaux et littéraires qui, pour la prospérité mutuelle, unissent, par notre pont du Rhin, l'Allemagne et la France. D'ailleurs, l'Assemblée nationale, en ordonnant la traduction des décrets dans tous les idiomes du royaume, en proscrivant par-là toute ombre d'aristocratie, et toute espèce de servage, a bien solennellement naturalisé une langue qui, comme celle que nous parlons, réunit tant de peuples par les mêmes signes d'institutions. (...) Et certes, ce n'est pas un privilège que nous demandons, ce n'est pas une exception défavorable au reste de nos concitoyens. Non, nous n'invoquons ici que la nature même des lieux et des choses. La conservation de la langue allemande est une nécessité pour nous et c'est en même temps un avantage sans doute ; et cette considération n'est sûrement pas pour nos frères de l'intérieur un motif pour contrarier notre vœu ; cet avantage en outre, nous en transmettons les fruits (...) »²⁷⁵

Dans les régions « à idiomes », la question de la traduction s'inscrit dans une conception politique de la langue et participe à l'élaboration d'une politique linguistique de la diversité : il n'y a pas d'identification entre le projet politique révolutionnaire et la langue ; et la politique de traduction revient de fait à reconnaître les idiomes, à leur octroyer un statut. Le bilinguisme est vécu et défendu de façon positive.

Néanmoins, cette vision est loin d'être partagée à l'Assemblée nationale à Paris. La retranscription du débat le 14 janvier 1790 sur la politique de traduction dans le *Journal des États généraux convoqués par Louis XVI, aujourd'hui Assemblée nationale permanente* nous fait part de l'intervention d'un député nommé Loris, qui propose l'enseignement bilingue. Preuve s'il en fallait que le débat existe bien au cœur même de la Révolution. Il sera chahuté est remis à l'ordre :

« (...) M. Loris a dit qu'un autre point non moins important était de charger les maîtres d'école et tous les instituteurs d'apprendre à lire et à écrire à leurs élèves, dans l'idiome du pays, et non en français.

On a regardé cet amendement comme une ironie, et plusieurs membres ont proposé de mettre l'opiniant à l'ordre. ... »²⁷⁶

²⁷⁵ « Adresse de l'université protestante de Strasbourg au Comité d'instruction Publique de l'Assemblée Nationale », Strasbourg, librairie académique, 1792, cité dans : LÜSEBRINK, Claire, op.cit., p. 154-155.

²⁷⁶ *Journal des États généraux convoqués par Louis XVI, aujourd'hui Assemblée nationale permanente*, t.7, Paris, L. M. Cellot, 1790, à la date. Cote BNF : 8-LC2-135 (A), t.7 et 8.

À Paris, la politique de traduction s'inscrit avant tout dans une démarche volontariste. Au début plusieurs personnes offrent leurs services spontanément pour traduire les décrets. Il faudra attendre le 20 janvier 1791 pour qu'une véritable commission soit mise en place par Dugas, député de Cordes (Tarn), journaliste et proche de Barère. Il est chargé de superviser la traduction des décrets dans 30 départements méridionaux. En un an et demi il va rendre des traductions pour 23 de ces départements. Dans sa tâche ardue, Dugas va employer plusieurs copistes-traducteurs, d'où l'appellation « entreprise Dugas »²⁷⁷. Cette population de traducteur est assez bien identifiée²⁷⁸. Attachés à leurs langues maternelles, les traducteurs sont aussi avides de « reconnaissance française »²⁷⁹. La plupart sont des juristes, qui s'efforcent de compenser tant bien que mal la perte de leurs offices et cherchent à obtenir un nouvel emploi qui leur procure des subsides et une reconnaissance en tant que « patriote ». Tel est le cas de Larrouy, traducteur en occitan, avocat au Parlement de Pau, juge de Sénéchaussée et ancien procureur :

« Il (*sic.* Larrouy) a pour ces objets un avantage qui n'est pas commun, c'est celui d'avoir habité le centre et les extrémités de cette Province. Il a exercé l'office de Procureur du Roi au centre de Béarn d'où il est natif, il a fait ses études à Pau qui est à l'extrémité ; et actuellement il est juge de Sénéchaussée de Laferrerie et de Came qui comprennent les extrémités du Béarn, de la Basse Navarre, de la Guienne et pays de Labourt. Il connaît un peu l'idiome Basque, mais pas assez pour former une traduction ; cependant si Monseigneur avait la bonté de la lui confier, il s'en chargerait parce qu'il serait secondé par des Basques de sa connaissance qui sont actuellement à Paris. En même temps que le travail de Larrouy sera utile à sa patrie, Monseigneur lui fournira l'occasion de gagner un salaire nécessaire à son existence, et qui pour le moment formera un espèce de

²⁷⁷ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 317.

²⁷⁸ Développements bien informés sur ce point dans SCHLIEBEN LANGE, « La politique des traductions », *op.cit.*, p. 99 ; et PIC, François, Essai d'inventaire des textes occitan de la période révolutionnaire (1788-1800), dans BOYER, Henri, FOURNIER, Georges, GARDY, Philippe, *Le texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800)*, Montpellier, Section Française de l'association Internationale d'études occitanes, 1989, p. 15-216 (notices n°36/n°104/n°115/n°221).

²⁷⁹ GARDY, Philippe, « Autour de Pierre Bernadau : le silence bordelais ou la traduction impossible », dans, BOYER, Henri, FOURNIER, Georges, GARDY, Philippe, *Le texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800)*, Montpellier, Section Française de l'association Internationale d'études occitanes, 1989, p. 434.

dédommagement du revenu de son office dont il est privé depuis qu'il en aperçu la suppression parce qu'il est seigneurial... »²⁸⁰.

Le problème du financement de « l'entreprise de Dugas » ne tarde pas à se présenter. Car lors du vote du décret qui concerne la traduction, il n'est précisé aucune instruction pour sa mise en place, il ne lui est alloué aucun fond. Lorsque Dugas sollicite un acompte le 26 juillet 1792 après avoir rendu plus de soixante manuscrits, il ne reçoit aucune compensation :

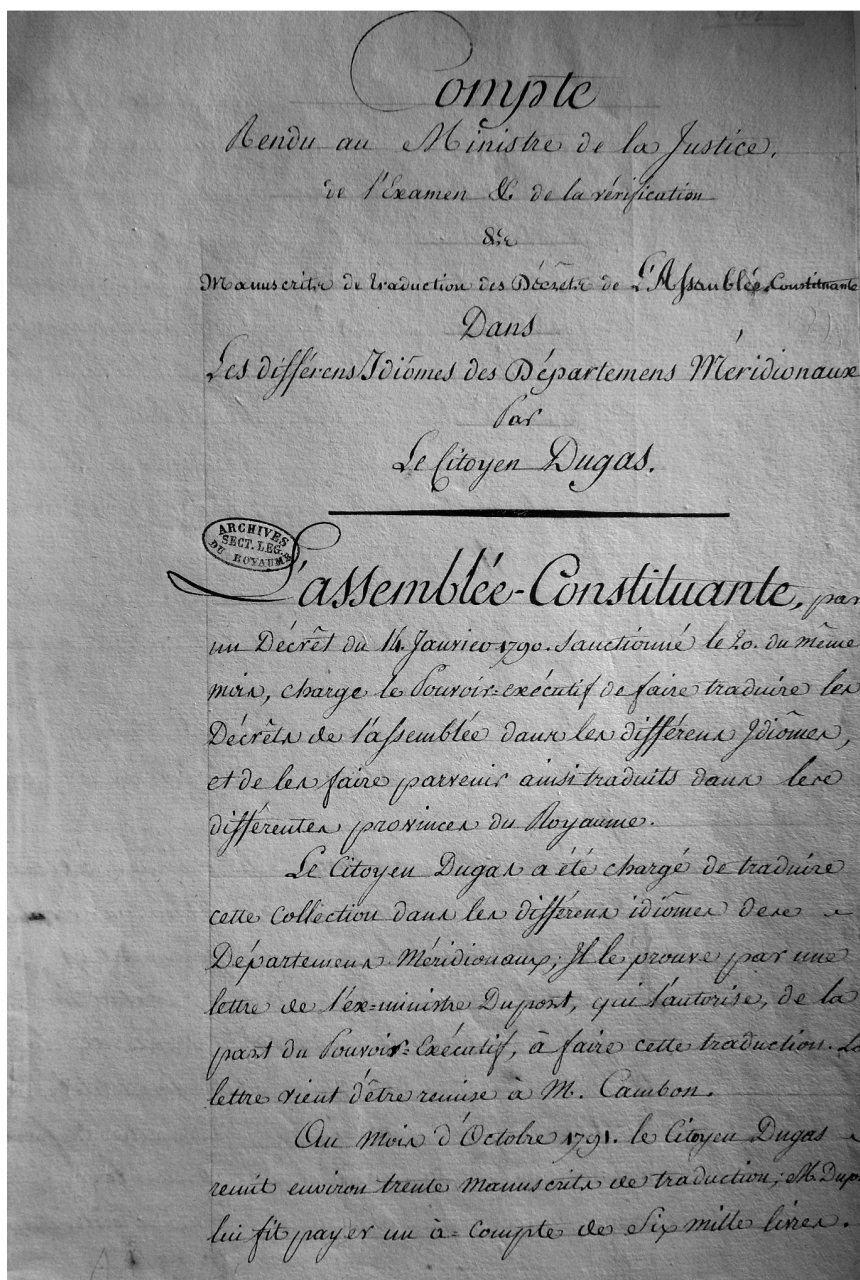
« Cette somme allait lui être comptée lorsque l'événement du 10 août arrêta ces paiements. Il s'adressa à M. Danton (ministre de la Justice, garde des Sceaux) qui réduisit sa demande à 6000 livres ; M. Roland (ministre de l'intérieur) fut prié de délivrer une ordonnance sur la Trésorerie nationale. Il s'y refusa sous le prétexte qu'il n'y avait pas de fonds affectés pour cet objet »²⁸¹

Dans l'impossibilité de payer les traducteurs-copistes, Dugas doit mettre un terme à son entreprise. Cependant, la fin de la démarche de Dugas ne met pas un terme à la politique de traduction. La Convention se réunit le 20 septembre, et à la demande de Dentzel elle décide d'intensifier les traductions. Le 6 novembre Barère intervient pour défendre cette mesure et précise : « Les décrets sont rendus, il ne s'agit que de les exécuter »²⁸².

²⁸⁰ Lettre au garde des Sceaux, le 20 janvier 1790, Source : AN, série AA 32, dossier 963, folio 9.

²⁸¹ « Compte rendu au ministre de la Justice de l'examen et vérification des manuscrits des décrets de l'AssembléeAssemblée constituant dans les différents idiomes des départements méridionaux par le citoyen Dugas », Le 10 novembre 1792. Source : série AA, dossier 963, chemise : Dugas.

²⁸² *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787 à 1788)*, Tome LIII, Paris, Paul Dupont, 1898, p. 206.



« Compte rendu au ministre de la Justice de l'examen et vérification des manuscrits des décrets de l'Assemblée constituant dans les différents idiomes des départements méridionaux par le citoyen Dugas », le 10 novembre 1792. Archives nationales, cote : série AA, dossier 963, chemise : Dugas.

Le député du Bas Rhin, Dentzel de Landau, présente à la Convention le Rapport de la commission de traduction. Il revient sur le décret du 14 janvier et regrette son inefficacité. La commission propose de créer 6 bureaux de traductions supervisés par le ministre de la justice. Après avoir entendu le rapport, la Convention décrète :

« Art. 1er. Les lois seront traduites en langues allemande, italienne, castillane, basque et bas-bretonne.

Art. 2. La traduction et les impressions se feront dans les départements.

Art. 3. Il y aura six chefs de traduction, que le ministre de la justice placera dans les départements respectifs. Ils seront tenus de soigner la correction des épreuves et auront la surveillance spéciale de l'imprimerie.

Art. 4. Les lois ou autres objets dont l'impression sera ordonnée, et dont la traduction serait trouvée nécessaire, seront imprimés en placards et en feuilles.

Art. 5. Le ministre de la justice sera chargé de nommer les traducteurs, de fixer le lieu de leur résidence, de faire la distribution du travail, de déterminer la forme de l'impression, le nombre d'exemplaires à imprimer, tant en placards qu'en feuilles, et de régler le mode d'envoi à faire aux départements où il n'y aurait pas de traducteurs résidents.

Art. 6. Le traitement des chefs du bureau de traduction sera de 6,000 livres, sans qu'ils puissent prétendre, sous aucun prétexte, à une augmentation ou gratification, et sous la condition expresse qu'ils payeront eux-mêmes, sur les 6,000 livres ci-dessus désignées, leurs commis et tous les frais de bureau et de correction des épreuves, sous leur responsabilité personnelle.

Art. 7. Le ministre des affaires étrangères pourra se concerter avec le ministre de la justice, pour le nombre d'exemplaires traduits à faire imprimer, pour les objets dont l'envoi hors de la République aura par lui été jugé utile.

Art. 8. Les traducteurs seront sous la surveillance des directoires des départements où ils auront leur bureau; s'il y a lieu, ils signeront leur traduction et seront tenus de veiller à l'impression, tant du texte que de la traduction, conformément à l'article 2 du présent décret. (...) »²⁸³

Les traductions en gascon sont suspendues, et dorénavant seules les « langues allemande, italienne, castillane, basque et bas-bretonne » seront traduites. Il est intéressant de noter la différenciation établie par le législateur entre langue/idiome et patois. Ces derniers, plus proche de la langue française, n'entravent pas la communi-

²⁸³ *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787 à 1788)*, Tome LIV, Paris, Paul Dupont, 1898, p. 340-343.

cation et la diffusion du programme révolutionnaire. Cette fois-ci, des mesures sont établies pour garantir l'application du décret, et surtout des moyens financiers lui sont alloués. La Convention Nationale décide également de mettre en place « une commission chargée d'accélérer la traduction », puis demande au « ministre de la justice de rendre compte à cette commission des travaux qui ont dû être faits, en exécution des décrets qui ordonnent ces traductions ». Enfin, il « nomme à cet effet, pour commissaires les citoyens Dentzel, Ruhl, Rewell, Meillau, Cadoy, Grégoire et Léonard Bourdon »²⁸⁴. Notons la présence de Grégoire en tant que commissaire à une commission qui a vocation à accélérer les traductions en idiomes.

Le 20 juin 1793, le Comité de Salut public, dont le rapporteur n'est autre que Barère, revient sur cette même problématique, ce qui fait croire que le pouvoir politique a du mal à exécuter les mesures de traduction. Il délibère ainsi :

« Considérant que le défaut d'instruction est la principale cause des égarements auxquels une partie du peuple se laisse entraîner dans quelques départements où la langue française n'est pas la seule langue vulgaire, qu'il importe que l'opinion de tous les citoyens soit éclairée au moment où ils vont tous être appelés à donner leurs suffrages sur le projet de l'acte constitutionnel, où les ennemis de la liberté redoublent leurs efforts pour diviser les esprits et faire perdre de vue l'intérêt général; Arrête que le ministre de l'intérieur est chargé d'établir incessamment un bureau de traduction, qui traduira en allemand, en italien, en bas-breton et en basque les lois, Bulletin de la Convention nationale, proclamations et autres pièces, dont l'envoi direct aux municipalités, dans l'une ou l'autre de ces langues sera jugé nécessaire, et que lesdites traductions seront imprimées et envoyées auxdites municipalités dans le moindre délai possible après leur publication. »²⁸⁵

Il n'y a aucune animosité envers les langues des provinces qui, nous remarquons au passage, sont considérées langues « vulgaires », au même titre que le français. Ce ne sont pas les langues qui posent problème mais le défaut d'instruction, auquel on doit remédier par la traduction. Le fait d'insister sur les langues qui sont parlées dans les quatre extrémités de la France nous fait croire que le défaut de traduction se cantonne sur ces territoires.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ AULARD, François-Alphonse, Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire. Tome 5, Paris, 1892, p. 24.

La question de la traduction est bien présente puisque le 4 décembre 1793 (14 frimaire An II), dans la loi organique « Sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire », dans la section relative à l'« Envoi et à la promulgation des Lois », un article concerne la traduction :

« Art. 3. La commission de l'envoi des lois réunira dans ses bureaux les traducteurs nécessaires pour traduire les décrets en différens idiomes encore usités en France, et en langues étrangères, pour les lois, discours, rapports et adresses dont la publicité dans les pays étrangers est utile aux intérêts de la liberté et de la République française : le texte français sera toujours placé à côté de la version»²⁸⁶.

Cette fois-ci, il n'est plus question de mettre en place un bureau des traductions, mais d'intégrer les traducteurs dans la commission des lois. Nous constatons également un redoublement d'intérêt pour les langues étrangères, celles des pays avec lesquels la France est en guerre ouverte.

4- La politique scolaire

La politique scolaire de cette période se caractérise également par l'acceptation du multilinguisme allant même au-delà de l'approche de la monarchie. Certes, le rapport de Talleyrand sur l'instruction publique présenté les 10, 11 et 19 septembre 1791 devant l'Assemblée Constituante s'inscrit plutôt dans le projet de francisation de la France, et partage la conception politique de langue en gestation de Grégoire. Face à la survivance des « dialectes », il dresse l'école primaire : elle a vocation à généraliser le français.

« Une singularité frappante de l'état dont nous sommes affranchis, est sans doute que la langue nationale, qui chaque jour étendait ses conquêtes au delà des limites de la France, soit restée au milieu de nous comme inaccessible à un si grand nombre de ses habitants, et que le premier lien de communication ait pu paraître, pour plusieurs de nos confrères, une barrière insurmontable. Les Ecoles primaires vont mettre fin à cette étrange inégalité : la langue de la Constitution et des lois y sera enseignée

²⁸⁶ DUVERGIER, Jean-Baptiste, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens et avis du Conseil d'État : de 1788 à 1830 inclusivement, par ordre chronologique, continuée depuis 1830*, Tome 6, Paris, Guyot et Scribe, 1834, p. 317.

à tous ; et cette foule de dialectes corrompus, dernier restes de la féodalité, sera contrainte de disparaître : la force des choses le commande »²⁸⁷.

Cependant la Constituante se retire sans légiférer en matière d'instruction publique, et le projet de Talleyrand est rangé dans les tiroirs²⁸⁸. Que la Constituante se sépare sans avoir voté le projet d'instruction n'est pas un fait anodin. Brunot précise que le rapport « fut très discuté, mais il ne semble pas qu'on ait contesté la doctrine et les propositions »²⁸⁹. Pour notre part, nous penchons plutôt pour une autre version : en 1791, une autre conception politique de la langue semble encore envisagée, même si elle n'est pas clairement formulée à Paris.

D'ailleurs, dans le projet sur les écoles primaires présenté au nom du Comité d'Instruction publique par le girondin Lanthenas transparaît une tout autre approche de la diversité linguistique²⁹⁰. Dans le titre III qui porte sur les « dispositions particulières pour les pays où la langue française n'est pas d'un usage familier au peuple », on peut lire :

« Art. 2 . A cet effet, dans les départements où la langue allemande s'est conservée jusqu'à présent, on enseignera à lire et à écrire tant en français qu'en allemand ; et le reste de l'enseignement dans les écoles primaires se fera dans les deux langues.

Art. 3 . Dans les contrées où l'on parle un idiome particulier, on enseignera à lire et à écrire en français ; dans toutes les autres parties de l'instruction, l'enseignement se fera en même temps en langue française et dans l'idiome du pays, autant qu'il sera nécessaire pour propager rapidement les connaissances utiles »²⁹¹.

Nous le voyons bien, Lanthenas reprend la proposition du correspondant de Montauban au sujet de l'instauration du bilinguisme dans le projet scolaire mis en place par les révolutionnaires (cf. supra). Il ne s'agit donc pas d'une proposition iso-

²⁸⁷ TALLEYRAND-PERIGORD, Charles-Maurice de, *Rapport sur l'instruction publique, fait au nom du Comité de Constitution à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 septembre 1791*, Paris, imprimerie nationale, 1791.

²⁸⁸ BRUNOT, Ferdinand, *op. cit.*, p. 98.

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ LANTHENAS, « Projet sur les écoles primaires présenté au nom du Comité d'Instruction publique », 1792, dans : GUILLAUME, James, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, Tome 1*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 68-73.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 70.

lée, et nous devons l'intégrer comme un élément non négligeable qui participe à la réflexion sur la manière dont on doit préserver l'unité – du projet révolutionnaire – dans la diversité.

Le décret Bouquier sur les écoles primaires – décret d'application, définitif – voté le 29 frimaire An II (19 décembre 1793) ne fait aucune allusion à la langue dans laquelle l'enseignement doit être dispensé. Doit-on considérer cette non-évocation de la question linguistique comme une acceptation implicite du Titre III du décret porté par Lanthenas ?

L'enchaînement des décrets sur la politique scolaire semble indiquer qu'ils ne sont pas convenablement appliqués. Après la chute et la déchéance des Jacobins, la question de la langue réapparaît explicitement dans le décret relatif à la constitution des Écoles primaires voté le 27 Brumaire An III (17 Novembre 1794) :

« CHAPITRE IV. Instruction et régime des Écoles primaires.

ART. 3. — L'enseignement sera fait en langue française; l'idiome du pays ne pourra être employé que comme un moyen auxiliaire »²⁹².

Certes, la généralisation de l'apprentissage du français est une constante dans les mesures scolaires. Néanmoins la disparition des autres langues n'est pas pour autant présentée comme un préalable. Pourtant, c'est l'exception représentée par le rapport Talleyrand qui passe à la postérité comme celui représentant la politique scolaire de la Révolution, celle de l'unité de la langue par l'école²⁹³.

5- La politique de francisation et d'éradication

À n'en pas douter, l'histoire des politiques linguistiques de la Révolution a été marquée par la chute des Girondins et la domination des Jacobins à partir de juin 1793 au sein de la Convention. Les décrets du 20 juin et 3 décembre 1793 attestent qu'il n'y a pas eu de coupure franche, de passage en force d'une « politique de traduction à la francisation », comme l'affirment René Balibar et Dominique Laporte²⁹⁴.

²⁹² GREARD, Octave, *La législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours : recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements*, tome I, 1889, Paris, Delalain frères, p. 103.

²⁹³ OZOUF, Mona, *L'École de la France : essai sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984.

²⁹⁴ BALIBAR, René, LAPORTE, Dominique, *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette, 1974, p. 91.

Selon R. Balibar et D. Laporte, c'est le *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, rédigé par l'abbé Grégoire et présenté à la Convention Nationale le 4 juin 1794 (16 prairial An II), qui « systématise le mieux les fragments de théorie idéologique de la langue des Jacobins »²⁹⁵. Néanmoins, peut-on identifier la politique linguistique de francisation et d'éradication au « jacobinisme linguistique » ? Par ailleurs, le « jacobinisme linguistique » existe-t-il vraiment ? Si l'idéologie linguistique d'éradication des langues autres que le français existe bien, et finit par l'emporter en l'An II, force est de constater qu'elle a été défendue dès 1791, par Talleyrand-Périgord, révolutionnaire ayant eu très peu d'accointance avec les Jacobins. Elle est présente chez Grégoire dans son *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, dès 1788²⁹⁶, et transparaît dans le questionnaire envoyé en 1790. Même si le rapport rédigé par Talleyrand sur l'instruction publique n'est pas retenu, il préfigure le point de ralliement au sein de la Convention montagnarde : pour garantir l'instruction, la langue française doit être enseignée à tous. À partir de juin 1793, la domination des montagnards s'accompagne d'une volonté d'affermir la langue nationale.

Cependant le jacobinisme linguistique est loin d'être homogène : pour Barère la francisation ne passe pas obligatoirement par l'éradication des autres langues, tandis que pour Grégoire, elle est la condition *sine qua non*. Tandis que Barère veut « populariser » la langue française, Grégoire veut l'uniformiser. Dans son Rapport, Barère « insiste sur les barrières socio-linguistiques qui divisent la nation »²⁹⁷ :

« Mais elle paraissait encore n'appartenir qu'à certaines classes de la société; elle avait pris la teinte des distinctions nobiliaires ; et le courtisan, non content d'être distingué par ses vices et ses dépravations, cherchait encore à se distinguer dans le même pays par un autre langage. On eût dit qu'il y avait plusieurs nations dans une seule.

Cela devait exister dans un gouvernement monarchique, où l'on faisait ses preuves pour entrer dans une maison d'éducation, dans un pays où il fallait un cer-

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 101.

²⁹⁶ GRÉGOIRE, Henri, *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, Metz, Devilly, 1789.

²⁹⁷ BUSSE, Winfried, « La langue française est un besoin pour tous. A propos du jacobinisme linguistique », dans, BUSSE, Winfried, TRABANT, Jürgen (dir.), *Les idéologues. Sémiotique, Philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française*, Amsterdam, Benjamins, 1986, p. 352.

tain ramage pour être de ce qu'on appelait *la bonne compagnie*, et où il fallait siffler la langue d'une manière particulière pour être un homme *comme il faut*. »²⁹⁸.

Nous l'avons vu, Barère défend les idiomes et les dialectes et plus particulièrement la politique de traduction, même si dans son *Rapport* il fait appel à l'argument financier pour remettre en question la poursuite de celle-ci. Cependant, les différentes pratiques langagières des classes sociales lui paraissent plus dangereuses que les différences dialectales :

« Les hommes libres se ressemblent tous, et l'accent vigoureux de la liberté est le même, soit qu'il sorte de la bouche d'un habitant des Alpes ou des Vosges, des Pyrénées ou du cantal, du Mont-Blanc ou du Mont-Terrible, soit qu'il devienne l'expression des hommes dans des contrées centrales, dans des contrées maritimes ou sur les frontières »²⁹⁹.

Cette remarque sur les barrières socio-linguistiques est capitale, car la Révolution qui voulait rompre avec les privilèges hérités de la monarchie se retrouve face à une situation où la plupart des citoyens ne sachant pas le français subissent de facto une discrimination socio-linguistique. Ferdinand Brunot concède que le désir d'ascension sociale aurait favorisé le français, puisque elle est la langue du pouvoir et de l'administration³⁰⁰. Conscient de cette situation, pour ne pas créer de nouvelles barrières sociales et préserver l'intercompréhension, Barère veut « populariser la langue » :

« Il faut détruire cette aristocratie de langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare »³⁰¹.

Pour ce faire il propose de nommer un instituteur dans chaque commune à idiomes. Il n'en rejette pas pour autant la traduction, même si un glissement s'opère de la traduction écrite à l'orale :

« Le comité a pensé qu'il devait vous proposer, comme mesure urgente et révolutionnaire, de donner à chaque commune de campagne des départements désignés un instituteur de langue française, chargé d'enseigner

²⁹⁸ BARÈRE DEVIEUZAC, Bertrand, « Rapport du comité de salut public sur les idiomes, Le 8 pluviôse An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 292.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 292.

³⁰⁰ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 10-11.

³⁰¹ BARÈRE DEVIEUZAC, Bertrand, *op.cit.*, p. 295.

aux jeunes personnes des deux sexes, et de lire, chaque décade, à tous les autres citoyens de la commune, les lois, les décrets et les instructions envoyés de la Convention. Ce sera à ces instituteurs de traduire vocalement ces lois pour une intelligence plus facile dans les premiers temps »³⁰².

Le décret voté le 8 pluviôse An II (2 janvier 1794) à la suite de la présentation du rapport Barère précise : « les jours de décade, (les instituteurs) donneront lecture au peuple et traduiront vocalement les lois de la république en préférant celles relatives à l'agriculture et aux droits des citoyens ». La Convention n'a donc pas rejeté la politique de traduction, elle a modifié la méthode. Non seulement elle a procédé à des économies substantielles, mais elle attribue aux instituteurs le rôle exercé par les prêtres, une fonction éminemment politique, puisque le progrès idéologique en dépend.

« Cassons ces instruments de dommage et d'erreur »³⁰³, est sans aucun doute la phrase qui marque le rapport de Barère et permet d'établir un rapprochement avec le plan « d'anéantissement des patois » voulu par Grégoire. La formule de Barère a-t-elle le même sens que celle employée par Grégoire ? Nous pensons qu'une interprétation alternative existe. À regarder de plus près, la partie dans laquelle Barère présente le peuple et la langue basques nous permet de l'affirmer :

« Vers une autre extrémité de la République est un peuple neuf, quoique antique, un peuple pasteur et navigateur, qui ne fut jamais ni esclave ni maître, que César ne put vaincre au milieu de sa course triomphante dans les Gaules, que l'Espagne ne put atteindre au milieu de ses révolutions, et que le despotisme de nos despotes ne put soumettre au joug des intendants : je veux parler du peuple basque. Il occupe l'extrémité des Pyrénées-Occidentales qui se jette dans l'Océan. Une langue sonore et imagée est regardée comme le sceau de leur origine et l'héritage transmis par leurs ancêtres. Mais ils ont des prêtres, et les prêtres se servent de leur idiome pour les fanatiser ; mais ils ignorent la langue française et la langue des lois de la République. Il faut donc qu'ils l'apprennent, car, malgré la différence du langage et malgré leurs prêtres, ils sont dévoués à la République (...) »³⁰⁴.

Ce ne sont ni les Basques ni leur langue qui s'opposent à la Révolution. Pour Barère, la Révolution peut se déployer dans une autre langue que le français. Ne

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, *op.cit.*, p. 293-294.

faudrait-il pas lire sa phrase autrement : « Cassons ces idiomes en tant qu'instrument de dommage et d'erreur » . Ce n'est pas les langues qu'il faut détruire, mais l'usage qu'en font les contre-révolutionnaires et les prêtres. Il ne propose pas l'éradication des langues, mais invite ses locuteurs à apprendre le français. Tout en préservant les langues usitées, il faut « populariser » le français, la langue commune à tous les révolutionnaires. Si Grégoire dans son rapport semble vouloir établir le consensus sur une politique linguistique à long terme, le rapport de Barère vise une situation d'urgence. Il limite la mesure qu'il propose – nommer les instituteurs en langue française – aux régions à idiomes où les populations vivent dans l'ignorance du français, ce qui pourrait à terme représenter un danger politique et faire naître une nouvelle Vendée³⁰⁵. Barère envisage la langue exclusivement comme un instrument du processus révolutionnaire.

Si nous insérons le rapport de Barère dans sa trajectoire personnelle, cette interprétation paraît plus plausible. Barère a constamment été méfiant envers Paris, et dès la mise en place des départements, il a proposé d'instaurer une sorte de fédération les réunissant sur un même pied d'égalité. La notice historique rédigée par Carnot en guise d'introduction des *Mémoires* de Barère met en relief son penchant fédéraliste :

« Chez Barère, au contraire, le provincialisme fut, à n'en pouvoir douter, une opinion sincère et réfléchie : nous-même nous lui avons entendu dire : « Il faut fédéraliser la France ; vous n'aurez pas sans cela de véritable liberté ». Ses Mémoires contiennent, d'ailleurs, sur ce sujet, à la page où il raconte la fondation de la république, l'exposé de tout un système.

Ce n'est pas que nous ne trouvions ses manuscrits et qu'on ne lise dans plusieurs de ses rapports des passages conçus dans un sens opposé. Ces contradictions sont le cachet de son esprit, selon qu'il se place au point de vue de ses théories favorites ou qu'il pénètre davantage de la nécessité des temps »³⁰⁶.

Entre Barère et Robespierre des rapports étroits ont été consignés, pourtant nous ne connaissons pas la place accordée aux considérations linguistiques dans leur relation. On s'étonne que les recherches sur « la politique linguistique jacobine » n'aient pas mis en lumière les réflexions du dirigeant jacobin, étant donné le rôle que la langue nationale a joué dans la philosophie politique chez les Jacobins.

³⁰⁵ Dans la continuité des soulèvements – chouannerie – des paysans Bretons, le 11 mars 1793 débute la guerre de Vendée, véritable guerre civile qui dure jusqu'en 1800.

³⁰⁶ BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, *Mémoires de Barère*, Tome I, Paris, 1842, p. 44.

Lorsque Barère dit vouloir « populariser la langue », il se peut qu'il fasse allusion au mot d'ordre de Robespierre : « il faut rallier le peuple ! ». Barère pose avant tout le problème de l'« égalité langagière », lorsqu'il signifie que « l'accent vigoureux » de la liberté finira par faire tomber les barrières sociales que constitue « le bon usage »³⁰⁷, lequel est en revanche défendu par Grégoire. Dans l'intervention de Robespierre au Club des Jacobins le 23 Germinal An II (12 avril 1794) à propos « du langage des orateurs de la Société », nous retrouvons les mêmes arguments avancés par Barère :

« Un homme qui dit des vérités à la tribune, fût-ce dans le langage le plus grossier, doit être entendu tranquillement.

Je saisis cette occasion pour vous faire connoître un principe qu'il me tarde de vous présenter; il n'y a rien de plus contraire aux intérêts du peuple et à l'égalité, que cette difficulté sur le langage. C'est un abus des personnes qui se prétendent bien élevées ; il se trouve beaucoup de citoyens qui peuvent rendre beaucoup de services à la République dans la classe de ceux à qui la pauvreté n'a pas permis de recevoir une belle éducation; elle est l'arme la plus puissante de l'aristocratie et des intrigans qui se rangent sous ses étendards.

Voulez-vous voir la cause de la liberté bien défendue, voulez-vous voir votre tribune occupée par des hommes vertueux, écoutez attentivement ceux qui professent les vrais principes; qu'on y parle un langage moins fleuri, peu importe, pourvu qu'on y parle celui du patriotisme : faites en sorte que le sans-culotte qui a reçu de la nature un sens droit, dont l'âme est simple d'énergie, puisse nous faire part de ses opinions sans éprouver de difficultés, tant qu'il ne s'écartera pas des principes, et sans être exposé aux huées de l'aristocratie des gens bien nés. L'égalité n'est véritablement établie que quand les citoyens peuvent être entendus favorablement sans avoir reçu une éducation élevée »³⁰⁸.

Pour Robespierre ce n'est pas la manière dont on parle qui importe mais les valeurs qui sont véhiculées. Avait-il la même approche par rapport aux langues usitées en France ? Nous ne le savons pas, par manque de documents et de recherches allant en ce sens. Néanmoins, pour Robespierre la « francisation » et la « popularisation » sont les conditions nécessaires de l'égalité, ce qui l'éloigne de la conception défendue par Grégoire.

³⁰⁷ GUILHAUMOU, Jacques, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.

³⁰⁸ SOBOUL, Albert, BOULOISEAU, Marc (dir.), *Oeuvre de Maximilien Robespierre, Discours*, Tome X, Paris, PUF, 1967, p. 433.

François-Urbain Domergue dans son *Adresse aux Communes et Sociétés populaires de la République française*, présentée en pleine Terreur le mois de janvier 1794, développe un discours similaire à celui de Grégoire. Son mot d'ordre et sans équivoque :

« Effaçons les jargons comme nous avons effacé les provinces, la république une et indivisible dans son territoire, dans son système politique doit être une et indivisible dans son langage »³⁰⁹.

Le discours de Grégoire, lui, établit le lien de cause à effet entre la contre-révolution et les idiomes considérés comme des vestiges de la féodalité. En ce sens, le Rapport du 16 prairial An II est un exutoire. Pour dissiper les dangers que la Révolution encoure, il faut imposer la langue de l'union et du progrès : la langue française. Il faut construire la langue et la Nation françaises, d'abord par l'anéantissement des patois, puis par la mise en place d'une politique scolaire. Grégoire établit un lien entre les mœurs dépravés – les préjugés – et les « patois » :

« Par l'influence respective des mœurs sur le langage, du langage sur les mœurs, ils empêchent l'amalgame politique, et d'un seul peuple en font trente »³¹⁰.

Puisque les « patois » incarnent la superstition, il faut les anéantir. La politique linguistique proposée par Grégoire s'inspire de la prédication évangélique et considère que le français a reçu la mission providentielle de remplacer le latin. Si autrefois l'Évangile pouvait être révélé en langue vulgaire, dorénavant le message de la Nation ne devra être diffusé qu'en français. Elle doit construire la Nation dans les ruines de l'Église et de la monarchie. La langue a pour mission la construction de la Nation. Pour Grégoire, le français est la langue providentielle, et la Nation la nouvelle Église. Dorénavant, « l'entité à vénérer » est la Nation, et le culte doit lui être rendu dans sa langue³¹¹. Il oppose à la dissémination originelle des langues représentée par le

³⁰⁹ DOMERGUE, François-Urbain, « Adresse aux Communes et aux Sociétés populaires de la République française », manuscrit reproduit dans : BUSSE, Wienfried, TRABANT, Jürgen, *Les Idéologues. Sémiotiques, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins publishing company, 1986, p. 356-362.

³¹⁰ GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 304.

³¹¹ BUSEKIST, Astrid von, « Les révolutionnaires et la politique des langues », dans : LE POURHIET, Anne Marie (dir.), *Langues et Constitutions*, Paris, Economica, 2004, p. 50.

mythe de la tour de Babel – et maintenu en l'état par la monarchie –, un savoir linguistique. Face à la « faute » de la dissémination il oppose la « Raison » du savoir :

« Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que, pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations »³¹².

L'universalité de la langue française se réduit au territoire de la Nation en gestation :

« Quoiqu'il y ait possibilité de diminuer le nombre des idiomes reçus en Europe, l'état politique du globe bannit l'espérance de ramener les peuples à une langue commune. Cette conception, formée par quelques écrivains, est également hardie et chimérique. Une langue universelle est, dans son genre, ce que la pierre philosophale est en chimie »³¹³.

Et précise qu'elle devra s'établir par une politique d'uniformisation :

« Mais au moins on peut uniformiser le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise, qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français, qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plutôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté »³¹⁴.

Pour Grégoire l'égalité des citoyens ne peut être assurée que par la maîtrise du français national. Sur ce point, la vision évangélique de Grégoire reprend le dessus, puisque les citoyens deviennent des « frères », et pour cette raison ils doivent communier dans la même langue :

« Il faut donc que l'unité de langue entre les enfants de la même famille éteigne les restes des préventions résultantes des anciennes divisions provinciales et resserre les liens d'amitié qui doivent unir des frères »³¹⁵.

Si au début du processus révolutionnaire une distinction s'opère entre la question linguistique et le projet d'établissement d'un nouvel ordre social, avec le rapport

³¹² GREGOIRE, Henri, *op.cit.*, p. 304.

³¹³ *Ibid.*, p. 302.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Ibid.*, p. 305.

de Grégoire il advient une totale confusion. En effet, le curseur est déplacé jusqu'au point où seule la langue nationale est à même de véhiculer l'idéal révolutionnaire, condamnant *de facto* le reste des langues parlées en France à la disparition :

« Je crois avoir établi que l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la révolution, et, dès lors plus on m'opposera de difficultés, plus on me prouvera la nécessité d'opposer des moyens pour les combattre. Dût-on n'obtenir qu'un demi-succès, mieux vaudrait encore faire un peu de bien que de n'en point faire. Mais répondre par des faits, c'est répondre péremptoirement, et tous ceux qui ont médité sur la manière dont les langues naissent, vieillissent et meurent, regarderont la réussite comme infaillible »³¹⁶.

Pour l'abbé Henri Grégoire le français est la langue de la liberté, ce qui équivaut à considérer les autres langues comme des vecteurs du despotisme et de l'obscurantisme. Nul doute que cette vision manichéenne ait eu des conséquences. Le *Rapport* de Grégoire ne débouche sur aucune mesure coercitive. En revanche, le discours de Grégoire en l'An II a contribué à instaurer une nouvelle configuration politique, une unité de destin entre la langue et la Nation, et préfigure une politique interventionniste de l'État dans la construction puis la consolidation de l'identité nationale.

À regarder de plus près, le seul décret qui sanctionne expressément la pluralité des pratiques langagière est celle de Philippe-Antoine Merlin de Douai, voté le 2 Thermidor An II (20 juillet 1794).

« Article 1^{er}

À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.

Art. 2

Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.

Art. 3

Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou

³¹⁶ *Ibid.*, p. 309.

langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.

Art. 4

La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français »³¹⁷.

Alléguant les risques de morcellement, la République déclare la guerre aux idiomes : dorénavant tout acte public ou privé ne pourra plus être écrit en idiomes, sous peine de sanctions. Ce décret est pour les langues usitées en France ce que l'édit de Villers-Cotterêts a été pour le latin, et cristallise, paraphrasant l'expression de Ferdinand Brunot, « la Terreur linguistique »³¹⁸. Si la « tyrannie » est intervenue pour « interdire l'usage du latin dans les actes publics (...) par l'article III de l'ordonnance de 1539 », et si « le tyran Louis XIV (...) a cru que pour effacer dans l'esprit des Alsaciens et des Flamands les relations qui les avaient si longtemps liées à la maison d'Autriche, il était à propos de leur permettre de plaider ni en flamand, ni en allemand, nous pouvons bien, pour consolider la liberté du peuple, employer de semblable mesures »³¹⁹. Pour Merlin de Douai, la fin justifie les moyens. L'imposition d'une langue est la marque de la tyrannie, mais puisque les tyrans l'ont fait pour affermir la monarchie absolutiste, les révolutionnaires sont en droit de le faire pour affermir la République et consolider la liberté.

Pourtant, un mois plus tôt, le Comité de Salut public avait cru bon de rappeler le décret du 8 pluviôse An II voté à la suite de la présentation du Rapport Barère :

« Paris, 28 prairial An II – 16 juin 1794

Citoyen,

La Convention nationale a senti l'importance d'une loi pour l'enseignement de la langue française aux citoyens des divers départements où l'on parle des idiomes différents.

Dans une République une et indivisible, la langue doit être une. C'est le fédéralisme que la variété des dialectes : elle fut un des ressorts de la

³¹⁷ *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787 à 1788)*, Tome XCIII, Paris, Paul Dupont, 1898.

³¹⁸ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 182.

³¹⁹ *Archives Parlementaires, op.cit.*

tyrannié ; il faut le briser entièrement : la malveillance s'en servirait avec avantage.

Le décret du 8 pluviôse ordonne, en conséquence, le prompt établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements où les habitants sont dans l'habitude de s'exprimer dans une langue étrangère.

Cet instituteur doit, chaque jour, enseigner la langue française et la déclaration des droits de l'homme à tous les jeunes citoyens des deux sexes, et chaque décadi faire lecture au peuple des lois de la république en les traduisants vocalement »³²⁰.

Que s'est-il passé pour qu'en un mois il y ait eu un tel revirement ? Cette politique « extrémiste » s'inscrit dans une stratégie de défense d'une révolution assiégée par les voisins européens, et inquiète d'une contagion possible dans les territoires frontaliers où la langue française n'a pu pénétrer. Néanmoins, elle ne sera jamais appliquée puisque le décret est abrogé le 15 Fructidor An II (2 septembre 1794) en raison de la chute des Jacobins. « La Terreur linguistique » s'achève sur un constat d'échec. Progressivement on revient à une politique plus conforme aux vœux des populations des « pays à idiomes ».

6- Triomphe du français au détriment de la Révolution ?

Comment les conventionnels, qui haïssaient la tyrannie, ont-ils justifié de telles mesures alors même que le « salut public » ne semblait guère menacé par la pluralité des pratiques langagières.

Nous avons vu que dès le début de la Révolution – et dans le cas précis de Grégoire même avant –, le projet « d'universaliser le français » et d'anéantir les autres idiomes – « patois » pour Grégoire et « dialectes » pour Talleyrand –, est explicitement formulé.

En revanche, parmi les Jacobins la question de l'intercompréhension ne semble pas déterminante, et il apparaît clairement, du moins dans un premier temps, qu'il n'y a pas d'identification entre la langue – ou l'accent – et le projet révolutionnaire. À en croire Barère, les régions à idiomes – exemple des Basques – sont aussi républicaines et patriotes malgré l'existence d'une autre pratique langagière. Il semblerait

³²⁰ AULARD, François-Alphonse, *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*, T.14, 1901, p. 344.

que la campagne des partisans du français national l'ait emporté progressivement, profitant du contexte international et de l'évolution de la guerre révolutionnaire.

La tentative de formulation d'une politique linguistique de la diversité couvre une période allant de 1789 à l'An II, où la conception inégalitaire des pratiques langagières établie progressivement par la monarchie semble vaciller. Au demeurant il ne s'agit que d'une tentative de formulation qui, profitant de l'élan révolutionnaire, pose le problème de l'égalité langagière.

Pour décrypter les tenants et les aboutissants de l'intervention des révolutionnaires dans le domaine de la langue, il convient d'éclairer l'évolution du processus révolutionnaire. Car, si nous partons du constat qu'il n'y a pas eu qu'une seule politique linguistique, il nous paraît vraisemblable d'établir un lien entre l'interprétation de ce qu'a été le processus révolutionnaire et la succession des politiques linguistiques déployées à cette même période.

Dans l'historiographie révolutionnaire, la question centrale du débat posé par les révolutionnaires est celle la construction de l'État-nation – d'où l'interprétation de l'intervention des révolutionnaires dans la question de la langue. Pour notre part, nous considérons qu'il s'agit là plutôt du résultat d'un processus, dont nous avons vu dans le premier chapitre qu'il débute bien avant 1789. Qui plus est, dans la première phase de la Révolution la vision universaliste prévaut, approche à mettre en lien avec l'acceptation de la diversité des pratiques langagières. Les valeurs du nouvel ordre social rêvé par les révolutionnaires ne connaissent pas encore les limites des frontières nationales qui s'établissent par la suite. À ce stade un constat s'impose : le processus révolutionnaire qui a vocation à instaurer une société plus égalitaire est loin d'être linéaire, et différentes conceptions s'affrontent.

Ainsi pour l'historienne Florence Gauthier, c'est la question de la souveraineté populaire qui reste cruciale à cette période³²¹. Elle ajoute que, pour les contemporains de la Révolution, la souveraineté populaire peut se réaliser sans avoir recours à la constitution d'un État. Elle définit la souveraineté populaire de droit naturel comme la subordination de la propriété de droit naturel au respect des droits des autres peuples. Le plaidoyer de Robespierre soutenant l'établissement d'une confédération d'égal à égal entre la France et la Corse révolutionnaire de Pascal Paoli va en ce sens :

³²¹ GAUTHIER, Florence, *Triomphe et mort de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen, 1789-1795-1802*, Pratiques Théoriques, Paris, Éditions Syllepse, 2014.

« Généreux citoyens, vous avez défendu la liberté dans un temps où nous n'osions l'espérer encore. Vous avez souffert pour elle ; vous triomphez avec elle et votre triomphe est le nôtre. Unissons-nous pour la conserver toujours ; et que ses lâches ennemis pâlisent d'effroi, à la vue de cette sainte confédération qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, doit rallier sous ses étendards tous les amis de la raison, de l'humanité, de la vertu »³²².

Nous ne pouvons pas nous empêcher d'établir un lien avec le projet de Constitution pour la Corse rédigé par Jean-Jacques Rousseau à la demande des révolutionnaires corses, surtout si nous prenons en compte la filiation idéologique de Robespierre avec Jean-Jacques Rousseau. Dans le *Projet de Constitution pour la Corse* rédigé en 1765³²³, Jean-Jacques Rousseau revient sur les liens qui doivent exister entre la Constitution et la société. Selon Rousseau, pour qu'une Constitution soit viable, elle doit s'adapter à une réalité sociale qui la précède : une société homogène, une Nation identifiée par des traits culturels communs. Ce sont les institutions qui doivent correspondre à une société et pas l'inverse³²⁴.

Selon Florence Gauthier, l'objectif de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que l'Assemblée nationale adopte le 26 août 1789 est de réaliser le droit naturel universel de liberté, dans lequel se combinent les droits civiques du citoyen et les droits des peuples.

Arrivé à ce stade de la réflexion, reprenons l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que l'Assemblée nationale adopte le 26 août 1789 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans le cas déterminés par la loi. »

En se basant sur la théorie de droit naturel soutenue par Florence Gauthier, cet article XI concerne-t-il seulement le « contenu » de la communication, ou bien aussi les langues permettant l'expression et l'échange ? S'agit-il là de la reconnais-

³²² *Ibid.*, p. 192.

³²³ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Projet de constitution pour la Corse*, Réédition, préface de CHESNAIS, Robert, Paris, Nautilus, 2002.

³²⁴ MASSIAS, Jean-Pierre, « Les projets de Constitution selon Jean-Jacques Rousseau », *Revue Internationale des Etudes Basques (RIEV)*, Cahier n°4, 2009, p. 113-146.

sance des droits linguistiques des citoyens ? Si tel est le cas, à quel moment pouvons-nous situer le basculement et la remise en question de ce droit linguistique des citoyens ? Le basculement équivaut-il à l'effacement des droits linguistiques du citoyen au profit des droits linguistiques de la Nation ? Si, comme l'indique Florence Gauthier, Robespierre considère que le droit naturel universel prévaut à la souveraineté populaire³²⁵, la volonté de faire disparaître une langue ne revient-elle pas à remettre en question le principe de réciprocité de la liberté, c'est-à-dire l'égalité des droits entre les peuples ? Comment se fait-il que la Révolution faite au nom des droits de l'homme finisse par rejeter tout pluralisme et célébrer l'uniformisation ?³²⁶.

Ces bouleversements qui s'opèrent pendant la période révolutionnaire remettent en question le principe de l'universalité dans le domaine politique – notion qui émerge pendant la Renaissance et s'impose au XVIII^e siècle. Au début du processus révolutionnaire, la Déclaration de 1789 définit la Nation dans son universalité, et pas la Nation française en particulier. Mais très vite, dans un contexte de tension interne et de guerre aux frontières, la Nation révolutionnaire s'identifie à la Nation française en création. Pour sauvegarder les acquis de la Révolution, il a fallu « particulariser » la Nation française. En réalité, au nom de « l'intérêt national », nous assistons à la remise en question du droit des gens et du principe de réciprocité de la liberté. Il faut désormais enraciner la Révolution dans un espace géographique limité et identifié, puis établir une cohérence territoriale. C'est à ce stade qu'interviennent les critères culturels et linguistiques : ils doivent garantir la cohérence territoriale et délimiter la communauté politique.

Ainsi, nous devons nous interroger sur le passage du principe d'universalité à la territorialisation du processus révolutionnaire :

D'abord c'est la patrie – réceptacle de l'idéal universel – qui se spatialise, qui s'efface au profit du territoire. Selon Florence Gauthier, « le lieu politique dans lequel on jouit de ses droits naturels laisse sa place à l'espace géographique dans lequel on possède des intérêts »³²⁷.

Avec l'An II la République se territorialise. La République n'est plus considérée avant tout comme un espace politique de citoyenneté, mais comme un espace éco-

³²⁵ GAUTHIER, Florence, *op.cit.*, p. 155-175.

³²⁶ OZOUEF, Mona, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2009, p.202.

³²⁷ GAUTHIER, Florence, *op.cit.*

nomique délimité par ses frontières naturelles³²⁸. Nous voyons là les intérêts d'une partie de la société – de la bourgeoisie – qui prennent le dessus dans le processus révolutionnaire.

Et enfin c'est autour de la Nation de se territorialiser. Cette dernière phase se développe avec l'historisation de la Nation³²⁹. Il faut homogénéiser le territoire en le particularisant. Et pour ce faire, il faut créer une culture nationale, une histoire nationale, socles de l'identité nationale. Ainsi, il n'y a plus d'histoire possible en dehors du cadre de la Nation. Toutes les langues, cultures et peuples qui se trouvent en dehors du cadre national représentent les vestiges d'un passé à anéantir. En somme, ne s'agit-il pas là d'une sorte de justification idéologique d'une politique linguistique glotto-phage³³⁰, de surcroît inégalitaire, donc à rebours des principes révolutionnaires ?

7- Vers une politique linguistique du compromis

À partir de 1794 la politique linguistique est plus attentive aux réalités du terrain. De Certau, Julia et Revel précisent : « Aussitôt après Thermidor, on revient aux tolérances anciennes »³³¹. Malgré les rapports et les décrets visant à franciser la population, le passage au français de masse n'est pas attesté. Les mesures de francisation ne sont pas suivies d'effet car l'école primaire obligatoire n'est pas encore en place. Des décrets et des lois sont toujours édictés pour réglementer les pratiques langagières, mais elles sont adoucies là où les idiomes ont la quasi-exclusivité. C'est une politique de compromis qui s'installe, et la priorité est donnée à la propagation des idées révolutionnaires. Nous retournons donc à un bilinguisme de fait qui, reconnaissons-le, n'a en pratique jamais disparu.

Cette politique linguistique de tolérance envers les langues usitées en France s'accompagne d'un regain d'intérêt pour l'étude de ces dernières. Les langues dites « régionales » ont un rôle dans la construction de la mémoire, elles représentent un patrimoine. Mais elles représentent surtout le passé, un passé qu'il faut préserver.

³²⁸ BALIBAR René, LAPORTE Dominique, *op.cit.*

³²⁹ SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Mardaga, 1996, p. 179-181.

³³⁰ CALVET Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glotto-phagie*. Paris, Payot, 1974.

³³¹ CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 10.

Dès 1801, sous l'impulsion des ministères de l'Intérieur et de l'Économie débute une enquête dans le cadre desquelles les préfets sont mis à contribution. Le but avéré est celui d'amasser des renseignements démographiques et économiques dont l'État a besoin pour affermir son assise. Suit la création du Bureau de la Statistique, cadre dans lequel est lancé par les Coquebert de Montbret – père et fils – l'enquête socio-linguistique de 1806. Le but de l'enquête est d'étudier des langues de France – idiomes, « patois » ou dialectes –, devenues objet de curiosité et patrimoine à préserver. Dans le mémoire adressé au ministre, Eugène Coquebert de Montbret explicite le sens de sa démarche :

« On a pensé que le premier pas à faire devait consister à déterminer avec précision les limites de l'étendue de Pays dans laquelle se parle chacun des idiomes principaux que l'on peut considérer comme des langues mères »³³².

S'agit-il d'un inventaire des langues avant une disparition annoncée et souhaitée pour certains ? En tout cas, pour le pouvoir politique c'est surtout l'occasion de réaliser une analyse exhaustive de la situation linguistique de la France, et par la même occasion, de mesurer les résultats de l'intervention politique des révolutionnaires dans le domaine de la langue.

Le déroulement de l'enquête nous permet d'établir un parallèle avec celle de Grégoire : dans les deux cas, c'est avant tout une enquête de notables. Elle s'adresse à l'élite provinciale bilingue. Selon René Merle, « tout se passe par le biais des Notables auxquels on demande tant des textes (ce qui ne pose pas de problèmes dans les zones à forte tradition écrite, mais donne lieu à des choix intéressants là où cette tradition est faible) que des traductions : la parole populaire est en fait restituée plutôt que communiquée »³³³. L'enquête révèle le regard que portent les élites provinciales sur le bilinguisme et le rapport qu'elles entretiennent avec le peuple, qui dans la plupart des régions reste une population monoglotte. Puisque ce sont les notables qui transmettent leurs observations sur les langues de leurs provinces, l'histoire des langues et de leur origine, les informations recueillies, sont sans doute teintées de nostalgie, car il s'agit d'une langue qu'ils ont décidé de sacrifier dans la plupart des

³³² Mémoire cité dans, BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 527.

³³³ MERLE, René, « Consulat-Empire:un laboratoire de l'aliénation occitane », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°18, Montpellier, 1985, p. 347.

cas. Car, ce sont ces notables qui représentent, dans ces régions alloglottes, les véritables diffuseurs de la langue française.

Même si comme nous l'indique Claude Hagège, sous l'Empire « les langues minoritaires sont loin d'être pourchassées comme elles l'ont été sous la Révolution »³³⁴, cela ne signifie pas que la politique linguistique révolutionnaire prônant la francisation et l'éradication des idiomes – « patois » – soit devenue lettre morte. Certes, il n'y a pas eu de coercition, mais les élites provinciales bilingues ont joué un rôle prépondérant dans le maintien d'une logique de francisation. Le regard porté par Eugène Coquebert de Montbret est suffisamment explicite sur la question :

« Cependant il ne faut pas croire que l'anéantissement des dialectes ou patois soit aussi prochain qu'on pourrait se l'imaginer. On ne peut l'espérer que de la marche du temps, des progrès de l'instruction primaire, et de l'empire lent, mais assuré, de l'imitation. C'est en vain qu'on espérerait hâter cette révolution par des mesures administratives et surtout par la contrainte »³³⁵.

L'empereur Louis-Napoléon Bonaparte lui-même cristallise la problématique de la langue et le sens qu'elle prend pendant la période de l'Empire : il privilégie le français, sa langue d'adoption, celle de la bourgeoisie ainsi que celle du pouvoir, et délaisse sa langue maternelle, le corse. Certes, l'Empire n'a pas besoin de la langue pour imposer son autorité. Mais le fonctionnement même des institutions, en favorisant la langue du pouvoir, contribue au processus de péjoration des idiomes.

³³⁴ HAGEGE, Claude, dans TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire de Napoléon*, Paris, Fayard, 1987, p. 1029.

³³⁵ COQUEBERT DE MONTBRET, Eugène, *Mélanges sur les langues, dialectes et patois...*, Paris, Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831, p. 23.

CHAPITRE IV :

Les politiques linguistiques de la Révolution au Pays Basque

Dans le premier chapitre, nous avons pu observer comment le français s'impose durant les XVII^e et XVIII^e siècles comme la langue du pouvoir et du savoir. Cette période est également caractérisée par le multilinguisme, qui se traduit par une coexistence du français avec les langues qui demeurent celles du quotidien en Corse, en Bretagne, en Pays Basque, en Flandre, en Occitanie, etc.

En 1789 dans les provinces du Labourd, Soule et Basse-Navarre, seule une minorité de Basques s'exprime correctement en français. Avant l'enquête sociolinguistique de Coquebert de Montbret en 1806 nous ne disposons pas de statistiques fiables ; néanmoins, les témoignages qui nous sont parvenus nous transmettent l'image d'un Pays Basque où la méconnaissance du français fait qu'il est indispensable de recourir à un traducteur pour communiquer avec la population autochtone.

Il en va autrement de la pratique écrite de la langue. Certes, les tentatives pour créer une tradition scripturale de la langue basque ont bien existé, mais force est de constater, qu'elles n'ont pas obtenu les effets escomptés. Par voie de conséquence, autant en 1789 le basque reste la langue de communication incontournable, autant le français est la langue écrite de l'administration. De ce fait, ceux qui dans l'espace basque veulent approcher le savoir, le pouvoir, la modernité ou les Lumières délaissent progressivement leur langue maternelle et font le choix de communiquer en français.

Si nous prenons la période révolutionnaire dans son ensemble, l'idée s'impose qu'elle a contribué à « synthétiser cette tendance en lui donnant un cadre à la fois idéologique et juridique »³³⁶. Mais à y regarder de plus près, nous constatons que la

³³⁶ JAUREGUIBERRY, Francis, « La langue basque en France : du stigmaté au désir », (Paru en anglais sous le titre de « The Basque Language in the French State », dans : *The legal status of the basque language today*, Donostia, Eusko Ikaskuntza, 2008, pp. 221-241), publié en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00934837/document>, p. 3.

Révolution de 1789, du moins à ses débuts, marque une rupture avec les pratiques langagières héritées de l’Ancien Régime puisque la langue basque devient pour la première dans son histoire, si ce n’est une langue administrative à part entière, du moins celle qui accompagne les nouvelles pratiques politiques. Qui plus est, cette nouvelle pratique langagière s’accompagne d’une abondante production de textes politiques en langue basque. Signalons au passage que la plupart des textes officiels imprimés en basque pendant la période révolutionnaire, proclamations ou décrets, sont des traductions des textes révolutionnaires. Néanmoins, nous assistons à une variation du statut de la langue basque, « véritable événement linguistique ou plus exactement socio-linguistique »³³⁷.

Cette variation est le résultat de deux processus concomitants : celui de la politique de traduction liée à la nécessité du nouveau régime révolutionnaire d’entraîner les masses qui ne s’expriment pas en français ; et celui de la prise de conscience du fait linguistique, culturel, et identitaire particularisant, qui apparaît intimement lié aux valeurs qui sont véhiculées pendant la Révolution.

Nous l’avons dit, ni le processus révolutionnaire ni l’approche de la question linguistique pendant cette période n’ont été linéaire. Il convient donc de revenir sur la manière dont les différentes politiques linguistiques envisagées pendant cette période ont été appliquées et vécues dans l’espace basque.

Au préalable un constat s’impose : malgré le mythe du Pays Basque anti-révolutionnaire, il y a bien eu participation au processus révolutionnaire ; les sources documentaires l’attestent, en commençant par les Cahiers de doléances.

1- Les attentes des Basques en 1789

La préparation des États Généraux annonce un chamboulement dont personne ne mesure encore les conséquences. Dans ce contexte d’incertitude, il semblerait que les provinces basques y aient vu l’occasion de recouvrer leurs statuts particuliers, réduits à néant par l’affermissement de la monarchie. Les Cahiers de doléances, notamment ceux du Labourd, restituent une synthèse des attentes des Basques, en phase avec le projet des Lumières et souhaitant une rupture avec le processus de centralisation. Revendiquer le respect des coutumes et participer à la diffusion et la

³³⁷ RICA ESNAOLA, Margarita, « Traduction en basque de termes politiques sous la Révolution », *Anuario del Seminario de Filología Vasca Julio de Urquijo*, Vol. 9, 1975, p. 3.

mise en pratique des idées des Lumières ne semblent pas antinomiques pour ceux qui ont participé à la rédaction des doléances.

L'élaboration des Cahiers de doléances diffère entre la Basse-Navarre, qui constituait juridiquement un royaume différent de celui de la France, et les provinces du Labourd et de la Soule. Le premier, intitulé *Tableau de la Constitution du royaume de Navarre et de ses rapports avec la France, imprimé par ordre des États-Généraux de Navarre*³³⁸, revendique la restitution des institutions de la monarchie navarraise, dont la restauration « des États de Navarre en tant qu'Assemblée nationale »³³⁹. Les doléances figurant dans ce document représentent essentiellement les aspirations de la Noblesse navarraise.

Celles du Labourd et de la Soule souhaitent, dans leur intégralité, le respect des coutumes. Dans le cas de la Soule, pour toutes les communes ayant rédigé des doléances « la Coutume de Soule est considérée comme une constitution »³⁴⁰. Tous ces cahiers ont été compilés dans un seul, celui représentant les vœux du Tiers-état et qui porte le titre *Cahier des vœux des Basques de la Soule*³⁴¹. Il est rédigé en français. D'ailleurs, le destinataire du Cahier étant le Roi, quoi de plus normal que de le rédiger en français... Cependant, nous n'y trouvons aucune référence ni même allusion à la question de la langue.

Le cas du Labourd est en ce sens une exception : d'une part le cahier du Biltzar du Labourd, donc du Tiers-état, est rédigé en basque et en français ; et d'autre part, dans les cahiers de la Noblesse et du Clergé nous trouvons de nombreuses références aux pratiques langagières. Celui du Biltzar³⁴² porte l'empreinte de la participation

³³⁸ Archives des Pyrénées-Atlantiques. Cote : C1540.

³³⁹ GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789, Tome IV*, Bayonne, Elkar, 2002, p. 159.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 162.

³⁴¹ « Cahier des vœux des Basques de la Soule », Document reproduit par : VINSON, Julien, *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne, 1882*, p.87-102. Si Manex Goyhenetche nous indique ne pas avoir trouvé les cahiers élaborés par le clergé et la noblesse, nous les avons découverts dans : MADIVAL, J., LAURENT, E., *Archives parlementaires de 1789 à 1860: recueil complet des débats législatifs & politiques des Chambres françaises. Tome 5 : 1789 - Etats-généraux. Suite des cahiers des sénéchaussées et bailliages*. Paris, Librairie administrative de P. Dupont, 1862, p. 774-783.

³⁴² « Cahier des vœux et des instructions des Basques François du Labourt pour leurs députés aux Etats généraux de la Nation ». Document reproduit dans : YTURBIDE, Pierre, « Cahiers des doléances de Bayonne et du pays de Labourd (1789) », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909, p.66-83.

de juristes et d'une grande connaissance des rouages de l'État. Le but premier du Cahier n'est pas la réforme des institutions du Labourd, mais la régénération de la Nation. Il se propose de définir une *Constitution fixe à donner à la Nation*³⁴³, Nation conçue par le Biltzar comme une « fédération des provinces »³⁴⁴. Les *demandes particulières du Tiers-état du Labourd* ne viennent qu'en dernière partie³⁴⁵. Elles demandent qu'on conserve la constitution particulière de la province.

Nous trouvons de nombreuses références aux Lumières dans les termes employés et les droits revendiqués, comme par exemple sur la liberté d'expression et la liberté de presse :

« Il faut que chaque citoyen ait la liberté de répandre, par la voie de l'impression, toutes les idées qu'il peut croire utile à la chose publique, ou même aux loisirs et aux délassement de sa nation ; qu'en conséquence les fonctions des censeurs soient supprimées et que la presse reste libre »³⁴⁶.

Précisons par ailleurs que le Tiers-état du Labourd intègre dans ses doléances une revendication en avance sur son temps, celle de la suppression de l'esclavage :

« l'esclavage des Nègres sera aboli dans nos colonies »³⁴⁷

À la fin du Cahier, la mission des députés représentant le Labourd aux États Généraux – les frères Garat – est précisée. La question de défendre à Versailles les institutions du Labourd ne se pose même pas parmi les membres du Biltzar :

« Ils sont envoyés à une Assemblée de la Nation, non pour y imposer des loix à ses autres représentants, mais pour y délibérer avec eux les meilleurs loix possibles, soit sur la constitution de l'Etat, soit sur toutes les parties de son administration »³⁴⁸.

Le cahier de la Noblesse, rédigé en français, revendique la prééminence de la Noblesse du Labourd et son droit à participer au gouvernement de l'État. Rappelons qu'elle est exclue du Biltzar – Assemblée du Labourd – et ne siège pas à l'assemblée.

³⁴³ *Ibid.*, p. 66-69

³⁴⁴ GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 148.

³⁴⁵ *Ibid.*, p.76-83.

³⁴⁶ « Cahier des vœux et des instructions des Basques François du Labourd », *op.cit.*, p. 67-68.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 68.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 82.

Comme un présage des futurs changements qui s'annoncent dans la réorganisation de la France révolutionnaire, la elle demande que le Labourd ne soit réuni à aucune autre province, car les pratiques langagières sont distinctes :

« Le caractère des habitants, leur langue inintelligible pour tous ceux qui ne sont pas nés Basques, tout fait désirer à cette nation fidèle et soumise de n'être réunie à aucune des provinces voisines »³⁴⁹.

Le Cahier du Clergé est également rédigé en français. Les premières parties des doléances concernent la foi, la « discipline ecclésiastique », le « Gouvernement général du royaume » et les « moyens d'une prompte régénération », tandis que la dernière est dédiée au « Régime particulier de notre Province »³⁵⁰. La question linguistique occupe une place importante, et elle est beaucoup plus explicite que dans les cahiers du Biltzar et de la Noblesse. Dans la partie relative à la discipline ecclésiastique, le Clergé labourdin sollicite :

«VII- Que les évêques de Bayonne, à cause de l'idiome basque du diocèse, qui n'a aucun rapport avec les autres langues, soient choisis parmi les naturels du pays »³⁵¹.

Le Clergé semble avoir une conscience aiguë de la réalité linguistique de l'espace basque. Au contact des populations, elle a également la charge de la scolarisation des enfants dans les paroisses, une scolarisation qui se fait en langue basque. D'ailleurs, le Clergé demande également le maintien du Collège de Larressore pour former les prêtres qui devront officier au Pays Basque :

« XXII- Que le collège appelé de Larressore, en Labourt soit maintenu pour les humanités et la philosophie, et qu'il y soit établi des bourses, par la réunion de quelques moyens nécessaires pour leur éducation

³⁴⁹ « Cahier de l'ordre de la noblesse du bailliage du pays du Labour », Document reproduit dans : YTURBIDE, Pierre, « Cahiers des doléances de Bayonne et du pays de Labourd (1789) », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909, p. 20-21.

³⁵⁰ « Cahier de remontrances que le clergé du bailliage du Labourt, remet a son député pour le présenter au Roi, dans l'Assemblée des Etats-Généraux du royaume, à Versailles », Document reproduit dans : YTURBIDE, Pierre, « Cahiers des doléances de Bayonne et du pays de Labourd (1789) », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909, p. 23-32.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 24.

ecclésiastique : les Basques à cause de leur idiome ne pouvant avoir des ministres de la Religion que parmi les naturels du pays »³⁵².

En ce qui concerne l'administration du Labourd, le Clergé est beaucoup plus explicite que le Biltzar en « matière d'auto-gouvernement »³⁵³. Considérant que les Basques constituent une Nation, le Clergé revendique « l'indépendance de notre administration »³⁵⁴ :

« LIII- Notre situation topographique, notre caractère particulier, nos usages, si l'on veut nos préjugés, les dispositions de notre coutume, notre idiome, nos allures, tout en un mot exige que nous nous gouvernions nous mêmes, et que nous fassions une administration particulière »³⁵⁵

Pour l'historien Manex Goyheneche, cet article « contient les éléments constitutifs de la notion de Nation qui est le résultat ou la conjonction d'un ensemble de facteurs, des modes de vie des habitants d'un pays, qui est aussi le résultat du choix que font ces mêmes habitants »³⁵⁶. Nous retrouvons dans cette définition tout ce qui fait selon Jean-Jacques Rousseau le « caractère national », concept sur lequel il se fonde dans la rédaction de la *Constitution pour la Corse* en 1778³⁵⁷.

Les cahiers de doléances que nous venons de citer ont une importance considérable puisqu'ils permettent de saisir l'état de l'opinion dans les trois provinces de l'espace basque en 1789. Tous les ordres semblent attachés aux coutumes et aux institutions provinciales. Cependant, cet attachement se double d'une volonté de rompre avec l'Ancien Régime, qui représente aux yeux des Basques les méthodes de gouvernement absolutiste et la concentration des pouvoirs, responsables du démantèlement des institutions locales. Ils voient dans le projet des Lumières et le processus révolutionnaire qui s'annonce l'occasion de renouer avec un mode de gouvernement permettant de concilier adaptation à la réalité locale et participation à un projet fédératif. Une manière de concilier la diversité et l'unité, de concevoir la diversité dans l'unité.

³⁵² *Ibid.*, p. 26.

³⁵³ GOYHENECHÉ, Manex, *op.cit.*, p. 153.

³⁵⁴ « Cahier de remontrances que le clergé du bailliage du Labourt », *op.cit.*, p. 29.

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 29-30

³⁵⁶ GOYHENECHÉ, Manex, *op.cit.*, p. 155.

³⁵⁷ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *op.cit.*.

2- Pratique de la langue basque en 1789

Pendant les dernières années de l’Ancien Régime, nous assistons à un affermissement de la monarchie qui s’accompagne d’une volonté d’établir la prééminence de la langue française. Nous avons vu le rejet généralisé du processus de centralisation du pouvoir politique dans l’espace basque – les cahiers de doléances l’attestent. Néanmoins, la question de la langue ne fait pas partie des inquiétudes de la population. Autant les mesures de centralisation administratives – notamment sur les questions d’impositions – ont une portée réelle sur le quotidien, autant les mesures qui font du français la langue de l’administration et de la justice paraissent éloignées. Et pour cause, la langue basque n’a jamais constitué une langue administrative. Par contre, le basque reste la langue de communication majeure, pour ne pas dire quasi exclusive, l’espace basque disposant même en 1789 d’un réseau scolaire développé dans lequel l’apprentissage se fait en langue basque.

Plusieurs sources relèvent l’existence d’un lectorat bascophone alphabétisé « populaire et intermédiaire »³⁵⁸. Le fait qu’au XVIII^e siècle des artisans charpentiers rédigent leur quittances en langue basque³⁵⁹ révèle « l’alphabétisation des locuteurs bascophones »³⁶⁰. Par ailleurs, le 8 mai 1789 l’évêque de Bayonne transmet au Biltzar du Labourd un projet qui prévoit la création d’une école d’hydrographie publique et gratuite en langue basque pour former des navigateurs basques :

« Le Sieur Evêque Examineur et inspecteur des écoles d’hydrographie nous a adressé un mémoire par lequel en conséquence de règlement de Sa Majesté du 1er janvier 1786, il propose l’établissement au port de Saint-Jean-de-Luz d’une école publique d’hydrographie pour l’instruction des navigateurs Basques.

Cette école quoiqu’elle doive être gratuite pour les élèves, exigeroit néanmoins des appointements en faveur du professeur auquel elle seroit donnée au concours ; il faudroit aussi louer une salle à Sain-Jean-de-Luz pour y donner des leçons publiques sous l’inspection des officiers municipaux de ladite ville ; et l’on pourroit dans la suite assigner une certaine somme applicable aux prix qui seroient distribué aux deux

³⁵⁸ OYHARÇABAL, Beñat, « Statut et évolution des lettres basques durant les XVII^e et XVIII^e siècles », *op.cit.*, p. 30.

³⁵⁹ Archives communal d’Ustaritz : BB4 et CC1, dans GOYHENETCHE, Manex, *Histoire générale du Pays Basque. Evolution politique et institutionnelle du XVI^e au XVIII^e siècle*, T.II, Bayonne, Elkar, 1999.

³⁶⁰ GOYHENECHÉ, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789*, Tome IV. *op.cit.*, p. 387.

sujets qui se distingueront le plus dans les examens publics auxquels on procéderaot chaque année.

L'on conçoit l'utilité de cet établissement par le seul avantage de procurer aux navigateurs Basques gratuitement et dans leur païs une Ecole dont le professeur Basque, comme eux leur donneroi des leçons dans leur idiome. Si la province l'adopte et se détermine à en faire les fraix, elle voudra bien nous autoriser à le proposer au ministre »³⁶¹

Les événements révolutionnaires sabordèrent la mise en place de ce projet audacieux ; néanmoins, il met en évidence le rôle de l'Église dans l'enseignement, un rôle que le Clergé du Labourd revendique dans ses doléances, notamment en réclamant le maintien du Collège-Séminaire de Larressore. Il en résulte qu'à la veille du bouleversement révolutionnaire, non seulement l'espace basque était foncièrement bascophone, mais n'en déplaise à l'historiographie révolutionnaire de la langue, ces locuteurs monolingues disposaient d'un niveau d'alphabétisation suffisamment important pour leur permettre de lire le basque et de suivre un enseignement spécifique dans cette langue³⁶².

Néanmoins, la question de la langue ne paraît pas être une priorité. Pour l'historien Manex Goyheneche, le défaut de doléances ayant trait à la question de la langue dans les cahiers de doléances reflète l'absence d'une conscience linguistique de la société basque. Nous pensons devoir nuancer son avis. Et pour cause, sinon pourquoi rédiger en langue basque un document – le cahier de doléances du Biltzar du Labourd – qui est destiné au Roi et aux États-Généraux ? S'agit-il d'un acte symbolique ? ou bien faut-il voir dans cette démarche une prise de conscience du fait linguistique et une volonté de l'affirmer ?

Jamais auparavant un document officiel de cette ampleur ne fut rédigée en langue basque. Qui plus est, il ne s'agit pas d'un acte isolé. Le discours officiel lu par Pierre Dithurbide à « l'Assemblée du Pays de Labourt » réunissant les trois ordres le 19 avril 1789 dans l'église paroissiale d'Ustaritz, en vue de préparer les États-Généraux, fut également bilingue³⁶³. La correspondance du vicomte de Macaye³⁶⁴,

³⁶¹ Archives de la commune de Macaye : BB1, cité dans, GOYHENECHÉ, Manex, *Ibid.*, p. 189.

³⁶² Ferdinand Brunot s'exprime ainsi : « Dans une région où quelques personnes seulement par localité savaient lire, à quoi bon imprimer dans le parler local ? », *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T.IX, I-ère partie, Paris, Librairie Armand Colin, 1967, p. 16.

³⁶³ Archives des Pyrénées-Atlantiques. Cote : C 1621, f° 245-247.

³⁶⁴ « Lettre de Monsieur le Vicomte, de Macaye aux Labourdins qui l'ont envoyé à l'Assemblée de Paris (10 mai 1790) », dans : RICA ESNAOLA, Margarita, *Traduction en basque de termes politiques sous la Révolution, op.cit.*, p. 117-122.

député représentant la Noblesse du Labourd, pour informer ses pairs sur les événements parisiens était également rédigée en langue basque. Autant d'éléments qui permettent d'établir une pratique langagière en basque.

Au même moment, nous assistons également à une dévalorisation de la langue basque parmi les notables. Lorsque le peuple de Saint-Jean-de-Luz se révolte en juin 1789 contre les notables accusés de s'être approprié les instances municipales et réclame le droit de participer à la gestion de la commune, ces derniers répondent :

« Il est naturel de nommer les Magistrats parmi les habitants les plus distingués de la ville. Il faut pour que leur autorité soit respectée qu'ils aient une certaine instruction, qu'ils puissent représenter. Car comment des hommes qui ne savent ni lire ni écrire pourraient-ils correspondre avec les Ministres, les chefs de la Province, avec une députation ignorant la langue française »³⁶⁵

Ce document représente cette portion de notables épris des valeurs véhiculées par les Lumières, et qui en même temps justifie sa domination de la vie politique en Pays Basque par un registre élitiste, lié à une pratique langagière bien précise. Il illustre aussi une dévalorisation de l'usage du basque parmi les notables, tandis que les populations les plus modestes continuent à la pratiquer.

Ces différentes positions nous permettent d'avancer la thèse de l'existence de deux conceptions de la langue dans l'espace basque : la première semble formuler une prise de conscience du fait linguistique dans l'espace basque ; la deuxième se situe dans la continuité de la conception linguistique prônant la prééminence du français. Cette deuxième fait usage de la connaissance du français, pour accéder au pouvoir politique qui, à la veille de la Révolution, parle français. Elle est véhiculée par ceux qui gèrent le pouvoir local, juristes, médecins et notables, comme l'explique l'exemple de Saint-Jean-de-Luz. La première est plutôt celle des populations les plus défavorisés, même si elle est également portée par des notables et le Clergé, comme l'indique la pratique bilingue dans la province du Labourd (cf. infra., l'exemple du registre de la commune d'Ahetze).

³⁶⁵ Archives communales de Saint-Jean-de-Luz, BB2, n° 6, f° 161, cité dans, GOYHENECHÉ, Manex, *op.cit.*, p. 29.

3- Variation du statut de la langue basque

Les événements de 1789 ont eu une répercussion importante dans l'espace basque. Une parenthèse s'ouvre, qui semble profiter à la langue basque. Peu sont les historiens à relever ces avancées, tant l'historiographie basque concernant la période révolutionnaire a été influencée par un courant ecclésiastique anti-révolutionnaire représenté par l'abbé Pierre Haristoy. Son ouvrage *Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire* a conditionné plusieurs générations d'historiens, et a fortement influencé le regard porté sur la période révolutionnaire³⁶⁶. L'idée que la Révolution française représente avant tout la fin des institutions ancestrales reste ancrée dans la mémoire collective du Pays Basque. D'où un rejet en bloc de tout ce qui représente la Révolution de 1789.

Pourtant, il y a bien eu participation au processus révolutionnaire au Pays Basque. Comme dans tout processus révolutionnaire, la période a été marquée par de fortes tensions. La circulation des idées nouvelles a dû s'adapter à la réalité sociolinguistique de l'espace basque, foncièrement bascophone, en contribuant de la sorte à la variation du statut de la langue basque. Cette variation est substantielle puisque le basque, une langue dont la courte tradition scripturale ne dépassait guère le registre des écrits religieux et didactiques, se retrouve propulsée dans les documents officiels de la vie publique. D'où l'affirmation du Vicomte de Macaye : « la Révolution française eut au moins cette influence bénéfique pour la langue basque »³⁶⁷.

Pour M. Rica Esnaola, c'est la politique de traduction décidée à Paris pendant la Révolution française qui contribue à l'introduction de la langue basque dans la sphère politique. Face à la diversité linguistique les révolutionnaires décident par décret, dès le mois de janvier 1790, d'organiser la traduction des textes révolutionnaires et ordonne à Dugas de mettre en place un groupe de travail pour gérer toutes les demandes³⁶⁸. Dans ses recherches *Traduction en basque de termes politiques sous la Révolution*, M. Rica Esnaola revient sur les textes en langue basque de la période

³⁶⁶ HARISTOY, Pierre, *Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire*, Pau, Vignancour, 1895-1901, 2 vol.

³⁶⁷ « Une lettre du Vicomte de Macaye », 1790, *Gure Herria*, Septembre 1972, p. 134.

³⁶⁸ Un article revient plus précisément sur le travail de traduction effectué par le comité dirigé par Dugas : SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, « La politique des traductions », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985, p. 97-126.

révolutionnaire³⁶⁹, textes rassemblés et publiés par Julien Vinson³⁷⁰. Il s'intéresse surtout au vocabulaire choisi – ou disons-le clairement, inventé – pour traduire les textes révolutionnaires, et plus précisément à la terminologie politique employée. Cette nouvelle terminologie participe à l'élaboration d'un vocabulaire approprié à la diffusion des idées politiques.

Sans minimiser l'importance des mesures révolutionnaires dans la variation du statut de la langue, nous constatons l'existence d'une dynamique locale en phase avec la pratique langagière de la population bien avant le décret du 14 janvier 1790, du moins dans la province du Labourd. Nous l'avons dit, les Cahiers de doléances de la province du Labourd sont intégralement bilingues, et les assemblées organisées dans la province le sont également. L'existence de ces textes en langue basque, qu'elle soit le résultat d'une initiative locale ou d'une décision politique parisienne, nous indique qu'il y a des groupes sociaux suffisamment alphabétisés en langue basque capable de lire des documents politiques.

Si pour le pouvoir politique parisien la nouvelle situation politique impose une communication directe avec les citoyens, donc une politique de traduction afin de « transmettre aux populations les différentes décisions de l'Assemblée nationale »³⁷¹, pour la population locale qui est foncièrement monoglotte la participation au processus révolutionnaire ne peut se concevoir qu'en langue basque. Profitant du vide juridique des premiers instants révolutionnaires, la langue basque devient un moyen de communication politique à part entière. La pratique bilingue est aussi – ou surtout – un moyen de garantir la participation des classes populaires. Une participation qui ne semble pas être du goût des notables éclairés qui continuent à gérer les institutions locales – municipales – pendant la Révolution³⁷².

Officiellement, la traduction des décisions parlementaires dans les différents idiomes, dont le basque, est décrétée le 14 janvier 1790 par l'Assemblée nationale constituante. C'est le pouvoir exécutif qui a la responsabilité de la politique de traduction. Néanmoins, il faudra attendre le 20 janvier 1791 pour qu'un véritable bureau des traductions soit mis en place, date à laquelle Dugas est chargé de faire

³⁶⁹ RICA ESNAOLA Margarita, *op.cit.*

³⁷⁰ VINSON, Julien, Pièces historiques de la période révolutionnaire, (1er fascicule), Bayonne, P. Cazals, 1874 / (2e fascicule) Bayonne, P. Cazals, 1875 / (3ème fascicule), Bayonne, H. Jérôme, 1887.

³⁷¹ GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789*, *op.cit.*, p. 393.

³⁷² Voir l'exemple de Saint-Jean-de-Luz, dans, GOYHENETCHE, Manex, *ibid.*, p. 28-30.

les traductions pour 30 départements. Les premières traductions de la commission Dugas sont présentées à l'Assemblée Législative le 27 novembre 1791. Dans le dossier relatif à Dugas qui se trouve aux Archives Nationales nous avons eu accès à deux courriers relatifs à la traduction en langue basque.

Parallèlement, des initiatives locales sont prises, qui se manifestent par la publication de nombreux textes politiques en langue basque, et ce dès 1790. Voici plusieurs documents qui ont trait à la nouvelle organisation administrative révolutionnaire, publiés en basque en 1790 :

*1—Decreta Nacioneac bilduric emana cinegotcigoen formatceco moldearen gāinian; çoinaren articular iratchiki baitiote beren esplicacionea, Biltzarre-yeneralac eman duien instrucionearen arabera*³⁷³. (Décret de l'Assemblée nationale sur la constitution des municipalités, suivi des explications et des instructions). Il s'agit de la traduction du décret relatif à la constitution des municipalités, du 14 décembre 1789. Cette traduction porte la signature de Imbert M., curée de la commune de Don-Eztebe. Il pourrait s'agir de la commune souletine de Saint-Etienne (Sauguis-Saint-Etienne), ou la bas-navarraise mais dont l'appellation basque est Donoztiri. Ce document a été imprimé à l'imprimerie Fauvet de Bayonne en 1790.

*2—Franciaco Bilzarren, edo Estatu Generalen Decretac, Erresuma gucico cargudunen eguitemo maneraren, cargudunen podorearen, eta functionen gāinean, bere explicacioneaz articulu bacotcharen gāinean seguitua*³⁷⁴. En la comparant avec la traduction précédente, nous concluons que c'est bien une deuxième version de la traduction du décret relatif à la constitution des municipalités, du 14 décembre 1789. Ce document ne porte pas le nom du traducteur. Il a été imprimé à Dax, chez l'imprimeur G.R. Leclercq en 1790. Néanmoins, nous avons trouvé un exemplaire de cette traduction à la BNF dans le site de Richelieu-Louvois, dans le dossier qui porte la cote H 1171, relatif aux « Affaires du pays de Labourd : impôts, contestation de la commune d'Ustaritz, chemins, administration en 1790, réformes, etc... ».

³⁷³ IMBERT, M, *Decreta Nacioneac bilduric emana cinegotcigoen formatceco moldearen gāinian; çoinaren articular iratchiki baitiote beren esplicacionea, Biltzarre-yeneralac eman duien instrucionearen arabera*, Bayonne, P. Fauvet-en, 1790, reproduit dans : TREBIÑO, Imanol, *Administrazio zibileko testu historikoak*, Bilbo, HAAE-IVAP, 2001, p. 125-150.

³⁷⁴ *Franciaco Bilzarren, edo Estatu Generalen Decretac, Erresuma gucico cargudunen eguitemo maneraren, cargudunen podorearen, eta functionen gāinean, bere explicacioneaz articulu bacotcharen gāinean seguitua*, Aquicen, G.R. Lecrecq, 1790, reproduit dans : TREBIÑO, Imanol, *ibid.*, p. 125-150.

Dans ce même dossier nous avons découvert plusieurs courriers de Pierre Dithurbide, ancien doyen des avocats du tribunal du bailliage du Labourd, qui propose ses services pour traduire les décrets en langue basque. Il demande une contribution économique pour ses traductions, pour qu'elles soient imprimées et distribuées dans les provinces basques :

« La traduction déterminée par l'Assemblée nationale de tous les décrets dans les divers idiomes du royaume est plus particulièrement nécessaire aux Basques, qui, n'ayant dans leur que des livres d'église, sont privés pour les affaires de tout autre secours que leur pénétration naturelle, et exposés conséquemment à être surpris dans les opérations élémentaires de la régénération, telle que la formation des municipalités, des assemblées des cantons et des départements. Convaincu de la nécessité de leur procurer les lumières, à la faveur des quelles ils puissent éviter les pièges dans ces différentes organisations, j'ay traduit dans leur langue les décrets les plus pressés, ceux qui concernent les municipalités avec les explications que l'Assemblée y a joint »³⁷⁵.

Cette première lettre du 2 février 1790 est destinée à Necker, contrôleur général des finances. La lettre est communiquée à Neville, intendant de la généralité de Bordeaux le 29 mars 1790, et son intervention est sollicitée pour qu'il fixe le montant des dépenses nécessaires pour traduire et imprimer les décrets en basque. Ce dernier demande au syndic de la province du Labourd qu'il se concerta avec Pierre Dithurbide et qu'ils établissent ensemble les meilleures modalités pour assurer les traductions.

Suivent deux lettres supplémentaires adressées à Necker, l'une de Pierre Dithurbide, dans laquelle il fait une relance et précise qu'en cas de refus il se propose de se déplacer à Paris pour réaliser les traductions au frais du Gouvernement, et espère en retour que celui-ci le « dédommagera de son déplacement et de la perte des affaires de son cabinet »³⁷⁶ ; l'autre de Neville, qui accompagne celle de Dithurbide et dans laquelle il informe Necker de la proposition commune de Dithurbide et du syndic de la province du Labourd. En substance, ils proposent que les traductions en basque soient distribuées dans les trois districts basques, pour ainsi réduire et mutualiser les

³⁷⁵ Lettre de Dithurbide à Necker, Contrôleur général des finances, le 2 février 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171.

³⁷⁶ Lettre de Dithurbide à Necker, Contrôleur général des finances, le 15 juin 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171.

frais. Cependant, il craint « que cette dépense n'excite des plaintes dans les Provinces dont les habitants sont réellement pauvres, si elle n'est votée librement par les Communautés : il estime en conséquence qu'il serait à propos d'appeler les trois Provinces Basques à délibérer sur ce projet »³⁷⁷.

Enfin, dans ce même dossier se trouve la réponse de Necker en date du 19 août 1790 :

« Dès le commencement des opérations de l'Assemblée nationale on avait senti l'importance de mettre les Basques à portée de connaître ses Décrets en les faisant traduire dans leur idiomes.

M. le Garde des Sceaux et le Secrétaire d'Etat en ont jugé autrement, et on a abandonné ce projet, malgré toute son utilité, la considération de la dépense est bien faite pour en balancer les avantages, et on croit que l'auteur de cette traduction a d'autre moyen que d'en faire une affaire de spéculation, s'il peut espérer ses frais et le prix de son travail.

Quant à la convocation des Provinces Basques, ce moyen est impraticable et leur administrateur n'ont maintenant aucun caractère pour autoriser cette dépense.

L'organisation prochaine du Département procurera peut-être au Mr Dithurbide, ce qu'il aurait désiré obtenir di Ministère, l'expectative d'être payé de sa peine. C'est à ce Département qu'il doit maintenant s'adresser, et on propose de lui en faire donner le conseil par M. de Néville »³⁷⁸.

Dans sa lettre, Necker dit avoir reçu la traduction réalisée par Pierre Dithurbide. Nous avons donc la certitude qu'il s'agit de l'auteur du document imprimé à Dax. Puisque les demandes d'indemnisation du travail de traduction et de prise en charge des frais d'impression lui sont refusées, tout porte à croire que c'est Dithurbide lui-même qui a dû régler l'imprimeur.

*3-Instructione chehe eta familer batçu Donibaneko populuaerençat, Carguduntassunaren Suyetean diren opinione diferentac arguitceco eta churtceco*³⁷⁹
(Quelques instructions, simples et familières, pour la population de Saint-Jean-de-Luz au sujet de la constitution des municipalités). Il ne s'agit pas d'une traduction à proprement parler. Ce document a pour ambition d'éclaircir la nouvelle organisation municipale émanant du décret du 19

³⁷⁷ Lettre de Neville à Necker, le 8 juin 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171.

³⁷⁸ Réponse de Necker, le 19 août 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171.

³⁷⁹ *Instructione chehe eta familer batçu Donibaneko populuaerençat, Carguduntassunaren Suyetean diren opinione diferentac arguitceco eta churtceco*, reproduit dans : TREBIÑO, Imanol, *op.cit.*, p. 125-150.

décembre 1789, et de la sorte apaiser les tensions dans la commune de Saint-Jean-de-Luz. Le nom de l'auteur n'apparaît pas. Il a été imprimé en 1790 chez l'imprimeur Fauvet de Bayonne.

4–*Pyrenea Aphaletaco Departimenduco Electur edo Hautatçailen Bilkhuya Barneco ordenaren Erreguelamendua* (Règlement de police intérieure de l'Assemblée électorale des Basses-Pyrénées)³⁸⁰. Ce document date de 1790. La version que nous avons consultée n'indique ni le nom de l'auteur ni le lieu d'impression. Il s'agit d'une délibération du département des Basses-Pyrénées et dans le dernier article, il est précisé que le règlement en question devra être traduit en basque et imprimé en bilingue :

« ART. XII. LE present Reglement sera transcrit sur le registre de l'Assemblée, et imprimé en deux colonnes en françois et en basque, pour en être distribué des exemplaires aux membres de cette Assemblée »³⁸¹.

5–*Ustaritzeco Procuradore Sindicaren proclamacionea, behar dutela guciec Imposac pagatu eta Constitutioneari obeditu* (Proclamation du Procureur-Syndic du District d'Ustaritz sur le paiement des Impôts et l'obéissance à la Constitution)³⁸². Cette proclamation date de 1791, elle est signée par Dhiriart, syndic et procureur du District d'Ustaritz.

Ces documents représentent un échantillon des textes publiés en basque à cette période. Nous y décelons une pratique relativement autonome vis-à-vis de la politique de traduction mise en place à Paris. L'entreprise de Dugas débute en janvier 1791, et les échanges entre Dithurbide, Neville et le ministre des Finances Necker indiquent qu'il n'y a eu aucune intervention du pouvoir politique pour inciter les traductions des décrets en langue basque.

Peut-on conclure qu'il s'agit d'une démarche inhérente à la manière dont le processus révolutionnaire se déploie dans l'espace basque ? Ou s'agit-il juste d'une « fonction instrumentale » accordée à la langue basque ? En tout cas, il nous semble établi que c'est bien une dynamique qui émane du Pays Basque, financièrement autonome, puisque le pouvoir politique refuse d'y contribuer.

³⁸⁰ « Règlement de police intérieure de l'Assemblée électorale des Basses-Pyrénées (13 août 1790) », document reproduit dans : RICA ESNAOLA, Margarita, *op.cit.*, p. 124-127.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 126.

³⁸² « Proclamation du Procureur-Syndic du District d'Ustaritz sur le paiement des impôts et l'obéissance à la Constitution », document reproduit dans : RICA ESNAOLA, Margarita, *ibid.*, p. 132-141.

Nous avons vu également que dans tous les cahiers de doléances des provinces basques la question de l'autonomie locale apparaît avec plus ou moins d'insistance. La parenthèse révolutionnaire ne contribue-t-elle pas à un début de formulation d'une conception politique de la langue égalitaire ? En pratique, nous assistons à la mise en place de fait d'une pratique linguistique bilingue. Les documents que nous venons de citer l'attestent, mais également la pratique politique dans les assemblées qui ont lieu dans les provinces basques ou dans les communes fraîchement constituées. À titre d'exemple, J. Goyhenetche nous indique que le 28 décembre 1789, à la mise en place de la nouvelle municipalité de la Bastide il fut fait lecture et explication en langue vulgaire ; de même en mars 1790 à Charritte-de-Bas (Soule), où le curé fut choisi « pour faire les explications et inspections tant des lettres patentes du mois de décembre dernier que de l'instruction annexée »³⁸³.

Dans les archives de Dugas, qui se trouvent en partie aux Archives nationales, nous retrouvons deux courriers qui concernent la traduction en langue basque. La première est une lettre de la Société des Amis de la Constitution de Bayonne adressée à l'Assemblée législative le 16 décembre 1791 – transmise par l'Assemblée à la commission Dugas –, dont voici la retranscription intégrale tant le contenu nous paraît important :

« Un Ecclésiastique natif du pais Basque, et membre de notre société par zèle pour le bien de chose publique, nous a témoigné le désir qu'il aurait de traduire la constitution française dans la langue de son pais: il nous a observé en conséquence, que surtout parmi les habitants de nos montagnes, ceux qui savent le français à pouvoir saisir et expliquer l'esprit d'une loi sont très rares; qu'il a même conféré avec quelques uns d'entre eux, qui se plaignaient de ce qu'on ne mettait pas dans leur idiome tous ces décrets, qui leur étoient souvent des sujets de contestations; ceux qui étoient chargés de leur publication ne voulant ou ne sachant pas leur en donner des explications suffisantes.

Y ayant déjà un décret rendu par l'Assemblée nationale relativement à cet objet, nous sommes entrés, Monsieur, dans les vues de ce membre de notre société, en qui d'ailleurs le public a de la confiance;

Puisque la traduction d'un autre ouvrage qu'il a déjà donné, a été généralement goûtée, et qu'il vient d'être nommé des Basses-Pyrénées, et quoiqu'il ne se trouve point porté à en accepter aucune, soit pour ne pas quitter une place où il mène une vie tranquille, soit pour continuer

³⁸³ Archive communale de Charritte-de-Bas, 1D1, cité dans : GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 393.

des observations météorologiques qu'il fait depuis longtemps, afin de découvrir la cause du vent d'ouest qui nous cause des fréquents naufrages, et pour lesquelles l'Accadémie des sciences luy a indiqué les moyens, qu'elle a jugé les plus efficaces, il nous a parû néanmoins disposé à rendre au public tous les services qui dépendront de lui.

Il nous a ajouté qu'ayant exercé pendant vingt-quatre ans les fonctions de son état, et prêché toujours en basque, il connaît parfaitement bien cette langue, et la différence des trois dialectes qui ont lieu dans les cy devant provinces du païs basque, qui sont aujourd'huy réunies dans notre département, ce qui est essentiel de savoir, pour employer quelque fois des termes synonymes et même des périphrases, pour rendre la chose intelligible à tous les basques, ou Cantabriens; et ce que ne saurait faire un quelqu'un qui n'aurait pas vécu habituellement dans le païs basque, et fréquenté les gens du lieu. Il a ajouté, enfin, qu'il serait fâché qu'il parut quelque mauvaise traduction, qui ne fut pas à la portée des habitants de la campagne, comme il y en a sur d'autres objets importants.

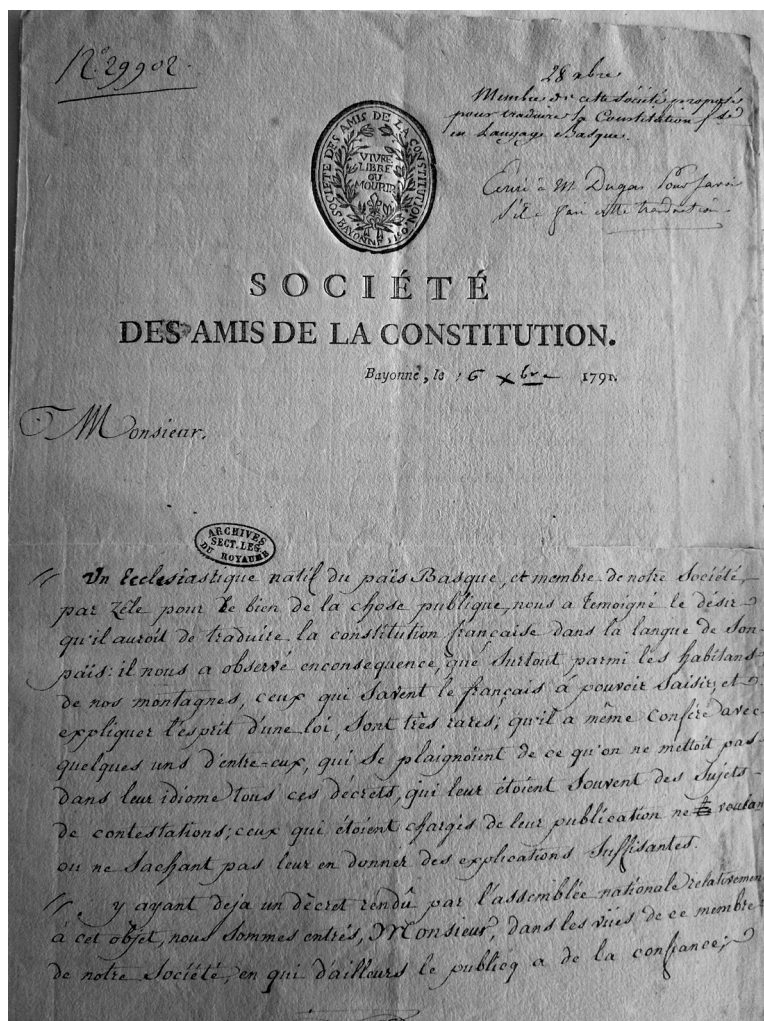
Vous nous feriez plaisir, Monsieur, de vouloir bien lui donner la préférence, sur tout autre qui voudrait travailler à cette partie, et d'être persuadé que vous trouverez toujours dans cette société des amis de la constitution établie à Bayonne des fidèles déffenseurs de l'Empire français. (...) »³⁸⁴

Dans un premier temps, ce courrier nous informe que dans l'intérieur des terres peu savent le français et qu'ils réclament que les textes soient traduits dans leur idiome. Il indique également que les responsables politiques, en tout cas « ceux qui étaient chargés de (la) publication » des décrets, se refusent à les traduire. S'agit-il, à l'image des tensions relevées à Saint-Jean-de-Luz, d'une logique d'obstruction des notables locaux qui ne veulent surtout pas lâcher les rênes du pouvoir local, et profitent de l'ignorance du français pour s'imposer ?

Par ailleurs, la Société précise que l'ecclésiastique qui se porte volontaire pour traduire la Constitution a déjà publié une traduction. S'agit-il du curé de Don-Eztebe, qui est l'auteur d'une traduction que nous avons citée ? Rien ne l'indique, mais la question reste pertinente. L'indication de ses recherches en météorologie et ses liens avec l'Académie de Sciences sont à relever, puisqu'ils lui confèrent, à en croire les auteurs de la missive, une notoriété supplémentaire. Le courrier nous transmet également des informations sur la réalité sociolinguistique de l'espace basque. Pendant ses « vingt-quatre ans (de) fonction de son état » il a « prêché toujours en basque,

³⁸⁴ « Traduction en langue basque : dossier de la Société des amis de la Constitution ». Archives nationales, cote : série AA32, dossier 963.

il connaît parfaitement bien cette langue, et la différence des trois dialectes qui ont lieu dans les cy devant provinces du païs basque ». Condition essentielle selon les membres de la Société de Bayonne pour que la traduction soit « intelligible à tous les basques, ou Cantabriens ». La connaissance de la réalité linguistique de l'espace basque et sa participation aux sociétés savantes auraient pu faire de cet ecclésiastique un correspondant de Grégoire.



Lettre de la Société des Amis de la Constitution de Bayonne adressée à l'Assemblée législative, proposant les services d'un ecclésiastique membre de la Société pour traduire la constitution en langue basque.

Source : Traduction en langue basque : dossier de la Société des amis de la Constitution. Archives nationales, cote : série AA32, dossier 963

À la même période, plusieurs rapports et courriers sont envoyés à l'Assemblée, demandant une intervention du pouvoir pour que les textes soient traduits en basque. Les commissaires en mission à Bayonne demandent « que l'on s'occupât de faire traduire pour les Basques au moins les lois principales »³⁸⁵. Le 19 octobre 1792, Régnier, qui vient de séjourner au Pays Basque, écrit au ministre de l'intérieur Roland :

« Les Basques sont courageux, intrépides, parlant un langage qui n'a aucun rapport avec les langues connues ; cette langue n'est point écrite, quoique facile à écrire; quelques livres de dévotion sont les seuls qu'il y ait très la confiance de ces peuples; aussi ont-ils abusé de leur ascendant. Les Basques sont tous fanatiques faute d'instruction; il serait très essentiel et de toute nécessité, qu'on traduisit en langue basque plusieurs bons ouvrages sur cet idiome. Les prêtres ont toute en la Révolution, pour éclairer ces hommes égarés. Je suis parvenu à rassembler un comité de traducteurs qui se feront un plaisir de traduire et coopérer avec moi à l'instruction de ces gens égarés; mais il faut que la République fasse les frais de l'impression. Je me suis rendu de Bayonne à St-Jean-de-Luz, Hendaye, Urrugne, avec les commissaires de la Convention, qui sont les citoyens Garvau, Carnot, Lamarque, et l'adjutant général Lacuée : tous sont convenus de la nécessité de cette dépense, qui ne peut que fructifier pour la République »³⁸⁶.

On le voit, le ton est moins conciliant que celui de la Société des Amis de la Constitution de Bayonne. Mais il n'en dépeint pas moins une société monoglotte imperméable au français. Plus loin, dans ce même rapport, dépité par la situation linguistique dans les provinces basques, il propose de développer l'instruction en langue basque car « sans instruction basque, le patriotisme pur aura du mal à se propager »³⁸⁷. On le voit, le lien indissociable entre le projet révolutionnaire et la langue française n'est pas encore établi, puisque le patriotisme peut s'inculquer en basque.

Dans ce contexte, et face à l'inefficacité ou à la difficulté d'appliquer la politique de traduction, sous l'initiative du député Alsacien Dentzel la Convention Nationale décide d'accélérer le travail de traduction. Dominique-Joseph Garat participe au débat et contresigne le décret du 6 novembre 1792, en tant que ministre de la Justice.

³⁸⁵ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 157.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 161-162.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 176.

C'est à lui que revient la responsabilité d'expertiser les travaux de traduction et de rendre compte à la commission créée pour superviser l'exécution du décret.

Le deuxième courrier est celui de Pierre Dithurbide, doyen des avocats qui participa à la rédaction du Cahier de doléance du Labourd, présida l'assemblée du Labourd (Biltzar) du 26 avril 1789 et fut élu député du Labourd. La missive adressée au Ministre de la Justice Dominique-Joseph Garat a été rédigée après la promulgation du nouveau décret, le 13 novembre 1792 : « je vois par les feuilles publiques que la Convention Nationale porte enfin une attention sérieuse à la traduction des Décrets dans les différents idiomes de la République »³⁸⁸. Il ajoute que les Basques « demendèrent par le procès verbal de leur premier assemblée Electorale la traduction des Décrets » et « la connaissance qu'ils avaient de mon zèle pour la propagation des nouveaux principes et de ma longue habitude dans cette langue les porta à me désigner pour cette traduction »³⁸⁹. C'est donc une demande qui émanait de ses concitoyens qui l'amena à réaliser les traductions. Il revient sur le refus de Necker face à sa demande de participer aux frais de traduction, et regrette le manque d'entrain du pouvoir politique à contribuer aux traductions et à appliquer les décrets votés à l'Assemblée nationale : « La tiédeur que j'ai trouvée sur cet objet chez les différents ministres à qui j'en ai parlé et la crainte de leur paraître n'agir que par intérêt m'ont rebuté »³⁹⁰.

³⁸⁸ Traduction en langue basque, dossier Dithurbide. Archives Nationales, cote : série AA32, dossier 963.

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ *Ibid.*

L'an Premier de
 la République française
 N^o 81787. ^{int}
 Ostaritz, ce 13^e Nov^r 1792.
 25. g^l
 Proposé de choisir et de
 traduire les Décrets en
 patois Basque.
 Citoyen Ministre,
 p. a. n.
 Je vois par les feuilles publiques que la
 Convention Nationale porte enfin une attention
 sérieuse à la traduction des Décrets dans les
 différents idiomes de la République, et que les
 Basques vont enfin connaître combien les
 principes de la Révolution française sont
 conformes à ceux qu'ils n'ont jamais eus
 de professer la nation de la liberté et de
 l'égalité qu'ils avoient si bien conservé dans
 la plus rigoureuse acception, les rendit très curieux
 dès le commencement de la Révolution, ils
 demandoient par le procès verbal de leur première
 assemblée Sectarale la traduction des Décrets
 en Basque, la connaissance qu'ils avoient de
 mon zèle pour la propagation des nouveaux
 principes et de ma langue habituelle dans cette

Archives
 NATIONALES
 DE
 ROYAN

De l'Citoyen Garat, Ministre de la Justice.

Lettre de Pierre Dithurbide du 13 novembre 1792 adressée au Ministre de la Justice Dominique-Joseph Garat, proposant ses services pour traduire les décrets en basque.

Source : Archives Nationales. Traduction en langue basque, dossier Dithurbide.

Cote : série AA32, dossier 963

Dithurbide précise avoir « occupé le peu de loisirs que les affaires publiques m'ont laissé, à traduire et à imprimer à mes frais la constitution et plusieurs des Décrets qui règlent les différentes organisations ». Non seulement il aurait traduit les textes sans recevoir aucune compensation, mais en plus il a dû prendre en charge les frais d'impression. Il se porte candidat pour réaliser les traductions des décrets en basque, et propose à l'Assemblée nationale, pour réaliser des économies substantielles, « de faire le tirage de ceux des Décrets qu'il importe au peuple de connaître », et de traduire uniquement dans les idiomes, « Basque et Bas-Breton », puisque « je suis convaincu que la plupart des peuples qui les portent (les jargons) entendent assez le français pour se passer de traduction »³⁹¹.

Nous l'avons dit, cette période se caractérise également par une pratique linguistique orale bilingue. Selon F. Brunot, « en Pays Basque, la campagne en faveur des assignats, organisée par les Représentants, de concert avec les Sociétés populaires, se fait en basque en même temps qu'en français. À Saint-Jean-Pied-de-Port, tous les jours de marché, après-midi, il y a lecture des nouvelles en langue basque »³⁹². Le compte rendu de l'assemblée municipale de Ciboure du 1^{er} avril 1793 précise « lecture ayant été faite par le commissaire en langue basque de l'adresse de la Convention aux Français »³⁹³.

Le document qui met le mieux en lumière une pratique bilingue dans l'espace basque est sans aucun doute celui recueilli dans les archives de la commune d'Ahetze, et plus précisément le registre des délibérations³⁹⁴. Il révèle que la langue basque et la langue française sont employées indistinctement, et sans qu'il y ait de traduction. Comme l'indique Pierre Ythurbide : « C'est un exemple unique de l'emploi du basque comme langue officielle et administrative »³⁹⁵. Le registre est intitulé : « Registre des délibérations prises du 5 avril 1790 au 26 septembre 1818 », avec un rajout au crayon « 1822 ». Les premières pages sont en français, mêmes si nous trouvons quelques phrases éparses en basque. Les registres en basque apparaissent à partir de la page 27, le 15 janvier 1792, et le dernier porte la date du 04 novembre 1798.

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 166.

³⁹³ Archives communales de Ciboure, 1D1, cité dans : GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 393.

³⁹⁴ « 1792 eta 1798 bitarteko Ahetzeko udal-aktak », Documents reproduits dans : TREBIÑO, Imanol, *op.cit.*, p. 183-211.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 387.

Au total il y a trente délibérations en langue basque. Elles sont toutes signées par le même greffier, Jean Etchepare, sauf le dernier signé par Lissarrague. Selon Pedro Yrizar, les registres de la commune de Bidart contenaient également des délibérations en basque, mais les informations transmises restent vagues³⁹⁶.

³⁹⁶YRIZAR, Pedro, « Laburd-Laburdi », dans la section : « Lengua : el labortano en la lengua oficial », *Enciclopedia General Ilustrada del País vasco. Cuerpo A, Diccionario Enciclopédico Vasco*, Donostia, Auñamendi, t.XXII, 1986, p. 184-185.

32

Egun Septembren 16an 1792an Capite generalean
 1792a Et Costumaden lekhuar herriko Echean abade
 eta juratuon presentian Coingnac batrice abadea pierre Larraie
 de eta juratuac Jean Dubart pierre Lafargue Oyer Chuty
 herriko procura dorea eta presentian diren notables eta
 habitantequien battean eta deliberatu du gu presentian
 garenec presentian le direnenteat Equien singularie Jaun
 Carquidunc harrietaco Jaunari bere 1792a bide horra
 libra decala eta hanc Egun nabi le bada deliberatu du gu
 herriaren ordenarequien battean que libratetate eta signatu
 dute Ene quien battean signatu da quitenic **LOZARQUE**
 harotzere dotat Echepeare J. gressier

Egun Septembren 16an 1792, Capite Generallean 1792a
 Et Costumaden lekhuar herriko Echean abade eta
 juratuon presentian Coingnac batrice abadea pierre
 Larraie Jean Dubart pierre Lafargue juratuac, Oyer Chuty
 Communes procuradorea. Et batice gaignerac gorpuzte
 notable eta presentian diren habitante antiquen eta
 presentian diren Equien singularie presentian le diren
 enteat eta assamblatu gari lequeren eta decretaron
 Aribera nix hor ere badeu Enencurantie Mr Dubart
 nix hor ere ham gari outhe situona ^{borde} ~~le~~ huan
 gure herri an de gun Jaun apheca ~~le~~ huan
 Emardien teslerie populuararen artian Ede nix hor
 Eri batice ^{badeu} gure Constitutionaren Conda Jaun hori
 mintzatean a dituric Et quicic J. harotzere bos bator
 Et dela nix hor Eri Jaun harenteat Eratecorie duenti
 Et a baduila hogoy eta hamar outhe herri huan
 Comiteatus quis mecaren Eratecorie habitata de ga
 eta de Claracion diren Carquidunc le da quitela sig
 natu eta signatu dute presentian direnec Ene
 quien battean ^{J. harotzere} ~~le~~ huan que ^{le} ~~le~~ huan
^{collasari} Jean Echepeare J. gressier aprobateon
 singularie antiquen Inter ligna hori

Délibérations de la commune d'Ahetze en langue basque, du 16 septembre 1792.
 Source : Registre des délibérations d'Ahetze, prises du 5 avril 1790 au 20 septembre 1822.
 Archives des Pyrénées-Atlantiques. Cote : 1D1 Ahetze.

Même si nous devons nous garder de tirer des conclusions trop hâtives de cet exemple, la pratique linguistique dans la commune d'Ahetze renforce la thèse de l'existence d'une parenthèse révolutionnaire dans le statut de la langue basque. Qu'elle soit plus ou moins développée selon les communes ou les provinces, il y a bien eu une tentative d'instaurer une pratique politique bilingue. Si cette pratique est à mettre sur le compte d'initiatives locales, l'opposition à celle-ci, se traduisant par le rejet de la langue basque et la mise en place d'une politique de francisation, ont également eu des adeptes dans les provinces basques. Nous y reviendrons.

4- La question du découpage départemental

La séance de l'Assemblée constituante du 4 août n'abolit pas seulement les privilèges de la Noblesse et du Clergé, elle certifie la suppression des institutions particulières. La portée de la décision est explicite dans l'article 10 :

« que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français »³⁹⁷.

Dans le cas des provinces basques, l'abrogation des constitutions particulières et des libertés locales qui en dérivait provoquent des manifestations de mécontentement. Et pour cause, les cahiers de doléances des provinces basques revendiquaient certes l'abolition de la féodalité, mais demandaient également le maintien des statuts particuliers. Dans le cas du Biltzar du Labourd, si l'on reprend les termes du cahier de doléances, l'acceptation de la « constitution nationale » n'était pas en contradiction avec le maintien de la constitution de la « Nation basque ». La Nation française était conçue comme une fédération de provinces. Féodalité et fédéralisme étaient antinomiques. L'Ancien Régime et plus particulièrement l'affermissement de la monarchie n'étaient-ils pas responsables de la disparition progressive des prérogatives des institutions provinciales basques ? Pour les labourdins, la « régénération » de la France allait de pair avec le maintien du Biltzar.

Les protestations furent nombreuses en Labourd. Le 1^{er} septembre 1789 se réunit le comité de correspondance composé de Pierre Dithurbide, avocat d'Ustaritz,

³⁹⁷ Article 10 reproduit dans : GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 182.

Daguerressar, notaire de Mouguerre, Pierre-Eustache Dhiriart et Haramboure, tous acteurs de premier ordre de la Révolution dans la province du Labourd. Ils rédigèrent un « Mémoire de protestation » adressé au président de l'Assemblée nationale et aux deux représentants du Labourd, les frères Garat³⁹⁸. Ce document est on ne peut plus clair. Les signataires représentant le Biltzar réaffirment que « leur constitution actuelle est la seule sous laquelle ils puissent exister », et « commandés par cette loi impérieuse, ils ont imposé par leurs cahiers à leurs députés celle d'en demander le maintien ». Qui plus est, « l'abandon volontaire que leurs représentants pourraient avoir fait de leurs privilèges serait radicalement et essentiellement nul comme contraire à leur mandat »³⁹⁹. Par ailleurs, ils précisent que les labourdins ne connaissaient pas la féodalité, puisqu'« ils jouissaient déjà du droit de chasse, de celui de la pêche, et ils ne connaissaient presque pas des droits féodaux ; ils n'étaient chargés d'aucune servitude ni prestation personnelle »⁴⁰⁰, avant d'ajouter que « séparés des autres provinces par leur langue et par leurs usages, vivant de tout temps sous une constitution particulière et entièrement différente, (...) ils demandent avec raison et avec confiance le maintien d'une constitution qui leur est propre et que l'on voit déjà si analogue à l'organisation que l'on va donner à l'Etat »⁴⁰¹.

Convaincus de leur bon droit mais conscients de l'évolution de la situation, les labourdins commencent à réfléchir à une alternative au maintien du Biltzar du Labourd. C'est en ce sens que Pierre-Eustache Dhiriart, avocat et notaire de Saint-Jean-de-Luz et nouveau syndic du Labourd, élaborait un mémoire :

« Nous avons appris par les nouvelles publiques et par les lettres qui nous ont été écrites par nos députés à l'Assemblée nationale qu'elle va incessamment s'occuper de la formation et de l'organisation des Assemblées provinciales ; qu'il a déjà même été présenté des plans dans cet objet. Il nous semble qu'il serait d'un très grand intérêt pour le Labourd de rester toujours seule, isolé, indépendant des autres contrées. C'est aussi l'opinion du Comité de correspondance et telle a été la voix de la Province dans

³⁹⁸ « Moyen de la protestation contre l'abolition des privilèges de leur province arrêtée et délibérée par les Basques français du païs de Labourd dans leur assemblée générale du premier septembre 1789 par les soussignés à ces députés, Les Commissaires du Labourd : Dirhiart, Dithurbide et Daguerressar », dans : DARRICAU, Albert, « France et Labourd », *Bulletin trimestriel de la Société Borda*, Dax, 1er trimestre, 1906, p. 245-250.

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 246.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 248.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 249.

ses cahiers de doléances. Mais comme tous nos efforts pourroient être infructueux, s'ils contrarient le Système général, comme il pourroit bien encore que maintenus comme canton sous notre propre administration et dans notre constitution politique, ainsi que nos députés nous font espérer, nous serions cependant joints à quelque autre contrée pour former les assemblées de département, nous désirerions savoir de nos commettants, si dans cette hypothèse, il ne leur paroitra, comme à nous, qu'il seroit plus avantageux pour le Labourt, d'être par préférence uni à la Basse-Navarre et à la Soule plutôt qu'à d'autre canton »⁴⁰².

Le 18 novembre 1789 les délégués des 35 communautés du Labourd se réunissent et délibèrent « qu'il donne le plein pouvoir audit sieur syndic conjointement avec le Bureau du comité de solliciter de l'Assemblée nationale le maintien de sa constitution actuelle » ; et dans le cas où la demande serait rejetée, de former un département avec les deux autres provinces basques : « et de lui demander, dans le cas qu'il ne puisse réussir, à être réuni aux provinces de Basse Navarre et de la Soule seulement avec cette condition que les assemblées du département seront alternées dans les trois provinces basques »⁴⁰³.

Malgré la présence de différentes institutions provinciales dans l'espace basque relativement autonome les unes des autres, existe la conscience de l'appartenance à une même communauté culturelle et linguistique. C'est sur cette base que se formalise la demande d'un département réunissant les trois provinces basques.

Le débat sur le découpage départemental s'ouvre à l'Assemblée nationale le 8 janvier 1790, mais la séance décisive a lieu le 12 janvier. Les sollicitations des députés labourdins et souletins en faveur de la prise en compte de la délimitation des provinces basques dans le découpage se heurtent à l'opposition des députés béarnais du Tiers-état, de la Noblesse et du Clergé. Au final, l'Assemblée nationale décrète « que la Navarre, le Béarn et le Pays des Basques seroient unis pour ne former qu'un seul Département ». Dans les interventions et les débats de la séance du 12 janvier la question de la langue tient une place particulière. Voici le compte rendu du *Moniteur Universel* :

⁴⁰² Archives de Pyrénées-Atlantiques, C 1621, f° 269, reproduit dans : GOYHENECHÉ, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789*, *op.cit.*, p. 189.

⁴⁰³ « 18 nov. 1789 : Extrait du registre du Bilçar contenant des délibérations générales du païs de Labourt », dans : DARRICAU, Albert, *op.cit.*, p. 250-251.

« Le pays de Soule et le pays de Labour témoignent une grande répugnance à se réunir au Béarn. La différence des langues est le principal motif qu'ils présentent ; mais les pays de Labour et de Soule n'ont que 140 lieues de superficie, le Béarn 200. Ces contrées ont le même diocèse, les mêmes coutumes, la même cour supérieure. Le comité n'a pas cru que la différence du langage fût un motif suffisant pour oublier les convenances, et s'écarter de l'exécution de vos décrets.

M. Garat l'aîné : Je réclame contre l'avis du comité ; ma réclamation n'intéresse que des peuples pauvres et peu nombreux ; mais n'ont-ils pas par là même des droits plus sacrés à votre justice éclairée ? La différence des langues est un obstacle insurmontable. L'assemblage qu'on vous propose est physiquement et moralement impossible. Réunissez des hommes dont les uns parlent une langue, les autres une autre, que voulez-vous qu'ils se disent ? Ils finiront par se séparer comme les hommes de la tour de Babel. Ces obstacles ne sont pas levés par les légères et très légères raisons du comité. Les Béarnais et les Basques ont le même évêque ; mais, de tous les administrateurs, ceux qui voient le moins en détail sont les évêques. Le même parlement : c'était un vice de l'ancien ordre judiciaire, et vous ne le consacrerez pas. Je ne sais si, quand un peuple est conservé pendant des siècles un caractère excellent et des mœurs patriarcales, il peut être bon, et en morale et en politique, de le mêler avec des peuples policés.

Un membre représente que beaucoup de Basques entendent le français et le béarnais ; que ces peuples s'unissent par des rapports journaliers de commerce ; que la différence de l'idiome peut être présentée comme une considération, mais non comme un moyen ; qu'elle est au contraire une raison politique de réunir les deux peuples.

M. Garat le jeune : Je ne vous présenterais pas d'observations, s'il était possible de suivre l'avis du comité ; mais je dois vous en offrir, quand il y en a une impossibilité absolue, quand on veut faire le malheur de cent et quelques mille individus. Un des membres du Comité de constitution, M. Target, a parcouru ce pays ; il vous dira si l'on y parle autre langue que celle des Basques.

M. Target : Les Basques ne m'entendaient pas, je n'entendais pas les Basques ; mais je ne puis en conclure que les Basques et les Béarnais ne s'entendaient pas entr'eux.

M. Garat le jeune : C'est une vérité connue dans les pays gascons et français, voisins de cette contrée, qu'il est impossible d'apprendre le basque, si l'on n'habite très jeune avec les habitans de cette province. Aussi dit-on

proverbialement que le diable est venu chez les Basques pour apprendre leur langue, et qu'il n'a pu en venir à bout.

Ce proverbe vient de vous faire rire : cependant il renferme une vérité profonde. Les proverbes sont la sagesse des hommes. Aucune langue ne présente entr'elles autant de difficultés que le basque et le béarnais. L'italien, l'allemand et l'anglais ont leur source commune dans le latin et dans les langues du Nord. Le basque est la véritable langue attique... Les Basques n'ont pas de métayers, pas de valets; ils cultivent eux-mêmes. S'ils allaient ailleurs faire leurs affaires, ils ruineraient leurs affaires : Le vingtième de leur pays est cultivé, le reste n'est pas cultivable ; ils sont très-forts, et ne pourraient jamais vivre ailleurs... A peine trouvera-t-on dans ces contrées des familles assez aisées pour fournir des éligibles à l'Assemblée nationale. Le Béarn, par cette réunion, nommera tous les représentants, le pays des Basques n'en aura jamais.

M. de Rochebrune : Les Basques ont une très grande facilité naturelle pour l'étude des langues ; beaucoup d'entr'eux savent le béarnais et le français, et c'est surtout en Béarn qu'ils vendent leurs laines le Béarn n'a ni demandé ni désiré que les Basques lui fussent réunis; l'intention que lui suppose le préopinant n'est donc pas juste.

N., député du pays des Basques : Tout ce que vous ont dit MM. Garat, mes collègues, est très juste : l'impossibilité résultante de la différence d'idiome est évidente. Voulez-vous en juger ? Ordonnez des conférences entre les députés basques et béarnais; qu'ils parlent chacun leur langage, qui rédigera le procès verbal de ces conférences ?...

L'assemblée, en suivant l'avis du comité, décrète la réunion du pays des Basques et du Béarn.

M. Garat le jeune : Il me reste un devoir à remplir ; il m'est prescrit par mes commettans, par ma raison, par ma conscience : nulle chose au monde ne pourrait me le faire oublier. Dans une délibération unanime, ma province proteste ! (*Violents murmures*)

On interrompt l'opinant, en le rappelant à l'ordre »⁴⁰⁴.

⁴⁰⁴ « Séance du 12 janvier 1790 », *Collection complète du Moniteur Universel de Paris*, Tome XVII, Milan, Imprimerie française et italienne, 1803, p. 32-36.

Quelques jours plus tard, lors de la séance du 8 février, Dominique Garat « renouvelle, au sujet de la réunion des Basques au Béarn, ses observations sur l'impossibilité résultante de la différence du langage »⁴⁰⁵.

La décision de l'Assemblée nationale de créer le département des Basses-Pyrénées tombe comme un coup de massue sur les provinces basques, et provoque une grande déception. L'intervention des députés basques à l'Assemblée nationale est à la mesure de la réaction que la décision suscite dans l'opinion publique basque. Il s'agit d'un moment clef du processus révolutionnaire au Pays Basque : jusqu'alors favorable à la Révolution, l'imposition du découpage départemental marque un tournant. Piégés et floués par une Révolution à laquelle les députés basques ont contribué, ils prennent conscience que le nouvel imaginaire juridique et institutionnel qui s'installe accélère et formalise le processus de centralisation de l'Ancien Régime. Le nouveau découpage administratif est une atteinte aux réclamations recueillies dans leurs doléances.

L'assemblée de la Cour générale du pays de Cize (Basse-Navarre) se réunit le 27 janvier 1790 « sur la proposition d'adhérer ou de ne pas adhérer aux décrets de la Nation française dont lecture et explication en langue vulgaire basque a été faite ». Elle fait part de « la confiance qui sera faite des divers pays qui composent l'Empire français » et espère « que la Nation aura égard aux localités, et notamment au caractère de la Langue basque qui diffère absolument de toute autre langue et qui s'oppose invinciblement à l'union du pays basque à toute autre province ». Argument à partir duquel ils expriment leur souhait de créer un département à l'échelle des provinces basques : « Il a été pareillement délibéré qu'il sera formé une commission pour se joindre aux représentants des autres cantons de la Navarre, des pays de Soule et de Labourt dans l'objet d'adresser conjointement au Roy et à l'assemblée de la Nation française de très humbles réclamations aux fins d'obtenir que la Navarre, le Labourt et la Soule forment un département à soy et séparé de toute autre province française pour l'administration politique et judiciaire »⁴⁰⁶.

Le décret de l'Assemblée nationale du 26 février vient fixer le nom, l'étendue, les limites et les districts des 83 départements. Les provinces basques doivent

⁴⁰⁵ « Séance du 8 février 1790 », *Collection complète du Moniteur Universel de Paris*, Tome XVIII, Milan, Imprimerie française et italienne, 1803, p. 257-258.

⁴⁰⁶ Archives de la commission syndicale du pays de Cize, BB4, reproduit dans : GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 203-204.

se rendre à l'évidence, tous leurs efforts ont été vains. La nouvelle organisation qui s'installe fait disparaître les institutions locales et les remplace par des nouvelles – municipalités, directoires exécutifs, conseils généraux du département et des districts –, inconnues des habitants des provinces basques. La méfiance règne, quand ce n'est pas le mécontentement qui prend le dessus. C'est entre autres en vue de faire connaître cette nouvelle organisation administrative que des efforts considérables sont déployés pour traduire les décrets en langue basque.

Dans son ouvrage *Déchiffrer la France*, Marie-Noëlle Bourguet aborde la question de l'organisation administrative de la France révolutionnaire en départements⁴⁰⁷. Cette organisation administrative n'est pas étrangère à la volonté d'uniformiser la langue. Pour faire table rase du passé, il faut faire disparaître toute référence à une organisation communautaire représentant une cohérence culturelle ou linguistique, ou une quelconque solidarité. Il faut faire fondre toutes les différences dans un seul moule, celui de la République. Ainsi, le découpage départemental s'effectue géométriquement, pour établir une organisation juridique unique, « qui juxtapose des unités administratives identiques comme la société juxtapose des individus formellement égaux et identiques au regard de la loi »⁴⁰⁸.

Les mémoires rédigés par le Biltzar, les interventions des députes basques à l'Assemblée nationale ou les réclamations qui suivent le décret du 12 janvier établissent un lien entre la pratique de la langue d'un territoire et son organisation administrative. S'agit-il d'une prise de conscience du fait langagier ? Tout porte à le croire. Pour de nombreux Basques, qui établissent un lien entre la régénération des institutions du royaume et le maintien des « constitutions » de leur « Nation », les décisions prises à l'Assemblée nationale représentent une atteinte au processus révolutionnaire, si ce n'est un coup d'arrêt fatal.

5- L'enquête de Grégoire dans l'espace basque

Le questionnaire de l'abbé Henri Grégoire en vue de réaliser l'enquête sur les « patois » est distribué à partir du mois d'août 1790. Les réponses aux quarante-trois

⁴⁰⁷ BOURGUET, Marie-Noëlle, *Déchiffrer la France*, la statistique départementale à l'époque napoléonienne, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1989.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 265.

questions permettent à Grégoire d'affirmer que la pratique du français n'est pas généralisée, loin sans faut.

« On peut assurer sans exagération qu'au moins dix millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale; qu'un nombre égal est à-peu-près incapable de soutenir une conversation suivie; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions; & probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre »⁴⁰⁹.

Dans les provinces basques, à en croire les nombreux témoignages, la communication avec la population est particulièrement difficile tant la connaissance du français est limitée. La situation sociolinguistique de l'espace basque cristallise ce que Grégoire veut combattre, à défaut de l'anéantir.

Néanmoins, dans le réseau qui participe à l'enquête nous n'avons trouvé aucune trace d'un correspondant dans les provinces basques. Il s'agit là d'un fait suffisamment important pour le relever. Selon les indications de Certeau, Julia et Revel, les Amis de la Constitution de Dax auraient couvert le triangle Bordeaux-Toulouse-Bayonne correspondant à la Gascogne⁴¹⁰. Mais dans leurs réponses au questionnaire aucune allusion n'est faite au basque ni à la situation sociolinguistique de l'espace où il est usité⁴¹¹. Pourquoi ne pas avoir accordé le rôle de correspondant à la Société des Amis de la Constitution de Bayonne, dont l'intervention dans la politique de traduction est attestée par le courrier envoyé à l'Assemblée nationale pour proposer un traducteur en langue basque. La commune de Dax ne faisant pas partie du département des Basses-Pyrénées, cette question est d'autant plus pertinente. Pouvons-nous établir un lien avec la controverse sur la convocation des États Généraux de 1789, qui provoqua une vague de protestations dans la province du Labourd puisqu'elle fut rattachée à la sénéchaussée de Dax par méprise⁴¹². Les labourdins eurent gain de

⁴⁰⁹ GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *op.cit.*, p. 302.

⁴¹⁰ CERTEAU, REVEL, JULIA, *op.cit.*, p. 175.

⁴¹¹ GAZIER, Augustin, *op.cit.*, p. 147-153.

⁴¹² Méprise, car le règlement du 24 janvier 1789 relatif à la convocation des États généraux établissait une distinction entre les bailliages ayant une députation aux États généraux de 1614 et ceux n'ayant pas de députation, le Labourd faisant partie des premiers, et la sénéchaussée de Dax des seconds.

cause, et la réunion préparatoire des États Généraux eut lieu à Ustaritz le 19 avril 1789⁴¹³.

Intéressé par la question de la langue et plus particulièrement par celle de la persistance des « patois », il est fort probable que l'abbé Henri Grégoire ait suivi le débat sur le découpage départemental et les interventions des députés basques qui, disons-le au passage, développaient une conception de la langue à rebours de la sienne.

Grégoire a eu également sans doute connaissance du Cahier de doléances du Biltzar, qui tout en revendiquant le maintien de la « constitution » du Labourd, se fait l'écho du projet des Lumières, et paraît même en avance sur le temps. Il n'est pas anodin que le seul Cahier de doléances rédigé pendant les préparatifs des États Généraux de 1789 réclamant limpide l'abolition de l'esclavage soit celui du Labourd – document rédigé puis imprimé en basque et en français⁴¹⁴. Il déconstruit l'argumentaire de l'abbé Henri Grégoire, car celui-ci considère que le projet des Lumières ne peut être diffusé qu'en français ; et qui plus est, sa réalisation dépend de la destinée de la Nation française, construction politique dont les deux piliers sont l'unité et l'uniformisation.

L'absence de réponse au questionnaire ne serait-elle pas à mettre en lien avec les difficultés constatées par Grégoire à trouver des correspondants en phase avec sa conception de la langue dans les provinces basques ? La question des critères établis par Grégoire pour choisir les correspondants de son enquête mérite d'être posée.

Le seul document dont nous disposons dans la correspondance de Grégoire au sujet de la langue basque est la lettre de Pierre Dithurbide, qui se trouve en prison à Lectoure (dans le Gers) lors de la rédaction du courrier⁴¹⁵. Cette lettre adressée à Grégoire porte la date du 13 juin 1794 (1^{er} Messidor An II). Malgré l'incarcération, Pierre Dithurbide semble connaître le contenu du rapport de Grégoire, présenté à la Convention nationale le 4 juin 1794 :

⁴¹³ DARRICAU, Albert, « France et Labourd », *op.cit.*, p. 213-215.

⁴¹⁴ « Cahier des vœux et des instructions des Basques François du Labourd pour leurs députés aux États Généraux de la Nation », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909, p. 66-83.

⁴¹⁵ OYHARÇABAL, Beñat, « Les documents recueillis lors des enquêtes linguistiques en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier empire », ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^e siècle*, St Étienne de Baigorri, Éditions Izpegi, 1994, p. 108-110.

« ton discours présentant des vues et une marche que dès lors je crus nécessaires »⁴¹⁶

Attaché à son pays, qui a su se doter avant l'heure d'une « constitution » se rapprochant du projet révolutionnaire, il tente de donner une explication à la méfiance à laquelle doit faire face la Révolution dans les provinces basques. Puisque le peuple basque adhère aux principes de la liberté et de l'égalité, leur frilosité ne peut être imputée qu'à la méconnaissance de la langue de la République :

« Ce peuple, dont le Gouvernement pouvait tirer un grand parti, est presque perdu pour lui ; il ignore jusqu'à l'alphabet d'une Révolution qui n'a pourtant fait que perfectionner la Constitution qu'il s'était donnée, et qu'il avait conservée à peu près dans sa pureté primitive. Il faut le lui apprendre, puisqu'il est français, puisqu'il idolâtre la liberté et l'égalité, puisqu'il ne pourrait exécuter les lois qu'il ignorerait, et dont l'infraction, purement matérielle, l'exposerait trop souvent à des peines qu'il n'aurait pas méritées »⁴¹⁷.

Pour surmonter l'obstacle de la langue, Dithurbide propose une politique linguistique en deux temps : dans un premier temps il faut utiliser la langue basque, par la traduction, pour diffuser le programme révolutionnaire en attendant la disparition de langue basque par l'institution d'un système scolaire qui permettra à terme de franciser la population :

« la voie des traductions est la seule qui puisse mettre les lois à la portée des habitants de ces pays, et leur faire comprendre leurs droits et devoirs, tandis que l'institution des écoles préparera la génération future à ne parler que la langue de la République »⁴¹⁸.

Il reconnaît les limites de la politique de traduction et de propagande dans les provinces basques. Nous avons vu qu'il s'agit d'une politique que le gouvernement révolutionnaire a eu du mal à déployer, les décrets n'ayant pas été suivis d'un engagement suffisamment important et constant. À ce propos, il reste à réaliser une étude

⁴¹⁶ DITHURBIDE, Pierre, « De la maison de réclusion de Lectoure des ci-devant Carmélites de Lectoure, le 1^{er} messidor 1^{er} An II de la République française, une et indivisible », dans : OYHARÇABAL, Beñat, *Ibid.*, p. 108-110.

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 108.

⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 109.

exhaustive des effets concrets de cette politique de propagande dans les provinces basques.

Dithurbide revendique la paternité des quelques textes révolutionnaires ayant été traduits en langue basque, traduction qui par ailleurs auraient été faite à ses frais :

« il n'y a de traduit en basque que quelques décrets et quelques instructions que j'ai publiés à mes frais dès le commencement de la révolution. si je n'avais été distrait de ce travail, d'abord par des fonctions administratives et ensuite par la législation, les Basques sauraient un peu aujourd'hui la Révolution »⁴¹⁹.

Malgré la captivité, Dithurbide poursuit le travail de traduction, puisqu'il dit avoir envoyé au mois de mai une traduction d'un discours de Robespierre ;

« Il y a quinze jours que j'ai remis par la voie de la poste, au Comité de salut public, une traduction en basque de l'excellent discours de Robespierre sur les fêtes décadaires. Il m'a paru que la connaissance des principes moraux que la Convention professe était nécessaire aux Basques »⁴²⁰.

Nous avons trouvé une trace de cette traduction aux Archives Nationales dans un dossier contenant les pièces du Comité d'instruction publique⁴²¹. Il s'agit de la première page d'un courrier, informant de l'envoi de la traduction en langue basque d'un discours de Robespierre, mais dont la traduction a disparu. Le document a été envoyé depuis la prison de Lectoure, et porte la date du 10 Prairial An II (29 mai 1794). En plus de nous confirmer la participation de Pierre Dithurbide à l'effort de traduction des textes révolutionnaires, ce document nous indique que pendant la Convention thermidorienne la politique de traduction n'a pas été totalement écartée⁴²².

Ceci étant dit, la situation de l'auteur de cette missive au moment de sa rédaction doit nous amener à nuancer ses propos. Quelle est la finalité de ce courrier ? À en croire Dithurbide, son zèle pour la Révolution n'est pas à prouver. Connaît-

⁴¹⁹ *Ibid.*

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ « Lettre de Dithurbide, envoi d'une traduction ». Archives Nationales, Dossier du Comité d'instruction publique, cote : D/XXXVIII/5.

⁴²² Nous devons signaler qu'il y a eu une erreur de la part des archivistes, puisque au lieu et place du nom de l'auteur – qui apparaît clairement dans le manuscrit –, le document a été référencé au nom de « Bithurbide ».

il personnellement l'abbé Henri Grégoire ? La forme directe du courrier laisse entendre qu'ils se connaissent. Cependant, si tel est le cas, pourquoi n'a-t-il pas participé à son enquête ? En juin 1794 nous sommes au plus fort de la Terreur, ce qui nous fait croire que la missive peut-être également interprétée comme une sorte d'appel au secours. D'ailleurs, la trajectoire de l'avocat labourdin Pierre Dithurbide et ses opinions semblent en contradiction avec les propos tenus dans le courrier destiné à Grégoire. Candidat pour représenter la province du Labourd aux États Généraux, il fut supplanté par Dominique Garat, qui fut élu à sa place. Il participe au Comité de correspondance nommé par l'Assemblée du Labourd, Comité qui dans un courrier réprimande très sévèrement les frères Garat pour ne pas avoir défendu la « constitution » du Labourd le 4 août 1789⁴²³. Il participe également à la rédaction du mémoire rédigé par le Biltzar, qui réclame le maintien du statut particulier du Labourd, et le cas échéant la réunion avec les deux autres provinces basques dans un seul département. Dans la thèse défendue par les représentants du Biltzar, dont Dithurbide fait partie, la question de la langue est centrale⁴²⁴. Ils considèrent que l'organisation institutionnelle doit prendre en considération la pratique langagière des provinces basques. La langue basque est loin d'être un obstacle.

Des doutes persistent donc sur la sincérité des propos tenus par Dithurbide dans la lettre adressée à Grégoire. À moins qu'il n'ait radicalement changé de position, une fois qu'il a pu constater la fermeté et l'intransigeance du gouvernement révolutionnaire face aux demandes répétées de maintien du statut particulier du Labourd, et le cas échéant de la création d'un département basque. Ce qui est attesté, par contre, c'est l'effort particulier de Dithurbide dans le travail de traduction des textes révolutionnaire en langue basque, un effort qu'il a dû financer avec ses propres deniers.

Par ailleurs, il est intéressant de revenir sur le mémoire cité par Dithurbide dans le courrier adressé à Grégoire et dont il lui conseille la lecture. Il pourrait s'agir du mémoire adressé à l'Assemblée nationale par Dithurbide sur la manière de former la Gendarmerie Nationale dans les trois districts basques constitués suite au nouveau découpage départemental⁴²⁵ :

⁴²³ DARRICAU, Albert, *op.cit.*, p. 222-223.

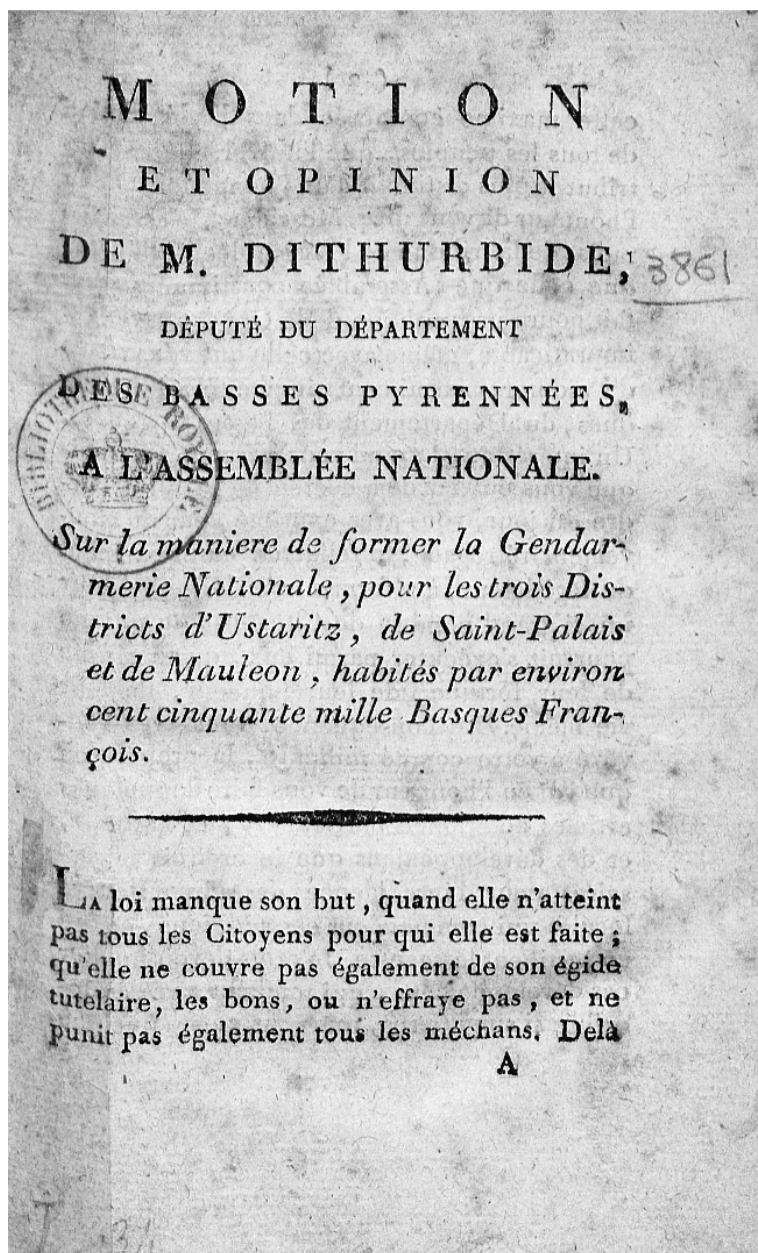
⁴²⁴ « 18 nov. 1789 : Extrait du registre du Bilçar contenant des délibérations générales du país de Labourt », dans : DARRICAU, Albert, *ibid.*, p. 250-251.

⁴²⁵ DITHURBIDE, Pierre, *Notion et opinion de M. Dithurbide, ... sur la manière de former la gendarmerie nationale pour les trois districts d'Ustaritz, de Saint-Palais et de Mauléon habités par environ 150,000 Basques*

« J'apprends à l'instant qu'un corps de Basques vient de se signaler dans la prise d'une redoute espagnole qui a amené nos succès à Saint-Jean- Pied-de-Port. Ils auraient souvent donné de ces exemples, et surtout dans leurs montagnes, si, comme dans cette occasion, ils eussent été rassemblés sans mélange et sous des officiers basques »⁴²⁶.

français, impression non datée, BNF site François Mitterrand, cote : 8-LE34-65.

⁴²⁶ DITHURBIDE, Pierre, « De la maison de réclusion de Lectoure des ci-devant Carmélites de Lectoure, le 1^{er} messidor l'An II de la République française, une et indivisible », *op.cit.*, p. 110.



Mémoire adressé à l'Assemblée nationale par Pierre Dithurbide sur la manière de former la Gendarmerie nationale dans les trois districts basques.
Source : BNF, site François Mitterrand. Cote : 8-LE34-65.

Le rapport en question rédigé et, semble-t-il, imprimé par Pierre Dithurbide n'est pas daté mais semble avoir été présenté à l'Assemblée nationale après l'adoption de la loi relative à l'organisation de la Gendarmerie Nationale du 16 février 1791, puisqu'il y fait référence. Dithurbide propose l'organisation d'un corps de police spécifique constitué par des Basques – en tout cas des bascophones – pour qu'ils puissent être entendus par les habitants des provinces basques.

Dans la première partie du mémoire, Dithurbide présente un exposé sur la langue basque et sur la situation sociolinguistique des provinces basques, pour appuyer sa proposition de créer un corps de Gendarmerie composé de bascophones.

« Les Basques parlent une langue absolument ignorée hors de chez eux, sans rapport quelconque, sans la plus légère ressemblance avec aucune autre langue connue, et si on en excepte quelques ci-devant nobles, quelques prêtres un très petit nombre d'hommes d'une profession, qui suppose l'éducation, ils ne parlent que le basque »⁴²⁷.

Dithurbide souligne que le basque n'est pas une langue corrompue, ou un patois, et n'a aucune filiation avec les langues d'origine latine :

« Ne croyez pas, Messieurs, que la langue des Basques soit une des corruption d'une langue comme, un jargon informe, un patois, tel que le gascon, le béarnois, le languedocien, que les traits inséparables de leur filiation d'une langue voisine, font assez facilement deviner par ceux qui parlent la langue, dont ils sont extraits »⁴²⁸.

De surcroît, il s'agit d'une langue mère. Il exagère le trait en ajoutant que le basque ne peut être appris que par ceux qui naissent au Pays Basque :

« Je vous parle, Messieurs d'une vraie langue mère sans aucun imitation dans les sons qu'elle rend, dans ses conjugaisons, ses constructions, ses noms, ses pronoms, ses tournures et ses terminaisons ; d'une langue que personne n'a jamais pu apprendre que dans cet âge, auquel les perceptions de la mémoire sont encore dans leur première finesse, et que personne ne peut soupçonner, seulement en l'entendant parler pour la première fois »⁴²⁹.

⁴²⁷ DITHURBIDE, Pierre, *Notion et opinion de M. Dithurbide, op.cit.*, p. 3.

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ *Ibid.*

En plus de la langue particulière, les mœurs et l'histoire ont contribué à l'isolement du peuple basque, un peuple qui ne connaissait pas la féodalité et était « libre » avant la Révolution :

« Aussi la révolution les a-t-elle trouvés à-peu-près tels qu'ils étoient sortis des mains de la nature, fiers, égaux, généreux, sans seigneurs, par conséquent sans droits féodaux quelconques, sans prestations réelles, personnelles, ou même pécuniaires ; libres comme l'air qu'ils respirent ; tels, en un mot, que notre constitution fait redevenir le français ; jouissant de tous les droits de l'homme de la chasse, de la pêche, du port d'armes, immunité de toute imposition jusqu'au guerre désastreuses de Louis XIV, et de tout autre service que celui de la garde de la frontière, qu'ils font par les descendants des fiers cantabres »⁴³⁰.

Les arguments sur l'ancienneté du peuple basque et l'enracinement des valeurs révolutionnaires dans leurs provinces ont été également avancés par Barrère. Ce sont les curés anti-révolutionnaires qui auraient corrompu les citoyens basques, qui les auraient rendus « fanatiques » pour reprendre l'expression de Bertrand Barère : « Dans un pays où le fanatisme immédiatement attisé par les anciens évêques rassemblés sur la frontière espagnole »⁴³¹. Pierre Dithurbide a également recours à son expérience d'avocat pour appuyer sa demande. Ainsi, si lorsque dans un procès où toutes les parties parlent la langue du législateur il est déjà difficile d'interpréter la loi correctement,

« Comment voulez-vous, Messieurs, que des officiers qui n'entendent pas la langue des Basques, puissent rédiger chez eux, et pour eux ces premiers actes, dont leur sort va désormais dépendre »⁴³².

Pour toutes ces raisons, Dithurbide propose de modifier les décrets régissant la formation de la Gendarmerie Nationale, et d'y ajouter des articles qui permettent de créer une Gendarmerie spécifique pour les trois provinces basques, parlant le basque :

« Je propose d'ajouter à la loi définitive qui vous reste à faire pour l'organisation de la gendarmerie les articles suivans, convenablement classés parmi ceux que vous aurez arrêtés.

⁴³⁰ *Ibid.*, p. 4.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 15.

⁴³² *Ibid.*, p. 7.

Le service de la gendarmerie, et surtout les premiers actes de la procédure qui lui sont confiés ne pouvant se faire dans les trois districts d'Ustaritz, de Saint-Palais et de Mauleon, au département des Basses-Pyrénées, habités par les basques françois, si on l'y organise d'après les précédents décrets et autrement, que par des hommes qui sçachent la langue du pays, et le françois, et les basques ne pouvant les trouver que dans leurs régimens frontaliers, l'assemblée nationale décrète.

1. Que ceux des militaires, que le roi ou le département des Basses-Pyrénées ont déjà nommé pour le service de la gendarmerie du pays Basque, seront exclusivement destinée et attachés aux trois districts basques.

2. Le complément des brigades qui seront destinées pour leur service, sera pris en de préférence parmi les basques, qui auront fait un service quelconque dans l'ancienne maréchaussée, et successivement parmi ceux qui ont servi dans les régimens basques et dans la garde nationale, depuis le moment de la révolution.

3. Et dans le cas où la totalité des brigades nécessaires pour le service de trois districts basques ne pourroit se compléter de sujets ayant quelqu'un des services marqués par l'article précédent, le directoire du département des Basses-Pyrénées, se concertera avec les pouvoir exécutif pour faire trouver dans chacune de ces brigades au moins un officier, sous-officier et un soldat, connoissant la langue basque et françoise et toutes ces brigades, seront sous l'inspection d'un capitaine pris parmi les basques »⁴³³.

Dans ce mémoire, Dithurbide propose d'adapter les institutions mises en place par la Révolution à la réalité des provinces basques, et plus particulièrement à leur réalité linguistique. Les gendarmes doivent être engagés parmi le citoyens basques bascophones, ce qui revient à proposer la création d'une brigade de Gendarmerie totalement bilingue, pouvant ainsi se communiquer avec les populations locales. Pierre Dithurbide se situe dans une continuité lors des débats institutionnels sur le devenir de la province du Labourd ou sur la question de la politique de traduction : la langue n'est pas présentée comme un obstacle au progrès, et de surcroît, il ne suggère pas une politique linguistique devant à terme contribuer à la disparition du basque. Ce document doit nous amener à relativiser le contenu de la lettre adressée par Dithurbide à Grégoire, et même si dans cette dernière nous n'avons observé aucun appel à une intervention en sa faveur, tout semble indiquer qu'il s'agit bien

⁴³³ *Ibid.*, p. 15-16

indirectement d'une manière de mettre en avant sa foi et son ardeur révolutionnaire, bien plus qu'un plaidoyer pour la conception linguistique de l'abbé Henri Grégoire.

6- La « terreur linguistique » au Pays basque

Le 7 mars 1793, la France déclare la guerre à l'Espagne, ce qui provoque un raidissement de la situation dans la zone frontalière. Cette période coïncide avec une radicalisation du discours sur la question de la langue. Pour l'historien Albert Soboul, c'est la guerre qui est à l'origine de cette radicalisation :

« Soucieuse d'autonomie locale, l'Assemblée Constituante sauvegarda le particularisme linguistique (...) La Convention, ayant nationalisé la guerre, s'attacha par contre à faire du français une langue nationale : l'uniformité de la langue devait contribuer à souder l'unité de la nation »⁴³⁴.

En se référant à la situation alsacienne, Ferdinand Brunot emploie le terme significatif de « terreur linguistique » pour définir la politique linguistique appliquée par les révolutionnaires face à l'impossibilité de communier avec une population qui parle un idiome différent⁴³⁵. Une politique qui n'obtient pas les résultats escomptés.

Qu'en est-il vraiment de la « terreur linguistique » dans les provinces basques ? En premier lieu, force est de constater que la Révolution doit faire face à la méfiance de la population locale. La ferveur révolutionnaire des premiers instants passée, les mesures révolutionnaires sur la réorganisation administrative – découpage départemental, ... – ou le discours sur la langue engendrent un sentiment de trahison.

Cette même méfiance se déploie chez les prêtres, pourtant favorables aux idées progressistes au début de la Révolution – on a vu qu'ils partageaient le projet des Lumières tout en restant attachés à la constitution particulière de leur province⁴³⁶. Le 15 février 1791, l'Assemblée nationale décrète l'abolition des ordres religieux et impose le serment de fidélité à tous les prêtres. Dans ce contexte, une grande partie des prêtres des provinces basques rejettent de prêter le serment « à la Nation, à la Loi

⁴³⁴ SOBOUL, Albert, *Histoire de la Révolution Française*, T.II, Paris, Editions sociales, 1962, p. 345-346.

⁴³⁵ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 188.

⁴³⁶ « Cahier de remontrances que le clergé du bailliage du Labourt, remet a son député pour le présenter au Roi, dans l'Assemblée des Etats-Généraux du royaume, à Versailles », Document reproduit dans : YTURBIDE, Pierre, « Cahiers des doléances de Bayonne et du pays de Labourt (1789) », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909, p. 23-32.

civile et politique et au Roi », décrété par l'Assemblée nationale. Le poète improvisateur et prêtre Salvat Monho cristallise cette évolution dans sa trajectoire personnelle et plus particulièrement dans ses poèmes⁴³⁷. Réformiste et défenseur de la Révolution à ses débuts, il prend ses distances par la suite, refuse de prêter le serment, devient réfractaire, et décide de s'exiler dans la province voisine de Guipouscoa.

Pour les révolutionnaires, cette frilosité ne peut être due qu'à la méconnaissance du français et des lois qui sont promulguées en cette langue. Pour la combattre, les révolutionnaires n'ont guère le choix, ils doivent continuer la politique de traduction et même la renforcer, à rebours du discours qui semble s'imposer à partir de la fin 1792, remettant en question l'efficacité de celle-ci et penchant plutôt pour une politique de francisation. Dans la pratique, la radicalisation idéologique de la conception de la langue, qui se traduit dans ce projet de francisation, n'est pas suivie d'actes et les traductions continuent. Ferdinand Brunot résume ainsi la situation :

« On entendait combiner des moyens d'action qui ne s'excluaient pas : se servir des idiomes en attendant, faute de mieux, et former en même temps des générations qui connussent le français ? La propagande continua dans la langue qui portait le mieux »⁴³⁸.

Néanmoins, certains événements viennent corroborer la gravité de la situation et des tensions qui se déploient dans les provinces basques. En 1793, en situation de guerre, la Convention envoie dans la province du Labourd des représentants du peuple en mission auprès des armées : Monestier, Pinet et Cavaignac sont les plus connus. Ces représentants du peuple sont envoyés dans une région où l'on parle une langue différente, et ils ont du mal à imposer leur autorité. Face au danger de la contre-révolution, les langues locales parlées dans les zones frontalières deviennent suspectes. Elles véhiculeraient une contre-propagande. La contre-révolution profiterait de l'ignorance de la langue nationale parmi les paysans pour dénaturer le contenu des décrets. Un représentant envoyé dans la province du Labourd, au mois d'octobre 1792, constate :

⁴³⁷ ORPUSTAN, Jean-Baptiste, « Un poète au temps de la Révolution : Salvat Monho (1749-1821) », *1789 et les Basques : Histoire, langue, littérature*, Actes du Colloque de l'URA 1055 du CNRS, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, p. 239-255.

⁴³⁸ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 158.

« Le fanatisme domine ; peu de personnes savent parler français ; les prêtres basques et autres mauvais citoyens ont interprété à ces infortunés habitants les décrêts comme ils ont eu intérêt »⁴³⁹

Progressivement, leurs pouvoirs s'étendent au domaine politique et deviennent quasi-discrétionnaires. La situation du Pays Basque et les mesures prises par les commissaires échappent au contrôle de Paris. Durant le mois d'octobre, ils entreprennent l'épuration des autorités locales pour y placer des responsables dévoués à « la cause » de la Révolution. Plusieurs responsables révolutionnaires sont interpellés et incarcérés, parmi lesquels Pierre Dithurbide, Dominique Garat, frère aîné de Dominique-Joseph Garat, et Duhalde, maire d'Ustaritz. Ces deux derniers sont incarcérés sur décision des représentants du peuple en mission au Pays Basque, Pinet et Monestier, au motif qu'ils auraient refusé de diffuser la Constitution de 1793 sous prétexte qu'elle n'était pas traduite en basque. Ils furent incarcérés jusqu'à la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794.

L'arrêté du 3 mars 1794 pris par Pinet et Cavaignac marque un tournant tragique de la Révolution dans les provinces basques, et plus particulièrement dans le Labourd : l'évacuation et l'internement d'une partie des habitants de Sare, Itxasou, Ascain, Ainhoa, Souraide, Louhossoa, Mendionde, Macaye, Larressore, Biriadou et Cambo sont décrétés. Des centaines de personnes sont arrêtées puis internées dans les Landes. Devons-nous voir dans cette décision l'application de la proposition faite par certains Jacobins alsaciens à l'assemblée nationale ?

« Le 5 frimaire (25 novembre 1793), parmi les Jacobins «épurés» s'étaient produits des projets insensés de déportation ou d'exécution en masse des gens dont le crime était d'ignorer le français, qu'on ne leur avait jamais appris »⁴⁴⁰.

Parmi tant d'autres, le Jacobin et ancien prêtre Rousseville propose dans sa Dissertation sur la francisation de la ci-devant Alsace de déraciner la langue allemande de l'Alsace, et pour ce faire il préconise la déportation d'une partie de la population alsacienne et son remplacement par des Français de l'intérieur des terres⁴⁴¹.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 176

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 191.

⁴⁴¹ ROUSSEVILLE, *Dissertation sur la francilisation de la ci-devant Alsace*, Strasbourg, imprimerie Levrault, 1^{er} ventôse An II.

Certes, aucun élément ne vient corroborer l'existence d'un quelconque argument linguistique dans la décision d'internement des labourdins. Depuis le mois de mars 1793, la Vendée était en proie à la guerre civile, et les représentants du peuple voulaient empêcher une telle situation. C'est pour cette raison qu'ils ordonnent l'internement, une sorte de mesure préventive :

« Considérant que le pays appelé ci-devant Pays Basque est, dans la partie qui borde nos frontières, presque entièrement vendu à l'Espagne, que l'or et les prêtres de cette nation ont t'ait, d'un grand nombre des habitants de ces contrées, des traîtres, des fanatiques, des amis des rois beaucoup plus dangereux pour nous que l'Espagnol lui-même ; qu'ils servent d'espions à nos ennemis, et que dans plusieurs occasions on a vu ces monstres servir de guide aux colonnes ennemies;

Considérant que le seul moyen de prévenir les maux que ces scélérats veulent attirer sur leur patrie ; d'arrêter les suites d'un complot, dont la désertion de plus de 80 de ces monstres, a dévoilé la trame ; pour empêcher que ces hommes dont les cœurs corrompus, gangrénés, vendus à l'Espagnol, ne nous ménagent des revers et n'ouvrent à force d'intelligences et de trahisons, les portes de nos frontières à leurs amis les satellites et les esclaves du tyran de Madrid, c'est de prendre sur le champ une mesure si vigoureuse que le sang des traîtres coule à l'instant, c'est de faire tomber sur les têtes coupables la foudre nationale, c'est de porter l'épouvante, la terreur et l'effroi chez ces hommes qui détestent leur patrie, qui abhorrent la liberté et l'égalité, qui chérissent des prêtres, des fers et des rois, c'est de contenir enfin par les châtimens les plus terribles ces hommes qui, nés sur le sol de la République ont pour frères et pour amis des esclaves d'un tyran et les « valets de l'odieuse inquisition »⁴⁴²

La justification par Pinet des mesures d'internements d'une partie des habitants du Labourd est d'autant plus éclairante :

« En éloignant ces hommes des frontières et par conséquent des Espagnols, en les dispersant, en les mettant avec d'autres citoyens, on peut espérer changer leurs mœurs et leurs habitudes (...), espoir d'autant mieux fondé qu'appartenant presque en entier à la classe estimable des sans-culottés,

⁴⁴² Décret d'internement pris par Pinet et Cavaignac. Archives nationales, cote : AF II 262/2212, Reproduit dans : ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^e siècle*, St Étienne de Baigorry, Éditions Izpegi, 1994, p. 271-274.

c'est en grande partie à l'ignorance dans laquelle les ont tenus les prêtres qu'on doit attribuer leurs délits »⁴⁴³

Nous retrouvons des arguments similaires à ceux avancés par Barère pour expliquer la prétendue désaffection des Basques au projet révolutionnaire : « Ils ont des prêtres, et les prêtres se servent de leur idiome pour les fanatiser »⁴⁴⁴. Qui plus est, Pinet reconnaît la cible des mesures répressives : il ne s'agit pas de l'aristocratie, mais de gens issus des classes populaires, qui ne maîtrisant pas le français deviennent des suspects. Cet aveu a le mérite de mettre en lumière la dérive du processus révolutionnaire.

Le regard porté par l'administration centrale sur le Labourd et les zones frontalières avec le royaume d'Espagne est similaire au discours tenu par Pierre de Lancre sur « l'insconstance » des labourdins pendant la période des procès en sorcellerie ⁴⁴⁵: la géographie, la zone frontalière font du Labourd un territoire insaisissable, où les mœurs et la langue sont incompréhensibles. La méconnaissance du français fait des Basques une proie facilement manipulable par les étrangers, ce qui justifie en retour, les pires atrocités.

Toutes ces remarques qui tendent à trouver une explication à la méfiance des habitants des provinces basques mettent en relief la difficulté des responsables révolutionnaires à comprendre le comportement des Basques, qui rappelons-le, étaient au début partisans de la Révolution. Ne s'agit-il pas plutôt de l'impossibilité pour le gouvernement révolutionnaire de concevoir que le projet révolutionnaire, universel en soi, peut se réaliser dans une optique de confédération des peuples libres, alliant le respect de la diversité et la participation consentie à un projet global qui dépasserait le cadre de la Nation, ou plutôt celui de l'État-nation en gestation ? Tel était le dessein de Robespierre, lorsqu'il présentait les relations privilégiées de Pascal Paoli avec la Corse comme le résultat de la confédération de deux peuples libres⁴⁴⁶. Mais la guerre, la territorialisation de la Révolution et le nationalisme n'avaient pas encore pris le dessus.

⁴⁴³ Archives Nationales, cote : AF 11 133/1014, reproduit dans, GOYHENETCHE, Manex, *op.cit.*, p. 315.

⁴⁴⁴ BARÈRE DEVIEUZAC, Bertrand, *op.cit.*, p. 294.

⁴⁴⁵ DE LANCRE, Pierre, *op.cit.*

⁴⁴⁶ GAUTHIER, Florence, *Triomphe et mort de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen, 1789-1795-1802*, *op.cit.*, p. 191-194.

7- Bilan de la politique linguistique révolutionnaire dans les provinces basques

L'intervention du pouvoir politique révolutionnaire dans le domaine de la langue a été complexe, de par la réalité linguistique dans laquelle elle a dû se déployer, mais aussi à cause de l'existence de conceptions de la langue diamétralement opposées. L'évolution de la situation politique – des rapports de forces en jeu – et celle de la guerre révolutionnaire favorisent la territorialisation de la Révolution et le processus de francisation. En ce sens, la Révolution contribue à magnifier et valoriser le français, langue universelle du progrès, et à dénigrer les autres langues en les réduisant à de simples vestiges d'un passé à anéantir. Néanmoins, le cadre idéologique et juridique que la Révolution octroie à la langue française ne suffit pas pour inverser la situation sociolinguistique de la France.

Dans les provinces basques la progression du français est insignifiante. À titre d'exemple, en 1880 soit un siècle après le début du bouleversement révolutionnaire, Felix Pécaut, délégué à l'Inspection générale de l'enseignement primaire, dépeint un territoire où la connaissance du français reste marginale :

« La situation scolaire y est exceptionnellement mauvaise: elle tient à la langue, aux traditions, à la religion, à l'état social, qui concourent à isoler cette charmante race de ses voisines; mais à son tour elle rend en quelque sorte incurable ce qu'il y a de mauvais dans l'état moral et social, qui concourent à isoler cette charmante race de ses voisines; mais à son tour elle rend en quelque sorte incurable ce qu'il y a de mauvais dans l'état moral et social. Les trois quarts des enfants qui fréquentent nos écoles ne sont pas plus capables de parler le français usuel que de le comprendre ; quand on les interroge ou qu'on leur donne une explication, on est tenté de se croire au milieu d'étrangers »⁴⁴⁷.

Il note par ailleurs un absentéisme très élevé :

« Dans le seul arrondissement de Mauléon, presque 3000 sur 9500 enfants de 6 à 13 ans, ne figurent pas sur les registres d'inscription ; quant aux inscrits, leur assiduité ne se prolonge guère au-delà de cinq mois »⁴⁴⁸.

⁴⁴⁷ PECAUD, Félix, *Rapport d'inspection générale sur l'académie de Bordeaux*, Bordeaux, imprimerie nationale, 1880. p. 69.

⁴⁴⁸ *Ibid.*

La langue basque est celle du quotidien :

« Leur langue nationale est à peu près la seule dont ils fassent usage; c'est la langue des besoins vulgaires le journaliers, ainsi que des sentiments de famille: c'est surtout celle de la religion, c'est-à-dire de tout l'ordre des croyances, des traditions morales, des règles de conduite, des hautes espérances et des plus intimes émotions. Là est évidemment le grand obstacle. On parle, on pense, on sent en basque, dans un idiome qui n'a rien de commun avec nos idiomes occidentaux »⁴⁴⁹.

Il revient sur les décisions, prises depuis la période révolutionnaire, de nommer des instituteurs en langue française :

« On se flattait qu'en envoyant des instituteurs de langue française en Pays Basque, on imposerait indirectement l'usage exclusif du français dans les écoles »⁴⁵⁰.

Avant de relever leur inefficacité et de proposer l'instauration de l'enseignement bilingue :

« Il n'y a pas d'illusion à se faire : le basque étant la langue non seulement dominante, mais à peu près unique, on ne peut pas s'en passer pour renseignement du français. C'est de ce principe qu'il convient de partir dans les réformes à entreprendre, si l'on veut faire œuvre qui dure. Le basque offre le seul moyen de jeter dès le jeune âge un pont entre le maître et l'élève. Cela s'est toujours pratiqué ainsi, parce que cela ne peut pas se pratiquer autrement. Le mal est que cela se pratique au hasard, sans règle et sans moyens convenable. Voici les dispositions qui me sembleraient les meilleures pour accélérer l'œuvre d'unification de langue de culture générale »⁴⁵¹.

Non seulement la politique linguistique ayant pour but la francisation de la population des provinces basques a été inefficace, mais en plus elle n'a jamais pu être mise en pratique. C'est surtout le cas de la politique scolaire, impossible à mettre en place. Il fallait que les enseignants soient bilingues pour pouvoir s'adresser à un public monolingue bascophone. Or, soit les candidats n'étaient pas bilingues, soit ils n'étaient pas suffisamment formés. En 1794, un jury de Bayonne devant nommer des instituteurs s'exprimait ainsi :

⁴⁴⁹ *Ibid.*

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 70

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 71.

« Il n’y a pas un seul aspirant qui réunisse les diverses notions exigées d’un instituteur. Les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite, ceux de la géographie et de l’histoire des peuples libres, des institutions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature sont ignorées de tous, à la réserve d’un seul qui ne possède ni l’art de l’écriture, ni celui du calcul »⁴⁵².

Une délibération de l’administration cantonale d’Ustaritz, canton qui regroupe plusieurs communes contiguës à celle d’Ustaritz, signée par le président de l’administration cantonale Dominique Garat le 30 Ventôse An IV (20 mars 1796)⁴⁵³, qui traite de la question de l’organisation de l’enseignement primaire, précise les critères établis pour le choix de l’instituteur : d’une part, la connaissance des lois ainsi que des valeurs de la République, une sorte de proximité idéologique avec les valeurs de la Révolution ; et d’autre part, la maîtrise de langue basque :

« Dans les communes basques, un instituteur doit savoir très bien le Basque et le français autrement les Ecoliers pourroient oublier le Basque, sans apprendre le françois »⁴⁵⁴.

S’agit-il d’une intervention isolée de Dominique Garat ou d’une pratique bilingue généralisée dans l’espace basque ? La déclaration du commissaire du pouvoir exécutif auprès de l’administration de Bayonne semble confirmer la persistance de l’enseignement bilingue :

« La nécessité de savoir les deux langues (le basque et le français) est une des principales causes de la difficulté de trouver des instituteurs. Et comme l’ignorance de la langue française est aussi la principale cause des malheureux préjugés de cette contrée, ce que nous avons le plus instamment recommandé aux instituteurs, c’est d’employer tous les moyens pour y introduire l’usage de la langue française »⁴⁵⁵.

⁴⁵² ANNAT, J., « L’instruction primaire dans les Basses-Pyrénées pendant la Révolution », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 1910, t.38, p. 287-288.

⁴⁵³ *Archives communal d’Ustaritz*. BB 9, F 192-193. Document reproduit dans : GOYHENETCHE, Manex, « Des frères Garat à Dominique Garat : « Lengoa berri bat » », *Cuadernos de sección Historia-Geografía*, n°19, 1992, Eusko Ikaskuntza, p. 158-159.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 159.

⁴⁵⁵ SOULICE, L., *Notes pour servir à l’histoire de l’instruction primaire dans les Basses-Pyrénées*, Pau Vêronèse, 1881, p. 24

Les décrets les plus coercitifs n'ont jamais été appliqués, par manque de moyens. Ils ne représentent pas moins une orientation politique, une évolution idéologique, préludes au discours républicain qui s'épanouira au XIX^e siècle.

Avec la chute des Jacobins, le discours reste inchangé même si en pratique la pression sur les langues disparaît. Pour Ferdinand Brunot ce sont les méthodes du gouvernement qui changent, se « ramollissent » :

« Toutefois, si les lois restaient en vigueur, les méthodes de gouvernement avaient changé. La Convention désirait toujours que le français fût enseigné et su, mais il est certain que désormais elle attendait davantage du temps que des lois. Non seulement elle avait abandonné toute pensée de contrainte, ce qui n'était que de la clairvoyance; mais, nous allons le voir, elle était beaucoup moins tentée que jadis d'appliquer la force de l'État à propager la langue, ce qui était de la faiblesse. L'ardeur combative était tombée ; il était visible que la République, ayant passé dans des mains plus molles, s'abandonnait. Le relâchement général se fit sentir jusque dans la politique linguistique »⁴⁵⁶.

Puisque dans les provinces basques la situation linguistique reste inchangée, les populations les plus modestes se trouvent exclues du nouveau pouvoir politique municipal dont la langue est le français. Les notables sont les véritables bénéficiaires de la Révolution au Pays Basque, puisqu'elle conforte en quelque sorte l'élite locale bilingue. La rupture avec le fonctionnement de l'Ancien Régime est donc illusoire, passagère.

L'engouement des premiers instants pour la Révolution, refroidi par la disparition des constitutions particulières des provinces basques et par la conception langagière agressive envers la langue basque, participe de la prise de conscience du fait linguistique, culturel et identitaire basque. Le débat sur le découpage départemental est le révélateur de l'affirmation d'une identité qui se construit en rejet à la politique d'uniformisation.

⁴⁵⁶ BRUNOT, Ferdinand, *op.cit.*, p. 287.

8- L'enquête d'Eugène Coquebert de Montbret : première enquête géolinguistique sur la langue basque.

Si l'enquête de l'abbé Henri Grégoire sur les « patois » avait pour but de justifier une politique interventionniste de l'État afin d'imposer le français national, il en est autrement de l'enquête d'Eugène Coquebert de Montbret. Le but de sa démarche est avant tout de recueillir des informations sur les langues usitées dans l'Empire pour en accroître les connaissances ethnographiques.

Eugène Coquebert de Montbret (1785-1849) est le fils du diplomate et fonctionnaire Charles Coquebert de Montbret (1755-1831). En 1805, ce dernier est nommé pour diriger le Bureau de la Statistique au ministère de l'intérieur, dans lequel est également employé son fils Eugène. Soutenu par son père et épaulé par l'administration impériale, Eugène Coquebert de Montbret lance une enquête linguistique sur l'ensemble du territoire de l'Empire. Les préfets de l'Empire et les ambassadeurs sont mis à contribution par le Bureau de la Statistique, qui leur demande de réaliser une enquête minutieuse sur les dialectes usités dans chaque département. Une circulaire leur demande de recueillir des informations sur les variétés dialectales, l'étendue géographique, la prononciation, et de fournir une version « par dialecte populaire du département » de la parabole de l'Enfant prodigue. À partir des informations rassemblées, Eugène Coquebert de Montbret établit une délimitation géographique des pratiques linguistiques en France. Selon Sven Kodel⁴⁵⁷, la partie la plus complète de l'enquête est réalisée dans les Basses-Pyrénées et plus particulièrement dans les provinces basques, ce qui témoigne de son grand intérêt pour la langue basque.

Dans l'élaboration de son enquête, Coquebert de Montbret se confronte à la réalité du terrain et constate que le remodelage administratif n'a pu effacer les espaces d'appartenance culturelle. Partant de ce constat, il décide d'omettre l'échelle départementale pour mieux mesurer l'étendue de chaque langue. Ce choix équivaut à reconnaître que la réalité linguistique et culturelle ne correspond pas au découpage administratif de la France révolutionnaire⁴⁵⁸. Le département des Basses-Pyrénées peut être cité comme exemple, puisque deux communautés différenciées par la

⁴⁵⁷ KÖDEL, Sven, L'Enquête Coquebert de Montbret (1806-1812) sur les langues et dialectes de France et la représentation de l'espace linguistique français sous le Premier Empire, Thèse dactylographiée, Université Denis Diderot Paris 7, 2013.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 271-272.

culture et par la langue coexistent. La réalité présentée par l'enquête de Coquebert de Montbret signifie que le processus d'unification nationale est loin d'être achevé.

En application de la circulaire ministérielle du 7 juillet 1806 signée par le ministre de l'Intérieur, le préfet des Basses-Pyrénées Boniface-Louis-André de Castellane établit le tracé de la limite entre le français et le basque sur une carte départementale. Cette dernière se trouve à l'heure actuelle dans les archives de la Bibliothèque nationale de France. La carte est envoyée à Paris le 22 juillet 1806 par le préfet Castellane avec une note explicative, où sont mentionnées les communes qui délimitent les aires linguistiques des Basses-Pyrénées. Le résultat du dénombrement des locuteurs basques réalisé par Eugène Coquebert de Montbret sera publié dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* de 1808 : il avance le chiffre de 108 000 locuteurs basques⁴⁵⁹. Ce chiffre correspond à l'addition des habitants de la liste des communes bascophones établie par le préfet Castellane⁴⁶⁰. De l'avis de Bernard Oyharçabal, la délimitation réalisée par le préfet Castellane est proche de la réalité, et correspond à celles établies dans les enquêtes géolinguistiques sur la langue basque des années 1860, réalisées par Broca et Bonaparte⁴⁶¹. Il convient de rappeler, qu'il s'agit de la première enquête géolinguistique de l'espace basque, qui est restée méconnue des spécialistes de la langue basque jusqu'à une date récente⁴⁶². Grâce à l'enquête de Coquebert de Montbret nous disposons de la première analyse précise de la réalité socio-linguistique du Pays Basque de France⁴⁶³. Nous pouvons penser qu'elle varie très peu de la situation précédant le moment révolutionnaire, puisque les variations socio-linguistiques se réalisent dans des périodes relativement longues.

⁴⁵⁹ *Annuaire présenté au Gouvernement par le Bureau des longitudes, pour l'an 1809*, Paris, Imprimerie impériale, 1808, p. 116.

⁴⁶⁰ Il s'agit des communes des districts d'Ustaritz, Saint-Palais et Mauléon, à l'exception d'Anglelet, Biarritz, Bayonne, Saint-Pierre-d'Irube, Urt, Labastide-Clairence et Bidache. Esquiule, commune du district d'Oloron, fait partie également de la liste des communes considérées comme bascophones par le préfet Castellane.

⁴⁶¹ OYHARÇABAL, Beñat, « Les documents recueillis lors des enquêtes linguistiques en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier empire », *op.cit.*, p. 75-76.

⁴⁶² *Ibid.*, p. 71.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 75.

(116)

*RELEVÉ général de la Population de l'Empire,
selon les différentes langues que parlent ses habi-
tans , et en nombres ronds , sans les militaires.*

Par M. COQUEBERT-MONTBRET.

Langue française.....	28,126,000.
Langue italienne.....	4,079,000.
Langue allemande.....	2,705,000.
Langue flamande.....	2,277,000.
Langue bretonne.....	967,000.
Langue basque.....	108,000.
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL.....	38,262,000.

Nota. Sous les noms de *Langues française , italienne , allemande , &c.* on a compris les patois qui se rapportent à l'une ou à l'autre de ces langues. On a fait des articles séparés pour le bas-breton et pour le basque, parce que ce sont des langues particulières et qui diffèrent radicalement soit entre elles , soit des langues dérivées du latin , soit de l'allemand , dont le flamand est un dialecte.

Relevé général d'Eugène Coquebert de Montbret de la population de l'Empire en 1808 selon les différentes langues que parlent ses habitants.

Source : *Annuaire présenté au Gouvernement par le Bureau des longitudes, pour l'an 1809*, Paris, Imprimerie impériale, 1808, p. 116. (ark:/12148/bpt6k6539309s - Gallica - BnF)

Néanmoins, l'engouement de Coquebert de Montbret pour la langue basque est loin d'être une exception, puisque dès 1801 l'administration préfectorale s'intéresse au basque dans le cadre d'une campagne de recensement lancée par l'administration napoléonienne pour prendre la mesure des effets de la Révolution. Serviez, préfet des Basses-Pyrénées, présente un mémoire statistique du département dans lequel il est question de la singularité linguistique. Le préfet relève la cohabitation dans le même département de deux peuples étrangers par leurs langues et leur mœurs, les Béarnais et les Basques.

« Deux peuples différens par leur origine et leur caractère, meurs mœurs et leur langage, habitent ce département : ils sont connus sous la dénomination de Béarnais et de Basques. Des nuances si marquées les distinguent, qu'ils sont respectivement étrangers les uns chez les autres »⁴⁶⁴.

Puis le préfet met en relief la particularité des Basques :

« Ils ont plutôt l'apparence d'une colonie étrangère, transplantée au milieu de nous, d'une portion de Français civilisés, et habitués, à vivre sous les mêmes loi et le même gouvernement »⁴⁶⁵

Malgré la division en trois provinces et en autant de dialectes, les Basques ont une origine commune :

« Les Basques français se sous-divisent en trois familles, les Souletins, les Bas-Navarrois, et les Labourdins ; ils ont tous la même langue et les mêmes mœurs, ce qui prouve une origine identique »⁴⁶⁶.

Non seulement les « Basques français » ont une origine étrangère, mais l'attachement à leurs mœurs, le goût de la liberté, et « l'ignorance presque absolue où ils sont de la langue française » les éloignent de la Nation française.

Néanmoins, Serviez ne préconise pas une politique linguistique pour faire disparaître ces particularités afin d'uniformiser la Nation. Il semble être intéressé par les origines anciennes du peuple basque et son trait de caractère particulier. Le contexte politique n'est plus celui de 1794, qui plus est le Consulat a décrété la fin de la Révolution. La France est en guerre avec ses voisins européens, la menace

⁴⁶⁴ SERVIEZ, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, an X (1801), p. 106.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 114.

vient donc de l'extérieur et non plus de l'intérieur. De ce fait, la problématique de la diversité linguistique et culturelle qui entrave l'unité de la Nation n'est plus une priorité. La France a besoin de soldats vaillants pour défendre la patrie de la liberté et des droits de l'homme. Les Basques, qui ont prouvé par le passé leur courage et leur amour pour la liberté, doivent intégrer l'armée napoléonienne, qui devient le véritable symbole de l'unité de la Nation. Peu importe que les soldats parlent des dialectes ou des langues différents, tant qu'ils combattent pour la France.

L'heure n'est plus à « l'anéantissement des patois » mais à leur intégration en tant que « monuments nationaux » dans la construction des origines mythiques de la Nation française. L'altérité n'est plus vécue comme un problème, mais comme une richesse qui fascine. De la sorte, la singularité et l'ancienneté font de la langue basque un trésor de la Nation française. De surcroît, le basque est présenté comme une langue mère, au même titre que le latin et le grec :

« Leur langue n'a rien de connu avec aucune autre de l'Europe, ancienne et moderne ; elle est, au sentiment de Scaliger et d'autres savans, abondante, expressive et doit être regardée comme une langue mère. Elle est antérieure à tous les établissemens faits en Espagne, par les nations étrangères ; quelques écrivains l'ont considérée, comme plus ancienne que les langues Grecques et Latine »⁴⁶⁷.

C'est d'ailleurs à partir de ces réflexions que quelques années, plus tard l'Académie celtique entreprendra ses travaux, guidée par une volonté d'intégrer la diversité linguistique dans les recherches généalogiques d'un passé mythique de la Nation française. Désormais les langues usitées en France deviennent des objets de curiosité et participent à la construction de la mythographie de la Nation française.

Animée de cette même curiosité, l'enquête d'Eugène Coquebert de Montbret s'inscrit dans un autre registre. Deux documents rédigés par lui nous permettent d'avoir une idée précise du sens de sa démarche. Le premier, est un mémoire adressé par son père Charles à son nouveau ministre, suite à son changement d'affectation en 1812 au ministère de l'Agriculture. Il demande à ce dernier que le travail entamé en 1807 puisse être poursuivi sous son auspice, et précise qu'il pourrait être dirigé par son fils. Selon Bernard Oyharçabal, le document « Rapport au Ministre sur les recherches entreprises au Ministère de l'Intérieur, relativement aux divers langages et dialectes usités dans l'étendue de l'Empire », semble être rédigé

⁴⁶⁷ *Ibid.*

par Eugène lui-même, tant les détails sur l'Enquête sont précis⁴⁶⁸. Ce document se trouve à la Bibliothèque nationale⁴⁶⁹ et a été partiellement retranscrit par Ferdinand Brunot et Bernard Oyharçabal. Le but de ce rapport est d'obtenir du ministre de l'Agriculture l'autorisation de poursuivre le recensement géolinguistique débuté en 1807. Le texte est très explicite et nous permet de cerner le travail réalisé par les Coquebert de Montbret. À partir des informations recueillies par les préfets, les Coquebert de Montbret disent avoir établi une carte représentant la réalité multilingue de l'Empire :

« Le premier de ces deux articles était facile à exécuter et l'on s'est mis en état au moyen des notions recueillies à cet égard par MM les préfets de porter sur une grande carte de l'Empire les lignes délimitatives qui séparent la langue française de chacun des autres langages différens parlés dans l'Empire tels que l'allemand, le flamand, le Bas-Breton, le Basque... Ce travail entièrement neuf et qu'aucun des auteurs qui ont approfondi ces matières n'a présenté avec précision est encore susceptible de plusieurs rectifications et additions essentielles, on est parvenu pareillement en faisant, conformément à cette division de dépouillement des États de population par Communes existans au Ministère à déterminer le nombre très approximatif des individus qui parlent chaque langue ».

Cependant, les nuances entre les dialectes et les patois nécessitent que le travail soit poursuivi. Ils se proposent de développer un travail comparatif approfondi :

« Quant à l'indication exacte du district où est usité chaque dialecte secondaire, elle présentait de bien plus grandes difficultés, parce que les dialectes ou patois se fondent pour la plupart les uns dans les autres sur leurs confins et que par conséquent il est assez difficile de reconnaître le point précis où s'arrête chacun d'eux, surtout pour les autorités locales qui n'ont pas le plus souvent le moyen de faire les rapprochements nécessaires. Il n'est pas surprenant que les notions déjà obtenues présentent encore des incertitudes qu'on ne parviendra pas à lever que par un examen comparatif très soigneux des documents envoyés, travail de longue haleine qui demande du temps, de la patience et un goût particulier pour ce genre d'études ».

⁴⁶⁸ OYHARÇABAL, Beñat, « Euskararen mugez egin lehen mapak (1806-1807) », dans, *Iker-6*, 1992, Euskaltzaindia, Bilbo, p. 350.

⁴⁶⁹ Bibliothèque Nationale de France, cote : NAF 20080.

En plus de représenter la réalité linguistique, ils se donnent pour projet d'étudier l'origine et l'évolution de chaque langue :

« Si le travail peut être continué, on donnera un aperçu plus exact des limites de chaque dialecte, on étudiera son origine, les variations qu'il a éprouvées de mémoire d'homme »⁴⁷⁰.

Ces travaux pourraient servir pour réaliser la Grammaire générale, et au-delà ils s'inscrivent dans une démarche ethnologique :

« Le travail servira la Grammaire générale, l'histoire étymologique des langues, l'histoire des migrations des peuples, la géographie ancienne et du Moyen-Âge ».

Ce rapport n'est pas suivi d'une réponse favorable du ministre de l'Agriculture, et les travaux géolinguistiques entamés en 1807 sous l'auspice de l'administration impériale doivent s'arrêter en 1812. Cela nous renvoie l'image d'érudits dont la curiosité scientifique et l'intérêt pour les langues les portent à envisager l'altérité non comme un danger mais comme une source de richesse. Nous sommes loin des présupposés de l'abbé Henri Grégoire lors de l'enquête réalisée en 1792 au sujet des « patois ».

Le deuxième document qui nous permet de décrypter l'engagement de Coquebert de Montbret est un courrier du 11 mars 1811 adressé à Wilhelm Von Humboldt pour solliciter des informations sur la langue basque. En effet, son enquête ne se limite pas à l'étude de la langue basque dans les provinces basques intégrées au territoire français, c'est pourquoi il s'adresse à l'érudit allemand afin de lui demander des renseignements relatifs au basque dans les provinces basques ibériques.

« Jusqu'ici il ne m'a pas été possible d'obtenir des détails assez précis ni assez complets relativement à la langue basque ou escuare qui se parle sur le territoire espagnol dans le Guipuzcoa, l'Alava, une partie de la Biscaye, de la Navarre et des montagnes de Santander »⁴⁷¹.

Coquebert de Montbret est au courant du voyage réalisé par Humboldt dans les provinces basques, et de ses travaux sur la langue basque.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 528.

⁴⁷¹ OYHARÇABAL, Beñat, « Les documents recueillis lors des enquêtes linguistiques en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier empire », *op.cit.*, p. 77.

« Sachant que pendant votre séjour en Espagne vous vous êtes livré à des recherches approfondies sur l'origine, les mœurs et le langage du peuple basque, j'ai pensé Monsieur le Baron que personne ne serait plus en état que vous de remplir la lacune qui se fait remarquer dans les notions ethnographiques et glossographiques que possède mon ministère. L'intérêt que vous portez à l'avancement de tous les genres de connaissance utiles et celui que vous inspirent en particulier les travaux historiques et géographiques me persuadent que vous ne vous refuseriez pas à me faire part des informations qui se trouvent entre vos mains »⁴⁷².

L'intérêt pour la langue basque d'Eugène Coquebert de Montbret dépasse le seul cadre linguistique, puisque ses interrogations recouvrent une dimension anthropologique. Notamment, Coquebert de Montbret s'intéresse à la linguistique comparative développée par Humboldt afin d'établir le caractère de chaque Nation :

« J'accueillerais également avec intérêt les développements dans lesquels vous voudriez entrer sur les caractères qui distinguent la langue basque de toutes les autres connues en Europe »⁴⁷³.

L'enquête de Coquebert de Montbret marque l'amorce des travaux géolinguistiques en France, à l'image de la première carte délimitant l'étendue géographique de la langue basque. Cependant, cette correspondance destinée à Wilhelm Von Humboldt révèle les tenants et les aboutissants de la démarche entreprise par Eugène Coquebert de Montbret, une démarche qui dépasse largement l'établissement des délimitations linguistiques et le dénombrement des locuteurs et se situe dans une perspective comparatiste qui a pour but d'établir les caractéristiques de chaque langue usitée dans le territoire français, et au-delà dans l'Empire napoléonien.

⁴⁷² *Ibid.*

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 78.

TROISIÈME PARTIE :

Formulation d'une conception linguistique de la diversité

Si la prétention universelle et uniformisatrice de la langue française est présente à la veille du bouleversement révolutionnaire, il existe à la même période un courant de pensée qui s'intéresse à la variété des langues et prône l'égalité entre elles. Il s'agit d'un courant minoritaire, certes, longtemps passé sous silence par l'historiographie, mais dont l'activité intellectuelle intense et variée participe de la mise en place des bases d'une anthropologie culturelle. Démocrates éclairés et républicains sincères, ceux que l'on nomme les « Idéologues de la Révolution » contribuent avant l'heure à donner une place de choix à l'étude de l'altérité. Il n'y a pas, à proprement parler, une école des Idéologues, mais il existe une unité de vues chez ces érudits, ouverts au monde et aux civilisations.

Parmi les Idéologues, nous pouvons remarquer la présence de Dominique-Joseph Garat (1749-1833), qui dès 1785, dans deux articles publiés au *Mercure de France* les 6 et 13 août⁴⁷⁴, s'élève contre l'arrogance et le mépris de Rivarol à l'égard des langues espagnole et italienne dans son discours *De l'universalité de la langue française*⁴⁷⁵.

Dans le cadre de la démarche intellectuelle des Idéologues, certaines réflexions contribuent à la formulation d'une conception linguistique de la diversité. Nous allons nous intéresser plus particulièrement à Louis-Marie La Révellières-Lépeaux (1753-1824), qui propose dans un texte consacré au patois vendéen, lu à la Classe des Sciences morales et politiques de l'Institut national en l'an XI (1802), de dispenser les études des langues locales dans chaque région de France⁴⁷⁶.

⁴⁷⁴ GARAT, Dominique-Joseph, « Discours, de l'universalité de la langue Française », *Le Mercure de France*, 6 et 13 août 1785.

⁴⁷⁵ RIVAROL, Antoine, *Pensées diverses, Discours sur l'universalité de la langue française*, (1785), réédition, Mayenne, Les Éditions des Jonquères, 1998.

⁴⁷⁶ LA REVELLIÈRES-LEPEAUX, Louis-Marie, *Notice du patois Vendéen, précédée d'une biographie de l'auteur*, DUGAST-MATIFIEUX, Charles (éd.), Niort, L. Clouzot, 1867.

Par ailleurs, sous le Directoire, les Idéologues se retrouvent aux premières loges de la politique extérieure, et contribuent de la sorte à dessiner les contours d'une conception des rapports entre les Nations fondée sur les principes de liberté et d'égalité. La mission diplomatique de Dominique-Joseph Garat et Pierre-Louis Ginguéné (1748-1816) en Italie en 1798 cristallise cette conception égalitaire des rapports entre les Nations. Louis-Marie La Révellière-Lépeaux pour sa part, alors Directeur du Directoire et en charge des affaires culturelles, affirme également son opposition à toute annexion au nom de la liberté des peuples, des langues, des mœurs et des cultures. En 1804, après avoir parcouru la Hollande en mission d'observation, Dominique-Joseph Garat présente un rapport à Napoléon I^{er} dans lequel il plaide en faveur de la langue et de l'indépendance politique de la Hollande.

Le voyage en Hollande attise l'intérêt de Dominique-Joseph Garat pour ce pays, car il y découvre des similitudes avec son pays natal, le Pays Basque. Par ailleurs, convaincu de la justesse de la thèse de Pierre Chiniac de la Bastide sur les origines phéniciennes du peuple basque⁴⁷⁷, il s'inspire de l'histoire maritime de la Hollande pour proposer à ses compatriotes un nouveau destin essentiellement tourné vers la mer. Il profite de la confiance que Napoléon I^{er} lui confère pour lui proposer au moment de la guerre en Espagne un projet politique et culturel pour le Pays Basque. Le projet qu'il élabore prévoit d'unir l'ensemble des provinces basques dans un seul État, « la Nouvelle Phénicie », et de créer une nouvelle puissance maritime comparable à la Hollande.

L'intérêt de ce document réside dans l'importance que son auteur accorde à la question de la langue, puisque l'usage d'une même langue justifie à ses yeux la réunification des provinces basques dans un micro-État. C'est donc en partant des prémices de l'existence d'une Nation basque, caractérisée par une langue et une culture communes, que Dominique-Joseph Garat revendique l'organisation politique et institutionnelle de cette Nation. Il s'inspire aussi de la conception culturaliste de la Nation théorisée par Herder (1744-1803), et reprise dans le projet anthropologique de Wilhelm Von Humboldt (1767-1835), philosophe et linguiste avec lequel il noue une relation intellectuelle profonde pendant le deuxième séjour de ce dernier à Paris (1797-1799).

⁴⁷⁷ CHINIAC DE LA BASTIDE, Pierre, *Commentaire de César, traduction nouvelle, accompagnée de dissertations et de notes, par M de Labastide, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Montauban. Partie Deuxième contenant les dissertations. Dissertation sur les Basques*. Paris, Valleyre l'aimé, 1786.

Dans cette troisième partie, nous allons dans un premier temps présenter la manière dont les Idéologues participent, à contre-courant du contexte plus général dans lequel ils s'inscrivent, à la formulation d'une conception linguistique où la diversité est considérée comme une richesse à préserver. Si l'intervention des Idéologues dans le projet éducatif et scolaire a été mise en avant par l'historiographie de la Révolution, le rôle de ces derniers dans la question de la langue est néanmoins resté dans l'ombre. La manière dont ils concilient la fidélité à la Révolution et leur enracinement culturel et linguistique éclaire leur conception de l'altérité qui va de pair avec le principe d'égalité.

Puis, dans un deuxième temps, nous allons nous intéresser à Wilhelm Von Humboldt et à la place qu'occupe la langue basque dans le basculement du projet anthropologique vers une étude comparée des langues. C'est au cœur de la Révolution à Paris et entouré des Idéologues qu'Humboldt entreprend ses travaux sur l'étude du langage, qui doivent lui permettre de cerner la diversité de l'esprit humain. Il pense pouvoir valider son hypothèse à partir de l'étude de la langue et du peuple basques, qui selon ses premières recherches n'auraient « pas occupé d'autres territoire que celui de son origine »⁴⁷⁸. S'inscrivant dans la tradition des philologues et anthropologues d'origine allemande – de Leibniz (1646-1716), en passant par Herder –, le concept de « vision du monde » développé par Wilhelm Von Humboldt prend toute sa force dans le cas de la langue basque.

⁴⁷⁸ CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p. 4.

CHAPITRE V :

Des itinéraires qui dessinent une pensée de la diversité linguistique

Dans la deuxième partie, nous avons relevé la manière dont l'historiographie a retenu l'intervention du pouvoir politique révolutionnaire dans le domaine de la langue : il s'agirait d'une politique linguistique destinée à uniformiser et « anéantir les patois ». Parallèlement, toute approche différenciée de cette conception de la langue était cataloguée dans les meilleurs de cas comme fédéraliste⁴⁷⁹, ou alors comme contre-révolutionnaire. Les identités locales, cibles de la Révolution, n'auraient été défendues que par la contre-révolution.

Ceci est d'autant plus vrai au Pays Basque, sous l'effet d'un courant ecclésiastique anti-révolutionnaire représenté par l'abbé Pierre Haristoy⁴⁸⁰, pour lequel la Révolution française représente avant tout la fin des institutions ancestrales et une politique linguistique ayant contribué à un processus d'acculturation, au sens pervers de destruction culturelle. Face à une historiographie révolutionnaire en général trop centrée sur une conception uniformisatrice de la Nation française et une historiographie basque foncièrement anti-révolutionnaire, les travaux de l'historien Manex Goyhenetche contribuent à la déconstruction des mythes historiographiques liés au peuple basque. Dans son ouvrage *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, publication de sa thèse dirigée par le professeur d'histoire Christian Desplat, Manex Goyhenetche trace les contours de l'historiographie basque⁴⁸¹. Cet ouvrage nous permet d'éclairer le rapport entre cette dernière et le contexte social, politique et économique dans laquelle elle a été produite. Faisant lui-même partie d'une génération d'intellectuels soucieux du devenir de la langue basque, il n'aura de cesse de préserver le travail de recherche historique de tout engagement partisan, mettant en

⁴⁷⁹ BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T.IX, I-ère partie, Paris, Librairie Armand Colin, 1967.

⁴⁸⁰ HARISTOY, Pierre, *Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire*, Pau, Vignancour, 1895-1901, 2 vol.

⁴⁸¹ GOYHENETCHE, Manex, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, op.cit.

garde contre toute approche anachronique de l'histoire. Minutieux et méthodique, il prône une démarche scientifique dans l'écriture de l'histoire du Pays Basque, démarche qui fait de lui l'un des plus grands historiens du Pays Basque. Dans un article publié en 1997 au sujet du rôle de la mémoire dans l'histoire, nous retrouvons les questionnements qui ont accompagné l'historien dans son cheminement :

« Toute recherche étant quête et interrogation – et non affirmation de vérité –, il n'y a pas de réponses simples, ni de réalité simple. La réalité historique est toujours compliquée, peut échapper en partie au document, peut être mise entre parenthèses par la mémoire ou bien être tabou, victime du mutisme. Le silence peut être un enjeu de mémoire, tout comme il peut exister un usage des silences de la mémoire (ou de ses inventions d'ailleurs) »⁴⁸².

Cette petite digression nous permet d'établir un parallèle avec la manière dont le débat d'idées de la période révolutionnaire est présenté, surtout lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la diversité linguistique. La vision manichéenne a rendu peu audible un courant de pensée qui, acquis à la cause révolutionnaire, n'a pas pour autant rejeté une conception de la langue à rebours de la vision uniformisatrice.

Dans ce chapitre nous allons nous intéresser aux itinéraires de quelques personnages de la période révolutionnaire restés dans l'ombre, mais dont l'approche de la question de la langue permet de dessiner une « pensée de la diversité ». La plupart d'entre eux font partie du courant des Idéologues ou en sont proche. Sans être tout à fait univoques, leurs conceptions de l'altérité et l'intérêt pour les langues les rapprochent. Leur origine également n'est sans doute pas étrangère à l'intérêt qu'ils éprouvent pour les langues usitées en France : Pierre-Louis Ginguéné est originaire de Rennes, Louis-Marie La Révellières-Lépeaux est vendéen, et Dominique-Joseph Garat d'Ustaritz. On peut s'étonner que les ouvrages ayant traité la question de la langue et des « patois » pendant la période révolutionnaire aient passé leurs réflexions sous silence. Même s'ils n'interviennent pas directement dans la définition de la politique linguistique de la Révolution, ils ne s'interrogent pas moins sur la question de la langue, et ce bien avant la période révolutionnaire. En ce sens, la critique de Dominique-Joseph Garat du discours d'Antoine Rivarol met en relief une approche qui s'affirme et s'affine, nous le verrons, dès 1795 avec l'entrée en scène des Idéologues.

⁴⁸² GOYHENETCHE, Manex, « Mémoire et histoire immédiate: Quelques remarques d'ordre épistémologique », *Oihenart*, n°14, 1997, p. 135.

1- Critique de Dominique-Joseph Garat au discours de Rivarol sur « l'universalité de la langue française »

À la veille du grand bouleversement révolutionnaire dans la société française éclairée prévaut une certaine vision du rayonnement et de l'universalité du français, à mettre en lien avec l'histoire de la monarchie française. Nous avons vu que cette approche de la langue a eu une répercussion importante dans la manière dont les révolutionnaires traitent la question de la langue. Néanmoins, dès cette époque, des voix s'élèvent pour dénoncer cette sorte de condescendance méprisante envers les autres langues européennes, parmi lesquelles nous remarquons les Idéologues Pierre-Louis Ginguéné et Dominique-Joseph Garat. Ce dernier s'insurge contre les jugements émis par Antoine Rivarol sur les langues espagnole et italienne dans son discours *De l'universalité de la langue française* présenté au concours de l'Académie de Berlin⁴⁸³, par deux articles publiés au *Mercur de France* les 6 et 13 août 1785⁴⁸⁴. Dominique-Joseph Garat emploie déjà les arguments qu'il mettra en avant plus tard dans la rédaction de ses Rapports ayant trait au Pays Basque ou aux missions diplomatiques auxquelles il participera pendant la période du Directoire.

Il s'interroge sur le concept « d'universalité de la langue française », avant d'ajouter « à prendre la chose à la lettre, on croiroit que notre langue est la seule qu'on parle et qu'on écrive dans l'Univers »⁴⁸⁵. Pour Dominique-Joseph Garat, chaque Nation parle sa propre langue, et s'il est vrai que les traités politiques de la France avec les Nations étrangères sont écrits en français, « je présume que celle-là appartient moins à notre langue qu'à la puissance et à la gloire de nos Rois : ce sont leurs triomphes qui ont fait faire cette conquête à leur langue », précise-t-il⁴⁸⁶.

D.J. Garat rejette fermement les assertions d'Antoine Rivarol sur le fait « qu'en espagnol, la conversation n'a plus de familiarité, l'amitié plus d'épanchemens », ou que lorsqu'on parle en italien « on est dans la fâcheuse alternative, ou de s'avilir, ou d'insulter celui à qui l'on parle »⁴⁸⁷. Pour Dominique-Joseph Garat toutes les langues se valent, et c'est ce qu'en font les écrivains ou les souverains qui peut donner plus

⁴⁸³ RIVAROL, Antoine, *Pensées diverses, Discours sur l'universalité de la langue française*, (1785), réédition, Mayenne, Les Éditions des Jonquères, 1998.

⁴⁸⁴ GARAT, Dominique-Joseph, *op.cit.*

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 19.

d'envergure à l'une d'entre-elles. En ce sens, il reproche à Rivarol de confondre « presque continuellement le mérite des Écrivains et le mérite de la langue »⁴⁸⁸, avant de préciser que « M. Hume est aussi clair en Anglois que Voltaire en François »⁴⁸⁹. Il considère que « M. Rivarol a adopté l'opinion de ceux qui pensent que la clarté de la langue Française tient à l'ordre direct qu'elle suit dans ses constructions »⁴⁹⁰, une critique directe sans doute de la phrase prononcée par Rivarol lui-même dans son discours : « tout ce qui n'est pas clair n'est pas français ». Vers la fin de son article il fait référence à sa langue natale, le basque, pour remettre en question les affirmations de Rivarol. Pour D.J. Garat, il s'agit d'une langue qui permet à ses locuteurs d'exprimer leurs idées avec clarté, une langue ayant les mêmes capacités d'expression que les autres :

« J'ai parlé longtemps, et j'ai entendu une langue dont les inversions sont beaucoup plus hardies que celles des langues anciennes ; c'est peut-être de toutes les langues celle où l'on parle et où l'on entend le plus vite »⁴⁹¹.

Auparavant, dans un autre article publié dans le *Mercure de France* le 8 février 1783 et portant le titre « Lettre sur Bayonne et sur les Basques »⁴⁹², Dominique-Joseph Garat développe sa conception des liens entre la langue et le peuple – ou la Nation, termes qu'il emploie indistinctement. D.J. Garat donne une image idyllique et contradictoire du peuple et de la langue basques, à la fois « étranger à tous les Arts et à toutes les Sciences », et « bornée, il est vrai dans les objets que peut connaître un Peuple qui n'est qu'agriculteur » ; l'image d'un peuple n'ayant pas connu le progrès. Notons qu'il s'agit là, paradoxalement, des arguments employés pour justifier le processus d'acculturation, processus qui n'est pas partagé par D.J. Garat.

L'influence des Lumières est avérée lorsqu'il représente le peuple basque comme un peuple antique, non corrompu, puisque « son origine touche à celle des Peuples qui commencent l'Histoire »⁴⁹³. Et de préciser :

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 31.

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 34.

⁴⁹² GARAT, Dominique-Joseph, « Lettre sur Bayonne et sur les Basques », article publié dans le *Mercure de France* le 8 février 1783.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 63.

« Autour d’eux les Peuples ont changé vingt fois de langues, de mœurs et de de loi; ils montrent encore le caractère, ils obéissent encore aux loix, ils parlent encore la langue qu’ils avoient il y a trois milles ans »⁴⁹⁴.

Nous pouvons relever ici le lien établi par D.J. Garat entre la langue et le caractère d’un peuple, un lien sur lequel Wilhelm Von Humboldt construit son projet linguistique au début du XIX^e siècle :

« Au reste, je suis persuadé que ce qu’il y a de raison et d’étendue dans les idées de ce peuple, d’énergique, de fin & délicats dans ses sentiments, il le doit beaucoup à la langue qu’il parle. Les belles langues sont comme des instrumens très faciles et très harmonieux, qui perfectionnent le talent qui s’en sert, qui inspirent réellement les idées qu’ils expriment »⁴⁹⁵.

Toutes ces réflexions sont sous-tendues par la question de l’égalité entre les langues, remise en question par A. Rivarol. Pour D.J. Garat toutes les langues se valent, et ce n’est que l’intervention des hommes, des peuples ou des institutions qui les font évoluer. Il s’agit là d’une vision partagée par de nombreux savants de premier plan.

2- Un courant d’intellectuel alliant l’engagement républicain et une approche de la diversité linguistique

Enjeu politique de premier ordre pendant la période révolutionnaire, la question des langues ne laisse personne indifférent, loin sans faut. Elle est d’autant plus cruciale qu’elle se retrouve au centre de deux processus concomitants : le premier ayant trait à l’établissement d’un nouveau système politique, dont les valeurs telles que l’égalité et la liberté constituent les soubassements ; et le second étant le processus d’unification nationale, qui devient partie intégrante du processus révolutionnaire mais dont le point de départ se situe dans l’Ancien Régime, et plus précisément dans la période de l’affermissement de la monarchie absolue.

Le courant de pensée des « Idéologues » participe aux débats et aux réflexions sur les langues et le langage à cette période-là. Néanmoins patriotes et révolutionnaires de la première heure, peu nombreux sont les Idéologues qui s’exposent ou se

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 62.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 66.

retrouvent en première ligne pendant les premières années de la Révolution. Leur influence a dû être importante dans le débat sur la question linguistique ; cependant, ils ne participent pas directement à l'élaboration de la politique linguistique. Les interventions de Dominique-Joseph Garat (1749-1833) à l'Assemblée nationale puis à la Convention nationale en faveur de la langue basque sont connues⁴⁹⁶. L'idéologue Constantin-François Chassebœuf de La Giraudais dit Volney (1757-1820), à l'issue d'une mission en Corse, réalise également une déclaration en 1792 soutenant la prise en compte de la particularité culturelle de l'île⁴⁹⁷.

Le terme précis d'idéologie a été mis en lumière par Destutt de Tracy (1754-1836) dans son *Mémoire sur la faculté de penser*, lu le 2 floréal An IV (21 avril 1796) à l'Institut national⁴⁹⁸. Il l'emploie pour désigner la « science des idées », présentée comme la théorie générale de la connaissance fondée sur la méthode de l'analyse.

Les Idéologues sont à la fois humanistes et universalistes. Héritiers des Lumières, ils refusent toute croyance en une quelconque transcendance, et combattent farouchement contre toute distinction hiérarchique maintenant l'homme dans l'inégalité. Ceci étant dit, leur soif d'égalité ne saurait être assouvie par une politique égalitariste et uniformisatrice⁴⁹⁹. Les Idéologues sont passés à la postérité comme les hommes de la Déclaration des droits de l'Homme et ceux de la République. La contribution des Idéologues à l'histoire des idées est pourtant évidente : ils ont participé à la théorisation du signe ou encore à l'effort pour réformer la langue, et surtout, ils sont à la source de l'anthropologie linguistique⁵⁰⁰.

À partir de 1793, dans un contexte de guerre révolutionnaire, la montée en puissance du discours nationaliste stigmatise l'étranger, responsable de tous les maux. « L'autre » devient suspect, et la différence l'obstacle majeur à la poursuite du pro-

⁴⁹⁶ Cf. le débat sur le découpage des départements (cf. *supra*, p. 127-133) ; ou encore le décret signé par J.D. Garat pour accélérer la politique de traduction le 6 Novembre 1792.

⁴⁹⁷ VOLNEY, « Précis de l'état de la Corse », dans *VOLNEY, Œuvres*, t. I, textes réunis et revus par DENEYS, Anne, DENEYS, Henry, Paris, Fayard, 1990, p. 627-634. La première publication de cet écrit date de 1793, il fut publié dans le *MONITEUR* le 20 et 21 mars 1793.

⁴⁹⁸ DESTTUT DE TRACY, Antoine, « *Mémoire sur la faculté de penser* », dans *Mémoires de l'Institut National des sciences et arts pour l'An IV*, Tome 1er, Paris, Baudoin, Thermidor an VI (août 1798).

⁴⁹⁹ MAUVIEL, Maurice, « La postérité de Dominique-Joseph Garat (1749-1833) », Actes du colloque *De la postérité des idéologues en général* à Cerisy la Salle, 1-8 septembre 1998, p. 330-332.

⁵⁰⁰ PORSET, Charles, « Les idéologues : Une révolution dans la linguistique », dans BUSSE, Wienfried, TRABANT, Jürgen, *Les Idéologues. Sémiotiques, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins publishing company, 1986, p. 7-18.

jet révolutionnaire. Les Idéologues qui s'intéressent aux langues et aux civilisations étrangères se retrouvent en mauvaise posture et doivent faire profil bas. Dominique-Joseph Garat est mis sous surveillance, Pierre-Louis Ginguéné (1748-1816) et Volney sont incarcérés, tandis que Louis-Marie La Révellières-Lépeaux (1753-1824) se réfugie à la campagne en attendant que la situation s'apaise. Dès le 9 Thermidor An II (26 juillet 1794) après la chute des Jacobins, les Idéologues refont surface et s'attèlent au projet de mise en place d'une « science de l'homme ouverte au monde et aux civilisations étrangères »⁵⁰¹. Leur base de travail est l'observation des faits, à partir de laquelle ils construisent un système empirique comparatif qui s'étend à différents domaines : langues, littérature, philosophie, politique... Ils se proposent de produire un savoir positif sur l'homme. L'anthropologie culturelle et sociale que les Idéologues développent est affranchie des préjugés raciaux – du paradigme du sang et de la race –, qui ne tardent pas à s'imposer. Car force est de constater qu'à partir de 1805, l'Empire s'efforce de liquider l'héritage intellectuel des Idéologues, trop encombrant au goût de l'Empereur.

Si pour Volney les langues, véritables « monuments vivants », permettaient d'éclairer l'histoire de chaque peuple et leur généalogie, les différences anatomiques n'étant que secondaires, progressivement la race devient l'objet d'un classement⁵⁰². S'installe alors un « racisme linguistique »⁵⁰³, qui établit un lien entre les différences anatomiques et linguistiques des peuples.

En 1795, Volney se propose d'intégrer l'étude des langues dans les recherches historiques :

« Outre les débris, les ruines, les inscriptions, les médailles et souvent même les manuscrits que l'on découvre, l'on trouve encore les usages, les moeurs, les rites, les religions, et surtout les langues, dont la construction

⁵⁰¹ MAUVIEL, Maurice, « Révolution et Contre-révolution : la confrontation aux langues et cultures d'Europe et du monde », *Impacts. Revue de l'Université catholique de l'Ouest*, n° 1 et 2, 15 juin 1990, n° 1 et 2, p. 143.

⁵⁰² BLANCKAERT, Claude, « Un fil d'Ariane dans le labyrinthe des origines... Langues, races et classification ethnologique au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2007/2 (n° 17), p. 147-148.

⁵⁰³ AUROUX, Sylvain, « Le comparatisme en linguistique », dans POUTRIN, Isabelle, (dir.), *Le XIX^e siècle. Science, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995, p. 80.

elle seule est une histoire complète de chaque peuple et dont la filiation et les analogies sont le fil d'Ariane dans le labyrinthe des origines »⁵⁰⁴

L'étude des langues devient partie intégrante du projet de construction d'une histoire universelle qui remet en question les travaux d'historiens jusque-là cantonnés au monde gréco-latin ou judaïque. Dès 1793 Volney constate que « chaque langue est une histoire complète puisqu'elle est le tableau de toutes les idées du peuple »⁵⁰⁵. Nul doute qu'il s'agit là de réflexions à mettre en lien avec son voyage en Syrie et en Égypte de 1783 à 1785, et de ses séjours en Corse, île dans laquelle il se lie d'amitié avec le révolutionnaire corse Pasquale Paoli (1725-1807)⁵⁰⁶.

À cette même époque, en 1799, voit le jour la Société des Observateurs de l'homme qui s'intéresse également aux langues, dont l'étude devient centrale dans son projet anthropologique de terrain⁵⁰⁷. Parmi les membres de la société nous pouvons citer Louis-François Jauffret (1770-1840), l'un des initiateurs du projet nommé secrétaire perpétuel, le président Joseph Maimieux (1753-1820), et Joseph-Marie de Gérando (1772-1842).

Les Idéologues ne font pas partie de la Société des Observateurs, même si l'intérêt pour la langue, entre autres, les rapproche. La Société des Observateurs de l'homme met en place une étude comparée des langues dans une optique précise : celle d'éclairer les formes d'organisation des sociétés, et de la sorte pouvoir contribuer à définir les bases d'une histoire générale des peuples. Bien évidemment, cette étude dépasse le cadre français, et s'intéresse aussi bien aux langues anciennes qu'aux langues des peuples lointains. Leur but n'est pas de rechercher l'origine des langues, mais plutôt de « ranger, d'après l'étude et la comparaison de leurs langues, les différents peuples de la Terre sur une échelle historique de civilisation qui est recherchée. L'étude des langues écrites et parlées doit en effet permettre de construire

⁵⁰⁴ VOLNEY, Constantin-François, *La Loi naturelle. Leçons d'histoire*, GAULMIER, Jean (éd.), Paris, Éditions Garnier, 1980, p. 133.

⁵⁰⁵ VOLNEY, Constantin-François, *Leçons d'histoire (1793)*, *Œuvres*, t.I, Paris, Fayard, 1981, p. 598.

⁵⁰⁶ Volney laisse deux écrits intégralement consacrés à la Corse, dont le *Précis de l'état de la Corse*. Dans ce dernier ouvrage, il aborde son expérience Corse, un témoignage précieux pour cerner le système politique de l'île.

⁵⁰⁷ CHAPPEY, Jean-Luc, *Des anthropologues sous Bonaparte. La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804)*, Paris, Société des études robespierristes, 2002.

une histoire générale de l'humanité »⁵⁰⁸. Les travaux de l'anthropologue et linguiste allemand Wilhelm Von Humboldt s'inscrivent dans cette même perspective. Nous devons remarquer qu'à cette même période ce dernier séjourne à Paris et rencontre des membres de la Société des observateurs.

Selon l'historien Jean-Luc Chappey, pour les Observateurs de l'homme l'étude des langues est avant tout un « instrument majeur de civilisation » puisqu'il « constitue un moyen essentiel d'entrer en contact avec les populations »⁵⁰⁹. Ils veulent promouvoir la communication et les échanges entre les individus et les sociétés humaines, convaincus qu'ils sont la clef pour accéder au progrès de la civilisation. Dans un contexte où la Révolution semble avoir chamboulé de nombreux repères, il s'agit avant tout de mettre un terme à certains comportements de la période révolutionnaire jugés néfastes, parmi lesquels se trouvent le renfermement sur soi et l'égoïsme national. À n'en pas douter, les Observateurs de l'homme doivent partager l'affirmation suivante de l'écrivain et philosophe genevois Charles-Victor de Bonstetten (1745-1832), proche des idéologues et plus particulièrement de Ginguéné :

« L'idée étroite que l'on ne peut vivre qu'avec une seule classe d'hommes, cette sécheresse de l'âme qui ne sait reconnaître les idées et les sentiments que sous une seule forme est la marque infaillible d'une âme étroite »⁵¹⁰.

La Société des Observateurs de l'homme ne survit pas au tournant impérial et aux prétentions napoléoniennes d'imposer une vision où la supériorité de l'Empire français s'explique par la supériorité de la civilisation qu'elle représente. Les théories justifiant l'inégalité des races, selon lesquelles pour des « raisons naturelles » certaines sociétés humaines resteront toujours inférieures aux autres, font surface. Dans cette même logique, la langue française, représentant cette civilisation supérieure aux autres, devient la langue universelle et impériale. Le rayonnement international de la France et son expansion politique ne se justifient plus par un discours religieux, mais par un discours qui légitime la supériorité de la « civilisation » représentée par la France. Les expéditions scientifiques en Afrique alimentent ces vellétés politiques

⁵⁰⁸ CHAPPEY, Jean-Luc, «Entre communication et civilisation Les langues et les dynamiques politiques entre République et Empire (1795-1808) », Colloque Le XIX^e siècle et ses langues, Société des études romantiques et des dix-neuviémistes, p. 12.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 13

⁵¹⁰ BONSTETTEN, Charles-Victor, *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Énéide, suivi de quelques observations sur le Latium moderne*, Genève, Paschoud, An XIII (1805).

et militaires de la France⁵¹¹. De ce fait, « la perspective républicaine de communication s'efface derrière la logique impériale de domination : la civilisation n'est plus considérée en termes d'échanges mais en termes de promotion de la langue française », précise l'historien Jean-Luc Chappey⁵¹². Il n'est pas anodin de signaler la réédition en 1808 du *Discours sur l'universalité de la langue française* d'Antoine Rivarol, publié en 1783.

Il n'en reste pas moins que de 1795 jusqu'à 1805 prend place en France une tentative d'écriture d'une histoire comparée des langues, à la base de laquelle se trouve une conception égalitaire des langues.

3- Notice du Patois vendéen de Louis-Marie La Révellières-Lépeaux

Louis-Marie La Révellières-Lépeaux fait partie de ces révolutionnaires qui allient l'engagement révolutionnaire et républicain à l'attachement à leur région natale. Ils ont une conscience aiguë de l'intérêt à préserver la diversité linguistique et culturelle.

Louis-Marie La Révellières-Lépeaux participe aux États Généraux de 1789, puis est élu député. Girondin déclaré et opposé à la Terreur, il doit se cacher en 1793. Rappelé à siéger sous la Convention thermidorienne, il participe à la rédaction de la Constitution de l'An III qui institue deux chambres, celle des Cinq-Cents et celle des Anciens, et donne naissance au Directoire. Conscient de la situation de fragilité et de la menace des royalistes, il s'implique dans le coup d'État de Fructidor an V (4 septembre 1797) pour sauver la République⁵¹³.

S'intéressant à la botanique, il participe à l'Institut National dès sa création et est l'un des membres fondateur de l'Académie Celtique en 1804⁵¹⁴. C'est dans la classe des sciences sociales et politiques, à la section de morale de l'Institut, qu'il présente

⁵¹¹ BOURGUET, Marie-Noëlle, LEPETIT, Bernard, NORDMAN, Daniel, SINARELLIS, Maroula, *L'invention scientifique de la Méditerranée*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1998.

⁵¹² CHAPPEY, Jean-Luc, « Entre communication et civilisation Les langues et les dynamiques politiques entre République et Empire (1795-1808) », p. 17.

⁵¹³ LA REVELLIERES-LEPEAUX, Louis-Marie, *op.cit.*, p. 5-24.

⁵¹⁴ Le projet de l'Académie Celtique fait partie du projet de Volney de mettre en place un travail exhaustif des études des langues.

un *Essai statistique sur la Vendée*, dont le document a été égaré depuis. Seule a été préservée la *Notice du patois vendéen*, publiée par Charles Dugast-Matifeux en 1867⁵¹⁵. Lorsque Napoléon devient Empereur en 1804, La Révellières-Lépeaux quitte l'Institut, et poursuit ses activités intellectuelles dans le cadre de l'Académie Celtique.

La *Notice du patois vendéen* qui nous intéresse ici, présentée à l'Institut en 1802, a été rédigée, semble-t-il, plusieurs années auparavant. L'absence de toute référence à cette notice dans les ouvrages sur la question linguistique pendant la période révolutionnaire doit être relevée. Pourtant, elle nous paraît d'un grand intérêt, du fait des informations qu'elle nous transmet sur le « patois vendéen » (l'origine, la grammaire, recueil de chansons, textes...), mais surtout, parce que l'auteur se propose de définir le travail que doit accomplir l'Académie Celtique. D'ailleurs, il indique que sa *Notice* n'est point « étrangère à ce qui fait l'objet des recherches de l'Académie Celtique »⁵¹⁶. La Révellières-Lépeaux s'intéresse aux recherches sur l'origine des langues, et il semble partager la théorie de l'origine celtique, ou du moins il défend l'influence de la langue celtique :

« Il n'est pas douteux que les divers patois qui se parlent dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule ne conservent tous des fragments du celtique plus ou moins nombreux et plus ou moins distincts »⁵¹⁷.

L'étude et les recherches sur les « patois », langues de tradition orale, devraient permettre de s'approcher de cette langue antique, d'approfondir sa connaissance :

« Recueillir ces patois, qui ne subsistent guère que dans la langue orale, c'est donc produire un nouveau moyen d'acquérir une connaissance plus intime et plus étendue de cette langue antique, qui paraît avoir beaucoup prêté aux langues les plus riches et les plus polies des temps anciens, comme à celles des temps modernes »⁵¹⁸.

Elle permettrait également de mettre en lumière une organisation sociale et un mode de vie. La Révellières-Lépeaux s'inscrit ici dans la perspective de recherche de la Société des Observateurs des hommes, qui pense pouvoir éclairer l'histoire des

⁵¹⁵ LA REVELLIÈRES-LEPEAUX, Louis-Marie, *op.cit.*

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 27.

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ *Ibid.*

hommes à partir de l'étude de la langue. À la différence près qu'il se propose d'étudier les langues usitées en France :

« C'est en même temps nous remettre sur la trace de beaucoup de pratiques, d'habitudes, de préjugés et de faits, qui, sans cela, plongés dans un éternel oubli, seront totalement perdus pour l'histoire de l'esprit humain. »⁵¹⁹

Cependant, La Révellières-Lépeaux considère que le temps est compté, et qu'il ne faut pas tarder à recueillir les vestiges de langues condamnées à disparaître :

« Mais si l'Académie trouve ces idées justes, je me permettrai de lui représenter que, pour obtenir une abondante moisson, il est pressant de la recueillir, et cela pour diverses causes, dont les unes communes à toute l'Europe, et même, jusqu'à un certain point, à presque toutes les parties du globe, et les autres dues à l'état particulier de la France, depuis quinze ou vingt ans, concourent journellement, et avec une progression assez rapide, à effacer les traits qui distinguent les individus et les peuples sous le rapport du langage, ainsi que sous tous les autres rapports »⁵²⁰.

Pour l'auteur, la politique linguistique révolutionnaire a contribué à uniformiser les individus et les peuples faisant partie intégrante de la France. Nous pouvons percevoir en filigrane une critique de la politique linguistique révolutionnaire, ainsi qu'un penchant pour le respect des identités culturelles et linguistiques de la France. Il regrette la disparition progressive des « patois », qui pourtant semblaient être les langues de communication majeures quelques décennies auparavant :

« Bientôt, peut-être, on ne retrouvera plus que chez les paysans, et dans les cantons fort retirés, les vestiges d'un patois, lequel, il y a trente ou quarante ans, se mêlait encore, en assez grande proportion, avec le français pur dans la bouche des habitants les plus aisés et les mieux élevés, et surtout dans celle des femmes. J'ai vu disparaître en même temps beaucoup de pratiques et d'habitudes plus ou moins singulières, fort usitées dans ma jeunesse, et dont il ne reste qu'un souvenir qui ne tardera pas à s'effacer »⁵²¹.

Arrivé à ce stade, il propose à l'Académie Celtique de faire un travail de recherche et de divulgation sur les langues et les coutumes usitées en France :

⁵¹⁹ *Ibid.*

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 27-28.

⁵²¹ *Ibid.*, p. 28.

« D'après ces considérations, ne serait-il pas convenable de publier par le moyen des journaux, ou par toute autre voie, un programme propre à attirer l'attention sur ces objets, et à diriger, au besoin, ceux qui voudraient occuper leurs loisirs à faire des recherches sur la langue, les habitudes, les coutumes, les pratiques, etc., particulières à chaque canton de la France? »⁵²²

Il nous semble que l'on peut trouver dans l'enquête sociolinguistique menée par Coquebert de Montbret quelques années plus tard une réponse précise à la proposition faite par La Révellières-Lépeaux d'étudier les langues usitées en France et de réaliser un recueil exhaustif avant leur disparition, qui ne saurait tarder.

4- Les missions diplomatiques

À la suite du coup d'État du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797), auquel participe directement Louis-Marie La Révellières-Lépeaux, un sursaut républicain se produit qui donne suite à un vaste mouvement diplomatique. Des ambassadeurs fidèles aux principes de la Révolution sont nommés pour contrecarrer le pouvoir des militaires à l'étranger. Il semblerait que Louis-Marie La Révellières-Lépeaux ait joué un rôle important dans la nomination de Dominique-Joseph Garat et de Pierre-Louis Ginguené, ambassadeurs du Directoire de la République à Naples et à Turin⁵²³.

Arrivé en Italie vers le mois de mars 1798, Dominique-Joseph Garat se dépêche de rencontrer des amis éclairés, qui lui font part de leurs plaintes et préoccupations suite aux agissements de la France en Italie. Ils sont déçus du traité d'alliance entre les deux républiques, et plus particulièrement de ses deux premiers articles : le premier article contraint la République italienne à reconnaître comme ennemis tous les ennemis de la République française, et le second impose aux Italiens une contribution financière de dix-huit millions de francs⁵²⁴.

Dans une lettre adressée le 26 mars 1798 à Talleyrand, alors ministre des Relations extérieures, Dominique-Joseph Garat lui fait part des plaintes qu'il a reçues :

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ MAUVIEL, Maurice, « Garat, Ginguené et l'Italie », *Atti del Colloquio Internazionale, Gli « Ideologues e la Rivoluzione*, Grosseto, 25-27 settembre 1989, p. 10.

⁵²⁴ MAUVIEL, Maurice, « La postérité de Dominique-Joseph Garat (1749-1833) », *Actes du colloque De la postérité des idéologues en général* à Cerisy la Salle, 1-8 septembre 1998, p. 342, (note xxxiii).

« Ils n'apercevaient encore dans ces deux articles aucune réciprocité, aucune égalité ; ils continuaient à croire que par ces deux articles la République cisalpine était traitée non comme une alliée, mais comme une colonie de la France »⁵²⁵.

D.J. Garat ne se limite pas à transmettre les sentiments des Italiens qu'il a rencontrés, il soumet également son analyse selon laquelle la France devrait traiter avec l'Italie sur un pied d'égalité, puisque il s'agit d'une République alliée. Qui plus est, pour qu'elle puisse se défendre face aux monarchies qui l'entourent, il préconise le respect de la souveraineté de la République italienne. De la sorte, D.J. Garat ne feint pas son opposition à la politique d'annexion et à l'abus d'autorité dont font preuve les généraux français en Italie. Dans un rapport de 1798 destiné au Directoire de la République française, D.J. Garat insiste sur les principes d'universalisme du projet révolutionnaire et de réciprocité, trop souvent galvaudés par la prééminence des intérêts nationaux.

Pierre-Louis Ginguené, grand connaisseur de l'Italie, partage l'approche de D.J. Garat et craint que la politique extérieure en Italie ne contribue à une francisation du pays. Dans son ouvrage sur *l'Histoire littéraire d'Italie*⁵²⁶, il s'intéresse à la richesse et la diversité dialectale de l'Italie. L'historien et essayiste français Paul Hazard (1978-1944) relève l'importance de l'étude des dialectes dans la démarche de P-L. Ginguené : « Se mêler au peuple italien, comprendre ses besoins et ses aspirations ; écouter celui-ci, qui est de Milan, ou celui-là, qui est de Naples, afin d'entrer dans les jugements et dans les préjugés du voisin ; arriver ainsi non pas seulement à la notion abstraite d'un droit à l'existence égal à celui de son propre pays »⁵²⁷.

La conception de P-L. Ginguené et D.J. Garat des relations internationales semble en totale opposition avec « la mission de civilisation assignée à la France entre le Directoire et l'Empire »⁵²⁸. Pour eux leur mission doit contribuer au respect de la souveraineté de l'Italie et à la mise en place de rapports d'égal à égal, puisque leur conception des relations internationales est celle de la réciprocité. Selon Paul Hazard, leur démarche consiste à : « acquérir ainsi, par un lent progrès, la certitude

⁵²⁵ Lettre de Dominique-Joseph Garat à Talleyrand, retranscrite dans : MAUVIEL, Maurice, « Garat, Ginguené et l'Italie », *op.cit.*, p. 11.

⁵²⁶ GINGUENE, Pierre-Louis, *Histoire Littéraire d'Italie*, 9 vol., Paris, L.-G. Michaud, 1824.

⁵²⁷ HAZARD, Paul, *La Révolution Française et les lettres italiennes*, Hachette, Paris, 1910, p. 435.

⁵²⁸ CHAPPEY, Jean-Luc, *op.cit.*, p. 2.

qu'au monde, toutes les nationalités intellectuelles ont les mêmes titres à l'existence, les mêmes aspirations à l'existence, et existent, en effet ; se résigner à accorder à la France une place à côté de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, et non plus au-dessus d'elles »⁵²⁹. Et de préciser : « ils sont disposés à considérer les peuples étrangers comme des égaux, au lieu de les considérer comme des sujets »⁵³⁰.

Quelques années plus tard, de retour d'une mission en Hollande, Dominique-Joseph Garat présente un *Mémoire sur la Hollande*⁵³¹. Garat y est envoyé en Hollande avec d'autres observateurs pour étudier s'il est envisageable de l'annexer dans son intégralité à la République française. Pour Napoléon I^{er}, il s'agit d'une mission qui a vocation à avaliser ses visées annexionnistes. Néanmoins, Garat ne s'écarte pas d'un iota de ses principes, et s'efforce de venir en aide à la Hollande. Il faut dire qu'avant même le voyage, Garat avait été choqué par les conditions que la France avait imposées, en mai 1795, à la République hollandaise fraîchement libérée par les armées françaises : non seulement la Flandre hollandaise était annexée, mais la République hollandaise devait verser une compensation économique de cent millions de florins. Dès cette époque, il s'intéresse à la langue néerlandaise et à l'histoire politique, économique et surtout maritime de la Hollande. Dans son *Mémoire*, Garat plaide pour l'indépendance politique, économique et culturelle de la Hollande. Il refuse l'intégration de la « Batavie » et propose qu'elle soit « maintenue et constituée dans son état de puissance indépendante, par la protection généreuse d'une main assez puissante pour lui ouvrir en même temps de nouvelles sources de commerce et de prospérité »⁵³². Il rappelle que la Hollande, malgré une population et un territoire restreints, a su briller par le passé :

« Parmi les peuples modernes qui ont une histoire et une célébrité, il n'y en a pas un dont le territoire soit si petit et la population si faible, et il n'y en a pas un non plus qui ait une renommée plus grande et mieux méritée »⁵³³.

⁵²⁹ HAZARD, Paul, *op.cit.*, p. 436.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 438.

⁵³¹ GARAT, Dominique-Joseph, *Mémoire sur la Hollande, sur sa population, son commerce, son esprit public; et sur les moyens, soit de la maintenir dans son indépendance comme Etat, soit de lui rendre ses anciennes prospérité comme nation commerçante*, Paris, Les marchands de nouveautés, 1805.

⁵³² *Ibid.*, p. 23.

⁵³³ *Ibid.*, p. 26.

M É M O I R E

SUR la Hollande, sur sa population, son commerce, son esprit public; et sur les moyens, soit de la maintenir dans son indépendance comme État, soit de lui rendre ses anciennes prospérités comme nation commerçante.

Il vaut mieux avoir affaire à une nation qui exige peu, et que les besoins du commerce rendent en quelque façon dépendante; à une nation qui, par l'étendue de ses vues ou de ses affaires, sait où placer toutes les marchandises superflues; qui est riche et peut se charger de beaucoup de denrées; qui les paiera promptement; qui a, pour ainsi dire, des nécessités d'être fidelle.

MONTESQ., *Esprit des Lois*, liv. XX,
chap. VIII.

A P A R I S,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

AN XIII. — 1805.

GARAT, Dominique-Joseph, *Mémoire sur la Hollande, sur sa population, son commerce, son esprit public; et sur les moyens, soit de la maintenir dans son indépendance comme État, soit de lui rendre ses anciennes prospérité comme nation commerçante*, Paris, Les marchands de nouveautés, 1805.

Elle a su donner des leçons de tolérance à l'humanité :

« Les leçons et les exemples de tolérance qu'ils ont donnés à tous les peuples, et dont la philosophie et l'éloquence les ont si souvent remerciés au nom de la raison et de l'humanité »⁵³⁴.

Selon Garat, il serait impossible de fondre les Hollandais dans la Nation française :

« Avec de telles dispositions, quelque avantage qu'on présente aux Hollandais, quelques bienfaits qu'on répande sur eux, on sent combien il est impossible de les amalgamer, avec succès, a une nation dont ils ne seraient plus qu'une si petite partie ».⁵³⁵

Néanmoins, Garat considère que malgré la probabilité que l'annexion soit mal vécue, les Hollandais souhaitent une alliance avec la France :

« L'union à la France par l'alliance la plus intime, a toujours été désirée dans la Hollande, et par ceux qui ont des lumières, et par ceux qui n'ont que des besoins: l'incorporation serait repoussée par le désespoir de tous, ou soufferte avec horreur »⁵³⁶.

Garat conclut son raisonnement en affirmant qu'il serait bénéfique pour la France de préserver l'indépendance politique et économique de la Hollande et d'établir des relations d'égal à égal :

« Il est bien démontré qu'on ne peut attendre que des effets funestes de l'incorporation. Mais l'influence toute puissante de la France sur les destinées de la Hollande est nécessaire, et elle peut être exercée de manière à servir également de nouvelles prospérité pour les deux nations »⁵³⁷.

À n'en pas douter, ce rapport ne fut pas du goût de Napoléon I^{er}, puisqu'il décida de le publier en censurant les préconisations de Dominique-Joseph Garat⁵³⁸. Ce dernier, le publia dans son intégralité, malgré l'opposition de l'Empereur.

L'expérience Hollandaise requiert une place particulière dans la trajectoire de Dominique-Joseph Garat. En effet, l'étude exhaustive de l'histoire politique et éco-

⁵³⁴ *Ibid.*, p. 27.

⁵³⁵ *Ibid.*, p. 28.

⁵³⁶ *Ibid.*

⁵³⁷ *Ibid.*, p.30.

⁵³⁸ MAUVIEL, Maurice, « La postérité de Dominique-Joseph Garat (1749-1833) », *op.cit.*, p. 316.

nomique de la Hollande lui permet d'établir des liens entre la Hollande et son Pays Basque natal, d'autant plus qu'il est persuadé du bien fondé de la théorie des origines phéniciennes du peuple basque. Cette idée est empruntée par Dominique-Joseph Garat à Jean-Jacques Rousseau⁵³⁹, Mathieu Chinac de La Bastide⁵⁴⁰, et à l'historien souletin Arnaud Oihenart lequel avait mis en avant le premier l'origine phénicienne des armes de Navarre⁵⁴¹. Selon le portrait dressé par l'historien Maurice Mauviel de Dominique-Joseph Garat : « l'odyssée du peuple maritime hollandais exerça une puissante attraction sur son imagination et il en viendra peu à peu à rêver d'un nouveau destin pour ses compatriotes, essentiellement orienté vers la mer, le commerce maritime, les pêches lointaines notamment à Terre-Neuve »⁵⁴².

5- Le projet de Nouvelle Phénicie de Dominique-Joseph Garat

Entre 1802 et 1811, Dominique-Joseph Garat présente à Napoléon I^{er} plusieurs écrits au sujet de la réorganisation administrative du Pays Basque. Le premier est une lettre envoyée du Pays Basque « au citoyen Bonaparte, premier Consul de la République » le 7 nivôse en 11 (28 décembre 1802)⁵⁴³. Absent du Sénat pour prendre soin de ses sœurs qui sont malades, il propose au Premier consul de mettre à profit son séjour au Pays Basque :

« Je me croirais moins absent du Sénat si de quelque manière je pouvais servir ici à l'exécution de quelques-unes de vos vues sur la chose publique ; et j'en aurais peut-être les moyens dans la connaissance que j'ai de ce pays et de sa langue si différente de toutes les autres langues »⁵⁴⁴.

Plus loin D.J. Garat semble annoncer la proposition d'une réorganisation administrative des provinces basques, sans doute déjà en projet, en tant qu'instrument au service des visées annexionnistes de Napoléon I^{er} :

⁵³⁹ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Essai sur l'origine des langues*, Genève, 1775.

⁵⁴⁰ CHINAC DE LA BASTIDE, Pierre, *op.cit.*

⁵⁴¹ OIHENART, Arnaud, *Notitia utriusque Vasconiae*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1638.

⁵⁴² MAUVIEL, Maurice, *op.cit.*, p. 318.

⁵⁴³ « Lettre de Garat au premier Consul, 7 nivôse an 11 de la République », édité par DARRICAU, Albert, « France et Labourd », *Bulletin trimestriel de la Société Borda*, Dax, 1^{er} trimestre, 1906, p. 276-278.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 276.

« Je sais bien citoyen premier Consul, que ce pays n'est qu'un canton et que vos regards doivent s'étendre sur la France entière et sur l'Europe ; mais le bien qu'on fait aux hommes ne peut jamais être une petite chose ; et dans ce coin obscur d'où je vous écris, il y a des choses et des hommes qui peuvent devenir un jour des instruments précieux pour celui qui tient dans ses mains les destinées d'une grande nation »⁵⁴⁵.

En 1808, D.J. Garat adresse un rapport au général Savary, commandant en Espagne et en charge des missions diplomatiques, dans lequel il précise sa pensée : *Exposé succinct des vues et résultats d'un ouvrage qui a pour titre : Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne, sur les révolutions de cette péninsule, sur les Basques espagnols et français*⁵⁴⁶. D.J. Garat fait un bref historique du peuple basque, dans lequel il remarque que malgré la séparation entre deux royaumes on parle la même langue dans les provinces basques, même s'il existe des différences dialectales⁵⁴⁷. Il expose également sa théorie sur l'origine phénicienne du peuple basque et sa tradition maritime⁵⁴⁸, qui pourrait être très utile aux projets de l'Empereur. Néanmoins, pour ce faire il faut réunir « les Basques de France et d'Espagne » :

« Que les quatre cantons Basques espagnols et les trois cantons Basques français composassent deux ou trois nouveaux départements de l'Empire. (...) Ces peuplades enfin réunies devraient être principalement et presque exclusivement consacrées à la navigation »⁵⁴⁹.

L'un des éléments permettant d'unir tous les habitants des provinces basques est la langue. De ce fait, il propose de développer l'enseignement en langue basque :

« Je croirais très convenable de faire porter l'enseignement des écoles publiques sur cette même langue »⁵⁵⁰.

Il constate également les méfaits de la politique linguistique de la Révolution :

⁵⁴⁵ *Ibid.*

⁵⁴⁶ GARAT, Dominique-Joseph, « Exposé succinct des vues et résultats d'un ouvrage qui a pour titre : Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne, sur les révolutions de cette péninsule, sur les Basques espagnols et français », édité par DARRICAU, Albert, « France et Labourd », *op.cit.*, p. 278-285.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 278-279.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 281.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 282.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 283.

« Avant la révolution, des deux côtés des Pyrénées, tous les Basques, quoique très ignorants, savaient presque tous lire et écrire ; s'ils ont perdu cette instruction élémentaire, ils pourraient la reprendre »⁵⁵¹

Puisque dans son projet les provinces basques sont destinées à avoir un avenir radieux tourné vers la mer, il propose également un enseignement spécifique sur l'hydrographie en langue basque :

« Toutes les connaissances d'hydrographie nécessaires au pilotage, souvent très utiles aux matelots ; il faudrait les leur donner en basque »⁵⁵²

En 1811, D.J. Garat rédige un troisième document sur ce même sujet, le plus complet et le plus travaillé, et l'adresse à Napoléon I^{er} : *Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et françois*⁵⁵³. Le point de départ de ce document est une demande reçue trois ans auparavant « au nom de l'Empereur et par un de ses ministres d'écrire une nouvelle histoire de l'Espagne, sur le *Peuple premier occupant* de cette péninsule »⁵⁵⁴. Ces premiers occupants sont, au dire de D.J. Garat, les Basques. Dans ce rapport réalisé à la demande de Napoléon I^{er}, Dominique-Joseph Garat préconise la création d'un État nommé la « Nouvelle Phénicie », rattaché à l'Empire et réunissant les provinces basques des deux versants des Pyrénées. Pour ce faire, il se fonde sur l'existence d'une Nation basque caractérisée par une langue et une culture communes à l'ensemble des Basques.

Le contexte dans lequel ce rapport a été réalisé lui confère une importance majeure. Il s'agit d'une période durant laquelle la carte du continent européen est en pleine mutation sous l'effet des conquêtes militaires et de la réorganisation administrative des États. Napoléon I^{er}, qui a des visées sur la péninsule Ibérique, contraint le roi d'Espagne Charles IV à abdiquer en faveur de son propre frère, Joseph Bonaparte.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 284.

⁵⁵² *Ibid.*

⁵⁵³ GARAT, Dominique-Joseph, « Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et françois », dans, CASENAVE, Jean, « Dominique-Joseph Garat - Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et françois. Rapport établi en 1811 pour Napoléon I^{er} », *Lapurdum* [En ligne], 11 | 2006, p. 75-123.

⁵⁵⁴ GARAT, Dominique-Joseph, « Exposé succinct des vues et résultats d'un ouvrage qui a pour titre : Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne, sur les révolutions de cette péninsule, sur les Basques espagnols et français », *op.cit.*, p. 285.

En outre, il convoque une assemblée de notables espagnols et les force à adopter la première constitution d'Espagne, dite « Constitution de Bayonne ». Elle est élaborée entre la Constitution de Bayonne de 1808 et celle de Cadix de 1812⁵⁵⁵. Rappelons qu'en 1813, à la suite de la défaite de Vitoria, les Français se retirent définitivement de la péninsule Ibérique⁵⁵⁶.

Au niveau des idées qui concernent l'organisation politique, les propositions de Dominique-Joseph Garat sont à la confluence de plusieurs courants. D'une part, l'influence de la Révolution américaine et de la Corse de Pascal Paoli ne sont pas à exclure. En outre, nous pouvons établir un rapprochement avec le plaidoyer de Robespierre par rapport à la Corse soutenant la mise en place d'une confédération entre les peuples libres, d'égal à égal⁵⁵⁷. Garat lui-même utilise des termes similaires dans son rapport sur la Hollande lorsqu'il préconise à Napoléon I^{er} de préserver l'indépendance politique et économique de la Hollande⁵⁵⁸. D'autre part, dans son dessein d'unification de l'Europe, Napoléon I^{er} tolérait à côté des départements français l'existence de royaumes jouissant d'une relative autonomie, mais qui étaient en réalité dominés par l'Empereur lui-même (Hollande, Italie, Espagne), des pays dans lesquels Dominique-Joseph Garat participe à des missions diplomatiques. L'Empereur contrôlait également la Confédération du Rhin ou la Confédération Helvétique. Dans ce contexte, il était effectivement possible d'envisager sous forme d'une organisation fédérale une réunion de toutes les provinces basques dans le cadre de l'Empire français de Napoléon I^{er}. À Dominique-Joseph Garat reviendrait l'honneur d'avoir travaillé à l'élaboration de tels desseins : « Si ce projet était adopté, je croirais pouvoir utilement concourir à son exécution, et je ne demanderais pour cela ni mission, ni titre, ni traitement : la gloire d'avoir servi l'Empereur serait pour moi la plus belle des récompenses »⁵⁵⁹.

Le rapport traduit l'enracinement local d'un courant de pensée d'envergure internationale. Les arguments avancés révèlent une expertise que l'on peut mettre sur le compte de l'expérience de Dominique-Joseph Garat, acquise lors de ses missions

⁵⁵⁵ BUSAAL, Jean Baptiste, « Constitution et culture constitutionnelle. La Constitution de Bayonne dans la monarchie espagnole », *RIEV*, n°4, 2009, p. 73-96.

⁵⁵⁶ GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. Le XIX^e siècle : 1804-1914, Tome V*, Bayonne, Elkar, 2005, p. 45.

⁵⁵⁷ GAUTHIER, Florence, *op.cit.*, p. 192.

⁵⁵⁸ GARAT, Dominique-Joseph, *Mémoire sur la Hollande, op.cit.*, p. 30.

⁵⁵⁹ *Ibid.*

diplomatiques à Naples et en Hollande. Les références à la Hollande sont nombreuses, puisque l'un des arguments avancés par Garat pour justifier la création de la « Nouvelle Phénicie » est celui d'établir une puissance maritime aussi rayonnante que celle de la Hollande par le passé : « Cette population ne tarderoit pas à recevoir d'une navigation puissante, cette navigation puissante ne tarderoit pas elle-même à donner à la population des progrès qui iroient croissants les uns par les autres »⁵⁶⁰.

Qui plus est, l'expérience des marins basques permet d'envisager « leur destination exclusive au service de la mer »⁵⁶¹.

Du point de vue philosophique, D.J. Garat suit l'enseignement de l'empirisme tel que Condillac l'a exposé : toutes nos idées viennent du monde extérieur par l'intermédiaire du langage, d'où l'importance de l'étude du langage⁵⁶². Il donne à la question de la langue une place particulière dans son argumentaire, se faisant ainsi l'écho des théories dominantes au XIX^e siècle. Il s'inspire de l'effort de conception et de représentation rationnelle de l'origine des langues et des peuples en vogue à cette période. Pour Garat il existe un lien étroit, de cause à effet, entre la langue et le caractère d'un peuple. C'est la langue qui aurait permis, dans le cas du peuple basque, de garder son caractère particulier :

« Tout ce qui vient d'être exposé et proposé sur les basques François et Espagnols est fondé sur ce caractère antique et si bien conservé de ces tribus : et cette conservation elles la doivent à celle de leur langue ; c'est cette barrière des langues et non pas celle des montagnes, des fleuves et des mers, qui empêche les peuples de se mêler, de se confondre et d'effacer en se confondant l'originalité et la pureté originelle de leur caractère primitif. Pour préparer aux Cantabres et aux Phéniciens, entièrement ressuscités, les nouvelles destinées que Napoléon peut leur faire, il faut donc qu'ils veillent plus que jamais sur le feu sacré de cette langue qui les échauffe et qui les éclaire ; qui les distingue si éminemment de tous les autres hommes, de tous ceux mêmes qui ont infiniment plus de Lumières. Il faut que

⁵⁶⁰ GARAT, Dominique-Joseph, « Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et français », *op.cit.*, p.112.

⁵⁶¹ *Ibid.*, p. 108-113.

⁵⁶² TRABANT, Jürgen,, « La critique de l'arbitraire du signe chez Condillac et Humboldt », dans BUSSE, Wienfried, TRABANT, Jürgen, *Les Idéologues. Sémiotiques, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins publishing company, 1986, p. 73-96.

toutes leurs pensées soient exprimées et renfermées dans cette langue s'ils veulent jouer encore un grand rôle sur la terre »⁵⁶³.

Le lien établi entre la langue et l'organisation institutionnelle d'un territoire permet de situer le rapport dans la continuité du projet de Constitution pour la Corse réalisé par Jean-Jacques Rousseau⁵⁶⁴. Il s'aligne ainsi avec la conception culturaliste de la Nation de Herder, selon laquelle la langue est la source de la Nation. C'est en partant des prémices de l'existence d'une Nation basque, caractérisées par une langue et une culture communes, que Dominique-Joseph Garat revendique son organisation politique et institutionnelle

Garat dessine les contours d'une pensée de la différence à rebours de la conception uniformisatrice de la langue niant le droit à la diversité. Au-delà d'une simple influence de la tradition linguistique allemande, nous y décelons une interaction entre la pensée de Dominique-Joseph Garat et celle de Wilhelm Humboldt. De surcroît, c'est la découverte de la langue basque qui est à la source de l'anthropologie linguistique développée par Humboldt. Par deux fois, en 1797 et 1798, Dominique-Joseph Garat avait rencontré le linguiste allemand. Parlèrent-ils de la langue basque dès ces premières rencontres ? Rien ne l'indique dans le *Journal Parisien* de Wilhelm Humboldt⁵⁶⁵. Néanmoins, la référence dans le document de Dominique-Joseph Garat de 1811 à un ouvrage intitulé *Recherches sur le peuple primitif d'Espagne* ne peut correspondre qu'aux travaux de Wilhelm Humboldt, même s'ils ne connurent leur première publication qu'en 1821.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 114.

⁵⁶⁴ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Projet de constitution pour la Corse*, Réédition, préface de CHESNAIS, Robert, Paris, Nautilus, 2002.

⁵⁶⁵ HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Journal parisien : 1797-1799*, traduit de l'allemand par BEYER, Élisabeth, préface de MANGUEL, Alberto, Solin Actes Sud, 2001.

CHAPITRE VI :

La langue basque inspiratrice du projet linguistique de Wilhelm Von Humboldt

Grand serviteur de l'État prussien – conseiller dès 1789, diplomate puis ministre –, Wilhelm Von Humboldt (1767-1835) est également connu en tant qu'anthropologue et linguiste. C'est d'ailleurs dans le cadre de son projet anthropologique qu'il décide de séjourner à Paris à partir de 1796, pensant que la France révolutionnaire est le lieu propice pour entamer ses recherches. Auparavant il y avait déjà séjourné en 1789, en plein bouleversement révolutionnaire. Dans une lettre du 17 août 1789 adressée à un ami, Humboldt fait part de son intérêt pour le moment que traverse la France : « la situation politique aujourd'hui si importante, l'effervescence qui règne dans le peuple et l'esprit dont elle procède »⁵⁶⁶. ses yeux, « l'humanité, qui avait souffert à l'extrême, devait rechercher sa délivrance dans l'extrême »⁵⁶⁷, et il pense que la nouvelle constitution est bénéfique au-delà de la France : « elle remettra les idées au clair, stimulera les vertus agissantes et ainsi dispensera ses bienfaits au-delà des frontières de la France »⁵⁶⁸.

L'influence de la Révolution française se fait sentir dans son *Essai sur les limitations de l'État* achevé en 1792 mais imprimé bien après sa mort⁵⁶⁹, ouvrage dans lequel il tire des leçons du bouleversement révolutionnaire. Opposé à l'absolutisme, il reste sceptique face au pouvoir de l'État, et propose de fixer des limites drastiques

⁵⁶⁶ FREESE, Rudolf Von (dir.), *Wilhelm von Humboldt, Sein Leben und Wirken dargestellt in Briefen, Tagebüchern und Dokumenten seiner Zeit* (Wilhelm von Humboldt : sa vie, et son oeuvre à travers lettres, journaux intimes et documents contemporains), Berlin, 1953, p. 93. Cité dans : HOHENDORF, Gerd, « Wilhelm von Humboldt et l'éducation » *Perspectives: revue trimestrielle d'éducation comparée*, vol. XXIII, n° 3-4, 1993, p. 685-696. www.ibe.unesco.org/sites/default/files/humboldt.pdf, p. 3.

⁵⁶⁷ HUMBOLDT, Wilhelm Von. *Gesammelte Schriften. Ausgabe der Preussischen Akademie der Wissenschaften. Werke* [Oeuvres choisies: édition de l'Académie des sciences de Prusse], Tome I, Berlin, 1903, p. 82.

⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 84.

⁵⁶⁹ HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Essai sur les limites de l'action de l'État*, traduit et édité par CHRETIEN, Henri, Paris, G. Baillière, 1867.

à son intervention : celui-ci doit se borner à protéger le citoyen. Chaque individu doit pouvoir se former en fonction de sa spécificité, c'est pourquoi l'homme ne doit pas être un objet façonné par l'État, car « tout ce qui n'émane pas du libre choix d'un homme ou qui n'est que le fruit de l'instruction et de l'orientation n'atteint pas son être intime et reste étranger à sa vraie nature; il ne l'accomplit pas avec une motivation réellement humaine, mais seulement avec exactitude mécanique »⁵⁷⁰. Aux yeux de W. Humboldt, l'homme ne doit pas être l'objet des rapports sociaux, il doit être le sujet, l'acteur principal.

Lors de son deuxième séjour Parisien, W. Humboldt rencontre les Idéologues, avec lesquels il dialogue longuement sur des questions philosophiques. Les divergences sont importantes, notamment sur l'interprétation kantienne du rôle actif accordé au sujet (l'être humain) dans la genèse de la connaissance⁵⁷¹. Néanmoins, il partage avec eux l'idée de l'importance attribuée à la langue. À cette période, W. Humboldt s'intéresse aux recherches d'ethnologie et d'anthropologie comparées, et pour lors il ne concède aucune attention particulière à la question du langage et de la langue. C'est lors du séjour parisien que cette question prend progressivement la place centrale qu'elle occupe ultérieurement dans son œuvre.

À Paris, il rencontre Dominique-Joseph Garat, avec lequel il discute de questions philosophiques et politiques. À titre d'exemple, W. Humboldt écrit dans son *Journal* avoir suivi le cours d'analyse sur l'entendement de D.J. Garat à l'École normale de Paris⁵⁷². C'est également à Paris qu'il prépare son premier voyage dans la péninsule Ibérique, voyage qui devient un tournant dans sa démarche anthropologique. À l'en croire, c'est le hasard qui est à l'origine de son intérêt pour la langue basque :

« Mon choix de prendre justement pour objet les Basques fut au départ le fait du hasard. Mon voyage en Espagne avait attiré mon intérêt pour la nation et le pays, qui me devinrent l'un et l'autre chers dans l'acception stricte du terme, lorsque j'entrepris un voyage spécifique en Biscaye et

⁵⁷⁰ HUMBOLDT, Wilhelm Von. *Gesammelte Schriften. Ausgabe der Preussischen Akademie der Wissenschaften. Werke, op.cit*, p. 111.

⁵⁷¹ HUMBOLDT, Wilhelm Von. *Journal parisien : 1797-1799*, traduit de l'allemand par BEYER, Élisabeth, préface de MANGUEL, Alberto, Solin Actes Sud, 2001.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 259.

dans les provinces basques et que je séjournai pendant quelques semaines dans les régions montagneuses les plus reculées »⁵⁷³.

La traversée des provinces basques attise donc la curiosité de W. Humboldt au sujet de la Nation et de la langue basques, et aussitôt rentré de ce premier voyage, il décide d'en préparer un second, cette fois-ci exclusivement dans les provinces basques.

La découverte de la langue et de la Nation basques permet à W. Humboldt d'établir des rapports novateurs entre langue/nation, langue/pensée, et de formuler l'existence d'une interaction entre ces éléments. Elle marque ainsi le passage d'une anthropologie comparée à une linguistique comparée : Humboldt pense pouvoir établir le caractère d'une Nation à partir de sa langue. Il rejoint ainsi Herder (1744-1803) qui considère « que chaque nation – loin d'être une étape plus ou moins réussie dans l'histoire nécessaire des progrès de l'esprit humain – a son génie propre, incomparable, irréductible à quelque modèle que ce soit, un génie qui s'exprime d'abord et avant tout dans la langue »⁵⁷⁴. En définissant la Nation par sa langue W. Humboldt se situe à rebours de la façon dont les Lumières envisagent l'histoire. Qui plus est, pour W. Humboldt chaque langue est une « vision du monde », d'où la reconnaissance de l'égale importance historique de toutes les langues. Selon Anne-Marie Chabrolle-Cerretini, le concept de « vision du monde » qui évoque « la contribution de W. Humboldt à l'histoire de linguistique », désigne « une perception du monde organisée par une langue particulière » et « permet de penser la diversité des langues »⁵⁷⁵.

⁵⁷³ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Annonce d'un essai sur la langue et la nation Basques avec indication du point de vue et du contenu de l'ouvrage », traduction de SAMAIN, Didier, dans CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (dir.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p. 32

⁵⁷⁴ CAUSSAT, Pierre, ADAMSKI, Dariusz, CREPON, Marc, *La langue source de la nation. Messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIII^e au XX^e siècle)*, Sprimont, Mardaga, 1996, p. 41.

⁵⁷⁵ CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *La vision du monde de Wilhelm Von Humboldt. Histoire d'un concept politique*, Lyon, ENS Éditions, 2007, p. 7.

1- Les voyages au Pays Basque.

Le voyage a une fonction précise dans l'anthropologie comparée de Wilhelm Von Humboldt : il est un outil pour connaître les hommes et les Nations, pour observer la diversité des manifestations des êtres humains. Grâce aux voyages, il peut établir une relation directe avec les individus et les Nations, les observer dans leur complexité et décrire leur caractère spécifique. L'expérience partagée lors des rencontres et les observations recueillies lui permettent d'obtenir des informations précieuses pour son investigation anthropologique. De fait, il part du principe que l'individualité d'une Nation ne peut être expliquée par des concepts abstraits, mais par contre il est possible de la décrire. Dans une lettre adressée à Johann Wolfgang Von Goethe en 1800, de retour de son périple dans la péninsule Ibérique, W. Humboldt fait l'apologie du voyage en tant que moyen d'étude :

« Pour comprendre une nation étrange, pour obtenir la clef descriptive de sa singularité, et même pour comprendre totalement ses écrivains, il est absolument nécessaire de l'avoir vu avec ses propres yeux »⁵⁷⁶

La démarche de W. Humboldt semble faire écho à la Société des Observateurs de l'Homme, qui par l'étude des hommes dans leur milieu naturel (étude des mœurs, des comportements, des langues...) veut établir une science générale des hommes⁵⁷⁷. L'expérimentation par soi-même et la description de ce que l'on voit sont les conditions de l'élaboration du savoir.

Le premier passage de Wilhelm Von Humboldt au Pays Basque est bref, puisqu'il s'inscrit dans le cadre d'un voyage qu'il réalise en famille à travers l'Espagne, avec sa femme et ses enfants⁵⁷⁸. Il traverse les provinces basques du 10 au 18 octobre 1799. Néanmoins, il met à profit ce bref séjour pour rencontrer des personnalités locales – politiques et intellectuelles – dont les références lui ont été indiquées au préalable. Il semblerait qu'Humboldt ait bénéficié de l'aide de Basques rencontrés à Paris, dont Dominique-Joseph Garat, pour préparer l'étape clef dans les provinces

⁵⁷⁶ LEITZMANN, Von Albert, *Wilhelm von Humboldts Gesammelte Schriften*, Auftrage der Königlichen Preußischen Akademie der Wissenschaften, Tome 3, Berlin, B. Behr, 1903-1936, p. 30.

⁵⁷⁷ Voir *supra* p.89-91. Voir également : CHAPPEY, Jean-Luc, *Des anthropologues sous Bonaparte. La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804)*, Paris, Société des études robespierristes, 2002.

⁵⁷⁸ SAMAIN, Didier, « Le basque entre grammaire et histoire : L'annonce ... de 1812 », dans, CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (dir.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p. 8.

basques, en lui procurant quelques contacts, et surtout en l'éveillant au préalable à la spécificité de la langue basque⁵⁷⁹. Cependant, il n'apparaît aucune trace d'une éventuelle discussion sur la langue basque au cours des premières rencontres entre les deux érudits ; la question basque n'est même pas évoquée dans le *Journal parisien* de Humboldt. À n'en pas douter, la relation entretenue avec Garat à Paris a dû être bien plus importante que ce qui est reflété dans son *Journal Parisien* :

« Le 31 janvier 1798 :

Discussion avec Garat et visite chez lui. La première discussion, dans la rue, fut assez générale, sur la métaphysique, ses progrès en France et en Allemagne et la nécessité de les poursuivre. Eu égard à cela, il avança notamment la probabilité de plusieurs révolutions auxquelles il fallait se préparer, puisqu'on avait maintenant assez constaté combien on avait manqué de discernement, et ce, même en France. (...)

Il parla de son désir de vivre à la campagne. Depuis sa jeunesse, il y était habitué ; bien sûr, sa région natale, les Pyrénées, lui manque ici. Là-bas, il était entouré d'un côté par la montagne et de l'autre par l'océan. Ces grands objets portent l'âme vers les notions premières »⁵⁸⁰.

Nous savons que W. Humboldt a eu connaissance du texte publié par Dominique-Joseph Garat le 8 février 1783 au *Mercure de France*⁵⁸¹, dans lequel ce dernier établissait l'influence du langage dans la formation de la pensée à partir des observations de la langue et de la Nation basques, puisqu'il a traduit le texte de D.J. Garat en allemand⁵⁸². Dans la « Lettre sur Bayonne et les Basques », Dominique-Joseph Garat met en avant le lien entre le caractère particulier du peuple basque et sa langue :

« Au reste, je suis persuadé que tout ce qu'il y a de raison & d'étendue dans les idées de ce Peuple, d'énergique, de fin & de délicat dans ses sentimens, il le doit beaucoup à la langue qu'il parle. Les belles langues sont comme des instrumens très faciles et très harmonieux, qui perfectionnent le talent

⁵⁷⁹ CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *La vision du monde de Wilhelm Von Humboldt. Histoire d'un concept politique, op.cit.*, p. 43.

⁵⁸⁰ HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Journal parisien : 1797-1799, op.cit.*, p. 47-48.

⁵⁸¹ GARAT, Dominique-Joseph, « Lettre sur Bayonne et sur les Basques », article publié dans le *Mercure de France* le 8 février 1783.

⁵⁸² « Lettre sur Bayonne et les Basques, von Garat », in, MUELLER-VOLMER, Kurt, « Das Vaskische Haupt-und Muttersprache. Zwei unveröffentliche Stücke aus Humboldts baskischen Arbeitsbüchern (1800-1801) ». In: SCHMITTER, Peter (ed.), *Multum - non multa? Studien zur 'Einheit der Reflexion' im Werk Wilhelm Von Humboldts. Mit der Edition zweier bisher unveröffentli chter Texte aus Humboldts Arbeitsbüchern, Münster, Nodos Publikationen, 1991, p. 116-121.*

qui s'en sert, qui inspirent réellement les idées qu'ils expriment. Cela ne peut paraître un paradoxe qu'à ceux qui n'ont ni oreille ni imagination »⁵⁸³.

La langue basque, bien qu'elle soit moins riche que le latin et le grec, permet d'exprimer les idées les plus développées selon Garat. Il reconnaît avoir ressenti une différence de perception en s'exprimant dans sa langue natale au retour d'un long séjour à l'extérieur :

« Lorsqu'après avoir resté quelque temps sans m'en servir j'en reprenois l'habitude, j'avois peine à comprendre l'effet qu'elle produisoit sur moi. En la parlant mes idées devenoient plus faciles, plus pittoresques et plus rapides, toutes mes affections plus fortes, plus douces, plus tendres et plus pénétrantes »⁵⁸⁴

Les idées exprimées par D.J. Garat dans l'article du *Mercur de France* ont profondément influencé Wilhelm Von Humboldt, puisque nous les retrouvons distinctement dans ses travaux linguistiques : d'une part, l'importance du caractère de la langue dans sa capacité à exprimer des idées ; d'autre part, le lien étroit entre la langue d'un peuple et son milieu naturel et la manière dont elle façonne les mœurs et la culture de la Nation ; et enfin, l'effet de la langue sur ses locuteurs. Les affinités entre les deux érudits sont très grandes, et leur approche de la question linguistique indique l'existence d'une interaction intellectuelle profonde.

Le second voyage dans les provinces basques, minutieusement préparé, se prolonge d'avril à juin 1801. Il s'entretient notamment avec l'éminent linguiste et bascologue biscayen Pablo Pedro Astarloa (1752-1806). Entre les deux séjours, Humboldt tire profit de ses observations sur le terrain et se met à apprendre le basque. Il s'intéresse aux ouvrages qui ont trait à la langue et à l'histoire du peuple basque, ce qui l'amène à consulter des textes anciens à la Bibliothèque nationale de Paris⁵⁸⁵ : les manuscrits du souletin Arnaud Oihenart (1592-1668), ou le Nouveau Testament traduit par Joanes Leizarraga⁵⁸⁶, entre autres.

⁵⁸³ GARAT, Dominique-Joseph, *op.cit.*, p. 16.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁸⁵ MITXELENA, Koldo, « Guillaume de Humboldt et la Langue Basque », *Anuario del Seminario de Filología Vasca « julio de Urquijo »*, Geh 15, 1992, p. 379. Et, CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *La vision du monde de Wilhelm von Humboldt. Histoire d'un concept politique*, Lyon, ENS Éditions, 2007, p. 44.

⁵⁸⁶ LEIZARRAGA, Joanes, *Jesus krist gure iaunaren testamendu berria*, Roxelan, Pierre Hautin, 1571.

De retour du deuxième voyage, il maintient une abondante correspondance avec Josef Maria Murga, député au Juntas de Biscaye et membre de la Real Sociedad Bascongada de los Amigos del País⁵⁸⁷. Cette société savante regroupe une génération d'érudits influencée par les Lumières, véritable relais des idées véhiculées par la Révolution française dans les provinces basques de Guipuscoa et de Biscaye. Dans la lettre envoyée depuis Paris le 20 juillet 1801, Humboldt fait part à Josef Maria Murga de ses réflexions sur les différences qu'il a pu relever entre les provinces basques des deux versants des Pyrénées :

« Revenu à Bayonne j'ai encore parcouru le país Basque Français. Ce voyage n'a pas été sans intérêt pour moi mais quelle différence cependant entre ce país et la Biscaye. Les habitants en ont peut-être une certaine légèreté et une certaine grâce qui en résulte de plus que les Biscayens, leur langage surtout (je puis le dire devant Vous Monsieur, qui êtes un connaisseur éclairé et non pas un partisan aveugle de Votre dialecte) me paraît bien plus doux que celui des habitants du Señorío et j'y commençais un peu à comprendre ce qu'ils disaient et balbutier moi-même quelques phrases. Mais ils manquent des qualités solides et essentielles des Biscayens »⁵⁸⁸.

Selon Humboldt le « manque des qualités » qu'il observe parmi les habitants du « país Basque Français » est à mettre sur le compte de la disparition des institutions provinciales :

« Au lieu que ces derniers sont la portion la plus éclairée des Espagnols, les Basques sont superstitieux et pleins de préjugés au milieu des Français. (¿?) Ils sentent qu'ils ne forment point, comme les Biscayens, un corps politique respectable et distingué et n'ont point le caractère qui résulte nécessairement de ce sentiment. Ils sont une peuplade jetée par le hasard au milieu d'une nation puissante et éclairée et par là ils ont dans leur caractère quelques uns des traits que l'on retrouve dans toutes les peuplades ou isolées ou opprimées »⁵⁸⁹.

De surcroît, le « caractère de la nation biscayenne » relève de la liberté accordée par l'institution provinciale aux individus, et révèle l'existence d'une véritable « culture populaire » :

⁵⁸⁷ HUMBOLDT, Wilhelm von, « Cinco cartas inéditas de Guillermo de Humboldt », lettres présentées par GARATE, Juan, *Revue Internationale des Etudes Basques, RIEV*, n°25, 1934, p. 430-444.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 439.

⁵⁸⁹ *Ibid.*

« Car il me paraît incontestable que quelque soit le sort qu'aient éprouvé les privilèges des Provinces Basques de l'Espagne, tous les heureux effets que produit le sentiment d'une liberté bien ordonnée et d'une égalité parfaite de droits, se trouvent évidemment exprimées dans le caractère de la nation Biscayenne. La Biscaye est le seul pays que j'ai jamais vu où la culture intellectuelle et morale soit vraiment populaire, où les premières et les dernières classes de la société ne soient pas séparées par une distance pour ainsi dire immense, où l'instruction et les lumières des premières ont pénétré au moins jusqu'à un certain point jusqu'aux dernières et où la bonhomie, la franchise, l'innocente candeur de celles-ci n'est pas devenue étrangère aux premières. C'est là surtout le grand attrait qu'a eu ce pays-là pour moi. On voit là véritablement une nation, la force, le mouvement, même la forme générale du caractère vient de la masse et n'est que cultivé et raffiné par les individus que leur situation personnelle a mis en état de faire des progrès plus rapides. Dans presque tous les autres pays le peuple n'est qu'une masse inerte »⁵⁹⁰.

Ce qui attire la curiosité de W. Humboldt, c'est, on le voit, que le basque est une langue « populaire », c'est-à-dire une langue qui n'a été déterminée ni par une littérature ni par une grammaire, une langue qui a pu conserver sa structure singulière, puisqu'elle est restée dans son état naturel. Jusqu'alors habitué à étudier les langues classiques et modernes, la langue basque devient un objet d'étude particulièrement intéressant. Il aperçoit un lien entre les individus et la langue, qui caractérise la Nation. Avant de rencontrer les Basques, le langage n'avait qu'un rôle secondaire dans la caractérisation des individus et des Nations. Grâce à la langue basque, Humboldt prend conscience de l'importance de chaque langue. Désormais, il s'intéresse plus à la langue qu'à la littérature qui s'exprime dans celle-ci.

Vers la fin du courrier envoyé à J.M. Murga, W. Humboldt affirme ne pas avoir cessé de travailler sur la langue basque depuis son retour à Paris, et avoir « copié un dictionnaire basque manuscrit, trouvé à la Bibliothèque Nationale » pour étudier la langue basque⁵⁹¹. Il fait une première annonce d'un projet sur la langue et la Nation basques :

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 439-440.

⁵⁹¹ Il s'agit du manuscrit du dictionnaire basque de Sylvain Pouvreau, qui se trouve à la BNF.

« J'ai préparé en un mot autant que j'ai pu le petit travail que je compte faire cet hiver sur la langue et la nation Basques qui donnera, au moins, j'espère, une idée plus juste et plus raisonnable sur l'un et l'autre objet »⁵⁹².

Dans une nouvelle lettre envoyée à J.M. Murga depuis Rome le 13 octobre 1803, W. Humboldt revient sur ce projet avec plus de précision. Il avoue avoir pris du retard et ne pas avoir travaillé aussi assidûment qu'il aurait voulu « à son petit ouvrage sur les Basques et leur langue », avant de présenter son contenu :

« Je donnerai dans mon petit ouvrage une courte description de mes courses par Votre pays, j'ai un véritable besoin d'exprimer l'amour et l'attachement que j'ai encore pour lui et de témoigner à ses habitants la profonde impression qu'a laissé en moi l'accueil hospitalier et amical qu'ils m'ont fait. Je joindrai au voyage un abrégé de Grammaire, un petit Vocabulaire et une Mémoire sur l'origine de la nation Basque »⁵⁹³.

Mais c'est sans doute dans une note publiée dans un livre de voyage paru en 1801⁵⁹⁴, *Voyage en Espagne aux années 1797 et 1798* de l'écrivain allemand Chrétien Auguste Fischer (1771-1829), grand connaisseur de la péninsule Ibérique, que Wilhelm Von Humboldt exprime le mieux son intérêt pour la langue basque et la place de son étude dans son projet de linguistique comparée. Selon lui, il s'agit d'une langue qui a été très peu étudiée, d'où l'intérêt de lui accorder une attention particulière : « La langue biscayenne mériterait bien, de la part des philologues, une attention particulière. Jusqu'ici on ne s'en est que très-peu occupé »⁵⁹⁵. Son étude est d'autant plus intéressante que son origine remonte à un temps reculé et n'a aucune filiation avec les langues dérivées du latin : « Cette langue primitive, et non dérivée pour ne pas dire mendrée du latin, comme la plupart de celles qui règnent à présent dans le midi de l'Europe »

De surcroît, la manière dont les Basques expriment leurs idées par le biais de leur langue lui ouvre de nouvelles perspectives d'études. Il pense pouvoir établir un lien entre la langue et la pensée, puisque c'est par la langue que s'expriment les perceptions, une vision particulière :

⁵⁹² HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Cinco cartas inéditas de Guillermo de Humboldt », *op.cit.*, p. 440.

⁵⁹³ *Ibid.*, p.631.

⁵⁹⁴ FISCHER, Chrétien Auguste, *Voyage en Espagne aux années 1797 et 1798, faisant suite au Voyage en Espagne, du citoyen Bourgoing*, traduit par CRAMMER C.F, Tome premier, Paris, Duchesne, 1801.

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 140

« Il serait toujours infiniment curieux pour le philosophe d'observer et de suivre l'analogie d'après laquelle les Biscayens combinent certaines idées pour en former de nouveaux signes, et exprimer leurs perceptions. Sans doute on en tirerait des résultats très utiles sur l'originalité et la manière de voir de ce peuple ingénieux ; il y a plus, la théorie de la langue biscayenne n'est pas sans utilité relativement pour l'histoire des langues en général, à leurs différences particulières et à leur composition »⁵⁹⁶.

Ainsi, l'étude de la langue basque ne se limite pas à l'étude d'un cas particulier. Ou plutôt, W. Humboldt pense pouvoir établir à partir du cas particulier basque une théorie valable permettant d'éclairer et de comprendre « l'histoire des langues en général », et celle de l'humanité :

« C'est ainsi que l'on pourrait rassembler sous un seul et même point de vue, toutes les familles des mots biscayens, et par-là embrasser la masse entière des idées que cette nation, jusqu'à présent abandonnée à elle-même, a su exprimer. Ce n'est qu'après un travail de cette nature, que le lecteur se trouvera en état d'apprécier cette langue, et d'en tirer des résultats. Un pareil essai pourrait être regardé comme un essai préliminaire à l'histoire générale des langues »⁵⁹⁷.

En d'autres termes, l'étude du basque (la Nation et la langue) lui permet de poursuivre ses recherches en anthropologie comparée à partir d'une approche novatrice et beaucoup plus précise. Dans une lettre envoyée à Germaine de Staël (1766-1817) le 7 juin 1801 depuis Bordeaux, après son deuxième séjour au Pays Basque, W. Humboldt précise son plan général :

« La seule chose dont il s'agira, c'est de trouver des méthodes faciles et sûres de se procurer la connaissance de beaucoup de nations et de leurs langues et de leurs littératures, sans perdre un temps précieux à une étude machinale et de mots et de règles. Je crois en apercevoir la possibilité en remontant les sources et en jetant les fondements d'une histoire analytique des nations et de leurs idiomes, et c'est là surtout dont je m'occupe depuis quelques années »⁵⁹⁸.

À partir des voyages au Pays Basque, c'est le fait linguistique et la capacité langagière de l'être humain qui deviennent ses centres d'intérêt. L'expérience basque

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p. 141

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p. 143

⁵⁹⁸ HUMBOLDT, Wilhelm Von, lettre adressée à Germaine de Staël le 7 juin 1801.

l'amène à percevoir d'une manière limpide le lien étroit entre la Nation et la langue. Le peuple basque lui fit sentir « de façon absolument incomparable, la communauté d'appartenance qui existe entre le caractère d'un peuple, sa langue et son sol »⁵⁹⁹. Nous pouvons déduire que la découverte de la langue basque devient la pierre angulaire de l'orientation de son projet anthropologique vers la linguistique comparée.

2- Les Basques et leur langue, à la source de la linguistique comparée de Wilhelm Von Humboldt

Bien que la découverte des Basques et de leur langue soit présentée comme le fruit du hasard, dès son premier voyage Humboldt est convaincu de pouvoir établir à partir de l'étude du basque les éléments qui caractérisent chaque groupe humain. Dans son *Annonce d'un essai sur la langue et la Nation basques avec indication du point de vue et du contenu de l'ouvrage*⁶⁰⁰, publié en 1812, Humboldt affirme avoir découvert « un objet extrêmement intéressant pour effectuer une recherche » dans son projet anthropologique. Dans une lettre adressée depuis Rome à Geoffroi Schweighaeuser, ancien précepteur de ses enfants, Wilhelm Von Humboldt présente son « travail sur les Basques ». Il prévoit que « le travail fera la matière de deux volumes », avant de préciser :

« Sous le titre Les Basques, il contient : 1. une esquisse du pays et du peuple en forme de récit de voyage ; 2. une grammaire ; 3. un vocabulaire établi d'après mon système personnel ; 4. des recherches sur l'origine de ce peuple ; tout cela, voyez-vous, demande encore un labeur considérable, quel que soit celui auquel je me suis déjà livré. On peut dire que le voyage est terminé ; la grammaire est rédigée en majeure partie »⁶⁰¹.

⁵⁹⁹ HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Ueber die Verschiedenheiten des menschlichen Sprachbaues*, III, Berlin, 1830, Traduit par mes soins, et cité dans : URQUIZU, Patricio (dir.), *Historia de la literatura vasca*, Madrid, Uned, 2000, p. 16.

⁶⁰⁰ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Annonce d'un essai sur la langue et la nation Basques avec indication du point de vue et du contenu de l'ouvrage », traduction de SAMAIN, Didier, dans CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (dir.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p. 29-38.

⁶⁰¹ HUMBOLDT, Wilhelm Von, HUMBOLDT, Caroline, *Guillaume de Humboldt et Caroline de Humboldt, lettres a Geoffroi Schweighaeuser*, traduites par LAQUIANTE, A., Paris, Berger-Levrault, 1893, p. 95.

W. Humboldt précise que ses recherches sur la langue basque s'inscrivent dans une étude générale des langues :

« Je poursuis une étude générale des langues et je pense faire imprimer, après les Basques, une dissertation sur la véritable méthode à suivre en cette matière et sur l'utilité réelle de cette étude. Je crois y ouvrir des aperçus nouveaux ; je crois pouvoir montrer qu'il existe une science, tout à fait délaissée jusqu'à présent, qui peut devenir une abondante et féconde source d'idées, ainsi qu'un procédé certain de culture intellectuelle. Je crois prouver que, si l'on savait s'y prendre, tout homme ferait journellement, dans sa langue, des découvertes dont il ne se doute pas. Si ces idées sont accueillies, j'essaierai de composer une encyclopédie pour l'étude des langues, telle que je la comprends ce sera une œuvre importante et difficile qui exigera plusieurs années de labeur sérieux. Elle est nécessaire, si l'on veut déblayer le terrain et éviter qu'à l'avenir, chacun ne soit obligé de reprendre les choses à nouveau »⁶⁰².

W. Humboldt se rend compte qu'il a à portée de main un objet d'étude pouvant apporter des réponses aux questions anthropologiques autour du langage. Il part du principe que le langage est un fait social, qui prouve que l'être humain ne peut pas survivre enfermé dans son individualité. Selon lui, l'être humain partage ses réflexions en communauté et développe ses forces spirituelles à travers le langage. Partant du principe que la dispersion du groupe humain en différentes Nations est une séparation qui se réalise à partir des langues et des cultures, il affirme que chaque langue permet d'éclairer le caractère de chaque Nation. De ce fait, W. Humboldt considère que la Nation est une communauté culturelle et spirituelle caractérisée par une langue commune, propre à tous ses membres. C'est sur ce point que la découverte des Basques devient cruciale dans le projet anthropologique de W. Humboldt. Il met en relief le fait que les Basques, « du point de vue géographique et historique, constituent une totalité bien fermée et isolée », et de plus, leur « langue s'est conservée pratiquement avec le même éventail de mots et de différences de formes que celui qu'elle a dû jadis posséder »⁶⁰³. L'origine inconnue, l'isolement et son invariabilité depuis des siècles font du peuple et de la langue basques un terrain d'étude remarquable. Il a la possibilité d'éclairer le lien entre une Nation et une langue qui ont été peu influencées de l'extérieur. Aux yeux de W. Humboldt, le peuple basque

⁶⁰² *Ibid.*, p. 96.

⁶⁰³ *Ibid.*, p. 32.

constitue une véritable « archive linguistique vivante ». Il retrouve « beaucoup de traits dans son caractère qu'on ne trouve ailleurs que séparément », ce qui fait du basque un objet d'étude particulièrement intéressant, lui permettant de caractériser la Nation à partir de la langue.

Selon Anne-Marie Chabrolle-Cerretini, « la caractéristique du basque le convainc que la langue, en raison de ses propriétés, peut devenir le vecteur de sa recherche de ce qui particularise un groupe humain »⁶⁰⁴. La Nation des Basques est un modèle réduit qui permet à Humboldt de relever ce qui vaut également pour tous les hommes. De surcroît, A.-M. Chabrolle-Cerretini souligne que l'isolement manifeste du peuple basque permet à W. Humboldt de préserver ses recherches de toute interférence extérieure : « alors que les langues véhiculaires d'Europe sont en proie à des enjeux patriotiques susceptibles d'interférer dans l'objectivité de la recherche, Humboldt entend cerner l'essence de cette force dynamique qui lie un peuple à sa langue par l'analyse du basque »⁶⁰⁵.

L'étude de la langue basque permet à W. Humboldt d'aller au-delà du cas particulier, et c'est sur ce point qu'elle ouvre de nouvelles perspectives : « C'est donc à double titre de l'étude de la langue en général et de l'histoire des origines de l'Europe qu'elle est au plus point remarquable »⁶⁰⁶. W. Humboldt inscrit l'étude du cas particulier basque dans son projet global d'Encyclopédie générale des langues. Car chaque langue, tout en étant un phénomène particulier, est la manifestation de l'universel :

« Je souhaite conférer de la sorte à mon objet un traitement synthétique et complet, et aborder ce petit coin d'Europe de manière qu'en recevant de tous points un flux de lumière il renvoie à son tour de la clarté sur quelques-uns d'entre eux »⁶⁰⁷.

W. Humboldt trouve chez les Basques l'altérité qui l'incite à étudier toutes les langues du monde. Ainsi, si la finalité de l'anthropologie de W. Humboldt était de

⁶⁰⁴ CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *La vision du monde de Wilhelm Von Humboldt*. *op.cit.*, p. 45.

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 46.

⁶⁰⁶ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Annonce d'un essai sur la langue et la nation Basques avec indication du point de vue et du contenu de l'ouvrage », *op.cit.*, p. 33.

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p. 38.

rechercher la compréhension de la diversité humaine, il se propose d'établir une linguistique comparative des langues.

3- Théorie et promotion de la diversité linguistique

La nouveauté du projet d'« Encyclopédie pour l'étude des langues » de W. Humboldt repose dans le fait qu'elle propose une théorisation de la diversité linguistique. Selon W. Humboldt, la diversité linguistique révèle la diversité de pensée :

« La pluralité des langues est loin de se réduire à une pluralité de désignations d'une chose ; elle sont différentes perspectives de cette même chose »⁶⁰⁸.

La diversité linguistique reflète une richesse de la pensée et de la culture. Chaque langue est réalisation de la pensée, et elle est ainsi à l'origine d'une « vision du monde » particulière : « La diversité des langues n'est donc pas une diversité de sons et de signes mais une diversité des visions du monde »⁶⁰⁹. Cependant, cette diversité n'est pas néfaste, car elle permet de s'enrichir et d'ouvrir des perspectives nouvelles dans le développement de l'intelligence humaine :

« La diversité des langues est condition immédiate d'une croissance pour nous de la richesse du monde et de la diversité de ce que nous connaissons en lui ; par là s'élargit en même temps pour nous l'aire de l'existence humaine, et de nouvelles manières de penser et de sentir s'offrent à nous sous des traits déterminés et réels »⁶¹⁰.

L'étude comparative des langues permettrait selon W. Humboldt d'éclairer l'Histoire de l'humanité, d'où le projet de réaliser une « Encyclopédie systématique de toutes les langues » :

⁶⁰⁸ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Sur l'étude du langage ou Plan pour une Encyclopédie systématique de toutes les langues », traduit par CAUSSAT, Pierre, dans CAUSSAT, Pierre, ADAMSKI, Dariusz, CREPON, Marc, *La langue source de la nation. Messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIII^e au XX^e siècle)*, Sprimont, Mardaga, 1996, p. 433.

⁶⁰⁹ Cité et traduit dans : TRABANT, Jurgen, « Du génie aux gènes des langues », dans, MESCHONNIC, Henri, *Et le génie des langues ?*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes (Essais et savoirs), 2000, p. 82-83.

⁶¹⁰ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Sur l'étude du langage ou Plan pour une Encyclopédie systématique de toutes les langues », *op.cit.*, p. 433.

« l'étude des langues de la planète est ainsi l'histoire universelle des pensées et des impressions de l'humanité »⁶¹¹.

La diversité linguistique est donc un phénomène historique qui doit être mis en lien avec la diversité humaine. De surcroît, les rapports entre la langue, la pensée et la Nation lui confèrent une dimension particulière, à la fois intellectuelle, culturelle et politique. Ainsi, W. Humboldt précise :

« Mais la diversité linguistique présente un double visage ; elle se présente d'abord comme un phénomène d'histoire naturelle, comme une conséquence inévitable de la diversité et de la séparation des groupes ethniques, et comme l'obstacle qui s'oppose à l'alliance immédiate de tous les membres de l'espèce humaine »⁶¹².

W. Humboldt participe au changement d'appréciation de la diversité linguistique, puisque toutes les langues se valent, et il n'existe pour lui aucune échelle de valeurs justifiant la classification des langues ; elles sont toutes respectables malgré les différences de statut et d'étendue géographique.

« La langue, et par là j'entends non seulement la langue en général, mais chaque langue en particulier, fût-ce la plus pauvre et la plus fruste, est en soi un objet digne de la réflexion la plus soutenue »⁶¹³.

Plus encore, W. Humboldt inverse l'appréciation et le statut accordés à la diversité linguistique à cette époque, jusqu'au point de faire « une véritable promotion de la variété des langues, un don inestimable »⁶¹⁴. La diversité linguistique est un trésor de l'humanité qu'il faut savoir préserver.

L'approche théorisée par W. Humboldt sur la diversité des langues est élaborée à une époque où l'universalité se confond avec uniformité, et où le cosmopolitisme des Lumières⁶¹⁵ ne peut se concevoir autrement que par une langue éclairée et uni-

⁶¹¹ Ibid., p. 434.

⁶¹² HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Introduction à l'œuvre sur le Kavi et autres essais*, traduit par CAUSSAT, Pierre, Paris, Seuil, 1974, p. 76.

⁶¹³ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Sur l'étude du langage ou Plan pour une Encyclopédie systématique de toutes les langues », *op.cit.*, p. 433.

⁶¹⁴ CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *op.cit.*, p. 70.

⁶¹⁵ Cf. BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *L'Europe des Lumières*, Paris, Puf, 2013. Et FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Édition de Fallois, 2001.

verselle, « sans nuance et différence »⁶¹⁶, une période particulièrement marquée par le « déni de la pluralité linguistique »⁶¹⁷. Pour Pierre Caussat, W. Humboldt est « le théoricien des lendemains de Babel »⁶¹⁸. Il exorcise la malédiction de la dispersion linguistique de Babel en postulant un ordre harmonieux et coordonnant de toutes les « individualités » linguistiques. Qui plus est, W. Humboldt considère que « plusieurs langues sont en fait plusieurs visions du monde »⁶¹⁹. Cet ordre harmonieux de la diversité linguistique reflète l'ordre harmonieux des Nations. Nous l'avons dit, W. Humboldt arrive à la conclusion que c'est la langue qui produit la pensée, et l'interaction entre la pensée et la langue est alimentée par la Nation. Le rapport entre la langue et la pensée sert à son tour à particulariser la Nation :

« La langue qui relie tout en dissociant et qui, sous les revêtements de l'expression individuelle, enveloppe la possibilité d'une compréhension universelle. Mais les langues quant à elles ne sont produites, consolidées et modifiées que par les nations, la distribution de l'espèce humaine en nations n'est rien d'autre que sa distribution en langues »⁶²⁰.

En partant de ce postulat W. Humboldt affirme « que la dimension langagière de l'homme est susceptible de conduire à la compréhension des particularités des groupes humains »⁶²¹, puisque la langue est la caractéristique de l'individualité de chaque Nation, dans laquelle s'exprime une « vision du monde ».

« Dans le lieu et le temps où il vit, dans la manière dont il vit, l'être singulier est un fragment détaché de l'ensemble de son espèce et la langue est là pour attester et entretenir cette connexion éternelle qui enchaîne les destins de l'individu et l'histoire du monde »⁶²².

⁶¹⁶ *Ibid.*, p. 71.

⁶¹⁷ *Ibid.*

⁶¹⁸ CAUSSAT, Pierre, « W. von Humboldt, théoricien des lendemains de Babel », dans CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (coor.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *op.cit.*, p. 79.

⁶¹⁹ « Sur le caractère national des langues », traduit par Pierre CAUSSAT, dans CAUSSAT, Pierre, ADAMSKI, Dariusz, CREPON, Marc, *La langue source de la nation. Messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIIIe au XXe siècle)*, Sprimont, Mardaga, 1996, p. 434.

⁶²⁰ HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Sur les différences de l'organisation interne du langage en l'homme », traduit par CAUSSAT, Pierre, *op.cit.*, p. 455-456.

⁶²¹ CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *op.cit.*, p. 133.

⁶²² HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Sur les différences de l'organisation interne du langage en l'homme », *op.cit.*, p. 456.

Revendiquer la richesse de la diversité linguistiques ne revient pas à établir une échelle dans laquelle une langue ou une Nation serait supérieure à l'autre. Mettre en relief la singularité d'un peuple permet d'éclairer l'humanité dans son intégralité, puisqu'elle facilite sa compréhension. Pour Wilhelm Von Humboldt, l'unité du genre humain résulte de l'addition des particularités linguistiques et culturelles, une diversité qu'il faut préserver.

CONCLUSION

S'il est vrai que pendant « la Révolution française la nostalgie d'une seule et même langue a trouvé son expression politique classique »⁶²³, nous avons également pu mettre en évidence le fait que parmi les révolutionnaires, nombreux étaient ceux qui voulaient concilier la préservation de la diversité linguistique avec le projet de construction d'un nouvel ordre social. Le projet d'établir une société plus égalitaire ne semblait pas antinomique avec le respect de la différence linguistique et culturelle. Égalité ne représentait pas uniformité.

De même, la relecture des écrits révolutionnaires nous permet de constater l'existence d'une approche républicaine à rebours de l'irrépressible tendance de la France à la centralisation, conciliante avec les aspirations particulières. Cette idée de République, loin d'être consubstantielle à la France, avait une visée universaliste. Elle se nourrissait de la tension entre l'universel et le particulier, et participait à la formulation d'une conception de l'altérité qui conciliait le principe d'égalité avec la prise en compte des particularités. Malgré l'existence de différentes manières de définir la République pendant la période révolutionnaire, c'est finalement celle qui privilégie la résorption des particularités dans l'unité qui a été retenue, rendant par la même occasion indissociable le projet républicain de celui de la construction de l'État-nation français⁶²⁴.

Dans le domaine de la langue, l'historiographie a minimisé la complexité du mouvement linguistique pendant la Révolution française. Elle n'a retenu que la conception linguistique de l'abbé Henri Grégoire, celle qui présente la diversité des langues sous un angle négatif, une malédiction qu'il faut surmonter coûte que coûte par la mise en place d'une politique linguistique uniformisatrice aux antipodes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Les faits révèlent que

⁶²³ TRABANT, Jürgen, *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, Mardaga, 1992, p. 46.

⁶²⁴ OZOUEF, Mona, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2009, p. 189-220.

la politique linguistique voulue par Grégoire n'a pas obtenu les résultats escomptés, faute de moyens ou (et) de consensus. Néanmoins, le discours prophétique de Grégoire est devenu le fil conducteur d'une approche toujours en vigueur.

De toute évidence, ce n'est qu'au XIX^e siècle et plus précisément avec l'avènement de la III^e République que la politique linguistique souhaitée par Henri Grégoire, François-Urbain Domergue et Philippe-Antoine Merlin de Douai est enfin appliquée. À l'incapacité de penser l'unité nationale dans la pluralité des langues s'ajoute alors la conception glottophagique de la langue. Dans la continuité des Lumières, seule la langue française est perçue comme langue à part entière et vecteur de civilisation, langue de la liberté. Désormais, la disparition des « patois » et l'extension de la langue française deviennent des principes indissociables pour forger la Nation française⁶²⁵.

L'État se dote alors d'« appareils idéologiques » plus performants pour répandre la connaissance et l'usage du français⁶²⁶ : d'abord avec l'instauration en 1882 de l'École publique, gratuite et obligatoire par Jules Ferry, puis avec l'organisation du service militaire obligatoire. Nous retiendrons le sens donné aux « Appareils Idéologiques d'État » par Louis Althusser, à partir du moment où la III^e République se dote de structures qui ont vocation à façonner la société française, en véhiculant une vision particulière de l'identité nationale. Ainsi, à la formulation théorique de certains révolutionnaires succède la construction pratique de l'identité nationale. Selon Louis Althusser, le point de bascule qui se produit à partir de la III^e République ne peut s'expliquer que par le rôle des structures qui organisent la société française. In fine, l'organisation sociale qui génère les pratiques et les croyances propres aux individus qui en dépendent devient le principal vecteur de l'homogénéisation linguistique et culturelle de la France.

Il n'en demeure pas moins que le succès de cette construction idéologique qu'est la Nation française en tant que communauté politique n'a pu se réaliser que grâce à « l'adhésion collective »⁶²⁷. Il aura fallu un prosélytisme soutenu pour enseigner aux individus le sens de leur appartenance au corps de la Nation. L'école

⁶²⁵ CALVET Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris, Payot, 1974, p. 161-173.

⁶²⁶ ALTHUSSER, Louis, « Idéologies et appareils idéologiques d'Etat », *Positions*, Paris, Les Éditions sociales, 1976, p. 67-125.

⁶²⁷ THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales, op.cit.*, p.14.

nationale a été l'élément moteur de cet assujettissement « volontaire » grâce à l'inculcation du sentiment d'appartenance commune. Mais certainement pas le plus efficace. Le sociologue Francis Jauréguiberry nous rappelle que c'est surtout pendant la Première Guerre mondiale (1914-1948) que l'idée de Nation française, auparavant simple abstraction, s'inscrit concrètement et durablement dans la réalité mentale des Basques⁶²⁸. Leur appartenance à la Nation française est scellée par la valeur suprême « du sacrifice et de la loyauté des disparus », morts pour la patrie⁶²⁹. Pour ces citoyens d'origine basque qui ne s'expriment qu'avec difficulté en français, rejeter leur appartenance à la Nation française revient « à trahir ceux qui sont morts pour elles »⁶³⁰. La stigmatisation par l'école républicaine d'une langue représentant une culture et des mœurs « arriérées » commence à produire des effets néfastes. À ce titre, la langue basque devient un héritage plutôt encombrant. Il se produit une intériorisation du statut d'infériorité de la langue basque et de ses locuteurs. Les locuteurs basques finissent par approuver le postulat de l'entreprise républicaine qui considère que pour accéder à la modernité, l'universalité française doit triompher des particularités. Dans cette reformulation du sociale selon des bases républicaines, « l'émancipation ne peut alors être pensée que comme un arrachement »⁶³¹, un déracinement.

Plus de deux siècles se sont écoulés depuis la publication des premiers travaux de Wilhelm Von Humboldt. Son approche de la diversité linguistique reste pourtant d'actualité. Revendiquer le respect de la différence ne nuit pas au vivre-ensemble. Chaque individu, avec sa culture, sa langue et son histoire, est l'unité à partir de laquelle peut se concevoir la diversité de l'humanité. Chaque langue est l'unité à partir de laquelle peut se concevoir la diversité linguistique de l'humanité. Qui plus est, l'étude de chaque langue permet d'avancer dans la compréhension de l'histoire de l'humanité. Le lien entre le passé et le présent n'est-il pas assuré par la langue, dans laquelle les générations se transmettent le savoir et la connaissance ? La langue n'est pas seulement un moyen de transmission, elle recèle la mémoire de ses locuteurs. Elle révèle également la manière dont la communauté de ses locuteurs conçoit le rapport à son environnement.

⁶²⁸ JAUREGUIBERRY, Francis, « La langue basque en France : du stigmaté au désir », *op.cit.*

⁶²⁹ *Ibid.*, p.6.

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ OZOUF, Mona, *op.cit.*, p.201.

Grand connaisseur de la langue basque, Wilhelm Humboldt avait annoncé en 1812, avec regret, la disparition prochaine de la langue basque⁶³². Il aurait sans doute été soulagé de savoir que la langue basque a survécu, tant bien que mal. « Dépourvue de tout prestige culturel, parlée par des populations n'ayant jamais constitué jusqu'à l'époque récente, une entité administrative ou politique consciente de cette personnalité linguistique et en mesure par là même d'organiser sa promotion, placée en contact direct et permanent avec des populations allophones culturellement dominantes, la langue basque aurait dû dix fois disparaître, comme le firent les langues voisines, parlées éventuellement par des populations plus nombreuses, culturellement et socialement plus fortes »⁶³³. Comment se fait-il qu'une langue avec un si petit nombre de locuteurs et occupant un territoire réduit ait pu survivre au processus de construction nationale en France ? Comment se fait-il qu'une langue ait pu se maintenir en vie en dehors d'un cadre étatique et ou d'une institution spécifique ? Le lien établi par W. Humboldt entre la Nation et la langue explique sans doute cette survivance, mais au-delà, la question du rôle de la langue en tant que lien social en dehors des États-nations constitués doit être posée.

Par ce travail de recherche, nous avons voulu mettre en lumière des documents qui permettent de nuancer le mythe de la politique linguistique révolutionnaire, et de son utilisation ultérieure à partir de la III^e République, au service d'un projet ayant pour but l'homogénéisation d'un territoire. Un projet extrêmement virulent envers ceux qui, par leur culture et leur langue, s'écartaient trop de ce que devait être le citoyen français. Nous pensons que la réévaluation des projets révolutionnaires pourrait permettre de décrypter une construction intellectuelle qui est à la source de souffrances sociales et culturelles actuelles.

Force est de constater qu'aujourd'hui encore l'interprétation biaisée de ce que fut la question linguistique pendant la Révolution continue à être une entrave à la reconnaissance de la diversité linguistique, et plus précisément à l'octroi d'un statut aux langues minorisées par la politique linguistique républicaine. Car pour l'idéologie « républicaine » au service de l'unité nationale, laisser la place aux minorités linguistiques revient à remettre en question l'essence même de la Nation.

⁶³² HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Annonce d'un essai sur la langue et la nation Basques avec indication du point de vue et du contenu de l'ouvrage », *op.cit.*, p. 32.

⁶³³ OYHARÇABAL, Beñat, *Etude des populations et singularité linguistique du Pays basque*, Conférence de l'Institut Culturel Basque, 2005, p. 8.

Le contexte international devrait permettre à terme de nuancer cette vision, puisqu'aujourd'hui un constat s'impose : le processus d'unification linguistique dépasse les frontières nationales et pourrait à terme mettre en péril le rôle des langues dites « nationales ». Cependant, il reste tout un cheminement à déconstruire pour pouvoir traiter avec sérénité la question des droits linguistiques en France. En ce sens, la mise au jour de l'existence pendant la période révolutionnaire d'une approche ouverte sur l'altérité donne une autre dimension à ce débat. Elle permet surtout de le réaffecter comme une tension entre le particulier et l'universel et de l'inscrire dans une recherche d'équilibre entre les différentes échelles. Car, à l'évidence, toute approche du particulier porte en soi un contenu universel.

La politique linguistique républicaine organisée et concertée pour imposer une langue « nationale » au détriment des langues locales n'a eu cesse de bafouer l'un des fondements de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : le principe de réciprocité de la liberté et la vision de l'universalité qui la sous-tend, issue de la combinaison des droits civiques des citoyens et des droits des peuples⁶³⁴. Précisément, c'est à partir de ce principe de réciprocité que nous devons entendre la reconnaissance des droits linguistiques. Car, est-il possible ou concevable de construire le vivre-ensemble sans respecter la différence et sans accorder les mêmes droits aux semblables ?

À partir du moment où nous considérons que toutes les langues et tous les locuteurs ont les mêmes droits, la question de la réparation historique mérite d'être posée en tant que levier pour résorber les torts causés par une politique linguistique uniformisatrice sanctuarisée. Cela devrait passer par l'octroi aux institutions locales des moyens et des compétences pour mettre en place une politique linguistique réparatrice.

⁶³⁴ GAUTHIER, Florence, *op.cit.*, p. 155-175.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources

Sources manuscrites

Archives nationales :

- Documents du comité de traduction de Dugas : AA32, dossier 963
- Traduction en langue basque : dossier de la Société des amis de la Constitution. Archives nationales, cote : série AA32, dossier 963
- Traduction en langue basque, dossier Dithurbide. Archives Nationales, cote : série AA32, dossier 963
- Fonds abbé Grégoire : 510AP/1-510AP/4
- Lettre de Dithurbide, envoi d'une traduction : *Comité d'instruction publique D/XXXVIII/5*
- Faucon de Rys (intendant de Bordeaux), Mémoires des pays de Soule et de Marsan (1682) : G/7/132
- Archives Nationales, cote : AF 11 133/1014, reproduit dans, GOYHENETCHE, Manex, Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789, Tome IV, Bayonne, Elkar, 2002, p.315.
- Décret d'internement pris par Pinet et Cavaignac. Archives nationales, cote : AF II 262/2212, Reproduit dans : ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^e siècles, St Étienne de Baigorri, Éditions Izpegi, 1994, p. 271-274.

Archives Communales :

- Archives de la commune de Macaye : BB1
- Archives communal d'Ustaritz : BB4 et CC1.
- Archives communales de Saint-Jean-de-Luz, BB2, n° 6, f° 161.

- Archives communales de Charrite-de-Bas, 1D1, cité dans : GOYHENETCHE, Manex, Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789, Tome IV, Bayonne, Elkar, 2002, p.393.
- Archives communales de Ciboure, 1D1, cité dans : GOYHENETCHE, Manex, Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789, Tome IV, Bayonne, Elkar, 2002, p.393.

Archives des Pyrénées Atlantiques :

- Archives des Pyrénées-Atlantiques. Cote : C1540.
- Archives des Pyrénées-Atlantiques. Cote : C 1621, f° 245-247.

Bibliothèque Nationale de France :

Dans le fond Celtique et Basque, deux manuscrits de l'auteur souletin Juseff Eguia-teguy de la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit des deux tomes de son œuvre « Filosofo Huskaldunaren ekheia » (Opinion d'un philosophe basque) :

- Le premier livre est le manuscrit n° 155 du fond Celtique et Basque (Catalogue d'Omont), désigné sous le titre « le philosophe basque » : 155 MF 13245 / R69031
- Le deuxième livre est le manuscrit n°154, sous le titre « Sentences et proverbes du Sieur Oihenart » : 154 MF 13244 / R69030

Dans le site de Richelieu-Louvois, dans le dossier qui porte la cote H 1171, relatif aux « Affaires du pays de Labourd : impôts, contestation de la commune d'Ustaritz, chemins, administration en 1790, réformes, etc... (1774-1790) » :

- Mémoire de Pierre Damestoy (1771), Syndic Général du Labourd. Archives BNF, dossier cote : H 1172.
- Mémoire d'Haramboure 1783, syndic général du Labourd, Archives BNF, dossier cote : H 1172. Folios n° 61, 62 et 63.
- Lettre de Dithurbide à Necker, Contrôleur général des finances, le 2 février 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171
- Lettre de Dithurbide à Necker, Contrôleur général des finances, le 15 juin 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171
- Lettre de Neville à Necker, le 8 juin 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171
- Réponse de Necker, le 19 août 1790. Archives BNF, dossier cote : H 1171
- Mémoire de Pierre Damestoy (1771), Syndic Général du Labourd, Dossier comportant le titre : « Affaires du pays de Labourd », cote : H 1172

- (Traduction des décrets en langue basque). *Franciaco Bilçarraren, edo Estatu Generalen Decretac, Erresuma gucico cargudunen eguiteco maneraren, cargudunen podorearen, eta functionen gainean, bere explicacioneaz articulu bacotcharen gainean seguitua*, Aquicen, G.R. Lecrecq, 1790, cote : H 1172

Sources imprimées

La question de la langue du XVIIe au XVIIIe siècle

- Délibération des États de Navarre (Archives des Basses-Pyrénées, C 1533), reproduit dans, DUBARAT, Victor Pierre, « Le dictionnaire basque et les rudiments du P. Dominique Bidegaray, franciscain du couvent de Pau (1675-1679) », *RIEV*, 8-1, 1914, p. 9-16.
- *Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht*, Tome V, Autrecht, 1715.
- BOVELLES, Charles, *La différence des langues vulgaires et la variété de la langue française*, Présentation et traduction commentée par Colette Dumont-Demazière, Dijon, Édition Klincksieck, 1970.
- DASSANCA, Mongongo, *Laborarien abissua*, (avis aux paysans), document reproduit dans : DARANATZ, Jean Baptiste, « Un vétérinaire basque du XVIIIe siècle: Mongongo Dassança chimista », *Revue Internationale des Etudes Basques (RIEV)*, n°2, 1908, p. 585-600.
- DE LANCRE, Pierre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie*. Introduction critique et notes par Nicole Jacques-Chaquin, Aubier, Paris, 1982.
- DU BARTAS, Guillaume de Sallustre, « Le poème trilingue de Du Bartas », édité par Henry Guy et Alfred Jeanroy, *Annales du Midi*, n°14, 1902, p. 363-373.
- DURET, Claude, *Thresor de l'histoire des langues de cest univers*, Yverdon, De l'Imprimerie de la Societé Helvetiale Caldoresque, 1613.
- EGUIATEGUY, Jusef, *Filosofo Hüskaldunaren Ekheia I*, (Opinion d'un philosophe basque), présenté par Txomin Peillen, Bilbao, Euskaltzaindia, 1983.
- EGUIATEGUY, Jusef, *Filosofo Hüskaldunaren Ekheia II*, présenté par PEILLEN, Txomin, Bilbao, Euskaltzaindia, 2011.
- EGUIATEGUY, Jusef, *Aberatstarzun guzien giltz bakhotcha*, reproduit dans, PEILLEN, Txomin, « Aberatstarzun guzien giltz bakotxa (Zuberoa XVIII.

- Mendean) », *EUSKERA*, Travaux et actes de l'Académie de la langue basque, 2012, 52-3, p.801-821.
- ETCHEBERRI, Joanes, *Manual Devotionezcoa*, Bordeaux, Guillen Millages, 1627.
 - ETCHEBERRI, Joanes, *Euscal Herriari eta euscaldun guztiei escuarazco hatsapenac latin ikhasteco*, 1712, dans, URQUIJO IBARRA, Julio de, *Obras Vascongadas del doctor labortano Joannes d'Etcheberri 1712*, Paris, Paul Geuthner, 1907.
 - ETCHEBERRI, Joanes, Lau-urdiri gomendiozco carta, edo guthuna, Bayonne, Mateo Roquemaurel, 1742, réédité dans : RIEV, 2-1, 1908.
 - GRÉGOIRE, Henri, *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs*, Metz, Devilly, 1789.
 - HARRIET, Martin, 1741, *Gramatica escuaraz eta francesez, composatua Frances hitzcuntça ikhasi nahi dutenen faboretan*, (Grammaire en basque et en français, au bénéfice de ceux qui veulent apprendre la langue française), Bayonne, Fauvet, 1741.
 - LABROUCHE, Paul, « Emploi du basque dans les actes labourdins », *Revue Internationale des Études Basques (RIEV)*, n°6, 1912, p. 285-291.
 - LEIZARRAGA, Joanes, *Iesus krist gure iaunaren testamendu berria*, Roxelán, Pierre Hautin, 1571, réédition Klasikoen Gordailua, <http://klasikoak.armiarma.eus/pdf/LeizarragaTesta.pdf>
 - MATERRE, Étienne, *Dotrina chistiana. Bigarren inpresionearen debocinozco othoitz eta oracino batçuez berreturic* (Doctrine chrétienne. Augmentée de plusieurs oraisons et prières de la deuxième impression), 2e édition augmentée, (1ère édition 1617), J.Millanges, Bordeaux, 1623, réédition Klasikoen Gordailua, <http://klasikoak.armiarma.eus/pdf/MaterreDotrina.pdf>
 - RIVAROL, Antoine, *Pensées diverses, Discours sur l'universalité de la langue française*, (1785), réédition, Mayenne, Les Éditions des Jonquères, 1998.
 - SCALIGER, Joseph Juste, *Scaligerana*, Covens & Mortier, Amsterdam, MDC-CXL, Tome second.
 - URTE, Pierre, *Grammaire Cantabrique Basque*, 1714, manuscrit publié par WEBSTER, W, *Grammaire Cantabrique Basque faite par Pierre D'Urte*, Bagnères de Bigorre, 1900.
 - URTE, Pierre, *Dictionarium Latino Cantabricum*, 1715, manuscrit publié par URKIZU, Patxi : *Pierre d'Urteren Hiztegia*, Donostia, 1989.

La question de la langue pendant la période révolutionnaire

- *Annuaire présenté au Gouvernement par le Bureau des longitudes, pour l'an 1809*, Paris, Imprimerie impériale, 1808.
- *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787à1788)*, Tome XI, Paris, Paul Dupont, 1898.
- *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787à1788)*, Tome XCIII, Paris, Paul Dupont, 1898.
- *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787à1788)*, Tome LIII, Paris, Paul Dupont, 1898.
- *Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Première série (1787à1788)*, Tome LIV, Paris, Paul Dupont, 1898.
- « Séance du 12 janvier 1790 », Collection complète du Moniteur Universel de Paris, Tome XVII, Milan, Imprimerie française et italienne, 1803, p. 32-36.
- « Séance du 8 février 1790 », *Collection complète du Moniteur Universel de Paris*, Tome XVIII, Milan, Imprimerie française et italienne, 1803, p. 257-258.

Documents reproduits dans : YTURBIDE, Pierre, « Cahiers des doléances de Bayonne et du pays de Labourd (1789) », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909

- « Cahier de l'ordre de la noblesse du bailliage du pays du Labour », p. 20-21.
- « Cahier de remontrances que le clergé du bailliage du Labourd, remet a son député pour le présenter au Roi, dans l'Assemblée des États-Généraux du royaume, à Versailles », p. 23-32.
- « Cahier des vœux et des instructions des Basques François du Labourd pour leurs députés aux États Généraux de la Nation », p.66-83.
- « Cahier des vœux des Basques de la Soule », VINSON, Julien, *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1882, p. 87-102.

Documents reproduits dans : RICA ESNAOLA, Margarita, *Traduction en basque de termes politiques sous la Révolution*, Anuario del Seminario de Filologia Vasca Julio de Urquijo, Vol. 9, 1975 :

- « Lettre de Monsieur le, Vicomte, de Macaye aux Labourdins qui l'ont envoyé à l'Assemblée de Paris(10 mai 1790) », p. 117-122.
- « Règlement de police intérieure de l'Assemblée électorale des Basses-Pyrénées (13 août 1790) », p. 124-127.

- « Ordonnance de Monsieur l'Evêque du Département des Basses-Pyrénées (17 juin 1791) », p. 128-131.
- « Proclamation du Procureur-Syndic du District d'Ustaritz sur le paiement des impôts et l'obéissance à la Constitution », p. 132-141
- « Arrêté des représentants du peuple Monestier et Pinet aîné (7 octobre 1793) », p. 142-143.
- « Le représentant du Peuple envoyé dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées (28 ventôse de l'An III) », p. 144-147.
- « Les représentants du Peuple Français, près l'armée des Pyrénées Occidentales (22 prairial An III) », p. 148-149.
- « Aux administrateurs des cantons basques », lettre explicative du calendrier républicain en langue basque, p. 159-161.

Documents reproduits dans : GOYHENETCHE, Manex, « Des frères Garat à Dominique Garat : Lengoaia berri bat », *Cuadernos de sección Historia-Geografía*, n° 19, 1992, Eusko Ikaskuntza, p. 97-161 :

- « Discours de Dominique Garat à l'Académie de Bordeaux, 1784 », p. 130-135.
- « Discours et interventions de Dominique Garat à l'Assemblée nationale selon les comptes rendus du Moniteur Universel », p. 136-149.
- « Discours et interventions de Dominique Garat à l'Assemblée nationale selon les comptes rendus de BUCHEZ, B.J.M, Histoire parlementaire de la Révolution ou Journal des Assemblées Nationales, Tome II », p. 149-154.
- « Délibération de l'administration cantonale d'Ustaritz du 30 Ventose An IV », Archives communal d'Ustaritz BB 9, F 192-193, p. 158-159.

Document reproduit dans : TREBIÑO, Imanol, *Administrazio zibileko testu historikoak*, Bilbo, HAEE-IVAP, 2001 :

- *Franciaco Bilçarraren, edo Estatu Generalen Decretac, Erresuma gucico cargudumen eguïteco maneraren, cargudumen podorearen, eta functionen gâinean, bere explicationeaz articulu bacotcharen gâinean seguitua*, Aquicen, G.R. Lecrecq, 1790, p. 125-150.
- *IMBERT, M, Decreta Nacioneac bilduric emana cinegotcigoen formateco moldearen gâinian; çoinaren articulier iratchiki baitiote beren esplicacionea, Biltçarre-yeneralac eman duien instruccionearen arabera*, Bayonne, P. Fauvet-en, 1790, p. 125-150.
- *Instructione chehe eta familer batçu Donibaneko populuaerençat, Cargudun-tassunaren Suyeteen diren opinione diferentac arguitceco eta churtceco*, p. 165-170.
- « 1792 eta 1798 bitarteko Ahetzeko udal-aktak », p. 183-211.

Extraits des archives privés de Dominique-Joseph Garat, édités dans la revue de la Société Borda par Albert Darricau : DARRICAU, Albert, « France et Labourd », *Bulletin trimestriel de la Société Borda*, Dax, 1^{er} trimestre, 1906, p. 209-299 :

- *Comité de correspondance du Labourd, 5 septembre 1789* (lettre envoyée aux frères Garat, députés représentant la province du Labourd), p. 222-223.
- *Procès-verbal d'une séance du Bilçar relative à la convocation des États-Généraux*, Haramboure, Syndic général du Labourd, p. 243-244.
- *Protestation rédigée en vertu du pouvoir ci-dessus*, Haramboure, Syndic général du Labourd, p.244-245.
- *Moyen de la protestation contre l'abolition des privilèges de leur province arrêtée et délibérée par les Basques français du país de Labourd dans leur assemblée générale du premier septembre 1789 par les soussignés à ces députés*, Les Commissaires du Labourd : Dirhiart, Dithurbide et Daguerresar, p. 245-250.
- *18 nov. 1789 : Extrait du registre du Bilçar contenant des délibérations générales du país de Labourd*, p. 250-251.
- *Exposition de l'état des Basques français du Labourd, pour servir à régler le traitement particulier qu'ils ont droit d'attendre, et de réponse aux reproches que leur font quelques journaux*, Les Commissaires du Labourd : Dirhiart, Dithurbide et Daguerresar, p. 251-275.
- *Lettre de Garat au premier Consul, (7 nivôse an 11 de la République)*, p. 276-278.
- GARAT, Dominique-Joseph, *Exposé succinct d'un projet réunion de quelques cantons de l'Espagne et de la France dans la vue de rendre plus faciles et la soumission de l'Espagne et la création d'une maxime puissante*, (adressé à Savary, duc de Rovigo en 1808), p. 278-285.
- GARAT, Dominique-Joseph, *Exposé succinct des vues et résultats d'un ouvrage qui a pour titre : Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne, sur les révolutions de cette péninsule, sur les Basques espagnols et français*, p. 285-290.
- GARAT, Dominique-Joseph, *Plan d'un projet de réunion des Basques français et des Basques espagnols en un ou deux départements de l'Empire*, p. 290-299.

- ARCOCHA, Aurelia, « Sur la traduction en basque des textes officiels de la période révolutionnaire », ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), *1789 et les Basques*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1989, p. 171-194.
- AULARD, François-Alphonse, Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire. Tome 5, Paris, 1892.
- AULARD, François-Alphonse, Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, T.14, 1901, p. 344.
- BARÈRE DE VIEUZAC, Bertrand, « Rapport du comité de salut public sur les idiomes, Le 8 pluviôse An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975, p. 291-300.
- BOUCHETTE, François-Joseph, Lettre du 16 janvier 1790, dans, *Comité flamand de France. Annales du Comité flamand de France. 1908-1909*, Tome XXIX, Lille, p. 323-324.
- CHINIAC DE LA BASTIDE, Pierre, *Commentaire de César, traduction nouvelle, accompagnée de dissertations et de notes, par M de Labastide, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Montauban. Partie Deuxième contenant les dissertations. Dissertation sur les Basques*. Paris, Valleyre l'aîné, 1786.
- COQUEBERT DE MONTBRET, Eugène, *Mélanges sur les langues, dialectes et patois...*, Paris, Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831.
- DITHURBIDE, Pierre, Notion et opinion de M. Dithurbide,... sur la manière de former la gendarmerie nationale pour les trois districts d'Ustaritz, de Saint-Palais et de Mauléon habités par environ 150,000 Basques français, impression non datée, BNF site François Mitterrand, cote : 8-LE34-65.
- DOMERGUE, Urbain, « Adresse aux Communes et aux Sociétés populaires de la République française », manuscrit reproduit dans : BUSSE, Wienfried, TRABANT, Jürgen, *Les Idéologues. Sémiotiques, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins publishing company, 1986, p. 356-362.
- DUVERGIER, Jean-Baptiste, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens et avis du Conseil d'État : de 1788 à 1830 inclusivement, par ordre chronologique, continuée depuis 1830*, Tome 6 et Tome 7, Paris, Guyot et Scribe, 1834.

- FISCHER, Chrétien Auguste, *Voyage en Espagne aux années 1797 et 1798, faisant suite au Voyage en Espagne, du citoyen Bourgoing*, traduit par CRAMMER CF, Tome premier, Paris, Duchesne, 1801.
- GARAT, Dominique-Joseph, « Lettre sur Bayonne et sur les Basques », article publié dans le *Mercure de France* le 8 février 1783.
- GARAT, Dominique-Joseph, « Discours, de l'universalité de la langue Française », *Le Mercure de France*, 6 et 13 août 1785.
- GARAT, Dominique-Joseph, *Mémoire sur la Hollande, sur sa population, son commerce, son esprit public; et sur les moyens, soit de la maintenir dans son indépendance comme Etat, soit de lui rendre ses anciennes prospérité comme nation commerçante*, Paris, Les marchands de nouveautés, 1805
- GARAT, Dominique-Joseph, « Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et français », dans, CASENAVE, Jean, « Dominique-Joseph Garat - Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et français. Rapport établi en 1811 pour Napoléon Ier », *Lapurdum* [En ligne], 11 | 2006, p. 75-123. Article mis en ligne le 01 avril 2008. Lien de téléchargement : <http://lapurdum.revues.org/309>
- GAZIER, Augustin , *Lettres à Grégoire sur les patois de la France (1790-1794)*, Paris, réimpression, Genève, 1967.
- GREARD, Octave, *La législation de l'instruction primaire en France depuis 1789 jusqu'à nos jours : recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements*, tome I, Paris, Delalain frères, 1889.
- GREGOIRE, Henri, « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, Séance du 16 Prairial An II », CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975, p. 300-317.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Berichtigungen und Zusätze zum erster Abschnitte des zweiten Bandes des Mithiridades über die Cantabrisce oder Baskische Sprache*, Berlin, 1817.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Ueber die Verschiedenheiten des menschlichen Sprachbaues*, III, Berlin, 1830.
- HUMBOLDT, Guillaume, *Recherches sure les habitants primitifs de l'Espagne, à l'aide de la langue basque*, traduit par MARRAST, M.A, Paris, Librairie A. Franck, 1866.

- HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Essai sur les limites de l'action de l'État*, traduit et édité par CHRETIEN, Henri, Paris, G. Baillière, 1867.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, HUMBOLDT, Caroline, *Guillaume de Humboldt et Caroline de Humboldt, lettres a Geoffroi Schweighaeuser*, traduites par LAQUIANTE, A., Paris, Berger-Levrault, 1893.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von. *Gesammelte Schriften. Ausgabe der Preubischen Akademie der Wissenschaften. Werke* (Oeuvres choisies: édition de l'Académie des sciences de Prusse), Tome I, Berlin, 1903.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Diario del viaje a España. Octubre de 1799 a abril de 1800. Parte vasca, traducida directamente por GARATE, Juan del tomo XV *Gesammelte Schriften* (1918) », *Revue Internationale des Etudes Basques*, *RIEV*, n°23,1, 1932, p. 46-66.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Cinco cartas inéditas de Guillermo de Humboldt », lettres présentées par GARATE, Juan, *Revue Internationale des Etudes Basques*, *RIEV*, n°25, 1934, p. 430-444.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Introduction à l'œuvre sur le Kavi et autres essais*, traduit par CAUSSAT, Pierre, Paris, Seuil, 1974
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Sur le caractère national des langues et autres écrits sur le langage*, présentés, traduits et commentés par Denis Thouard, Paris, Le Seuil, 2000.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, « Annonce d'un essai sur la langue et la nation Basques avec indication du point de vue et du contenu de l'ouvrage », traduction de SAMAIN, Didier, dans CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (coor.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p. 29-38.
- LANTHENAS, « Projet sur les écoles primaires présenté au nom du Comité d'Instruction publique », 1791, dans : GUILLAUME, James, Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, Tome 1, Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 68-73.
- LA REVELLIERES-LEPEAUX, Louis-Marie, *Notice du patois Vendéen, précédée d'une biographie de l'auteur*, DUGAST-MATIFIEUX, Charles (éd.), Niort, L. Clouzot, 1867.
- LARRIEU, F., « Un essai de calendrier républicain en langue basque », *Revue de linguistique et de philologie comparée*, 1891, p. 1-19.
- OYHARÇABAL, Beñat, « Les documents recueillis lors des enquêtes linguistiques en Pays Basque durant la période révolutionnaire et le Premier empire »,

dans ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^e siècle*, St Étienne de Baigorri, Éditions Izpegi, 1994, p. 63-119.

- OYHARÇABAL, Beñat, « Euskarazko irakaskintzaren historia ororen eskolen ildotik, iraultzaren frantses garaiko eskola liburuxka bat », (L'histoire de l'enseignement en langue basque; un manuel scolaire de la période révolutionnaire en France), *Lapurdum* [En ligne], n°4, 1999, mis en ligne le 1^{er} avril 2010, (téléchargeable dans <http://lapurdum.revues.org/1545>).
- ORPUSTAN, Jean-Baptiste, « Un poète au temps de la Révolution : Salvat Monho (1749-1821) », *1789 et les Basques : Histoire, langue, littérature*, Actes du Colloque de l'URA 1055 du CNRS, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, p.239-255.
- SERVIEZ, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, an X.
- TALLEYRAND-PERIGORD, Charles-Maurice de, *Rapport sur l'instruction publique, fait au nom du Comité de Constitution à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 septembre 1791*, Paris, imprimerie nationale, 1791.
- VINSON, Julien, « Pièces historiques de la période révolutionnaire en français et en basque », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1887, p. 57-103.
- URKIZU, Patri, « Iraultza frantsesaren garaiko euskal bertsoak (1789-1799) », (poèmes basques du temps de la Révolution française), ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), *1789 et les Basques : Histoire, langue, littérature*, Actes du Colloque de l'URA 1055 du CNRS, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, p. 221-237.
- YTURBIDE, Pierre, « Le registre basque de la commune d'Ahetze », *Revue Internationale des Études Basques (RIEV)*, n° 2, 1908, p. 386-398.
- YTURBIDE, Pierre, « Cahiers des doléances de Bayonne et du pays de Labourd (1789) », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1909, p. 6-83, p. 129-153, p.193-220.

Bibliographie

- ALLIÈRES, Jacques, *Les Basques*, Que-sais-je, 2003.
- ALTHUSSER, Louis, « Idéologies et appareils idéologiques d'État », *Positions*, Paris, Les Éditions sociales, 1976, pp.67-125.
- ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.
- ANNAT, J., « L'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées pendant la Révolution », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 1910, t.38.
- ARCOCHA-SCARCIA, Aurélie, « Eguiateguy, lecteur de Ioannes Etcheberri de Ciboure », *Lapurdum*, 9, 2004, p.49-66.
- AUROUX, Sylvain, « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », BUSSE, Winfried, TRABANT, Jürgen (dir.), *Les idéologues. Sémiotique, Philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française*, Amsterdam, Benjamins, 1986, p.259-278.
- AUROUX, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques, Tome 2 : Le développement de la grammaire occidentale*, Mardaga, Liège, 1992.
- AUROUX, Sylvain, *La révolution technologique de la grammatisation*, Pierre Mardaga Éditeur, 1994.
- AUROUX, Sylvain, « Le comparatisme en linguistique », dans POUTRIN, Isabelle, (dir.), *Le XIX^e siècle. Science, politique et tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995, p. 67-89.
- AUROUX, Sylvain, « Langue, État, Nation : le modèle politique », *Cahier de l'ILSL*, n°8, Lausanne, 1996, p.1-20.
- BACZKO, Bronislaw, *Lumières de l'utopie*, Payot, Paris, 1978.
- BAGGIONI, Daniel, « Préhistoire de la glottopolitique dans la linguistique européenne », *Langages*, 21^e année, n°83, 1986, p.35-51.
- BALIBAR, René, LAPORTE, Dominique, *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette, 1974.
- BALIBAR, René, *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, pratiques théoriques, 1985.
- BALIBAR, Renée, «La Révolution et la politique de la langue», dans, *Etudes sur le XVIII^e siècle*, Volume XVI, Editions de l'Université de Bruxelles, 1989.
- BEAUREPAIRE, Pierre Yves, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières*, Paris Autrement, 2007.

- BELISSA, Marc, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795)*, Paris, Kiné, 1998.
- BERTRAND, Gilles, SERNA, Pierre (dir.), *La République en voyage*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, 2013.
- BIDART, Pierre, « La Révolution française et la question linguistique », Jean-Baptiste (dir.), *1789 et les Basques*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 1989, pp. 145-170.
- BLANCKAERT, Claude, « Un fil d'Ariane dans le labyrinthe des origines.... Langues, races et classification ethnologique au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2007/2 (n° 17), p. 137-171.
- BONAPARTE, Louis-Lucien, *Carte des sept provinces basques, montrant la délimitation actuelle de l'euscara et sa division en dialectes, sous- dialectes et variétés*, Londres, 1863.
- BONSTETTEN, Charles-Victor, *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide, suivi de quelques observations sur le Latium moderne*, Genève, Paschoud, An XIII (1805).
- BOURGUET, Marie-Noëlle, *Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1989.
- BOURGUET, Marie-Noëlle, LE PETIT, Bernard, NORDMAN, Daniel, SINARELLIS, Maroula, *L'invention scientifique de la Méditerranée*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1998.
- BOYER, Henri, FOURNIER, Georges, GARDY, Philippe, *Le texte occitan de la période révolutionnaire (1788-1800)*, Montpellier, Section Française de l'association Internationale d'études occitanes, 1989.
- BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986.
- BRUNET, Gustave, « Un écrivain Gascon peu connu, Voltaire », *Revue d'Aquitaine* X, 1866, p.127-129.
- BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, T.IX, I-ère partie, Paris, Librairie Armand Colin, 1967.
- BUCHEZ, Philippe, ROUX-LAVERGNE, Pierre, *Histoire parlementaire de la Révolution française, ou Journal des assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815*, Tome 4, Paris, 1834-1838.
- BUSAAL, Jean Baptiste, « Constitution et culture constitutionnelle. La Constitution de Bayonne dans la monarchie espagnole », *RIEV*, n°4, 2009, p. 73-96.

- BUSEKIST, Astrid Von, « Les révolutionnaires et la politique des langues », dans : LE POURHIET, Anne Marie (dir.), *Langues et Constitutions*, Paris, Economica, 2004, p.35-53.
- BUSSE, Wienfried, TRABANT, Jürgen, *Les Idéologues. Sémiotiques, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*, Amsterdam, John Benjamins publishing company, 1986.
- CALVET, Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*. Paris, Payot, 1974.
- CALVET, Louis-Jean, *La guerre de langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot, 1987.
- CASENAVE, Jean, « Dominique-Joseph Garat - Recherches sur le peuple primitif de l'Espagne ; sur les révolutions de cette péninsule ; sur les Basques espagnols et français. Rapport établi en 1811 pour Napoléon I^{er} », *Lapurdum* [En ligne], 11 | 2006.
- CAUSSAT, Pierre, ADAMSKI, Dariusz, CREPON, Marc, *La langue source de la nation. Messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIII^e au XX^e siècle)*, Sprimont, Mardaga, 1996.
- CAUSSAUT, Pierre, « W.Von Humboldt, théoricien des lendemains de Babel », dans CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (coor.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p.79-91.
- CERTEAU, Michel de, JULIA, Dominique, REVEL, Jacques, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois : L'enquête de Grégoire*, Paris, NRF-Gallimard, 1975.
- CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (dir.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005.
- CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie, *La vision du monde de Wilhelm Von Humboldt. Histoire d'un concept politique*, Lyon, ENS Éditions, 2007.
- CHAPPEY, Jean-Luc, *Des anthropologues sous Bonaparte. La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804)*, Paris, Société des études robespierristes, 2002.
- CHAPPEY, Jean-Luc, « Entre communication et civilisation Les langues et les dynamiques politiques entre République et Empire (1795-1808) », *Colloque Le XIX^e siècle et ses langues*, Société des études romantiques et des dix-neuviémistes, http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/wa_files/Langues-Chappey.pdf.

- COHEN, Paul, « L’imaginaire d’une langue nationale : l’État, les langues et l’invention du mythe de l’Ordonnance de Villers-Cotterêts à l’époque moderne en France », *Histoire Épistémologie Langage* t.XXXV, fascicule 1, 2003, P. 19-69.
- COHEN, Paul, *La Tour de Babel, le sac de Troie et la recherche des origines des langues : Philologie, histoire et illustration des langues vernaculaires en France et en Angleterre aux 16e-17e siècles*, Études Épistémè, n° 7 (printemps 2005).
- COHEN, Paul, « Il entend toutes les langues de Cestuy Univers » : Joseph Scaliger, l’humanisme et le pluralisme linguistique à l’époque moderne », COUROUAU, Jean-François (éd.), *Les voix de la nymphe aquitaine écritures, langues et pouvoirs, 1550 - 1610 ; actes du colloque tenu à Agen et Nérac les 3, 4 et 5 octobre 2003*, Agen, 2005
- COHEN, Paul, « Penser un empire de Babel », VIDAL, Cécile (dir.), *Français, La nation en débat entre colonies et métropole XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Éditions EHESS, 2014, p.35-54.
- COYOS, Jean-Baptiste, « Le basque », KREMnitz, Georges (dir.), *Histoire sociale des langues de France*, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 427-437.
- CUZACQ, René, « Le Comité Révolutionnaire de Bayonne », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1929, p. 5-38.
- DAMAGGIO, Jean-Paul, « La question linguistique à Montauban », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985., p. 145-155.
- DARRICAU, Albert, « France et Labourd », *Bulletin trimestriel de la Société Borda*, Dax, 1er trimestre, 1906, p. 209-299.
- DARRICAU-LUGAT, Caroline, « L’émigration en pays basque pendant la Révolution française : une question spécifique ? », *Histoire, économie et société*, 2001, n°2, La gloire à l’époque moderne, Varia, p. 231-255.
- DARROBERS, J.N, « Saint-Jean-de-Luz au XVIII^e siècle », *Saint Jean de Luz*, II, Ekaina, Saint-Jean-de-Luz, 1994.
- DESAN, Philippe, *L’imaginaire économique de la Renaissance*, Mont-de-Marsan, Éditions interuniversitaires, 1993.
- DESTTUT DE TRACY, Antoine, « Mémoire sur la faculté de penser », dans Mémoires de l’Institut National des sciences et arts pour l’An IV, Tome Ier, Paris, Baudoin, Thermidor an VI (août 1798).
- DUBARAT, Victor, *Pièces Révolutionnaires*, Études Historiques et Religieuses du diocèse de Bayonne, 1900.
- DUBARAT, Vincent, *Le Missel de Bayonne de 1543*, Pau, 1901.

- DUBARAT, Victor Pierre, « Le dictionnaire basque et les rudiments du P. Dominique Bidegaray, franciscain du couvent de Pau (1675-1679) », *RIEV*, 8-1, 1914, p. 6-16.
- DRAVASA Etienne, *Les privilèges des Basques du Labourd à la fin de l'Ancien Régime (du XVI-ème siècle à la Révolution)*, Thèse de Doctorat, Bordeaux, 1987.
- ETCHEVERRY, Michel, « Le rôle politique de Dominique Garat », *Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne*, 1930, p. 71-102.
- FRAYSENGE, Jacques, « Le problème de la langue en Rouergue d'après l'Enquête Grégoire », GARDY, *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985, p. 182-183.
- FREESE, Rudolf von (dir.), *Wilhem Von Humboldt, Sein Leben und Wirken dargestellt in Briefen, Tagebüchern und Dokumenten seiner Zeit* (Wilhelm Von Humboldt : sa vie, et son œuvre à travers lettres, journaux intimes et documents contemporains), Berlin, 1953.
- FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Édition de Fallois, 2001.
- GAUTHIER, Florence, *Triomphe et mort de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen, 1789-1795-1802*, Pratiques Théoriques, Paris, Éditions Syllepse, 2014.
- GIARD, Luce, « L'entrée en lice des vernaculaires », AUROUX, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, Tome 2, Liège, Mardaga, 1992, p. 206-225.
- GOLDFAR, Anne, *Impolite learning: Conduct and community in the Republic of Letters, 1680-1750*, New Haven, Yale University Press, 1995.
- GOYHENETCHE, Manex, « Des frères Garat à Dominique Garat : Lengoa berri bat », *Cuadernos de sección Historia-Geografía*, n° 19, 1992, Eusko Ikaskuntza, p. 97-161.
- GOYHENETCHE, Manex, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, Bayonne, Elkar, 1993.
- GOYHENETCHE, Manex, « Les États de Navarre en 1789 : crise du foralisme provincialiste », *Cuadernos de sección Historia-Geografía*, n° 22, 1994, Eusko Ikaskuntza, p. 123-146.
- GOYHENETCHE, Manex, « Mémoire et histoire immédiate: Quelques remarques d'ordre épistémologique », *Oihenart*, n°14, 1997, p. 133-145.
- GOYHENETCHE, Manex, *Histoire générale du Pays Basque, Evolution politique et institutionnelle du XVI^e au XVIII^e siècle*, T.II, Bayonne, Elkar, 1999.

- GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. Evolution économique et sociale du XVI^e et au XVIII^e siècle, Tome III*, Bayonne, Elkar, 2001.
- GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. La Révolution de 1789, Tome IV*, Bayonne, Elkar, 2002.
- GOYHENETCHE, Manex, *Histoire Générale du Pays Basque. Le XIX^e siècle : 1804-1914, Tome V*, Bayonne, Elkar, 2005.
- GREVIN, Benoît, *Le parchemin des cieux. Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Editions du Seuil, 2012.
- GROTHUYSEN, Bernard, *Philosophie de la Révolution française*, Collection TEL, Gallimard, 1982.
- GUILHAUMOU, Jacques, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.
- GUILHAUMOU, Jacques, « Point de vue de l'analyse de discours sur le sens », NORMAND Claudine (Dir.), *La quadrature du sens*, Paris, PUF, 1990, p. 232-233.
- GUILHAUMOU, Jacques, « L'institution du nom de Langue française, au XVII^e et XVIII^e siècle », RAMOGNINO, Nicole, VERGÈS, Pierrette (dir.), *Le français hier et aujourd'hui : politiques de la langue et apprentissages scolaires [études offertes à Viviane Isambert-Jamati]*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005, p. 109-127.
- GUILHAUMOU, Jacques, « Langue politique et opinion publique en France au XVIII^e siècle », *Synergies Italie*, n°3, 2007, p. 87-93.
- GUINGUENE, Pierre-Louis, *Histoire Littéraire d'Italie*, 9 vol., Paris, L.-G. Michaud, 1824.
- HAGÈGE, Claude, *Halte à la mort des langues*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2002.
- HARISTOY, Pierre, *Les paroisses du Pays Basque pendant la période révolutionnaire*, Pau, Vignancour, 1895-1901, 2 vol.
- HAZARD, Paul, *La Révolution Française et les lettres italiennes*, Hachette, Paris, 1910.
- HERDER, Johann Gootfried, *Traité sur l'origine des langues*, Traduit par DUVOY, Lionel, Paris, Allia, 2010.
- HUMBOLDT, Wilhelm Von, *Journal parisien : 1797-1799*, traduit de l'allemand par BEYER, Élisabeth, préface de MANGUEL, Alberto, Solin Actes Sud, 2001.
- JAUREGUIBERRY, Francis, « La langue basque en France : du stigmaté au désir », (Paru en anglais sous le titre de « The Basque Language in the French State », dans : *The legal status of the basque language today*, Donostia, Eusko Ikas-

- kuntza, 2008, pp. 221-241), publié en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00934837/document>
- KABATEK, Johannes, « La pensée linguistique française du XVIII^e siècle et les langues en Amérique latine », BERG, Walter Bruno, BLOCK de BEHAR, Lisa (dir.), *France-Amérique Latine, croisements des lettres et de voies*, (Colloque international à l'université de Fribourg, 27 et 28 mai 2004), Paris, l'Harmattan, 2007, p. 191-211.
 - KÖDEL, Sven, *L'Enquête Coquebert de Montbret (1806-1812) sur les langues et dialectes de France et la représentation de l'espace linguistique français sous le Premier Empire*, Thèse dactylographiée, Université Paris 7 Denis Diderot, 2013.
 - KREMnitz, Georg, « Langue et Nation : une relation périlleuse. Quelques réflexions », *Estudis Romànics*, Vol. XXII, Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, 2000, p. 23-27.
 - LABOULAIS-LESAGE, Isabelle, *Lectures et pratiques de l'espace. L'itinéraire de Coquebert de Montbret, savant et grand commis d'Etat (1755-1831)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
 - LAFOURCADE, Maïté, « Les fors basques et les droits de l'homme », *Lapur-dum* [En ligne], 8, 2003, mis en ligne le 1^{er} mai 2009, (téléchargeable sur <http://lapurdum.revues.org/1149>).
 - LARRAMENDI, Manuel, *El Imposible vencido. Arte de la lengua vascongada*, Salamanca, 1729.
 - LEITZMANN, von Albert, *Wilhelm Von Humboldts Gesammelte Schriften, Auftrage der Königlichen Preußischen Akademie der Wissenschaften*, Tome 3, Berlin, B. Behr, 1903-1936.
 - LÜSEBRINK, Claire, « Un défi à la politique de la langue nationale : La lutte autour de la langue allemande en Alsace sous la Révolution française ». dans : « Langue et Révolution », *Linx*, n°15, 1986, p. 146-168.
 - MADIVAL, J., LAURENT, E., *Archives parlementaires de 1789 à 1860: recueil complet des débats législatifs & politiques des Chambres françaises. Tome 5 : 1789 - États-généraux. Suite des cahiers des sénéchaussées et bailliages*. Paris, Librairie administrative de P. Dupont, 1862, p. 774-783
 - MARTEL Philippe, « Occitan, français et construction de l'Etat en France », dans LACORNE, Denis, JUDT, Tony (dir.), *La politique de Babel. Du monolinguisme d'Etat au plurilinguisme des peuples*, Karthala, Paris, 2002, p. 87-116.

- MASSIAS, Jean-Pierre, « Les projets de Constitution selon Jean-Jacques Rousseau », *Revue Internationale des Etudes Basques (RIEV)*, Cahier n°4, 2009, p. 113-146.
- MAUVIEL, Maurice, « Garat, Guinguené et l'Italie », *Atti del Colloquio Internazionale, Gli « Idéologues e la Rivoluzione*, Grosseto, 25-27 settembre 1989.
- MAUVIEL, Maurice, « Révolution et Contre-révolution : la confrontation aux langues et cultures d'Europe et du monde », *Impacts. Revue de l'Université catholique de l'Ouest*, n° 1 et 2, 15 juin 1990, n° 1 et 2, p. 139-154.
- MAUVIEL, Maurice, « La postérité de Dominique-Joseph Garat (1749-1833) », *Actes du colloque De la postérité des idéologues en général* à Cerisy la Salle, 1-8 septembre 1998.
- MERLE, René, « Consulat-Empire : un laboratoire de l'aliénation occitane », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°18, Montpellier, 1985
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, « Langue et souveraineté en France au XVII^e siècle. La production autonome d'un corps de langage », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49e année, n° 2, 1994, p. 369-394.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, *La langue est-elle fasciste ? Langue, pouvoir, enseignement*, Paris, Seuil, 2003.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, « L'étrange histoire de l'ordonnance de Villers-Cotterêts : force du passé, force des signes », *Histoire, Épistémologie, Langage*, 33, n° 2, 2011.
- MITXELENA, Koldo, « Guillaume de Humboldt et la Langue Basque », *Anuario del Seminario de Filología Vasca "julio de Urquijo"*, Geh 15, 1992, P. 379-393.
- MORBIEU, G.E, *Le royaume de Navarre et la Révolution française*, Pau, G. Leschar Montoné, 1911.
- MUELLER-VOLMER, Kurt, « Das Vaskische Haupt- und Muttersprache. Zwei unveröffentliche Stücke aus Humboldts baskischen Arbeitsbüchern (1800-1801) », In : Schmitter, 1991, p. 116-121.
- OIHENART, Arnaud, *Notitia utriusque Vasconiae*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1638.
- OLIVETAN, Pierre Robert (trad.), *LA BIBLE*, Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1535.
- OYHARÇABAL, Beñat, « Les travaux de grammaire basque avant Larramendi (1729) », *ASJU*, XXII-1, 1989, p. 59-73.

- OYHARÇABAL, Beñat, « Euskararen mugez egin lehen mapak (1806-1807) », dans *Iker*-6, 1992, Euskaltzaindia, Bilbo, p. 349-366.
- OYHARÇABAL, Beñat, « Lehenbiziko inkesta geo-linguistikoak Euskal Herrian frantses lehen Inperioaren denboran: ipar aldean bildu dokumentuak », *Iker*-7, 1992, Euskaltzaindia, Bilbo, p. 285-298.
- OYHARÇABAL, Beñat, « Statut et évolution des lettres basques durant les XVII^e et XVIII^e siècles », *Lapurdum* [En ligne], n°6, 2001, mis en ligne le 1^{er} juin 2009, (téléchargeable sur <http://lapurdum.revues.org/1211>).
- OYHARÇABAL, Beñat, « Étude des populations et singularité linguistique du Pays basque », Conférence de l'Institut Culturel Basque, 2005. (téléchargeable sur : <http://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00000017>).
- ORPUSTAN, Jean-Baptiste (dir.), *La Révolution française dans l'histoire et la littérature basque du XIX^e siècle*, St Étienne de Baigorri, Éditions Izpegi, 1994.
- ORPUSTAN Jean-Baptiste, *Sur la littérature de langue basque au XVIII^e siècle*. (conférence prononcée à l'université du temps libre à Anglet le 23 juin 1998), *Lapurdum* [En ligne], 3 | 1998, mis en ligne le 1^{er} septembre 2010 (téléchargeable <http://lapurdum.revues.org/1714>).
- OZOUF, Mona, *L'École de la France : essai sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984.
- OZOUF, Mona, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Paris, Gallimard, 2009.
- PECAUD, Félix, *Rapport d'inspection générale sur l'académie de Bordeaux*, Bordeaux, imprimerie nationale, 1880.
- PEILLEN, Txomin, « Un historien de langue basque au XVIII^e siècle, Juseff Eguiateguy », *Bulletin du Musée Basque*, n°104, 1984, p. 65-96.
- PEILLEN, Txomin, « Jusef Egiategi erreformista (1785) », *Lapurdum*, 9, 2004, p. 215-226.
- PERROT, Marie-Clémence, « La politique linguistique pendant la Révolution française », *Mots*, septembre 1997, n°52, p. 158-167.
- POMEAU, René, *Politique de Voltaire*, Paris, Armand Colin, 1994.
- REMOND, René, Introduction à l'histoire de notre temps. I. L'Ancien Régime et la Révolution (1750-1815), Paris, Éditions du Seuil, 1974.
- RICA ESNAOLA, Margarita, *Traduction en basque de termes politiques sous la Révolution*, Anuario del Seminario de Filología Vasca Julio de Urquijo, Vol. 9, 1975.

- RITOU, Étienne, *De la condition des personnes chez les Basques Français jusqu'en 1789*, Bayonne, 1897.
- ROSANVALLON, Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Essai sur l'origine des langues*, 1775.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Projet de constitution pour la Corse*, Réédition, préface de CHESNAIS, Robert, Paris, Nautilus, 2002.
- ROUSSEVILLE, *Dissertation sur la francilisation de la ci-devant Alsace*, Strasbourg, imprimerie Levrault, 1^{er} ventôse An II.
- SAMAIN, Didier, « Le basque entre grammaire et histoire : *L'Annonce...* de 1812 », dans, CHABROLLE-CERRETINI, Anne-Marie (coord.), « Wilhelm Von Humboldt, les langues et sa théorie du langage », *Verbum*, Tome XXVII, n°1-2, 2005, p. 7-28.
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, « La politique des traductions », *Lengas, revue de sociolinguistique*, n°17, Montpellier, 1985., p. 97-126.
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Mardaga, 1996.
- SIOUFFI, Gilles, « De l'universalité européenne du français au XVIIIème siècle : retour sur les représentations et les réalités. », *Langues Française*, n°167, p. 13-29.
- SIMONI-AUREMBOU, M.-R., « La couverture géolinguistique de l'Empire français : l'enquête de l'enfant prodigue », dans, *Espaces Romans : Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*, 1989, Université Stendhal-Grenoble, Grenoble, II, p. 114-135.
- SOBOUL, Albert, *Histoire de la Révolution Française*, T.I et T.II, Paris, Editions sociales, 1962.
- SOBOUL, Albert, BOULOISEAU, Marc (dir.), *Ceuvre de Maximilien Robespierre, Discours*, Tome X, Paris, PUF, 1967.
- SOLEIL, Sylvain, « L'ordonnance de Villers-Cotterêts, cadre juridique de la politique linguistique des rois de France », dans, LE POURHIET, Anne-Marie (dir.), *Langue(s) et constitution(s)*, Economica, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, p. 19-34.
- SOULICE, L., *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées*, Pau, Véronèse, 1881.
- TEYSSEIRE, Daniel. « Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française », *Mots*, mars 1988, n°16, p. 214-219.

- TALLON, Alain, *Le Concile de Trente*, Paris, Éditions du Cerf, 2000.
- THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
- TRABANT, Jurgen, *Humboldt ou le sens du langage*, Liège, Mardaga, 1992.
- TRABANT, Jurgen, « Du génie aux gènes des langues », dans, MESCHONNIC, Henri, *Et le génie des langues ?*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes (Essais et savoirs), 2000.
- TRUDEAU, Danielle, « L'Ordonnance de Villers-Cotterêts et la langue française : histoire ou interprétation ? », *Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance*, t.XLV, n°3, p. 461-472.
- TULARD, Jean (dir.), *Dictionnaire de Napoléon*, Paris, Fayard, 1987.
- URQUIZU Patricio, *Pierre d'Urteren hiztegia (1715)*, vol.I, Donostia, Deustuko Unibertsitatea, 1989.
- URQUIZU, Patricio (dir.), *Historia de la literatura vasca*, Madril, Uned, 2000.
- VIDEGAIN, Xarles (éd.), *Voltaire. Interprète ou Traduction du Français, Espagnol & Basque*, Pau, icn, 2000.
- VIGIER, Philippe, « Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois en France au XIXe siècle », *Romantisme*, 1979, n°25- 26. p. 191-208.
- VINSON, Julien, « Sur la méthode de la science du langage et de ses applications à la langue basque », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres & Arts de Bayonne*, 1874, p. 37-57.
- VINSON, Julien, *Pièces historiques de la période révolutionnaire*, (1^{er} fascicule), Bayonne, P. Cazals, 1874 / (2^e fascicule) Bayonne, P. Cazals, 1875 / (3^{ème} fascicule), Bayonne, H. Jérôme, 1887.
- VINSON, Julien, « Vocabulaire basque de Pierre d'Urte », *Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, Tome XXVI, 1893, p. 312-351.
- VINSON, Julien, *Bibliographie de la langue basque*, Paris, Maisonneuve, 1898.
- VOLNEY, Constantin-François, *La Loi naturelle. Leçons d'histoire*, GAULMIER, Jean (éd.), Paris, Éditions Garnier, 1980.
- VOLNEY, Constantin-François, *Leçons d'histoire (1793)*, *Œuvres, t.I*, Paris, Fayard, 1981.
- VOLNEY, « *Précis de l'état de la Corse* », dans, VOLNEY, *Œuvres, t. I*, textes réunis et revus par DENEYS, Anne, DENEYS, Henry, Paris, Fayard, 1990, p. 627-634.
- WAQUET, Françoise, *Le latin, ou L'empire d'un signe (XVIe-XXe siècle)*, Paris, A. Michel, 1998.

- WEBSTER, Wentworth (éd.), *Grammaire Cantabrique basque fait par Pierre d'Urte, 1712, Manuscrit de la Bibliothèque du comte de Macclesfield, Bulletin de la Société Ramond, Bagnères de Bigorre, 1896-1900.*
- YRIZAR, Pedro, « Laburd-Laburdi », dans la section : « Lengua : el labortano en la lengua oficial », *Enciclopedia General Ilustrada del País vasco. Cuerpo A, Diccionario Enciclopédico Vasco*, Donostia, Auñamendi, t.XXII, 1986, p. 184-185.
- ZELDIN, Theodor, *Histoire des passions française*, T.2, Paris, Éditions Recherches, 1978.
- ZULAIKA, Josu, « Nuevos datos sobre las obras vascas de Pierre d'Urte », *Estudios de Lingüística Universidad de Alicante*, 2009, p. 315-350
- ZULAIKA, Josu M., « Leibniz y la lengua vasca », *Fontes Linguae Vasconum, Institucion Principe de Viana*, Gobierno de Navarra, 2010, p. 105-163.
- ZULAIKA, Josu M., DELGADO, Francisco, « Les recherches de Leibniz au sujet de la langue basque », dans : BREGGER, Herbert, HERBST, Jurgen, ERDNER, Sven, *Les recherches de Leibniz au sujet de la langue basque*, (compte rendu d'un congrès), Hannover, 2011, p. 1217-1228. Lien de téléchargement : <http://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00631622>

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
CHAPITRE I :	
Tableau de la question linguistique au XVIIIe siècle.	21
1- Un royaume multilingue	22
2- Babel, lieu commun pour penser la langue	30
3- L'affirmation et la transformation des langues vernaculaires.	33
4- La manière dont on nomme les langues.	38
5- La place de l'imaginaire linguistique et politique	42
6- La langue et la Nation : la création de l'identité nationale.	44
7- La question de l'universalité de la langue française	47
CHAPITRE II :	
Tableau de l'histoire sociale de la langue basque.	53
1- L'espace basque, reflet du multilinguisme hérité de Babel	56
2- Participation au processus des vernaculaires	60
3- Le rôle de la religion dans la production écrite et l'instruction en langue basque	66
4- Intérêt pour la langue basque parmi les érudits et les philologues	71
5- Évolution sociolinguistique du Pays Basque de France	75
6- Les signes d'une conscience culturelle basque	82
CHAPITRE III :	
L'intervention des révolutionnaires dans le domaine de la langue	95
1- Une politique de la langue ?	96
2- L'enquête de Grégoire	98
3- La politique de traduction : simple moyen pour propager les idées révolutionnaires, ou amorce d'une politique linguistique bilingue ?	106
4- La politique scolaire	115
5- La politique de francisation et d'éradication.	117

6- Triomphe du français au détriment de la Révolution ?	127
7- Vers une politique linguistique du compromis	131
CHAPITRE IV :	
Les politiques linguistiques de la Révolution au Pays Basque	135
1- Les attentes des Basques en 1789	136
2- Pratique de la langue basque en 1789	141
3- Variation du statut de la langue basque.	144
4- La question du découpage départemental	159
5- L'enquête de Grégoire dans l'espace basque.	165
6- La « terreur linguistique » au Pays basque	176
7- Bilan de la politique linguistique révolutionnaire dans les provinces basques	181
8- L'enquête d'Eugène Coquebert de Montbret : première enquête géolinguistique sur la langue basque.	185
CHAPITRE V :	
Des itinéraires qui dessinent une pensée de la diversité linguistique	199
1- Critique de Dominique-Joseph Garat au discours de Rivarol sur « l'universalité de la langue française »	201
2- Un courant d'intellectuel alliant l'engagement républicain et une approche de la diversité linguistique.	203
3- Notice du Patois vendéen de Louis-Marie La Révellières-Lépeaux.	208
4- Les missions diplomatiques.	211
5- Le projet de Nouvelle Phénicie de Dominique-Joseph Garat	216
CHAPITRE VI :	
La langue basque inspiratrice du projet linguistique de Wilhelm Von Humboldt.	223
1- Les voyages au Pays Basque.	226
2- Les Basques et leur langue, à la source de la linguistique comparée de Wilhelm Von Humboldt.	233
3- Théorie et promotion de la diversité linguistique	236
Conclusion	241
Sources et bibliographie	247
Sources	247

Sources manuscrites	247
Archives nationales :	247
Archives Communales :	247
Archives des Pyrénées Atlantiques :	248
Bibliothèque Nationale de France :	248
Sources imprimées	249
La question de la langue du XVIe au XVIIIe siècle	249
La question de la langue pendant la période révolutionnaire	251
Bibliographie	258

